



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre
CH-1015 Lausanne
<http://serval.unil.ch>

2020

AAA : l'Atelier des Architectes Associés (1961-1976) Un bureau lausannois durant les Trente Glorieuses

Diego Maddalena

Diego Maddalena, 2020, *AAA: l'Atelier des Architectes Associés (1961-1976). Un bureau lausannois durant les Trente Glorieuses*

Originally published at : Mémoire de maîtrise, Université de Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive.
<http://serval.unil.ch>

Droits d'auteur

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

Copyright

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.



UNIL | Université de Lausanne

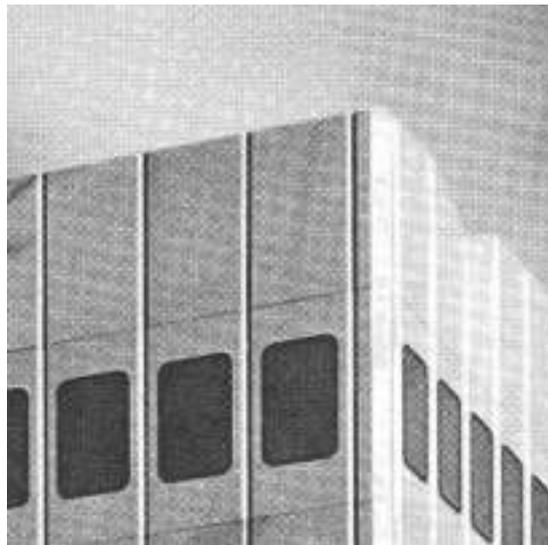
Faculté des lettres

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
FACULTÉ DES LETTRES

Mémoire de Maîtrise universitaire ès lettres en histoire de l'art

AAA : l'Atelier des Architectes Associés (1961-1976)

Un bureau lausannois durant les Trente Glorieuses



Vol. I

par

Diego Maddalena

sous la direction du Professeur Dave Lüthi
avec l'expertise de M. Nicolas Meier

Session d'août 2020



AAA :
L'ATELIER DES ARCHITECTES ASSOCIÉS
(1961-1976)
UN BUREAU LAUSANNOIS DURANT LES TRENTE GLORIEUSES

Vol. I

Illustration de couverture et de la page précédente
Immeubles administratifs, commerciaux et culturels de Chauderon, Lausanne, 1970-1974
Tirée de *BTSR*, 101.3, 1975, p. 10 [détails].

Remerciements

Ce travail n'aurait pas pu être réalisé sans le concours de plusieurs personnes que je tiens à remercier.

Tout d'abord, mes remerciements vont au professeur Dave Lüthi, mon directeur de mémoire, qui m'a savamment accompagné dans l'étude de l'Atelier des Architectes Associés avec ses conseils avisés et ses encouragements. Pareillement, je souhaite remercier Monsieur Nicolas Meier pour son intérêt et son expertise.

J'adresse mes remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de plusieurs archives aux quatre coins du Canton de Vaud et de Suisse romande. Premièrement, à Barbara Galimberti, archiviste, et Joëlle Neuenschwander-Feihl, historienne de l'architecture et collaboratrice scientifique, qui m'ont aimablement accueilli pour mes nombreuses séances aux Archives de la construction moderne sur le campus de l'EPFL, faisant preuve d'une disponibilité sans faille et m'aiguillant dans l'étude du sujet. À Jean-Jacques Egger, Marcel Ruegg et Monique Favre, pour avoir partagé avec moi leur connaissance des fonds des Archives de la Ville de Lausanne. À Arnaud Simonet, collaborateur du Service technique et des archives de Penthalaz, Andréa Pyroth, archiviste à Aigle et Yann Voisard, responsable du Service des bâtiments d'Ollon, pour leur accueil et leur aide. Mes remerciements vont également à Pierre-Alain Bezat, archiviste à Monthey, Jean-Jacques Bonvin, secrétaire municipal à Leysin, Brigitte Burgy, collaboratrice au Service des permis de construire de Neuchâtel, Fabienne Chatelan, archiviste à Morges, Corinne Lipp, secrétaire municipale à Gollion, Catherine Merz, responsable de l'office de police des constructions à Renens, pour la collaboration dont ils et elles ont fait preuve en me communiquant des informations sur les bâtiments construits dans les communes respectives.

Je tiens tout particulièrement à remercier les architectes Jean Brugger, Nicols Herkommer et René Vittone, pour avoir bien voulu m'accorder des entretiens enrichissants et très précieux pour mes recherches.

J'adresse également mes remerciements à Carlos Citades, gérant d'immeubles à la Régie Braun, pour m'avoir transmis des informations sur le bâtiment sud de l'Ancien-Stand à Lausanne et pour m'avoir mis en contact avec Mme Tomaselli, et Mme Völlmi, locataires de l'immeuble, qui m'ont aimablement accueilli dans leurs appartements.

À Pierre-Paul, mon contemporain dans la rédaction de ce travail, avec qui j'ai pu partager de longues discussions d'ordre méthodologique qui ont été essentielles au façonnement de ce mémoire.

À Delvinë, Élodie, Julien et Thibault pour leurs relectures attentives et leurs observations pertinentes.

À mes amies et amis, à Rebecca, pour leur soutien actif durant ces mois. À ma famille et à mes parents, pour leur confiance et leur encouragement chaleureux au cours de tout mon parcours universitaire.

Abréviations

AA : L'Architecture d'Aujourd'hui

ACA : Archives communales d'Aigle

ACM : Archives de la construction moderne

ACO : Archives communales d'Ollon

ACP : Archives communales de Penthaz

AVL : Archives de la Ville de Lausanne

B+W : Bauen+Wohnen

BCC : Bulletin officiel des séances du Conseil communal de Lausanne

BTSR : Bulletin technique de la Suisse romande

FAL : Feuille d'avis de Lausanne

FAS : Fédération des architectes suisses (en allemand, BSA : Bund Schweizer Architekten)

FAV : Feuille d'avis de Vevey

GdL : Gazette de Lausanne

IAS : Ingénieurs et architectes suisses

JCSR : Journal de la construction de la Suisse romande

NRL : Nouvelle revue de Lausanne

TdL : Tribune de Lausanne

T&A : Techniques et architecture

TLM : Tribune-Le Matin

SBZ : Schweizerische Bauzeitung

Plan

1. Introduction.....	7
État de la recherche, sources et méthodologie.....	7
Choix des contenus, structure et enjeux du travail	10
2. Une histoire du bureau.....	14
1. Le parcours commun de formation.....	14
Modernisme et pragmatisme.....	14
« De l'Architecture à l'Urbanisme »	16
2. Avant l'AAA	17
Second après-Guerre à Lausanne I : l'UIA, la rationalisation et la préfabrication.....	17
Second après-Guerre à Lausanne II : Expo 64	19
Premières collaborations.....	21
3. La « période expérimentale » et le développement de l'AAA	22
Entraide et esprit collectif.....	22
Un essor immédiat	25
Réorganisations.....	26
Expansion et mandats à l'étranger.....	29
4. Les dernières années et la dissolution.....	30
3. Analyse typologique.....	32
I. Logement.....	32
1. La barre.....	34
Le quartier de l'Ancien-Stand à Lausanne, 1963-1965	35
Les immeubles préfabriqués d'appartements évolutifs (IPAE, études 1964-1965)	43
2. Modularité : l'unité cellulaire métallique, concours CECA (études 1966-1970).....	44
3. <i>Cluster</i> et articulations multicellulaires	48
Le quartier de la Grangette-Praz-Séchaud à Lausanne, 1974-1977	50
Le quartier de Praz-Gérémoz à Penthalaz, 1971-1975	59
L'Institut romand d'éducation (Fondation de Serix), Palézieux-Village, Oron, 1972-1974.....	63
4. Logement touristique	66

II. Architecture administrative.....	68
Entre <i>cluster</i> et <i>stem</i> : les immeubles administratifs, commerciaux et culturels à Chauderon, Lausanne, 1970-1974.....	69
III. Architecture scolaire.....	81
1. « Construire mieux, plus vite, moins cher » : l'école primaire à Ollon, 1973-1974	82
2. Rationalisation brutaliste : le collège propédeutique des sciences (Amphipôle), UNIL Dorigny, Lausanne, 1969-1970.....	88
IV. Architecture industrielle.....	96
1. Fonctionnalisme, sobriété et évolutivité	97
2. « Le bâtiment industriel comme emblème ».....	99
La fabrique de Caractères S.A., Neuchâtel, 1961-1980	100
Le centre de distribution Gétaz Romang Écoffey, Bussigny, 1962-1964	102
La centrale thermique de Chavalon-sur-Vouvry, 1964-1967	104
4. Qu'est-ce que l'AAA ?.....	108
1. Un « style AAA » ?	108
2. Le rôle social de l'architecte.....	113
5. Conclusion	119
Bibliographie.....	124
Sources.....	124
Littérature secondaire	129

1. Introduction

Au début des années 1960, un groupe de sept jeunes architectes, ex-camarades de l'EPUL, décide d'unir leurs forces et de fonder un bureau d'architecture de grandes dimensions basé à Lausanne. Jusque-là, ils avaient travaillé dans quatre bureaux distincts : Guido Cocchi et René Vittone ; Alin Décoppet et Léopold Veuve ; Nicolas Petrovitch-Niegoch et Michel-Robert Weber ; Roland Willomet¹. L'Atelier des Architectes Associés (AAA, prononcé « les trois A »), voit le jour à la fin de l'année 1961, après une année de discussions et de démarches (fig. 1). Alors qu'au niveau national et international les « Ateliers » et les « Groupes » se multiplient durant cette période, ce type de regroupement en un nombre aussi conséquent d'associés constitue alors une exception dans le contexte lausannois. Si ce choix peut paraître anecdotique au premier abord, il se révèle en réalité très intéressant, puisque cela est symptomatique d'une approche différente de la pratique architecturale, qui se veut davantage tournée vers la collectivité – aussi bien à l'intérieur de l'association qu'à son extérieur, au niveau de la société – que vers l'individu.

La courte période d'activité – une quinzaine d'années à peine – n'empêchera pas le bureau de marquer le panorama régional avec des mandats considérables, des réalisations de premier plan et des projets novateurs qui ne verront parfois pas le jour.

État de la recherche, sources et méthodologie

Jusqu'à présent, l'étude de l'AAA n'a été poursuivie que dans une notice de l'*Architektenlexikon der Schweiz. 19./20. Jahrhundert*, due à Bruno Marchand, et au travers de l'analyse du quartier de l'Ancien-Stand. Celui-ci a fait l'objet d'un article approfondi rédigé par le même chercheur en collaboration avec Sylvain Malfroy, paru en 1997 dans les pages de la revue *Habitation*. Cet ensemble locatif s'affiche comme la réalisation du bureau la plus relayée dans les publications traitant du logement du Second après-Guerre ; avec l'ensemble de Chauderon, elle est en outre celle qui a fait l'objet du plus grand nombre d'articles dans les revues ou les journaux de l'époque. Quant aux autres réalisations des associés : une courte notice dans l'ouvrage *Architecture du canton de Vaud, 1920-1975*, sous la direction de Bruno Marchand, a été consacrée aux plus marquantes d'entre elles. Pas moins de onze bâtiments ou ensembles dus au bureau sont publiés dans cet écrit ; les associés sont, en outre, impliqués dans trois réalisations supplémentaires. Le constat

¹ Pour les biographies des différents membres – les fondateurs et les mandataires nommés ultérieurement –, se référer au vol. II.

d'une multiplicité d'objets et de pratiques jugées intéressantes a éveillé notre curiosité, étant donné qu'à cela correspondait, au contraire, une recherche très peu développée.

Il faut le reconnaître, cette situation est commune à la plupart des architectes régionaux actifs durant les « Trente Glorieuses »², puisque des études monographiques ont prioritairement été produites à propos des architectes impliqués au niveau institutionnel, en tant que professeur (Jean Tschumi³) ou qu'architectes cantonaux (Jean-Pierre Vouga⁴, Jean-Pierre Dresco⁵). D'autres ont bénéficié de publications suite à des expositions par les Archives de la construction moderne (Jacques Favarger⁶ – quand bien même une grande partie de sa production se situe dans la première moitié du XX^e siècle –, André Gaillard⁷, Jean Tschumi, cité précédemment). Au-delà de ces cas, une monographie est en cours de rédaction sur Frédéric Brugger, architecte parmi les plus prolifiques et qualitatifs de la période, dont le parcours a déjà été abordé dans l'ouvrage édité par Bruno Marchand consacré aux Tours de la Borde⁸. Il n'en demeure pas moins que l'architecture vaudoise du Second après-Guerre regorge encore de très nombreux sujets d'étude.

Les outils à disposition de l'historien.ne intéressé.e par la période en question, auxquels nous-même avons fait recours, sont d'abord les publications privilégiant des approches typologiques. À cet égard, l'ouvrage *Architecture du canton de Vaud, 1920-1975* se profile comme une référence incontournable. Dans notre cas, nous avons approfondi le domaine du logement avec notamment les petits ouvrages *Lausanne dans le contexte du second après-guerre*, 1997, dirigé par Bruno Marchand, et *Construire des logements. L'habitat collectif suisse 1950-2000*, paru en 2000 sous la direction de Jacques Lucan, Bruno Marchand et Martin Steinmann. Tous les titres cités jusqu'à présent démontrent qu'au niveau des écoles supérieures, l'étude de l'architecture du Second après-Guerre est longtemps demeurée une prérogative de l'EPFL. L'intérêt de l'UNIL pour ces sujets se concrétise dès 2012 par une série de guides du patrimoine lausannois dont la publication de *Lausanne – les écoles* est le premier à voir le jour. Issu des enseignements en Architecture et patrimoine, cet ouvrage de poche s'est révélé très utile pour aborder plusieurs questions liées à l'architecture scolaire. Dans le cadre de l'UNIL et de l'étude de production du Second après-Guerre, signalons un mémoire défendu

² Dans notre texte, nous préférons utiliser les guillemets pour rendre compte de l'acception idéaliste que recouvre cette expression de Jean Fourastié ; sa mise en perspective sera faite dans les chapitres 2.2 et 4.2.

³ Jacques Gubler, *Jean Tschumi. Architecture échelle grandeur*, publié à l'occasion de l'exposition à Archizoom (EPFL), du 18 septembre au 24 octobre 2008, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008.

⁴ Bruno Marchand (dir.), *Jean-Pierre Vouga architecte de l'État*, Lausanne, Éditions Payot, 2000.

⁵ Bruno Marchand (dir.), *Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal vaudois de 1972 à 1998*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008.

⁶ Martine Jacquet (dir.), *Jacques Favarger architecte : 1889-1967*, publié à l'occasion de l'exposition à l'EPFL, du 5 février au 5 mars 1997, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 1997.

⁷ Martine Jacquet (dir.), *André Gaillard. Des Alpes à la mer*, publié à l'occasion de l'exposition à l'EPFL, du 13 octobre au 20 novembre 2005, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005.

⁸ Bruno Marchand, *Habiter en hauteur. Traditions organiques : des Tours de la Borde (1961-1968) de Frédéric Brugger aux réalisations contemporaines*, Gollion, Infolio, 2013.

récemment portant sur le quartier de la Bourdonnette à Lausanne qui voit le jour simultanément aux réalisations de l'AAA⁹. La production du Second après-Guerre a, en outre, été questionnée par le biais de l'Exposition nationale de 1964, épisode sur lequel se concentrent différentes études.

Pour d'autres aspects de notre travail, nous avons eu recours à des parallèles avec d'autres situations régionales – en particulier celle genevoise, davantage approfondie et pour laquelle l'ouvrage *L'architecture à Genève 1919-1975* constitue une référence fondamentale (publié en 1999 et réédité en 2015) – et internationales.

S'agissant des sources, les contributions publiées sont extrêmement nombreuses pour la période ; nous avons pu nous référer à plusieurs revues spécialisées telles que *l'Architecture d'aujourd'hui*, *Bauen+Wohnen*, *Bulletin technique de la Suisse romande*, *Habitation* et *Werk* en particulier. Des informations précieuses proviennent en outre du *Bulletin officiel des séances du Conseil communal de Lausanne*, qui relate les discussions ayant eu lieu au niveau institutionnel autour des différentes prises de position de la Ville. Ces publications constituent une source de renseignement très intéressante sur les points de vue de l'époque.

Les questions éthiques, politiques ou méthodologiques de la pratique de l'architecte ont pu être approfondies de plusieurs manières, à partir de l'étude des sources, en passant par des entretiens très enrichissants menés avec certains associés de l'AAA et en terminant par la lecture d'un recueil de contributions de l'architecte genevois Claude Schnaidt, *Autrement dit, écrits 1950-2001*, 2004. Certaines des préoccupations de cet élève de Max Bill, vice-directeur de la Hochschule für Gestaltung à Ulm pendant sa dernière année d'ouverture, sont en effet partagées par les mandataires de l'AAA, dont il est le contemporain.

Parmi les sources non publiées, le fonds d'archives principal du bureau est conservé aux Archives de la construction moderne (0029 AAA/AD DECOPPET). Son étude n'est pas sans présenter quelques embûches, puisque la documentation conservée est incomplète et ne couvre pas l'entièreté de la production du bureau. Un très grand nombre de réalisations, de projets, de concours, ou d'expertises – cela se quantifie à hauteur de plusieurs dizaines – ne sont que mentionnées nominalement dans les archives, notamment parmi la documentation des Assemblées générales, sans qu'aucun détail ne soit fourni. Si nous pouvons de toute manière estimer qu'il ne se trouve probablement pas, parmi celles-ci, des projets remarquables – sans quoi l'AAA les aurait mises en relief dans les publications qu'il a éditées –, nous ne saurions l'affirmer de façon définitive.

Les lacunes touchent également certaines des réalisations majeures du bureau. Par exemple, il convient de signaler l'absence de documentation originale – pièces écrites et graphiques – pour les

⁹ Manon Samuel, *Le quartier de la Bourdonnette à Lausanne : Cité idéale ou cité béton ?*, mémoire de maîtrise de l'Université de Lausanne (2019).

projets de l'Ancien-Stand à Lausanne, du quartier En Publiaz à Renens, de la villa à Gollion et de la plupart des réalisations industrielles : seules des sources publiées sont présentes (tirées des revues spécialisées pour la plupart), à l'exception de l'Ancien-Stand pour lequel quelques dossiers récapitulatifs sont conservés. De même, seules des pièces graphiques sont présentes pour le quartier de Praz-Gérémoz à Penthalaz, l'Institut romand d'éducation de Serix, l'école primaire d'Ollon ou la centrale thermique de Vouvry, tandis que le manque des dossiers écrits ou d'échanges avec le maître de l'ouvrage est flagrant. Cette situation s'explique, à notre sens, de par l'organisation du bureau avec plusieurs associés, ce qui a conduit à compliquer l'archivage de la documentation des différentes réalisations – avant que le fonds soit donné aux ACM en 1993 par l'un des mandataires, Alin Décoppet. Cette même raison est à l'origine d'une difficulté certaine à porter un regard global sur la matière et à définir l'objet d'étude, puisque la multiplicité des parcours de chaque associé et les différentes collaborations entreprises par les membres enchevêtre et brouille les pistes. Nous reviendrons sur ce point plus loin lorsqu'il sera question de la structure du travail. Mentionnons pour l'instant que la documentation du Collège propédeutique des sciences (actuel Amphipôle) est conservée dans un autre fonds des ACM : 0180 Cocchi, Guido.

Certaines de ces lacunes ont pu être comblées par le biais des archives des maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire celles des différentes communes. La démarche est rendue possible dans la mesure où l'AAA a beaucoup œuvré pour le secteur public. Les archives communales de Lausanne, Ollon et Aigle en particulier nous ont livré des informations précieuses. D'autres manques ont été palliés par la documentation imprimée du bureau, notamment par la plaquette du bureau *AAA 1961-1975*, vraisemblablement éditée en 1975, et par les séries dénommées « *AAA réalisation* » et « *AAA projet* » : celles-ci se trouvent aux ACM, en partie dans le fonds de l'AAA catalogué, en partie parmi un certain nombre de documents qui n'étaient pas encore catalogués lorsque nous avons abordé le fonds.

Choix des contenus, structure et enjeux du travail

Dans notre travail, nous avons été guidés par plusieurs questions, liées premièrement au bureau en tant que lieu de création : quelles sont les dynamiques internes à celui-ci et son fonctionnement ? quelle est sa trajectoire au fil des années d'activité ? quelles sont les approches à la pratique architecturale préconisées ? quelle est son éthique du travail ? Deuxièmement, notre intérêt a porté sur la production du bureau : quel est le langage, voire la « signature », du bureau, s'il en existe un ? quels modèles formels peuvent-ils être identifiés ? qui sont ses clients et quelles sont ses démarches pour l'obtention des mandats ?

Ces interrogations ont conduit à une organisation en trois temps. La recherche centrale (chapitre

3) se concentre sur l'œuvre : celle-ci est déployée sur la base d'une distinction typologique (architecture locative, administrative, scolaire et industrielle). Les aspects réflexifs sur l'histoire et sur la pratique du bureau sont abordés, respectivement, dans le chapitre 2 et dans le chapitre 4.

La délimitation du corpus représente une question épineuse : comment déterminer avec certitude ce qui fait effectivement partie de la production de l'AAA, et ce qui relève au contraire de l'œuvre indépendante des associés avant la fondation du bureau ou pendant son activité ? En effet, si la fondation de l'AAA a lieu de manière officielle en novembre 1961, il paraît inopportun de s'en tenir à cette date comme à une limite imperméable, puisque le début des démarches associatives remonte au mois de décembre 1960 et que l'appellation « Atelier des architectes associés » est utilisée à partir du mois de janvier 1961 au plus tard. Pour cette raison, nous avons choisi d'inclure également les réalisations ayant été mises à l'enquête au cours de l'année 1961, comme c'est le cas de la fabrique de Caractères S.A. à Neuchâtel (25 avril 1961) ou des immeubles IPLM à l'avenue des Paudex à Renens (9 février 1961). Si cette dernière date peut paraître précoce – car le développement du projet aurait déjà pu être à une phase avancée lors du début des démarches associatives –, rappelons que le système IPLM a initialement été élaboré par Alin Décoppet et Léopold Veuve, alors que le mandat des immeubles de Renens est assumé par Roland Willomet, ce qui démontre la présence d'échanges entre les associés.

Ce choix exclut en revanche d'autres bâtiments tels que le village de l'Union syndicale suisse à Leysin et l'hôtel de ville d'Aigle (fig. 2-3), et ce, bien qu'ils figurent dans la plaquette éditée par le bureau (*AAA 1961-1975*). En effet, cela ne constitue à notre sens pas un argument suffisant, puisqu'il paraît naturel qu'il était dans l'intérêt de l'AAA de montrer un choix de réalisations qui soit le plus vaste possible, au-delà du fait que la paternité des réalisations revienne strictement au bureau ou à ses associés avant la fondation. À plus forte raison lorsqu'on sait que la publication de cette plaquette a eu lieu dans un moment difficile pour le bureau, suggérant une claire volonté publicitaire visant à trouver de nouveaux mandats¹⁰. Le fait qu'ils soient attribués à l'AAA dans la notice de l'*Architektenlexikon der Schweiz* et dans l'ouvrage *Architecture du canton de Vaud, 1920-1975* ne nous paraît pas probant non plus, étant donné que ces publications n'ont pas vu le jour dans le cadre d'une étude approfondie du bureau. Ainsi, il ne nous semble pas invraisemblable que les auteur.e.s aient pu se baser sur la plaquette susmentionnée éditée par l'AAA.

Par ailleurs, un regard plus rapproché sur ces deux réalisations confirme nos propos. Le village de l'USS, conçu à partir de 1959 et dont l'inauguration a lieu au mois de juin 1961¹¹, est réalisé par l'ancien bureau de Michel-Robert Weber et Nicolas Petrovitch-Niegoch en collaboration avec Rudolf

¹⁰ Jean Brugger, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 8 octobre 2019.

¹¹ « Regard sur le village de vacances de l'USS », *Courrier de Leysin*, 21 juillet 1961, p. 2.

Schoch et René Möller, deux architectes zurichois. Or, à Leysin, ces quatre mêmes architectes avaient déjà réalisé un ensemble de pavillons de vacances en 1957-1958 ; dès lors, le village de l'USS constitue plutôt une suite de cette précédente réalisation qu'une œuvre de l'AAA. S'agissant de l'hôtel de ville d'Aigle, conçu, de même, par le bureau de Michel-Robert Weber et Nicolas Petrovitch-Niegoch en collaboration avec les architectes Eugène Calandra et Aloïs Chappuis, s'il est construit entre 1961 et termine 1963, sa mise à l'enquête se déroule au mois d'août 1960, suite à des études ayant commencé en 1956 déjà !¹² Ainsi, dans les deux cas il paraît impropre de parler de réalisations de l'AAA, puisque le « foyer AAA » n'existait, de fait, pas encore.

Une deuxième zone grise se situe au niveau de la production née dans le cadre des sociétés annexes à l'AAA, à l'instar du Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires (CROCS), de Réalisation Scolaires (RS), de Formation et réalisations industrielles (FRISA) ou de la Société mixte d'études et de réalisations industrielles (SOMERI, active en Algérie), à propos desquelles nous reviendrons dans le chapitre 2.3 (*La « période expérimentale » et le développement de l'AAA*). Pour les deux premières, en nous ralliant cette fois à Bruno Marchand dans sa notice de l'*Architektenlexikon*, nous estimons que les projets conçus (en l'occurrence par Michel-Robert Weber) au sein du CROCS ou de RS peuvent être considérés comme faisant partie du corpus de l'AAA, puisque les échanges avec les autres associés sont à ce moment constants. Une semblable observation aurait pu être faite pour les projets élaborés dans le cadre des deux autres sociétés, mais le caractère lacunaire de la documentation à notre disposition ne nous a malheureusement pas permis de développer ces aspects. Pour cette première étude ayant pour objet l'AAA, nous avons choisi de nous concentrer sur la production suisse, la matière étant déjà très riche ; la compréhension des dynamiques de création dans les territoires extra-européens aurait demandé un second mémoire, à part entière. L'activité du bureau en Afrique du Nord – une expérience aux tonalités (post)coloniales que réalisent également des architectes de premier plan comme Georges Candilis, Shadrach Woods ou Vladimir Bodiansky au sein de l'ATBAT-Afrique, ou comme Paul Herbé et Jean Lecouteur¹³ – demeure donc un sujet tout à fait intéressant à approfondir.

Ce travail se propose de constituer une première tentative de synthèse sur le sujet, passionnant, de l'AAA. Cette étude semblait nécessaire, également, pour essayer de dissiper l'embarras dont font preuve plusieurs auteurs lorsqu'il s'agit de mentionner l'AAA et/ou ses membres voire ses collaborateurs¹⁴. L'approche adoptée est celle de la monographie, bien que ce mémoire ne saurait se

¹² ACA, Bâtiments, O-4-1, Bâtiment administratif, Construction, Dossier *Administration, 1955-1965*, « Programme relatif à l'étude du projet de construction d'un bâtiment administratif », établi par la Municipalité d'Aigle, le 16 avril 1956, p. 1.

¹³ Cohen, 2014, pp. 146-148.

¹⁴ Ainsi, dans l'ouvrage dirigé par Bruno Marchand, on peut lire : « à l'image du village de vacances (1960) à Leysin des architectes Michel-Robert Weber, Nicolas Petrovitch-Niegoch, Rudolf A. Schoch, René Möller et de l'Atelier des

prétendre comme une étude exhaustive, au vu des différentes limites que nous avons mises en lumière plus haut. À partir du cas d'étude de l'AAA, nous ambitionnons en outre de questionner le contexte architectural régional des « Trente Glorieuses » ainsi qu'à en déceler les caractéristiques et les protagonistes les plus marquants.

Dans les pages qui suivent, nous avons tenté de proposer des analyses avec des perspectives *historiques* sur un sujet contemporain qui échappe volontiers à ce genre d'approche, basée sur l'étude d'un « artiste », d'un « commanditaire » et des rapports qui s'instaurent entre ces deux champs, et faite d'« œuvres ». Il s'agit bien sûr de décrire ces œuvres sous un angle technique – ce que nous identifierons avec un regard éminemment *architectural* –, mais avec le souci de les positionner dans une perspective historique plus large, pour essayer de cerner les dynamiques qui ont conduit à leur création.

Architectes Associés », cf. *Architecture du canton de Vaud 1920-1975*, p. 49 (l'AAA paraît un intervenant supplémentaire et isolé de Weber et Petrovitch) ; ou encore « la planification de l'ensemble administratif et commercial à Chauderon par Roland Willomet et Paul Dumartheray de l'AAA » p. 57 (Paul Dumartheray étant simplement associé à l'AAA pour ce chantier, sans pour autant en faire partie). Similairement Matthieu Hoffmeyer, qui attribue le collège des Dents-du-Midi d'Aigle à l'« AAA et M. R. Weber », Hoffmeyer (2018), p. 103, et qui fait coïncider la fondation de Réalisations Scolaires avec la dissolution de l'AAA (à la fin des années 1960, alors que l'activité du bureau se poursuit en parallèle à celle de RS), p. 93.

2. Une histoire du bureau

1. Le parcours commun de formation

Les membres fondateurs de l'Atelier des Architectes Associés partagent un parcours de formation commun, effectué au sein de l'École Polytechnique de l'Université de Lausanne (EPUL). L'École d'architecture et d'urbanisme de l'EPUL ouvre ses portes en automne 1943, sous la direction de Jean Tschumi (1904-1962)¹⁵. Dix ans plus tard, lorsque les futurs fondateurs de l'AAA fréquentent les cours, l'effectif des étudiant.e.s dépasse à peine les 100 personnes. René Vittone relève, le sourire aux lèvres, qu'il s'agissait d'une « petite baraque »¹⁶ ; les étudiants s'y connaissent donc tous.

Modernisme et pragmatisme

À l'EPUL, l'architecture de l'AAA se développe à partir d'un substrat moderniste, et s'inspire de nombreux architectes internationaux adoptant un langage fonctionnaliste. Les réalisations de ces praticiens paraissent régulièrement dans des revues telles que *Werk* et *l'Architecture d'Aujourd'hui* ; elles parviennent ainsi aisément jusqu'aux yeux des élèves de l'EPUL et ne manquent pas d'influencer leurs projets¹⁷.

Parmi ces modèles se détache la figure de Le Corbusier : l'empreinte de son architecture est très présente chez les jeunes architectes fréquentant l'institution lausannoise, ainsi que le confirme la brochure *École d'architecture et d'urbanisme. Projets, esquisses, études des élèves de l'École* publiée en 1953 pour les dix ans de l'institut. Cela se constate surtout au niveau des projets de logements collectifs. À ce propos, les caractéristiques de l'Unité d'habitation de Marseille (fig. 1) – qui, terminée en 1952, marque fortement les esprits des architectes contemporains¹⁸ – transparaissent dans nombre de travaux présentés, y compris un « Groupe d'habitation à la Riponne », travail de 1^e classe réalisé par Alin Décoppet et Georges Van Bogaert (fig. 2).

Si René Vittone souligne la liberté laissée par Tschumi aux étudiant.e.s en matière stylistique et l'absence de toute doctrine¹⁹, le modèle corbuséen demeure très présent et est également transmis,

¹⁵ Gubler, 2008, p. 99.

¹⁶ René Vittone, propos recueillis lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019. En 1952, les étudiant.e.s sont 113 ; en 1955, 116. Cf. Gubler, 2008, p. 110.

¹⁷ Gubler, dans *Histoire de l'École polytechnique Lausanne*, 1999, p. 381.

¹⁸ *Construire des logements. L'habitat collectif suisse 1950-2000*, p. 10. Herman Hertzberger, architecte structuraliste hollandais de renom et proche du bureau bernois Atelier 5, affirme que « Le Corbusier était alors le modèle qui planait au-dessus de tous les autres ». Interview cité dans *Atelier 5*, 1986, p. 12.

¹⁹ René Vittone, allocution lors de la cérémonie funèbre, 30 janvier 1962, cité dans Gubler, 2008, p. 111.

indirectement, par les enseignants mêmes. Ainsi, par exemple, le Siège de la Mutuelle Vaudoise Accidents, Lausanne (1952-56) (fig. 3) par Jean Tschumi comprend un corps d'étages surélevé sur pilotis, des grilles orthogonales ou des brise-soleils sculpturaux, soit des éléments distinctifs de nombreuses œuvres du Chaux-de-Fonnier. Par ailleurs, le « Patron » de l'École d'architecture et d'urbanisme possède un deuxième bureau à Paris et se trouve donc dans cette ville au même moment que Le Corbusier²⁰. Un autre architecte actif à l'École d'architecture et d'urbanisme de EPUL (en tant que Membre du Conseil et du Jury dès 1950, puis comme professeur ordinaire, dès 1956), Hans Brechbühler, est également proche du langage de Le Corbusier, architecte auprès duquel il réalise un stage au début des années 1930²¹. Son œuvre majeure, la Gewerbeschule de Berne (1936-39) (fig. 4) « applique à la lettre – d'après Jacques Gubler – les cinq points de l'architecture nouvelle »²² du Chaux-de-Fonnier.

Cette inspiration corbuséenne se manifeste également dans le choix des destinations pour les voyages d'études, à l'instar de celui organisé dans le Midi vers 1953/1954 – lorsque Roland Willomet est assistant de Tschumi –, comprenant des étapes au barrage de Donzère (imposante œuvre d'ingénierie inaugurée en 1952), à Arles, Aix et Marseille²³.

L'autre élément caractéristique de la formation à l'École d'architecture et d'urbanisme de l'EPUL est l'aspect pragmatique. Dans le programme de l'EPUL figure un examen dédié à l'étude de la structure et des éléments constructifs. Comme le remarque Jacques Gubler, « le réalisme professionnel de l'exercice devrait illustrer la valeur polytechnique de l'école »²⁴. En ce qui concerne la construction en fer, rappelons que l'École a le privilège d'accueillir en mai et juin 1959 l'un des grands spécialistes du domaine : Konrad Wachsmann (1901-1980). Théoricien de renom, l'Allemand travaille sur son essai *Wendepunkt im Bauen* (Wiesbaden, 1959), lorsqu'il accepte de mener deux séminaires à Lausanne (fig. 5)²⁵. Nous ignorons si les architectes de l'AAA ont assisté à ces enseignements ; s'il est vrai qu'à cette époque les fondateurs sont déjà tous diplômés, Alin Décoppet et Léopold Veuve sont associés à Frédéric Aubry, qui assiste l'architecte et théoricien allemand à l'École d'Architecture²⁶. Le passage de Wachsmann est un « succès »²⁷ qui impacte la conception architecturale de nombre d'élèves. D'autres personnalités de premier plan sur le panorama international seront invitées à l'EPUL, tel que Jean Prouvé, architecte-constructeur français avec qui

²⁰ Gubler, 2008, p. 48.

²¹ *Histoire de l'École Polytechnique Lausanne : 1953-1978*, 1999, p. 563.

²² Gubler, 2008, p. 121.

²³ *Idem*, p. 113 note 41.

²⁴ *Idem*, p. 106.

²⁵ Gubler, dans *Histoire de l'École polytechnique Lausanne*, 1999, p. 394.

²⁶ Il assiste également les professeurs Hans Brechbühler, Jacques Favre et Paul Waltenspühl. Cf. *Histoire de l'École Polytechnique Lausanne : 1953-1978*, 1999, p. 559.

²⁷ Gubler, dans *Histoire de l'École polytechnique Lausanne*, 1999, p. 396-397.

l'AAA collaborera pour le projet de Chauderon.

Si la structure de l'école s'inspire du modèle des Beaux-arts de Paris sur plusieurs points – comme pour la division en deux classes ou pour les épreuves, organisées en trois degrés de complexité croissante et réalisées au sein d'un atelier²⁸ –, la pratique et la construction sont bien davantage valorisés qu'aux Beaux-Arts²⁹. Outre les épreuves de dessin de détails techniques étudiés à des échelles variées (une tâche déjà présente à Paris), cela se manifeste en particulier par des stages obligatoires d'une durée d'un an, demandés par la SIA, que chaque élève doit effectuer dans un bureau ou sur un chantier³⁰.

Il est également intéressant à cet égard de souligner la typologie des programmes pour les épreuves de diplôme, qui correspondent souvent à des besoins réels ou à des mandats d'étude³¹. Les réflexions sur des situations concrètes sont donc stimulées.

Tous ces éléments concourraient, d'après Jacques Gubler, à faire des élèves lausannois.e.s des stagiaires recherché.e.s auprès de plusieurs agences ou sur les chantiers français de la Reconstruction en raison de leurs compétences pratiques³².

« *De l'Architecture à l'Urbanisme* »³³

Dans l'enseignement de Tschumi, l'urbanisme occupe une place importante, ainsi que le souligne le nom même de l'École. À partir de sa leçon inaugurale, significativement titrée *De l'Architecture à l'Urbanisme*, Tschumi montre à quel point, selon lui, l'urbanisme constitue la suite logique de l'architecture : « Ces maisons, toutefois, il faudra les étudier les unes par rapport aux autres, que ce soit pour la petite bourgade, ou pour la grande cité ; c'est toujours l'ensemble du groupement qu'il faudra examiner »³⁴. Aux yeux de Tschumi, l'urbanisme représente un domaine qu'un bon architecte doit maîtriser.

Cette conception le rapproche de Le Corbusier et des résolutions adoptées par les CIAM. Ce parallèle se poursuit au niveau du contenu, puisque le texte de sa leçon inaugurale est parsemé de références aux acteurs des Congrès : Tschumi raisonne sur la base des quatre fonctions inscrites dans la *Charte d'Athènes* (fruit des discussions du CIAM IV entre Marseille et Athènes, 1933, et publiée en 1941) – habiter, travailler, se récréer, circuler ; sa critique du chaos caractérisant les villes

²⁸ Gubler, 2008, p. 99.

²⁹ Gubler, dans *Histoire de l'École polytechnique Lausanne*, 1999, p. 377.

³⁰ Gubler, 2008, p. 112.

³¹ Gubler, dans *Histoire de l'École polytechnique Lausanne*, 1999, p. 379.

³² *Idem*, p. 377.

³³ Jean Tschumi, « De l'Architecture à l'Urbanisme », leçon inaugurale prononcée le 18 novembre 1943, publiée dans *BTSR*, 69.25, 1943, pp. 325-331.

³⁴ *Idem*, p. 330.

historiques, développées, à son avis, de manière inorganique et sans directive, ainsi que sa volonté de « réserver le maximum d'espaces libres et de parcs dans la cité »³⁵ font écho aux propos de Le Corbusier dans *Urbanisme* (Paris, 1925) et aux idées défendues par les CIAM depuis le premier Congrès à La Sarraz en 1928³⁶.

La présence au sein de l'AAA d'un pôle voué à l'urbanisme constitue l'un des traits distinctifs du bureau. Nous sommes en droit de penser que l'atelier d'urbanisme tenu par Tschumi – supprimé en 1961, suite à la démission de ce dernier³⁷ – a grandement contribué à ce modèle d'organisation de l'AAA.

2. Avant l'AAA

Second après-Guerre à Lausanne I : l'UIA, la rationalisation et la préfabrication

En 1948, la Ville de Lausanne accueille le premier congrès de l'Union Internationale des Architectes (UIA), un événement marquant. Parmi les personnages les plus influents dans sa fondation figurent Jean Tschumi et Jean-Pierre Vouga, futur architecte cantonal vaudois entre 1960 et 1972³⁸. Dès le premier congrès, les participants adoptent trois résolutions : la première touche à l'urbanisme, définie comme une discipline qui « embrasse aujourd'hui des activités si variées que l'architecte ne saurait les aborder seul » ; la deuxième concerne « l'architecte et l'industrialisation du bâtiment » ; enfin, la troisième porte sur « l'architecte, l'État et la société », l'architecte ne devant « jamais perdre de vue que sa mission primordiale est le service de l'homme »³⁹.

Par ses intentions et en particulier par l'importance qu'il confère à l'industrialisation, l'UIA poursuit des idéologies qui ont fait irruption sur la scène architecturale internationale dans les années 1920 grâce à plusieurs architectes et théoriciens. En 1924, Ludwig Mies van der Rohe écrit que « l'industrialisation de la construction constitue le problème central de l'architecture de notre époque. Si nous la réussissons, nous résoudrons aisément les questions sociales, économiques, techniques et aussi artistiques »⁴⁰. De Le Corbusier à des personnalités impliquées dans le Bauhaus telles que Walter Gropius ou Hannes Meyer, nombre de penseurs et de praticiens partagent les préoccupations

³⁵ *Idem*, p. 329

³⁶ Mumford, 2000, pp. 25-26.

³⁷ Gubler, dans *Histoire de l'École polytechnique Lausanne*, 1999, p. 392.

³⁸ Neuchâtelois, il est actif à Lausanne dès 1937. Cf. Sylvain Malfroy, « Jean-Pierre Vouga », *DHS*, en ligne, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/027436/2015-01-05/>, consulté le 30.10.2019.

³⁹ « Premier Congrès de l'Union internationale des architectes », *BTSR*, 74.16, 1948, pp. 204-205.

⁴⁰ Ludwig Mies van der Rohe, « L'architecture industrielle (*Industrielle Bauen*) », *G*, 3, 1924, p. 18-20, publié dans Conrads, 2017 [1964], p. 97.

de Mies van der Rohe, et, comme ce dernier, voient en l'industrialisation la condition *sine qua non* pour une architecture rentable, efficace et de son temps⁴¹.

À l'École d'architecture de Lausanne, Tschumi confirme son intérêt pour l'industrialisation. Dans sa leçon inaugurale donnée le 18 novembre 1943, il affirme, paraphrasant Le Corbusier, que « dans 10, 20 ou 50 ans [...] l'industrie capable de construire en grande série des bateaux et des navires, des avions de grande envergure, des chars d'un tonnage impressionnant, exécutera pour le moins des éléments et des cellules du bâtiment »⁴².

Clarifions d'abord quelques concepts : ainsi que Alin Décoppet la définit lors d'une conférence tenue en 1966, la rationalisation est « la recherche d'un nombre limité d'unités, de fonctions, d'éléments, de normes de dimensions applicables sur une grande échelle dans la construction »⁴³. Des équivalences sémantiques existent, les termes « normalisation » ou « standardisation », étant parfois également employés⁴⁴. La préfabrication, qui, selon les mots de Décoppet, « consiste à fabriquer le plus industriellement possible des éléments de construction »⁴⁵, est l'un des résultats de la rationalisation, à travers un processus industriel.

Durant le Second après-Guerre, l'industrialisation paraît la solution pour remédier aux destructions causées par la guerre, et plus généralement pour résoudre efficacement les problèmes engendrés par la forte croissance démographique, notamment en Suisse. Ce point de vue optimiste à l'égard des solutions techniques à l'avant-garde, et donc du progrès technologique, est typique de l'époque ; il concourt à déterminer une période perçue comme « glorieuse », selon l'expression du théoricien et économiste français Jean Fourastié en 1979, définissant les trois décennies entre 1945 et 1975⁴⁶. Ce même auteur avait par ailleurs rédigé en 1951 un ouvrage significativement titré *Machinisme et bien-être*⁴⁷... !

Des chantiers expérimentaux ayant recours à la préfabrication sont lancés en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne⁴⁸ et dans bien d'autres pays, atteignant souvent des dimensions inédites. La filiation entre ces travaux et les recherches des années 1920 est certaine⁴⁹. À Genève, des

⁴¹ Le Corbusier, *Vers une architecture*, 1923 ; Walter Gropius, *Principes de la production du Bauhaus*, 1926 ; Hannes Meyer, *Construire*, 1928. Cf. encore Ludwig Mies van der Rohe, *Technique et architecture*, 1950. Publiés dans Conrads, 2017 [1964], respectivement pp. 72-76 ; 114-116 ; 139-142 ; 185.

⁴² Jean Tschumi, leçon inaugurale de l'École d'Architecture et d'Urbanisme de l'EPUL, publiée dans *BTSR*, 69.25, 1943, pp. 325-331, ici p. 326.

⁴³ « La rationalisation de la construction vue par un architecte lausannois », *FAV*, 25 mai 1966, p. 9.

⁴⁴ Telle qu'adoptée par Décoppet, la notion de rationalisation est plus large et englobe celles de normalisation (la conception de normes) ainsi que de standardisation (la création d'éléments sériels). Pour cette raison, c'est le terme que nous avons privilégié.

⁴⁵ « La rationalisation de la construction vue par un architecte lausannois », *FAV*, 25 mai 1966, p. 9.

⁴⁶ Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible*, Paris, Fayard, 1979.

⁴⁷ Jean Fourastié, *Machinisme et bien-être*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1951.

⁴⁸ Respectivement, cf. Vayssière, 1988 ; Albani, dans Graf, Delemontey, 2012, pp. 241-259 ; Harwood, dans Graf, Delemontey, 2012, pp. 273-285 ; Braun, 2018.

⁴⁹ Zanghi, 1999, p. 86.

réalisations à caractère précurseur ont lieu dans les années 1940 et 1950, notamment par les frères Honegger et Marc-Joseph Saugey⁵⁰ (fig. 6). En région lausannoise, signalons les exemples dus à William Vetter et Jean-Pierre Vouga, auteurs de l'immeuble à l'avenue Ramuz de Pully (1952-1953) (fig. 7) ou de la Cité Bellevaux-Pavement (1957-1958) : ces deux réalisations exploitent les procédés de l'entreprise Granito S.A., basée à Lausanne⁵¹. Toujours est-il qu'en Suisse, ainsi que le souligne Alin Décoppet, « nous n'avons pas le droit de jouer aux pionniers dans ce domaine, [...] car nous avons fait de grands emprunts à d'autres pays, comme la France »⁵².

Le premier congrès de l'UIA a lieu avant même le début des études d'architecture des futurs associés de l'AAA, et au milieu du siècle l'architecture vaudoise demeure globalement classiciste⁵³ et tributaire des résistances caractérisant les milieux professionnels du domaine⁵⁴. Néanmoins, la situation connaît un renouveau au cours des années 1950 avec l'adoption de la mécanisation de la construction dans le cadre d'opérations d'envergure et avec le développement de vocabulaires formels exprimant le caractère non porteur de la façade⁵⁵. Dans ces processus, le rôle de Jean Tschumi et de Jean-Pierre Vouga est crucial puisque les deux personnalités contribuent à diffuser des approches novatrices de la pratique architecturale jusqu'au sein de la nouvelle génération.

Les considérations prônées par l'UIA et cristallisées dans ses trois résolutions seront centrales dans l'activité de l'AAA : un bureau polyvalent, intéressé par les techniques constructives novatrices et questionnant le rôle social de l'architecte. Le rapport du bureau lausannois avec l'UIA se resserrera à tel point que René Vittone représentera l'association à un congrès sur l'architecture industrielle à Detroit en 1968⁵⁶, tandis que Alin Décoppet siègera dans la commission de l'UIA pour l'exercice de la profession d'architecte⁵⁷.

Second après-Guerre à Lausanne II : Expo 64

Lorsqu'on aborde le parcours et la production d'un bureau lausannois actif dans les années 1960 et concerné par l'innovation technologique en architecture, il paraît fondamental d'évoquer l'Exposition nationale suisse de 1964 qui s'est déroulée à Lausanne – le « printemps de l'architecture suisse »⁵⁸ selon Pierre Frey, Bruno Marchand, Angelica Bersano et Joëlle Neuenschwander Feihl –,

⁵⁰ Delemontey, dans Graf, Delemontey, 2012, pp. 385-398 ; Graf, 2010.

⁵¹ *BTSR*, 79.25, 1973, p. 479 ; *Habitation*, 33.2, 1961, pp. 13-15.

⁵² « La rationalisation de la construction vue par un architecte lausannois », *FAV*, 25 mai 1966, p. 9.

⁵³ Marchand, 2012, p. 36.

⁵⁴ *Idem*, p. 40.

⁵⁵ *Idem*, pp. 41 et 53.

⁵⁶ *TdL*, 17 mai 1968, p. 7.

⁵⁷ *AAA 1961-1976*, p. 60.

⁵⁸ *Expo 64. Le printemps de l'architecture suisse*, 2014.

un moment marquant pour l'architecture helvétique et lausannoise en particulier. À partir de 1956, lorsque la ville de Lausanne est désignée pour accueillir cet événement, plusieurs représentants du milieu architectural du chef-lieu vaudois s'affrontent afin de trouver les solutions les plus convenables⁵⁹.

Le lien entre l'Expo 64 et l'AAA est très fort et se développe sur plusieurs niveaux. Les futurs associés présentent un intérêt pour cette expérience et participent au concours d'idées lancé au début de l'année 1960, « permett[ant] aux jeunes artistes suisses de démontrer leurs facultés créatrices »⁶⁰ afin d'être appelés, le cas échéant, pour la réalisation des constructions. Léopold Veuve y présente un projet en collaboration avec, entre autres, René Vittone, tandis qu'une autre étude voit la participation de Nicolas Petrovitch-Niegoch, Michel-Robert Weber (lesquels sont alors réunis en un bureau) et Roland Willomet. La contribution la plus importante d'un membre de l'AAA à l'Expo 64 est cependant celle de Guido Cocchi, nommé adjoint de l'architecte en chef, Alberto Camenzind après s'être distingué lors de ses études à l'EPUL⁶¹. Un autre jeune architecte ayant étudié avec Jean Tschumi, Bernard Meuwly, est en outre désigné. Ces deux praticiens fraîchement diplômés prennent une part importante aux choix qui structurent le visage de l'exposition⁶². Il est intéressant de souligner les positions qui ont mené à l'engagement de Cocchi et, parallèlement, au refus de son associé de l'époque, René Vittone : si ce dernier se dit peu intéressé par le principe même de l'exposition en raison de son caractère éphémère (bien que finalement il collaborera à la réalisation d'un pavillon), Cocchi perçoit au contraire dans cette particularité la condition idéale pour qu'une architecture expérimentale puisse se développer et voir le jour, grâce aux fonds mis à disposition⁶³. De telles perspectives sont partagées par Camenzind ; ainsi, l'« objectif déclaré de la manifestation est [...] d'édifier un bâti de genre fondamentalement nouveau »⁶⁴, à partir de « techniques nouvelles et innovantes dont il faut apporter la démonstration d'efficacité et [de] solidité, tant au niveau constructif qu'esthétique »⁶⁵.

Deux autres architectes de l'AAA, Alin Décoppet et René Vittone, prennent part à l'Exposition nationale dans sa phase de réalisation. Conçu avec les architectes Frédéric Brugger et Benedikt Huber et l'ingénieur Jean-Claude Piguet, le pavillon du secteur « Industrie et artisanat » se compose de huit cellules disposées radialement autour d'un corps bas s'ouvrant sur une placette (fig. 8-9). La structure porteuse du pavillon, constituée de poutres en treillis reliées par des nœuds, représente une application

⁵⁹ Cardellini, dans *Expo 64 : 50 ans après*, 2014, pp. 11-17 ; Marchand, dans Lugon, Vallotton, 2014.

⁶⁰ « Un concours d'idées permet aux jeunes artistes suisses de démontrer leurs facultés créatrices », *TdL*, 17 octobre 1960, p. 3.

⁶¹ Maillard, 2013, p. 222.

⁶² Gubler, dans *Histoire de l'École polytechnique Lausanne*, 1999, p. 402.

⁶³ Maillard, 2013, pp. 223-224.

⁶⁴ *Expo 64. Le printemps de l'architecture suisse*, 2014, [s.p.].

⁶⁵ *Ibid.*

de la leçon de Konrad Wachsmann (fig. 10).

Mettant en relief l'œuvre de la deuxième génération d'architectes modernes⁶⁶, ce rendez-vous se révèle être un tremplin à la carrière de plusieurs praticiens et en particulier des jeunes adjoints de l'architecte en chef : Bernard Meuwly sera nommé chef du Service des bâtiments et donc architecte de la Ville de Lausanne en mars 1965 ; quant à Guido Cocchi, sa participation constitue indubitablement une référence de taille qui concourra à l'essor retentissant de l'AAA.

Premières collaborations

Au début des années 1960, à l'aube de la fondation de l'AAA, les sept architectes sont divisés en quatre bureaux indépendants : Guido Cocchi et René Vittone ; Alin Décoppet et Léopold Veuve ; Nicolas Petrovitch-Niegoch et Michel-Robert Weber ; Roland Willomet. Ils sont alors globalement âgés de 30 à 35 ans. Se connaissant depuis la période des études, les architectes collaborent quasiment tous avant la création de l'AAA. Bien que les archives soient pratiquement muettes à ce sujet, la presse nous permet d'énumérer plusieurs de ces occasions.

D'après nos recherches, les futurs associés coopèrent pour la première fois au début de l'année 1960 lors d'un concours pour une chapelle avec crématoire au cimetière du Bois-de-Vaux : Cocchi, Vittone, Petrovitch, Weber et Willomet remportent le deuxième prix, en avril 1960, en collaboration avec Edmond Bachofen, architecte à Lausanne⁶⁷. Seul le bureau de Décoppet et Veuve est donc absent. Quelques mois plus tard, en juin 1960, les sept architectes, avec Charles Bachofen, architecte à Lausanne, remportent le deuxième prix au Concours d'idées pour l'aménagement du centre de Renens-Gare⁶⁸. Une collaboration ultérieure a lieu en 1961 pour l'étude d'une école avec locaux de loisirs et parc public à Bellevaux-Dessus, où les architectes remportent le deuxième prix. Aucune image de ces divers projets ne nous est malheureusement parvenue.

Le projet d'association prend de plus en plus forme entre 1960 et 1961 ; afin de gérer au mieux les problématiques découlant de cette étape, les sept architectes sollicitent dès décembre 1960 les services de Sectro, une agence genevoise de conseil financier et d'entreprise fondée depuis quelques années à peine⁶⁹. La collaboration avec Sectro comporte des visites aux quatre bureaux, des entretiens, ainsi que l'élaboration d'un programme d'action touchant les différentes tâches du travail

⁶⁶ Allenspach, 1999, p. 96.

⁶⁷ *FAL*, 29 avril 1960, p. 22. Charles & Frédéric Brugger, architectes, à Lausanne, remportent le premier prix.

⁶⁸ *NRL*, 9 juin 1960, p. 9. Le premier prix revient à William F. Vetter, architecte, à Lausanne.

⁶⁹ L'entreprise est fondée en 1957 et liquidée en 2013. Cf. « Sectro SA », *Registre du Commerce du Canton de Genève*, en ligne, <http://ge.ch/hrcintapp/externalCompanyReport.action?companyOfcId13=CH-660-0002957-5&ofcLanguage=1> (consulté le 23.09.2019).

d'architecte⁷⁰.

3. La « période expérimentale »⁷¹ et le développement de l'AAA

Entraide et esprit collectif

L'appellation « Atelier d'architectes associés » est attestée pour la première fois dans une offre d'emploi publiée le 19 janvier 1961 (la préposition « d' » sera modifiée dans les mois suivants) et est en tous cas déjà utilisée par le groupe lors du concours de Bellevaux-Dessus⁷². La fondation officielle de l'AAA a lieu en novembre 1961⁷³, et le bureau s'installe au 21, avenue de Montchoisi. La volonté d'association qui habite les sept praticiens constitue l'un des points de force du bureau naissant, à une époque où de nombreux chantiers lausannois changent d'échelle. Comme le remarque Guido Cocchi, l'acte de regroupement est perçu comme une nécessité par les associés, qui se disent « conscients que pour décrocher et ensuite assumer de gros mandats, il fa[u]t être plusieurs »⁷⁴. Cette collaboration spontanée facilite ainsi les démarches administratives, en outre de garantir une unité de conception et d'éviter les plus-values pour association d'architectes⁷⁵. Sylvain Malfroy et Bruno Marchand remarquent à juste titre le « rôle catalyseur » qu'ont pu jouer les aménagements de vastes quartiers comme l'Ancien-Stand : des situations inédites demandant des approches expérimentales⁷⁶.

D'une complexité et d'une ambition nouvelles⁷⁷, ces programmes demandent de surcroît des compétences qui vont au-delà de celles du simple « architecte réalisateur de bâtiments » et englobent l'urbanisme. Cela implique que l'architecte admette ses propres limites et donne lieu à une dynamique collaborative et de mise en commun dont les origines peuvent être attribuées à une sensibilité de gauche qui caractérise nombre d'intellectuels et d'artistes pré-1968. En 1961, René Vittone affirme que l'activité de groupe représente à ses yeux la meilleure solution pour accomplir les mandats, car « l'individu se spécialise peut-être, mais le groupe conserve une vue générale »⁷⁸.

⁷⁰ ACM, 0029.04.0004b, Dossier *Atelier des Architectes Associés, Lausanne. Projet d'organisation de l'association, Sectro S.A., Genève*, 1961, pp. 1-2.

⁷¹ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 1.5.65*, p. 3.

⁷² *NRL*, 13 juillet 1961, p. 4 ; *FAL*, 14 juillet 1961, p. 26. Jacques Dumas, architecte à Lausanne remporte le premier prix.

⁷³ Cf. les dossiers des AG, conservés aux ACM sous la cote 0029.04.0004a.

⁷⁴ Guido Cocchi (dialogues avec Nadja Maillard ayant eu lieu entre juin 2009 et novembre 2010), cité dans Maillard, 2013, pp. 223-224.

⁷⁵ AVL, C3, Service Administratif de la Direction des Travaux, carton 5143, Dossier 4.6.459, No. 2 (1957-1961), Lettre de Marcel Kaesermann à la Municipalité de Lausanne, le 1^{er} avril 1960.

⁷⁶ Malfroy, Marchand, 1997, p. 12.

⁷⁷ À Lausanne, les chantiers précédents d'une envergure comparable sont très rares ; parmi ceux-ci, celui de la Tour de Bel-Air, par Alphonse Laverrière en 1931-1932.

⁷⁸ « L'architecture et les architectes », *TdL*, 5 février 1961, pp. 11-12, ici p. 11.

Le passage suivant, tiré d'un entretien de 1968 avec Alin Décoppet, développe ces propos. Lorsque le modérateur demande à l'architecte comment peut-on créer un ouvrage adapté aux besoins de l'utilisateur, Alin Décoppet répond ceci :

En plaçant la conception architecturale sur une base toute nouvelle que j'appellerai « extravertie ». Ceci nous impose de ne plus croire à notre « mission » ésotérique – à ce besoin de faire le bonheur de l'humanité qu'éprouvent les fervents de l'architecture « totale » – mais de nous mettre entièrement et en toute *humilité* au service de l'ouvrage à construire. En abordant *honnêtement* tous les facteurs participant à la définition du mandat. Facteurs relevant de disciplines diverses : sociologie, économie, hygiène, psychologie, technique, science, l'architecture deviendra alors *l'expression naturelle d'une solution « optimisée »* par rapport à tous les facteurs considérés. [...] Personne n'est capable de maîtriser ne serait-ce que la moitié des problèmes que posent la complexité et l'ampleur des grands projets, l'architecte doit donc apprendre à s'intégrer dans un « *collège de cerveaux* » groupant des experts des diverses disciplines intéressées. Seul ce travail en équipe peut conduire à une synthèse réaliste de tous les facteurs définissant le problème⁷⁹.

Deux niveaux d'associations apparaissent donc comme nécessaires aux yeux de l'AAA pour aborder les problématiques architecturales de manière satisfaisante : des groupements avec d'autres architectes, et des collaborations avec des spécialistes d'horizons différents. L'emploi de notions telles que « humilité », « honnêteté » ou « expression naturelle » témoignent de l'approche idéaliste de l'AAA à la pratique architecturale : il s'agit là d'un esprit typique des architectes modernistes de l'époque que nous mettrons en lumière dans les chapitres suivants.

Dans un article paru en 1968 dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*, Décoppet poursuit ces réflexions en soulignant la nécessité d'un travail, de la part de l'architecte, qui englobe de plus en plus la planification, la coordination et la synthèse de l'activité des différents spécialistes impliqués dans le processus de conception⁸⁰. Ce discours se rapproche des mots de Jean-Pierre Vouga lorsqu'il affirme qu'il convient à l'architecte d'« acquérir dans toutes les techniques les connaissances étendues qui lui permettront d'être dans l'équipe des techniciens, celui qui pourra assumer le rôle de coordonnateur, de chef »⁸¹. À cette aune, une situation ambiguë se profile, puisque, suivant tous les propos mis en lumière, l'architecte tiendrait à la fois un statut *égal* et *supérieur* à celui des autres intervenants qu'il doit coordonner. À notre sens, en dépit de cette contradiction, il importe de retenir à cet endroit la volonté d'instaurer une dynamique d'échange qui soit, autant que possible, horizontale avec différents acteurs spécialistes de domaines variés. Le cas du CROCS illustre exemplairement cette situation⁸².

Il est intéressant de remarquer que si la pratique associative avec un nombre aussi élevé de partenaires représente probablement une première à Lausanne, elle est suivie par plusieurs bureaux

⁷⁹ Nous soulignons. ACM, 0029.04.0004b, Dossier *Réorganisation 68-69, 1*, article « L'architecte a-t-il encore le droit d'exister ? », *Faits et propos* [numéro et année inconnus ; date tapuscrite : 24 décembre 1968], p. 2.

⁸⁰ Alin Décoppet, « Rationalisation et organisation de l'activité professionnelle », *BTSR*, 94.5, 1968, pp. 71-75, ici p. 71.

⁸¹ Jean-Pierre Vouga, « Les architectes devant l'industrialisation du bâtiment », *BTSR*, 79.24, 1953, pp. 457-459.

⁸² Cf. infra, chapitre 3.III.1.

suisses et internationaux vers la moitié du XX^e siècle. L'époque voit en effet se multiplier les « Ateliers » et les « Groupes »⁸³. Membre du Groupe 11, l'architecte genevois Jean-Marc Lamunière fait écho aux propos d'Alin Décoppet en affirmant : « L'architecte devra sortir de sa solitude pour apprendre à travailler en équipe, au coude à coude avec des économistes, des sociologues, des psychologues, des ingénieurs spécialisés en recherches opérationnelles, etc. Il devra par conséquent acquérir une vaste culture de tous ces problèmes »⁸⁴.

L'AAA fonde sa pratique sur des échanges constants entre les mandataires. Le partage des mandats se fait sur la base des disponibilités et des intérêts de chacun, et chaque maître de l'œuvre peut compter sur un adjoint (ou remplaçant). Bien que les décisions et les responsabilités appartiennent au mandataire, l'adjoint participe également, dans la mesure du possible, aux séances avec le maître d'ouvrage : cette organisation permet une confrontation et un *feedback* immédiats. De plus, des réunions hebdomadaires ont lieu entre les sept associés afin de discuter de l'avancement des chantiers et des nouveaux mandats⁸⁵. Le dialogue avec des praticiens spécialisés dans d'autres disciplines est systématique. Des urbanistes – ce domaine étant représenté par Léopold Veuve à l'intérieur de l'AAA – jusqu'aux ingénieurs, avec lesquels les associés parviennent à l'élaboration de systèmes structurels novateurs ; des sociologues aux artistes, qui interviennent dans plusieurs chantiers. S'agissant de l'ingénierie, remarquons que la plupart des projets sont étudiés avec les deux mêmes bureaux, celui de Jean-Claude Piguet et celui de Janin et Girard. Ils deviennent donc en quelque sorte des « associés externes » de l'AAA.

Au sein du bureau, les sept architectes-mandataires se situent sur un plan d'égalité : les mérites

⁸³ L'un des exemples les plus connus est sans doute l'Atelier des bâtisseurs (ATBAT), fondé en 1945 par Le Corbusier, Jacques-Louis Lefebvre et Vladimir Bodiansky, dont le pendant en Afrique du nord, basé à Casablanca, voit le jour en 1951 par le même Vladimir Bodiansky avec Georges Candilis Shadrach Woods et Henri Piot.

En Suisse, citons les exemples suivants : Atelier Cramer+Jaray+Paillard (CJP), actif entre 1947 et 1966 à Zurich, fondé par Fred Cramer, Werner Jaray et Claude Paillard, rejoints en 1962 par Peter Leemann ; Atelier 5, fondé à Berne en 1955 par Erwin Fritz (jusqu'en 1969), Samuel Gerber (jusqu'en 1969), Rolf Hesterberg, Hans Hostettler (jusqu'en 1990) et Alfredo Pini, bientôt rejoints par Niklaus Morgenthaler (1956, jusqu'en 1969) et Fritz Thormann (1959) ; Groupe 11, fondé à Genève en 1956 et actif jusqu'en 1963, avec les architectes Jacques Bardet, Pierre Borsa, Pierre Bussat, Alfred Damay, Jean-Pierre Dom, Jean Duret, Jean-Marc Lamunière, François Maurice, Jacques Nobile et Alain Ritter ; Atelier Coopératif d'Architecture et d'Urbanisme (ACAU), fondé en 1963 à Carouge par Manuel Baud-Bovy, Nadine Iten, Jean Maurice Iten, Michel Rey (architectes), Christian Otto Hauser (sociologue), et les architectes Victor Haïm Tordjam et Dionisio Carlo Vitelli, Jean-Pierre Dellenbach (1964), Denis Dubois-Ferrière (1973) et Pierre-Alain Favre (1989) ; ARB Arbeitsbruppe, fondé en 1968 à Berne par Kurt Aellen, Franz Biffiger, Urs Hettich (jusqu'en 1972), Daniel Reist (jusqu'en 1978) et Bernhard Suter (jusqu'en 1976), depuis 1979 également Thomas Keller et Peter Keller.

À l'étranger, c'est encore le cas de l'Atelier de Montrouge (ATM), fondé en 1958 par Jean Renaudie, Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer, et Jean-Louis Véret et s'occupant d'architecture et d'urbanisme ; l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture (AUA), fondé à Paris en 1960 par l'urbaniste et sociologue Jacques Allégret, avec les architectes Jacques Berce, Valentin Fabre, Georges Loiseau, Jean Perrottet, Richard Slama, Michel Steinebach et Jean Tribe, rejoints en 1961 par Paul Chemetov, en 1962 par Jean Deroche et Annie Tribel, et par Jacques Kalisz en 1963.

⁸⁴ Jean-Marc Lamunière, « Urbanisme et planification. L'architecte doit sortir de sa solitude », *Habitation*, 33.4, 1961, pp. 27-28, ici p. 28.

⁸⁵ René Vittone, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019. Ces *modus operandi* sont probablement fixés de manière définitive lors d'un séminaire tenu du 21 au 23 mars 1963. Cf. ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Séminaire Gruyères I*, mars 1963, p. 8.

reviennent toujours à l'AAA et jamais aux membres individuels. Ainsi, on signe ou on parle de « L'AAA, représenté par ... » ou « Pour l'AAA, ... ». Il s'agit là d'une démarche d'effacement de l'individuel en faveur du collectif, avec toutes les connotations idéalistes que cela implique. Le papier à en-tête porte la mention « Atelier des architectes associés Lausanne » à gauche. Il comporte éventuellement les noms des mandataires au centre, et à droite l'acronyme « AAA », qui acquiert véritablement le rôle d'un logo (fig. 11). Le tout, dans une police linéaire sans empattements, contribuant à véhiculer l'essence moderne du bureau.

Comme le souligne René Vittone, par le regroupement est également poursuivie la recherche d'une certaine aisance, d'un environnement confortable en termes de moyens et de services⁸⁶. La présence d'un secrétariat ou d'un centre de documentation – si complet et fonctionnel qu'il sera vendu à la section d'architecture de l'EPFL, une fois la liquidation de l'AAA ayant eu lieu⁸⁷ – contribuent à créer des conditions de travail idéales pour les sept architectes, qui peuvent ainsi se concentrer sur des aspects plus stimulants de leur activité. L'AAA apparaît donc aux partenaires comme la solution la mieux adaptée aux exigences de la pratique contemporaine de l'architecture telle qu'ils l'envisagent.

Un essor immédiat

Au cours de ces premières années – période que les architectes eux-mêmes qualifieront d'« expérimentale »⁸⁸ –, l'AAA connaît un développement rapide. Aux chantiers que chaque bureau mène et dont les revenus sont mis au bénéfice de tout l'AAA, s'ajoutent bientôt de nouveaux mandats importants. C'est notamment le cas de l'Ancien-Stand et de Chauderon, dès 1961 déjà, ou de la Centrale thermique de Vouvry, commandée en 1963, qui assureront à eux seuls des revenus de plusieurs millions de francs sur une dizaine d'années⁸⁹.

Ces exemples confirment que la stratégie d'association suivie par les sept architectes porte ses fruits. Depuis le début des années 1960 et pendant une décennie, jusqu'en 1973 environ, le bureau connaît un succès considérable, avec des mandats significatifs et d'autres plus modestes qui seront analysés dans les chapitres suivants.

L'ambition et le désir de spécialisation des associés apparaissent clairement dès les premières années suivant la création du bureau : cela transparaît en premier lieu par leur participation à de

⁸⁶ René Vittone, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

⁸⁷ Jean Brugger, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 8 octobre 2019.

⁸⁸ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 1.5.65*, p. 3.

⁸⁹ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 4.3.67*, Annexe 4 : « Préparation de l'assemblée générale du 4.3.67. Problèmes de structure, information du 9.2.67 », tableau « Classement et évolution des mandats 1966 (jusqu'à fin janvier 1967) ».

nombreuses activités externes à l'AAA, comme l'Expo 64 ou l'UIA, mentionnées plus haut. Citons encore la participation d'Alin Décoppet – ensuite épaulé par Jean Brugger – à la Commission fédérale de recherche pour l'accroissement de la productivité dans la construction de logements (*Forschungskommission zur Erhöhung der Produktivität im Wohnungsbau*), créée suite à une loi fédérale de 1966⁹⁰, celle de Guido Cocchi au Collège des architectes de Dorigny (plus tard Bureau de construction de l'université de Dorigny, BUD) depuis 1967⁹¹, ou celle de Michel-Robert Weber au Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires (CROCS) en 1965⁹². Menée coude-à-coude avec des ingénieurs, des enseignants et des élus, cette expérience illustre parfaitement le concept de « collège de cerveaux » évoqué par Décoppet. Les recherches en matière de constructions scolaires rationalisées se poursuivront avec la création en 1970 d'une société annexe à l'AAA, Réalisations scolaires et sportives (RS), par Michel-Robert Weber avec l'architecte Pierre Cahen et l'ingénieur Jean-Claude Piguet à Lausanne (tous les deux également actifs au CROCS)⁹³. Toutes ces activités concourront à la spécialisation et à la renommée de l'AAA, en outre de contribuer économiquement au fonctionnement de l'association – les revenus touchés par les associés dans ces sociétés ou commissions étant systématiquement partagés en parties égales entre les membres de l'AAA.

La croissance du bureau se reflète dans l'augmentation du personnel, qui passe de 26 collaborateurs au moment de la fondation (l'on compte 7 architectes, 8 dessinateurs, 4 apprentis, 4 stagiaires et 3 secrétaires)⁹⁴ à une huitantaine au début des années 1970⁹⁵ – une centaine en comptant les collaborateurs des sociétés annexes.

Réorganisations

Afin de contrer les « risques » dus à « l'augmentation rapide du chiffre d'affaires » dans une « entreprise jeune et encore insuffisamment organisée »⁹⁶, l'AAA s'interroge sur la structure et sur le

⁹⁰ ACM, 0029.04.0004b, Dossier *Réorganisation 68-69*, *Prép. AG 70*, 2, « Notes Décoppet sur l'institut de recherche du bâtiment. Document du 21.1.1969 ».

⁹¹ Sandrine Perroud, « Guido Cocchi, le père du Campus », en ligne, dans https://www2.unil.ch/dorigny40/files/2010/05/US554_2010_Guido.Cocchi.Le_Pere_Du_Campus.pdf, (consulté le 1.10.2019).

⁹² « CROCS, une mission d'homme-orchestre : adapter l'architecture à la pédagogie », *Habitation*, 45.7, 1972, p. 32.

⁹³ « Il ne s'agira pas d'une société distincte, mais d'une association d'une durée illimitée dont la gestion est indépendante des autres affaires, sur la base d'un budget annuel approuvé par les deux associés ; principe de répartition : 50% Cahen, 50% AAA. [...] Weber représentera l'AAA ». Cf. ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 14.3.70*, p. 1, chapitre « Séance du conseil du 9.3.70 ».

⁹⁴ ACM, 0029.04.0004b, Dossier *Atelier des Architectes Associés, Lausanne. Projet d'organisation de l'association, Sectro S.A., Genève*, 1961, p. 30.

⁹⁵ ACM, 0029.01.0003b, Dossier *Planification hospitalière*, 1971, p. 14.

⁹⁶ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 29.2.64*, p. 3.

bon fonctionnement du bureau. Les architectes font régulièrement appel à plusieurs spécialistes et conseillers tels que le Centre d'Information et de Public Relations (CIPR) à Genève, le lausannois Roger Bobillier (membre de la direction de la Mutuelle Vaudoise Assurance et proche de Jean Tschumi⁹⁷), ou encore le Français Serge Collette (conseiller d'entreprise basé à Vincennes). Durant les premières années d'activité – ou au plus tard en 1964 – le bureau est régi par un Conseil des partenaires (les sept architectes fondateurs) et une Direction, et séparé en trois unités principales, à savoir, « études » – comprenant entre autres le bureau technique, le pôle urbanisme, ou la bibliothèque –, « travaux » – chargé de veiller sur la documentation et sur l'avancement des chantiers –, et « administration ». S'ajoutent à cela des sections de « planning », ce qui confirme l'importance accordée à une approche prévoyante, et de « comptabilité industrielle et statistique », s'occupant des questions de marketing⁹⁸ (fig. 12).

Un changement important dans le fonctionnement du bureau s'opère au milieu des années 1960, lorsque des réorganisations sont envisagées, menant notamment à l'autonomisation des services urbanistiques de l'AAA, avec la naissance d'Urbaplan. Fruit d'un cycle de colloques avec le conseiller Roger Bobillier, un schéma daté 1965 cristallise une proposition de réorganisation du bureau (fig. 13) ; ce tableau est par ailleurs partiellement reproduit dans un article du *BTSR* qui relaie une conférence tenue par Alin Décoppet au groupe Seeland-Jura de la SIA, le 9 novembre 1967 à Bienne, au sujet de la « rationalisation et organisation de l'activité professionnelle »⁹⁹. De quoi en déduire que l'organisation de l'AAA pouvait être considérée, à certains égards, comme exemplaire ou du moins originale.

À la tête du bureau se trouve toujours le Conseil des partenaires, lesquels couvrent à tour de rôle le poste de Président. Les membres de la Direction Générale mettent à exécution les décisions du Conseil, s'occupent des relations publiques et du lien avec le Secrétariat général. Celui-ci coordonne les différents services (commercial, financier, du personnel et administratif). Du côté de la pratique architecturale, l'AAA s'organise autour de deux sections, Architecture et Urbanisme, chacune des deux étant régie par une Direction Technique (DTA et DTU). Ici, chaque mandataire (M, ou partenaire opérationnel, PO) gère sa propre équipe d'architectes, de dessinateurs et de collaborateurs. Le bureau de dessin et celui du métré n'existent en réalité pas comme entités séparées, mais leurs fonctions sont intégrées aux Directions Techniques. Les tâches de chaque unité sont détaillées dans les deux sources susmentionnées, ce qui montre l'organisation méticuleuse des

⁹⁷ Gubler, 2008, p. 70.

⁹⁸ Cf. Schéma tiré de ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 29.2.64*, p. 10, ainsi que les contenus du PV de l'Assemblée générale de 1965 : ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 1.5.65*, pp. 7-16.

⁹⁹ ACM, 0029.04.0004b, Dossier *Organisation du 6.9.65*, « Étude d'organisation du 6.8.65 » ; Alin Décoppet, « Rationalisation et organisation de l'activité professionnelle », *BTSR*, 94.5, 1968, pp. 71-75. Rappelons qu'à cette époque Décoppet est déjà chargé de cours à l'EPFL, ce qui lui confère *per se* une certaine autorité dans le panorama régional.

fonctions afin de maîtriser la complexité de la composition du bureau.

Le pôle (puis « section ») Urbanisme de l'AAA est notamment actif dans le cadre d'un important mandat du Canton de Vaud et des communes de la région lausannoise, consistant en une analyse historique et évolutive de la région¹⁰⁰. Au sein du groupe d'étude, dénommé GERL (Groupement intercommunal pour l'étude de la région lausannoise) et créé en 1964 pour cette occasion, Léopold Veuve côtoie le géographe Jacques Barbier et le sociologue Pierre Conne, qui intègrent l'AAA en 1966, lorsque les partenaires acceptent « la constitution d'un département technique spécialisé de l'AAA, réunissant la section urbanisme de l'AAA et [...] ancien GERL »¹⁰¹, entité qui sera bientôt renommée Urbaplan.

La fondation d'Urbaplan se concrétise par l'occupation à plein temps d'un associé : Léopold Veuve, qui était déjà très sensible aux questions d'urbanisme au début de son activité professionnelle et s'occupait du pôle urbanistique dès les premières années de l'AAA. Cela s'inscrit dans l'essor que connaît la profession d'urbaniste à cette époque, se définissant de plus en plus comme une activité à part entière indépendante des pratiques de l'architecte. Comme le souligne Guido Cocchi, la volonté d'avoir un « service d'urbanisme et d'aménagement du territoire, lié administrativement à l'AAA constitue, en quelque sorte, pour l'AAA, la manifestation d'une aspiration à ne pas vouloir se limiter exclusivement aux problèmes d'architecture ; dès lors, l'annexion d'autres disciplines et la création d'autres services spécialisés peuvent être envisagées »¹⁰². Cela se situe dans le sillage des conceptions architecturales prônées lors des CIAM et relayées, comme nous l'avons vu, à l'École d'architecture et d'urbanisme de Lausanne sous la direction de Jean Tschumi.

Cependant, la cohabitation des deux sections de l'AAA se révèle moins heureuse que prévu et touche très tôt à sa fin, lorsqu'en 1971 une nouvelle restructuration a lieu dans le bureau. Au mois de juillet, Urbaplan et ses deux mandataires (Léopold Veuve et Jacques Barbier) quittent l'AAA « pour des raisons d'éthique professionnelle »¹⁰³. Urbaplan devient alors une société anonyme indépendante¹⁰⁴. Au tournant des années 1960 et 1970, une question, formulée par René Vittone, se pose : « Veut-on, ou non, faire éclater une association de “copains” sécurisante, confortable, mais certainement peu dynamique ? »¹⁰⁵ Selon l'architecte, « devant le constat économique général,

¹⁰⁰ « L'évolution de la région lausannoise dans les vingt-cinq prochaines années », *Habitation*, 37.12, 1965, pp. 20-22.

¹⁰¹ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 4.3.67*, Annexe 2 : « Préparation de l'assemblée du 4.3.67. Information Urbaplan du 13.1.67 », chapitre « Extraits du procès-verbal du 26.9.66 ».

¹⁰² ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 9.3.68*, Annexe 1 : « Statut de J. Barbier et départ de P. Jordan. Compte-rendu de la séance du 12.02.68 ; compte-rendu de la séance du 18.02.68 », p. 1.

¹⁰³ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 24.3.73*, p. 4.

¹⁰⁴ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 15.4.72*, p. 1 ; « Urbaplan SA », *Registre du Commerce du Canton de Vaud*, en ligne, <https://www.rc2.vd.ch/registres/hrcintapp-pub/companyReport.action?rcentId=5824193300000055031025&lang=FR&showHeader=false> (consulté le 26.9.2019).

¹⁰⁵ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 9.3.68*, Annexe 1 : « Statut de J. Barbier et départ de P. Jordan. Compte-rendu de la séance du 12.02.68 ; compte-rendu de la séance du 18.02.68 », p. 3.

l'évolution est nécessaire, l'AAA a l'obligation de s'adapter pour poursuivre »¹⁰⁶. L'on discute également de la nécessité du « rajeunissement du groupe »¹⁰⁷, ce qui porte, au mois de septembre 1971, à l'intégration de trois nouveaux mandataires, à savoir Jean Brugger, Nikolaus Herkommer et Pierre Rittmeyer, lesquels ont étudié respectivement à l'EPUL, à la RWTH (Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule, à Aix-la-Chapelle) et à l'EPFZ. Il s'agit en réalité d'une sorte de promotion, puisque les trois architectes, de dix à quinze ans les cadets des fondateurs, étaient déjà membres de l'AAA. Cette décision a par ailleurs une visée stratégique, étant donné que les nouveaux membres sont germanophones, contrairement aux fondateurs (à l'exception de Guido Cocchi). Les mandataires sont donc désormais neuf, et ceci jusqu'à la dissolution du bureau. En cette période de changements, différentes pistes de développement sont envisagées, parmi lesquelles la volonté de « créer les cellules sociales spécialisées (ou localisées) nécessaires à l'expansion du groupe ; ainsi : AAA-Zürich, Urbaplan-Berne et Neuchâtel »¹⁰⁸.

Expansion et mandats à l'étranger

Le début des années 1970 est également marqué par l'expansion des affaires à l'étranger, avec la mise sur pied, sous l'impulsion de René Vittone et d'Aldo Realini (ingénieur, à Lausanne) d'une société réunissant des bureaux techniques souhaitant travailler à l'étranger et en particulier en Afrique du Nord. Son but : « mieux coordonner leurs efforts et mettre à disposition un potentiel technique important couvrant toutes les prestations de l'«engineering» »¹⁰⁹. C'est ainsi que FRISA (Formation et réalisations industrielles) est fondée à Lausanne en 1970 ; l'AAA y sera étroitement lié avec d'importants investissements en termes de temps et capitaux. Outre Réalisations scolaires et, dans une mesure différente, Urbaplan, il s'agit donc de la troisième société annexée à l'AAA.

L'opportunité de travail pour FRISA se présente à la demande du Ministère algérien de l'industrie et de l'énergie, qui cherche des collaborations étrangères durables afin d'équiper au mieux le pays nouvellement indépendant depuis moins de dix ans (1962)¹¹⁰. En 1971, avec la fondation de SOMERI (Société mixte d'études et de réalisations industrielles), dont le siège se situe à Oran en Algérie, commence une phase de collaboration intense avec les territoires de l'Afrique du Nord, où

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Idem*, p. 1.

¹⁰⁸ ACM, 0029.04.0004b, Dossier *Réorganisation 68-69, Prép AG 70, 2*, « Réorganisation 68-69. Point de vue du 27.10.69 ».

¹⁰⁹ René Vittone, « Le rôle de l'ingénieur suisse à l'étranger : une expérience réalisée en Algérie », *Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'études économiques et sociales*, 35.1, 1977, pp. 9-12, ici p. 9.

¹¹⁰ Pour cela, des entreprises suisses étaient bien plus les bienvenues que des françaises, étant donné le faible écart depuis la fin du contrôle exercé de la part de l'Hexagone. (René Vittone, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019).

des projets d'envergure sont étudiés¹¹¹.

4. Les dernières années et la dissolution

En 1973, Jean Brugger, en qualité de nouveau président (charge qu'il revêt depuis 1971, alors qu'il est âgé de 31 ans seulement), rend attentif les partenaires quant au fait que le rendement a fortement baissé au cours de l'année précédente, et que nombre de chantiers de taille toucheront à leur fin dans l'année. C'est notamment le cas de l'Hôpital de Morges, de l'ensemble locatif En Publiaz à Renens et, à une année près, des immeubles à Chauderon. Brugger souligne donc la nécessité d'un effort individuel de la part de tous les mandataires pour obtenir d'ultérieures commandes¹¹².

Afin de dynamiser les affaires du bureau, ce passionné d'organisation d'entreprise élabore un plan stratégique en poursuivant la collaboration avec le spécialiste français Serge Collette, travaillant à cette époque en Suisse et que Brugger rencontre lors d'une conférence¹¹³. Brugger met en place plusieurs publications dans le but d'obtenir une trace des travaux de l'AAA et de pouvoir les diffuser : une plaquette réunissant les projets principaux (fig. 14) ainsi qu'une série, malheureusement inachevée, de courtes notices monographiques, dénommées « *AAA réalisation* » ou respectivement « *AAA projet* » (fig. 15). Concernant ces fiches monographiques, relevons le format agréable basé sur un choix abondant d'illustrations et un texte organisé en courts paragraphes, parmi lesquels saute aux yeux l'encadré récapitulatif des partenaires ayant participé au mandat, qui porte le captivant titre de « Who's who ».

Malheureusement, la stratégie se révèle insuffisante face à la situation qui se profile après octobre 1973 suite au choc pétrolier qui aura de lourdes conséquences sur le secteur de la construction : dans le Canton de Vaud, celui-ci sera rudement touché en 1974¹¹⁴. Défavorable, cette mauvaise conjoncture correspond précisément à la fin des gros mandats de l'AAA, accentuant d'autant plus une situation déjà délicate. « On avait tout, en 1975, d'un bureau qui avait des moyens que d'autres n'avaient pas ; ils nous manquaient les affaires »¹¹⁵, se souvient Jean Brugger. La crise bloque les investissements communaux : entre 1973 et 1975, dans le Canton de Vaud l'on peine à trouver des commandes d'importance. Si un dynamisme certain est à constater du côté de Dorigny, cela ne peut

¹¹¹ René Vittone, « Le rôle de l'ingénieur suisse à l'étranger : une expérience réalisée en Algérie », *Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'études économiques et sociales*, 35.1, 1977, pp. 9-12, ici p. 10.

¹¹² ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 24.3.73*, pp. 3-5.

¹¹³ Brugger suit des cours d'économie d'entreprise, sélectionnés à l'aide de Serge Colette, pendant deux ans comme auditeur, en se rendant jusqu'à Paris. Jean Brugger, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 8 octobre 2019.

¹¹⁴ Jeanneret, dans *Histoire vaudoise*, 2015, p. 450.

¹¹⁵ Jean Brugger, propos recueillis lors d'un entretien avec l'architecte, 8 octobre 2019.

suffire à revitaliser le secteur, le chantier herculéen de l'EPFL étant en outre déjà attribué au bureau zurichois Zweifel + Strickler¹¹⁶ depuis 1970 – et la plupart des bâtiments de l'Université ne seront réalisés qu'à la toute fin des années 1970 et dans les années 1980¹¹⁷.

La situation ne s'améliore pas pour l'AAA ; au contraire, certains de ses projets en Algérie sont bloqués par le Ministère des Travaux¹¹⁸. En 1975, la dissolution du bureau est désormais admise par les partenaires, qui préfèrent ce scénario à une réduction drastique du personnel. Les architectes commencent donc à départager entre eux les quelques chantiers en cours¹¹⁹. Le mot de la fin sera écrit en 1976. À partir de ce moment, les ex-partenaires poursuivront des carrières de praticiens indépendants (en particulier, Michel-Robert Weber poursuit son travail dans RS en embauchant entre autres Nikolaus Herkommer, et Guido Cocchi continue de travailler pour l'Université) ou complétant leur pratique par l'enseignement, comme c'est le cas d'Alin Décoppet, Léopold Veuve et René Vittone.

¹¹⁶ La volonté de donner de l'élan au marché régional a probablement contribué pour que le concours de 1979 pour la deuxième phase de construction de l'EPFL – la Diagonale – ne se fasse que sur invitation parmi des architectes locaux, après examen d'un dossier de pré-qualification. Par ailleurs, Michel-Robert Weber, partenaire de Jean-Pierre Cahen au sein de Réalisations Scolaires remporte le concours en association avec Jean-Pierre Vouga.

¹¹⁷ Le seul bâtiment en construction dans ces années est le Bâtiment des facultés des sciences humaines (Internef actuel, 1975-1977), qui a déjà trouvé son preneur en Frédéric Brugger ; le Bâtiment des sciences physiques (Cubotron actuel) vient d'être terminé fin 1973 sur les plans de Richter & Gut. Cf. Maillard, 2013.

¹¹⁸ Jean Brugger, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 8 octobre 2019.

¹¹⁹ Malheureusement, le fonds d'archives conservé aux ACM ne comprend les procès-verbaux que des AG jusqu'en 1973, laissant ainsi une image relativement floue des événements des dernières années.

3. Analyse typologique

I. Logement

Après la durée de la vie et la santé, l'habitat est certainement le facteur le plus important du genre de vie, car l'homme, malgré le travail professionnel, la scolarité, les transports et les voyages, passe dans son logement la majorité de son temps¹²⁰.

Le logement constitue la typologie architecturale la plus débattue de l'époque : depuis la fin du XIX^e siècle déjà, lorsque les problématiques liées à l'hygiène et au confort minimum acquièrent de plus en plus d'importance, nombre d'architectes et de théoriciens se sont exprimés au sujet du logement, en essayant d'identifier les éléments et les solutions qui pourraient garantir le meilleur environnement de vie. De même, la plupart des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) portent sur cette thématique. En 1920 a lieu la fondation de la section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du Logement (USAL), un an après la création de son pendant alémanique (Schweizerischer Verband zur Förderung des gemeinnützigen Wohnungswesen), suscitée par l'union des coopérations issues du mouvement ouvrier¹²¹. Organe de l'USAL, la revue *Habitation* paraît dès 1938 et contribue à relayer les préoccupations et les prises de position des spécialistes du domaine, ainsi qu'à diffuser nombre de projets suisses et étrangers. Ajoutons également, une fois de plus, l'importance de Jean Tschumi dans le contexte régional : convaincu des limites de la conception traditionnelle des quartiers de logement, il développe une importante activité didactique à l'EPUL autour de ce programme¹²².

Durant le Second après-Guerre, la question du logement acquiert une place encore plus importante, motivée par les ravages des conflits, ou, plus particulièrement en Suisse, par la très forte hausse démographique que connaissent les centres urbains. Cette croissance est très marquée, notamment dans les zones industrielles proches des villes, en lien avec la disponibilité des emplois dans ces régions. Contribuent à cette urbanisation à la fois le flux important de travailleurs immigrés et les migrations internes dues au dépeuplement des régions rurales¹²³. En effet, depuis le début des années 1950, les agglomérations urbaines deviennent le moteur d'une croissance économique rapide

¹²⁰ Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979, pp. 134-135.

¹²¹ Allenspach, 1999, p. 52.

¹²² Marchand, 1997, p. 9.

¹²³ Gilg, Hablützel, 1983, p. 197.

en Suisse, dans le cadre d'une politique néo-libérale¹²⁴.

Le véritable bouleversement social que connaissent les villes se heurte bientôt à la disponibilité des logements, qui, à Lausanne comme dans d'autres centres suisses, se fait de plus en plus réduite. Ainsi, à partir de 1954 puis quasi systématiquement dès 1957 et dans les années 1960, le *Bulletin officiel des séances du Conseil Communal* de la Ville relate des débats au sujet de la « pénurie de logements », et non plus simplement du « logement ». De même, entre les années 1950 et 1970, le *Journal de la construction de la Suisse romande* présente une rubrique régulière baptisée « Le problème du logement »¹²⁵. Une table publiée en 1966 dans la revue *Habitation* montre clairement la très faible disponibilité de logements vacants en suisse (fig. 1) : alors que le marché est communément considéré comme équilibré lorsque le pourcentage de logements vacants est de 0,5 (mais selon d'autres spécialistes cela correspond à 1% voire au 3%)¹²⁶, ce taux n'atteint au début des années 1960 que le 0,02 à 0,06% dans les communes de plus de 100'000 habitants.

Cette pénurie de logements « n'est pas seulement quantitative mais elle est aussi qualitative en ce sens que de nombreux ménages jeunes pour la plupart occupent des appartements dont les loyers excèdent de beaucoup leurs possibilités financières »¹²⁷. C'est donc un type précis de logement qui est nécessaire, à savoir, les habitations à loyers modérés. Pour pallier cette situation de détresse sociale, la Confédération lance en 1958 un programme pour la création d'appartements à caractère social. Dénommée « Action fédérale 1958 », elle vise la construction de 10'000 logements sur quatre ans. Pour le Canton de Vaud, cela correspond à environ 200 logements par année, un nombre jugé bien trop faible pour répondre aux besoins réels¹²⁸ ; ainsi, une « Action cantonale 1960 » est adoptée, mettant à disposition 30 millions de prêts hypothécaires. De son côté, la ville de Lausanne vote une « Action communale 1960 » – qui s'ajoute aux initiatives fédérale et cantonale – prévoyant la constitution d'un fonds spécifique ainsi que la mise à disposition gratuite de terrains pour les constructeurs sous forme de droit de superficie afin de favoriser la construction d'un millier de logements. Ceux-ci sont prévus sur des terrains communaux qui ont déjà fait l'objet de plans de quartier, à savoir : Bellevaux (environ 250 appartements), Bois Gentil (70), Le Stand de la Pontaise (350), La Borde - côté ouest (60), La Borde - côté est (200)¹²⁹. L'AAA et le quartier de l'Ancien-Stand se trouvent ainsi au cœur de la politique citadine en matière de logements.

¹²⁴ Gilg, Hablützel, 1983, p. 197.

¹²⁵ Marchand, 2012, p. 51.

¹²⁶ Bassand, Chevalier, Zimmermann, 1984, p. 40.

¹²⁷ « Préavis N° 137 du 22 janvier 1960 : Lutte contre la pénurie de logements et encouragement à la construction d'habitations à loyers modérés », *BCC*, 1960, pp. 28-43, ici p. 34.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Idem*, p. 40. L'histoire du développement de tous les projets pour le quartier a été étudiée par Sylvain Malfroy et Bruno Marchand (Malfroy, Marchand, 1997) ; nous allons ici évoquer les éléments principaux, pour ensuite questionner de plus près l'intervention de l'AAA.

1. La barre

L'architecture locative des années 1940 à 1960 se caractérise par une généralisation des bâtiments hauts et étroits, communément appelés « barres ». Cette typologie découle des préceptes énoncés par Le Corbusier et les architectes actifs au sein des CIAM à partir des années 1920, notamment Ernst May et ses *Zeilenbau* (construction en rangées) à Francfort¹³⁰. La barre est vue par ses défenseurs comme le moyen le plus rationnel d'aboutir à une densité d'habitants importante tout en garantissant une qualité de vie satisfaisante¹³¹.

L'organisation de ces bâtiments au sein du quartier, en revanche, se détourne de plus en plus du modèle régulier des *Zeilenbau*, considéré comme monotone¹³², et suit les réflexions du Chaux-de-Fonnier. Ce dernier dépasse en effet les contraintes de l'implantation par l'abandon des alignements sur la voirie qui sont à l'origine de la « rue-corridor », signant le « Point extrême d'aboutissement du processus de désintégration du tissu urbain »¹³³. Au sein du quartier, selon un procédé typique de l'École des Beaux-Arts de Paris en ce milieu du siècle¹³⁴, les barres sont composées librement : elles peuvent être isolées ou groupées et suivre des aménagements réguliers ou décalés et, parfois, sont associées à des tours. La circulation piétonne est séparée de celle des voitures, ainsi que Le Corbusier le proposait déjà dans son traité *Urbanisme* (1925). À l'EPUL, où l'architecture des modernistes et notamment la sienne constituent une référence certaine, la barre représente la typologie la plus en vogue : les étudiants y font fréquemment recours pour leurs projets locatifs¹³⁵.

Une nouveauté dans l'aménagement des quartiers provient d'Angleterre, où durant le Second après-Guerre sont développées des « unités de voisinage » : des ensembles comprenant non seulement des immeubles locatifs, mais également des équipements collectifs scolaires, commerciaux et de détente, dans le but de créer des pôles autonomes bénéficiant, de surcroît, d'un site naturel remarquable et de dégagements de qualité¹³⁶. Ces caractéristiques sont louées par Jean-Pierre Vouga dans l'ensemble d'Alton Estate à Roehampton (fig. 2-3) ; œuvre d'une équipe d'architectes, conseillés par les économistes et les sociologues du London County Council, terminée en 1959, elle est définie par l'architecte cantonal vaudois nouvellement nommé comme « une des meilleures réalisations de l'après-guerre »¹³⁷.

¹³⁰ Mumford, 2000, notamment pp. 24-30. Ces deux sources sont également indiquées, et approfondies, par Jascha Philipp Braun dans son analyse du cas berlinois. Braun, 2018, pp. 39-66.

¹³¹ Castex, Depaule, Panerai, 2001 (1977), notamment pp. 107-112 et 131-141 ; Mumford, 2000, pp. 38-49.

¹³² Buisson, Marchand, 2019, p. 158.

¹³³ Castex, Depaule, Panerai, 2001 (1977), p. 131.

¹³⁴ Buisson, Marchand, 2019, p. 159.

¹³⁵ Il suffit de feuilleter des publications telles que *École d'Architecture et d'Urbanisme : projets, esquisses, études des élèves de l'école*, Lausanne, École Polytechnique, 1953, pour s'en convaincre.

¹³⁶ Malfroy, Marchand, 1997, pp. 14-15.

¹³⁷ Jean-Pierre Vouga, « Alton Estate : une des meilleures réalisations de l'après-guerre », *Habitation*, 33.9, 1961, pp. 21-

À Lausanne, la première « unité de voisinage » voit le jour à Valmont (fig. 4) suite à un concours ouvert en 1955. Terminée en 1962, elle est réalisée par Charles-François Thévenaz avec Michel-Robert Weber et Nicolas Petrovitch-Niegoch de l'AAA, à partir d'un plan d'ensemble élaboré par Petrovitch avec le Service d'Urbanisme de Lausanne¹³⁸. Cette expérience de l'AAA avec la typologie de l'« unité de voisinage » trouvera une suite avec le projet de l'Ancien-Stand.

Le quartier de l'Ancien-Stand à Lausanne, 1963-1965

Le plan de masse du quartier

La Ville de Lausanne s'intéresse au quartier de la Pontaise bien avant l'entrée en jeu de l'AAA : en 1951, avant même l'adoption du préavis en faveur du déplacement du stand de tir à Vernand, le Service d'urbanisme réalise des premières études pour la parcelle¹³⁹. Rappelons que depuis l'adoption du Règlement du plan d'extension de 1942, il est possible de déroger aux normes de zone (alignements, gabarits, ...) pour autant que la densité prescrite ne soit pas dépassée. Comme Bruno Marchand le remarque, « l'édification des nouveaux quartiers fait de plus en plus appel au *projet*, avec tout ce que cette médiation comporte de créativité, de potentiel de rationalité et de ressources symboliques, mais aussi toute la précarité des options idéologiques, l'éphémère des engouements formels, les risques de rupture d'avec les pratiques sociales »¹⁴⁰. À l'Ancien-Stand comme ailleurs, l'établissement du plan de masse se révèle une entreprise compliquée, au vu des nombreux intérêts, parfois opposés, en présence. La Ville doit d'abord parlementer avec l'armée qui ne renoncera définitivement à l'utilisation de ces terrains qu'en 1960¹⁴¹ ; ensuite, avec la Société de Développement du Nord (SdN), qui, défendant les intérêts des habitants, insiste maintes fois pour obtenir l'aménagement de places de jeux ainsi que d'espaces d'utilité publique telle qu'une salle pour les manifestations du quartier¹⁴² et s'oppose même à tout projet visant la construction de logements

28.

¹³⁸ « L'ensemble résidentiel de Valmont, à Lausanne », 30.11, 1958, pp. 10-13.

¹³⁹ AVL, C5, Service d'urbanisme, carton 5143, Dossier 4.6.459, No. 1 (1951-1956). Le déplacement du Stand de la Pontaise est cependant discuté depuis 1931 déjà ; le Conseil communal lausannois adopte les conclusions du préavis « Nouvelle ligne permanente de tir » en 1954. Cf. « Préavis N° 2002/13 du 21 mars 2002 : Stand de Tir de Vernand. Travaux de transformation et de rénovation. Mise en conformité et rénovation des installations. Nouveau mode d'exploitation », BCC, 2002, Tome II, pp. 39-46, ici p. 39.

¹⁴⁰ Marchand (dir.), 1997, p. 13.

¹⁴¹ AVL, C5, carton 5143, Dossier 4.6.459, No. 2 (1957-1961), Lettre du Directeur des Arsenaux du Canton de Vaud à la Direction des Travaux de Lausanne, le 4.4.1960

¹⁴² AVL, C5, carton 5143, Dossier 4.6.459, No. 1 (1951-1956), Lettre de la Société de Développement du Nord à la Municipalité de Lausanne, le 17.2.1955.

sur la parcelle¹⁴³.

Les enjeux de la politique urbaine ne permettent cependant pas de répondre positivement à tous ces souhaits ; ainsi, le Service d'urbanisme continue d'élaborer des plans du quartier. Remarquons que lors de son emploi en tant qu'adjoint au Service entre 1958 et 1959¹⁴⁴, Léopold Veuve contribue à la conception du projet, qu'il soumet à plusieurs reprises à Jean Tschumi afin de recevoir des suggestions de son ancien professeur¹⁴⁵.

Un premier plan de quartier est mis à l'enquête en janvier 1960 (fig. 5) ; nous savons qu'à cette occasion, Alin Décoppet consulte le dossier, ce qui témoigne de son intérêt pour cet ensemble avant même d'en prendre la responsabilité pour le compte de l'AAA¹⁴⁶. « Intentionnellement assez dense, ceci afin de pouvoir faire des concessions aux gens du quartier de la Pontaise qui, de toute façon, auraient critiqué le plan en question »¹⁴⁷, le projet est retravaillé par le Service d'urbanisme dans les mois suivants. Signalons, au passage, la solution que Marx Lévy élabore pendant l'été 1960 en collaboration avec Frédéric Aubry et suite à des échanges avec le syndic Georges-André Chevallaz : les architectes ne proposent rien de moins qu'un seul et grand bâtiment de 138 mètres de long, reproduisant explicitement une Unité d'Habitation corbuséenne (fig. 6). La proposition est cependant refusée à l'unanimité par la Commission communale du logement ainsi que par la Commission de révision du Règlement du plan d'extension¹⁴⁸.

Le nouveau plan du Service d'urbanisme (fig. 7) est mis à l'enquête au mois de décembre 1960 et approuvé par le Conseil Communal le 18 avril 1961¹⁴⁹. Le quartier ainsi établi se situe dans la ligne des « unités de voisinage » anglaises. Dans cette nouvelle version appréciée par la SdN¹⁵⁰, il prévoit une école, une maison des jeunes et une piscine, ainsi que des espaces verts abondants. Ces installations sont bordées à l'ouest et au nord par des immeubles longitudinaux et par une tour : angle et pivot de la composition, ce bâtiment vertical constitue un élément de contrepoint aux barres de cinq (ensuite six) étages.

¹⁴³ AVL, C5, carton 5143, Dossier 4.6.459, No. 2 (1957-1961), Lettre de la Société de Développement du Nord au Syndic de Lausanne, le 28.6.1958.

¹⁴⁴ Malfroy, Marchand, 1997, p. 19 note 13.

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ AVL, C5, carton 5143, Dossier 4.6.459, No. 2 (1957-1961), Plan de quartier « Ancien Stand », Feuille de contrôle de l'enquête publique du 23.1 au 22.2.1960.

¹⁴⁷ Ainsi que l'avoue Étienne Porret. Cf. AVL, C5, carton 5143, Dossier 4.6.459, No. 2 (1957-1961), PV de la Commission communale du logement du 20 juin 1960.

¹⁴⁸ « L'unité d'habitation – projet B –, d'une valeur plastique incontestable, a sa place à Marseille et à Nantes, [mais] ne s'adapte pas, d'une manière générale, à notre pays, et au territoire de l'Ancien Stand, tout particulièrement. [...]. Ce projet ne répond pas aux besoins ni aux possibilités de notre commune. En effet, il s'agit de mettre sous toit, sans délai, des logements subventionnés. Or, le bâtiment dont il est question nécessite des études techniques importantes, d'une durée d'un à deux ans. De plus, les entreprises industrielles et artisanales ne sont pas à même aujourd'hui de fournir les éléments, préfabriqués et autres, indispensables à cette construction-là. La conception de cet ouvrage, enfin – de l'espacement des cages d'escaliers notamment – exige une seule étape de construction ». AVL, C5, carton 5143, Dossier 4.6.459, No. 2. (1957-1961), PV de la Commission de révision du RPE – Sous-commission du RPE, le 19.7.1960.

¹⁴⁹ « Le drame... ou la comédie de l'Ancien Stand », *Le nord*, 23.4, 1963, pp. 12-15, ici p. 15.

¹⁵⁰ Lettre de la Société de Développement du Nord à la Direction des Travaux, le 14.11.60

Le projet de l'AAA

La réalisation du quartier est confiée à des sociétés coopératives immobilières, un acteur alors de plus en plus impliqué dans la construction d'immeubles locatifs. La Société coopérative Clairlogis – créée pour l'occasion sur initiative des partis politiques orientés à droite – et la Société coopérative le Logement idéal – fondée en 1960 par la Société industrielle et commerciale de Lausanne et la Société des Jeunes Commerçants, d'ascendance radicale – sont regroupées sous le nom de Consortium Ancien-Stand. Cette association se charge des trois barres nord-sud (dénommés, du sud au nord, 1.1, 1.2 et 1.3)¹⁵¹ ; elle crée ensuite la Société de l'Ancien-Stand A et la Société de l'Ancien-Stand B qui s'occupent respectivement de la tour et de la quatrième barre¹⁵².

Pour la réalisation du quartier, les autorités lausannoises adoptent le parti pris de la préfabrication¹⁵³ : un procédé prometteur, en termes de rapidité et de coûts, qui, comme évoqué plus haut, n'avait été utilisé que de manière très limitée dans la région lausannoise et dans le canton de Vaud, contrairement à d'autres régions suisses et notamment à Genève, où d'importants ensembles voient le jour à partir de la fin des années 1940 déjà. Ainsi, les autorités choisissent de réaliser le plus grand des quartiers prévus par l'« Action communale 1960 » – l'Ancien-Stand – avec des techniques novatrices et expérimentales.

L'AAA est mandaté par le Consortium à la fin de l'année 1961 : le choix du bureau d'architecture récemment fondé est motivé justement par l'expérience de ses membres – Léopold Veuve, Alin Décoppet et Roland Willomet notamment – en matière de préfabrication¹⁵⁴. En effet, en 1956, le premier des trois avait réalisé un stage avec Frédéric Aubry auprès de l'entreprise Larsen & Nielsen à Copenhague, spécialisée dans la préfabrication¹⁵⁵. Le binôme d'architectes lausannois avait, par la suite, commencé des études en collaboration avec Décoppet. Par ailleurs, en 1957, Décoppet s'était associé à Georges van Bogaert, lui-même impliqué dans l'industrialisation du bâtiment. Il avait en effet travaillé auprès de l'entreprise Igéco à Etoy, créée dans les années 1950, qui avait acquis l'exclusivité pour la Suisse de la licence du procédé danois Larsen & Nielsen¹⁵⁶. Ce procédé sera donc développé et employé par le bureau Aubry, Décoppet et Veuve (constitué en 1959) pour la réalisation de deux immeubles prototypes à Villars-sur-Glâne (Fribourg) en 1959-1960 (fig. 8), et par l'AAA, représenté par Willomet, pour deux autres immeubles à Renens en 1961-1962¹⁵⁷ (fig. 9-10).

¹⁵¹ Marchand (dir.), 1997, p. 11.

¹⁵² Paul Jeanneret « Une importante réalisation lausannoise. Le groupe locatif de l'Ancien-Stand », *JCSR*, 17, 1967, pp. 53-60, ici p. 57.

¹⁵³ *Idem*, p. 54.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ Jobin, Aubry, 1999, p. 116 et p. 124.

¹⁵⁶ Zanghi 1999, p. 89.

¹⁵⁷ Villars-sur-Glâne : cf. « Immeubles préfabriqués à loyers modestes à Villars-sur-Glâne (Fribourg) », *Werk*, 48.5, 1961, pp. 171-173 ainsi que « Suisse. Deux immeubles à Villars-sur-Glâne (FR) », *Habitation*, 33.2, 1961, pp. 8-12 ; Renens :

À l’Ancien-Stand, outre l’AAA, les architectes Claude Jaccottet et Joseph Maechler interviennent sur le chantier et conçoivent la tour et la quatrième barre. La Direction des Travaux donne des indications précises sur la volumétrie et la composition des bâtiments : en 1961, elle établit que « les façades principales ouest et sud de tous les bâtiments devront être traitées en loggias », que les trois immeubles côté Pontaise « seront conçus de telle sorte que les appartements soient traversants d’est en ouest », et que « les toitures des immeubles [...] seront plates ou à faible pente », avec des superstructures (cages d’ascenseurs, d’escalier ou de ventilation) réduites au minimum¹⁵⁸. De même, la Municipalité insiste dès le départ sur le caractère unitaire du quartier : « elle refusera tout projet dont la conception, les matériaux ou les couleurs seraient de nature à dépareiller l’ensemble »¹⁵⁹.

Il ne s’agit cependant pas de contraintes très épineuses pour l’AAA, puisque les bâtiments de Villars-sur-Glâne et Renens, dénommés IPLM (Immeubles préfabriqués à loyers modestes), respectent déjà toutes ces conditions énumérées par la Direction des Travaux : ces immeubles se composent d’appartements traversants (est-ouest) et s’ouvrent sur des loggias, qui structurent les façades occidentales et méridionales. Ces caractères se retrouvent d’ailleurs aussi dans le projet des Tours de Valmont, où étaient impliqués Michel-Robert Weber et Nicolas Petrovitch-Nieogoch. À l’Ancien-Stand (fig. 11), ces parallélépipèdes à la toiture plate se composent de cinq étages sur rez-de-chaussée, tandis que les IPLM précédents en comportaient quatre sur rez-de-chaussée. Remarquons que dans le plan accepté par le Conseil communal en avril 1961, quatre étages sur rez avaient également été prévus pour les trois barres au sud (fig. 7), finalement augmentés à cinq en dépit des revendications de la SdN¹⁶⁰.

À la base des projets de l’AAA réside la volonté de rechercher et adopter des solutions qui puissent garantir les meilleures conditions de vie à tous les habitants – notamment aux plus défavorisés. L’important investissement dont fait preuve le bureau dans les immeubles collectifs à logements modérés relève du « rôle social » de l’architecte, évoqué plus haut et qui fera l’objet du chapitre 4.2¹⁶¹. Cela se traduit de diverses manières, à commencer par la recherche de méthodes efficaces et rapides pour abriter la population croissante en répondant à cette question sociale.

Le système constructif de ces trois ensembles est élaboré à partir du procédé Larsen & Nielsen

cf. « Immeuble IPLM Bourg-Dessus à Renens », *Werk*, 52.3, 1965, p. 95 ainsi que *FAL*, 30 juin 1961, p. 26.

¹⁵⁸ « Préavis N° 232 du 10 mars 1961 : Plan de quartier “Ancien-Stand” concernant les terrains limité par l’avenue du Vieux-Moulin, la rue de la Pontaise, la route des Plaines du Loup et le Bois-Merimet », *BCC*, 1961, pp. 272-276, ici p. 274.

¹⁵⁹ « Préavis N° 232 du 10 mars 1961 : Plan de quartier “Ancien-Stand” concernant les terrains limité par l’avenue du Vieux-Moulin, la rue de la Pontaise, la route des Plaines du Loup et le Bois-Merimet », *BCC*, 1961, pp. 272-276, ici p. 274.

¹⁶⁰ « Le drame... ou la comédie de l’Ancien Stand », *Le nord*, 23.4, 1963, pp. 12-15.

¹⁶¹ René Vittone, Nikolaus Herkommer, Jean Brugger, information recueillie lors des trois entretiens avec les architectes, août-octobre 2020.

en collaboration avec l'entreprise Igéco d'Ettoy : les parois sont constituées de murs porteurs préfabriqués en béton armé séparant les appartements et quelques locaux. Ainsi, les architectes entendent également assurer une bonne insonorisation, un aspect apprécié par les locataires, habitué.e.s aux standards bien moins performants de l'époque¹⁶². La démarche suivie à l'Ancien-Stand reflète les conditions pour une industrialisation de qualité telles qu'exprimées par l'architecte français Jean Balladur dans un numéro thématique de la revue *Habitation*, consacré à l'« Industrialisation du bâtiment » : « il faut [...] que l'industrialisation laisse à l'architecte la charge de concevoir des éléments de série de qualité, et puis de composer la mise en œuvre de ces éléments »¹⁶³. Soulignons, au passage, l'abondance des articles portant sur ce sujet parus dans le périodique, au cours des années 1960, ce qui ne surprend guère, sachant que le rédacteur n'est autre que Jean-Pierre Vouga.

Contrairement à Villars-sur-Glâne et Renens, des ascenseurs sont inclus dans chaque cage d'escaliers, augmentant ainsi le confort. Étant donné que les trois barres de l'Ancien-Stand comptent 172 logements pour un total de plusieurs centaines d'habitants, et afin de garantir une intimité satisfaisante, les escaliers et les ascenseurs ne desservent que deux appartements par palier. Par conséquent, les liaisons verticales sont fort nombreuses – pas moins de huit dans le long immeuble 1.1 au sud du quartier (fig. 12).

Les appartements créés ainsi – de 3½, 4½, et, quelques-uns, 5½ pièces – présentent un plan typologiquement standard, avec une distribution bipartite des espaces de jour (la suite cuisine - coin repas - séjour) à l'ouest, bénéficiant des grandes ouvertures sur les loggias, et des espaces de nuit à l'est¹⁶⁴, les pièces d'eau étant au cœur de l'immeuble et sans fenêtres. Dans l'optique de garantir la meilleure qualité de vie des locataires, les architectes auraient souhaité aménager des loggias également en façades orientales pour les espaces de nuit, mais l'idée a été abandonnée pour des raisons économiques¹⁶⁵. Concernant le plan, il convient de souligner la grande rigidité découlant de la préfabrication, condition *sine qua non* pour permettre une rentabilité suffisante de l'industrialisation de la construction. Les plans sont rationalisés sur la base d'une grille très régulière, dans le but de réduire les éléments constructifs nécessaires. Comme Sylvain Malfroy et Bruno Marchand le remarquent, on peut se demander si cette rigidité du plan constitue pour autant un véritable obstacle pour le projet, lorsque l'on réalise que la variété des plans ne semble pas être la

¹⁶² Entretien avec Michelle Völlmi, une des premières locataires de l'ensemble, toujours résidente du même appartement dans l'immeuble 1.1.

¹⁶³ Jean Balladur, « L'industrialisation du bâtiment », *Habitation*, 36.7, 1964, pp. 20-22, ici p. 22. L'on remarquera que la couverture de ce numéro thématique montre le chantier de l'Ancien Stand.

¹⁶⁴ *Construire des logements. L'habitat collectif suisse 1950-2000*, p. 10.

¹⁶⁵ Paul Jeanneret « Une importante réalisation lausannoise. Le groupe locatif de l'Ancien-Stand », *JCSR*, 17, 1967, pp. 53-60, ici p. 57. Précisons que de toute manière les loggias dédoublées n'ont jamais été employées par les architectes, ni à Villars-sur-Glâne ni à Renens.

première préoccupation des architectes contemporains mêmes pour des immeubles locatifs à ossature ; la normalisation prend en effet le dessus sur une exploitation originale du plan libre¹⁶⁶.

Pour atténuer cette rigidité, l'AAA prévoit une paroi coulissante entre la cuisine et le séjour afin de garantir une plus grande flexibilité aux espaces (fig. 13). Ce faisant, les architectes se tournent vers les recherches novatrices dans le secteur, en particulier vers les réflexions de Charlotte Perriand, qui, déjà en 1929 dans l'agence de Le Corbusier, prévoit des parois coulissantes pour *La cellule de 14 mètres carrés par habitant*¹⁶⁷. Gageons que la solution employée par l'AAA est notamment tirée de l'Unité d'habitation de Marseille, où Charlotte Perriand et Le Corbusier proposent des locaux modulables (fig. 14). La cuisine a acquis une importance grandissante dans ces décennies, ainsi qu'en témoignent plusieurs articles parus dans des revues d'architecture. Dans ce processus, les travaux précurseurs de l'architecte et designer française, et particulièrement ses cuisines-bar ouvertes élaborées à partir de la fin des années 1920¹⁶⁸, sont une fois de plus centraux. Un article paru dans *Bauen+Wohnen* en 1957 poursuit certaines des idées de Charlotte Perriand tout en les systématisant dans différentes typologies¹⁶⁹. Selon le positionnement des parois coulissantes et l'emplacement des meubles choisis par le locataire, la cuisine des appartements de l'Ancien-Stand est donc à la fois une *Arbeitsküche*, une *Essküche*, ou une *Wohnküche*, soit trois des catégories principales analysées dans l'article de *Bauen+Wohnen* – l'AAA prend soin de montrer ces trois variantes sur les plans déposés à l'enquête publique. « Un logement n'est organisé fonctionnellement que si la cuisine, la table à manger et la porte extérieure sont disposées entre elles de telle manière que les parcours soient les plus réduits possible, et que la lumière, ni l'isolation ne soient entravés »¹⁷⁰, lit-on en 1963 dans les pages d'*Habitation* : l'Ancien-Stand, avec sa cuisine ouverte sur la loggia, sur la salle à manger-séjour et sur l'entrée de l'appartement répond parfaitement à ces indications.

Les étages des immeubles conçus par l'AAA reposent sur un sous-sol et un rez-de-chaussée réalisés en béton armé et en maçonnerie traditionnelle. Le rez-de-chaussée de l'immeuble 1.1 est le plus complexe, puisqu'il accueille des commerces qui sont desservis côté est par une galerie prévue à cet effet, séparant ainsi cette circulation de celle des locataires, qui accèdent aux appartements par l'ouest. Le rez des immeubles 1.2 et 1.3 présente, lui, des murs porteurs délimitant des appartements dans la tête sud ainsi que des dépôts et des caves ; seule la circulation des habitants est donc planifiée.

Déjà évoquée plus haut au sujet des aménagements intérieurs, la référence corbuséenne est très

¹⁶⁶ Malfroy, Marchand, 1997, p. 17.

¹⁶⁷ Barsac, 2014, 1, pp. 126-133.

¹⁶⁸ *Idem*, p. 54 ss.

¹⁶⁹ « Neue Gedanken zur Küchengestaltung », *B+W*, 11.1, 1957, pp. 29-36. Par ailleurs, cet article inclut une photographie d'un intérieur japonais, ce qui confirme le lien avec Charlotte Perriand, laquelle a vécu dans ce pays pendant plusieurs années avant de rentrer en France dans le Second après-Guerre.

¹⁷⁰ « La cuisine, première cellule du logement », *Habitation*, 35.1, 1963, pp. 15-19, ici p. 17.

présente dans les trois barres : bien que reproduite dans des dimensions réduites, la volumétrie de ses Unités d'habitation constitue un modèle certain et se manifeste dans le corps parallélépipède des étages dépassant le rez-de-chaussée. Dans l'immeuble 1.1, par ailleurs, ce raccordement se fait au travers d'un caisson à section trapézoïdale (fig. 15), comme on le retrouve notamment à Marseille (fig. 16) ; plus flagrante encore, la similitude dans le dessin des façades, rythmées par une grille délimitant les loggias, ainsi que par des lignes horizontales constituées par les garde-corps (fig. 17). Si les loggias avaient été construites à l'est comme le souhaitaient les architectes, le parallèle aurait encore été accru.

Les similitudes se poursuivent dans la partie sud des immeubles, où, dans les bâtiments corbuséens comme à l'Ancien Stand, une large travée quasiment aveugle encadre la façade sud dotée de loggias. Ici, remarquons également l'emploi de brise-soleils, un élément cher à Le Corbusier (fig. 18). L'AAA s'inspire des Unités d'habitation également pour les claustras des garde-corps des loggias, animées par un quadrillage donnant origine à un « jeu d'ombre pointilliste »¹⁷¹ : des modulations plus légères que les contrastes lumineux produits par les profondes loggias elles-mêmes.

La construction du quartier démarre en avril 1963 avec les trois immeubles de l'AAA (du bâtiment 1.1 au 1.3). À ce stade, les travaux avancent rapidement, surtout en ce qui concerne les étages dont le gros œuvre est installé au rythme de 1,6 à 1,9 logements par jour en moyenne (fig. 19). Le premier bâtiment est habitable en octobre 1964, le dernier en avril 1965¹⁷² : il s'agit là d'un véritable exploit, célébré notamment dans un numéro de la revue *Habitation* consacré à l'industrialisation du bâtiment¹⁷³. Si les coûts sont comparables à ceux issus de la construction traditionnelle – encore que les architectes estiment qu'une plus large application du système constructif pourrait augmenter les bénéfices¹⁷⁴ –, le vrai avantage réside dans la rapidité d'exécution ainsi que dans une bonne qualité d'ensemble.

Les bâtiments de Jaccottet et Maechler voient le jour dans les années qui suivent (fig. 20). Bien que réalisés selon les techniques traditionnelles, la recherche d'une cohérence d'ensemble est à souligner, procédant des indications données par la Direction des Travaux en 1961. En effet, lorsqu'en 1963 Jaccottet et Maechler lui soumettent leurs projets, la Commission communale du logement leur reproche de trop s'écarter des immeubles de l'AAA. Elle remarque ceci :

Les architectes n'ont [...] pas harmonisé les façades de leur immeuble avec celles des bâtiments de 5 étages sur rez-de-chaussée dont s'occupe M. Décoppet [...]. Il est extrêmement important d'avoir un quartier présentant une certaine homogénéité architecturale. [...] Les architectes devront par conséquent employer, si possible, pour leurs immeubles les éléments de façades

¹⁷¹ Vayssière, 1988, p. 276.

¹⁷² ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 24.3.73*, pp. 3-5.

¹⁷³ *Habitation*, 36.7, 1964.

¹⁷⁴ Paul Jeanneret « Une importante réalisation lausannoise. Le groupe locatif de l'Ancien-Stand », *JCSR*, 17, 1967, pp. 53-60, ici p. 54.

IGECO. À défaut, ils devront employer des éléments de même module. Il convient de veiller tout spécialement aux éléments de rappel dans les façades, tels que les séparations entre appartements, les bandeaux de balcons, les allèges, etc. Les architectes devront également utiliser des matériaux de même tonalité que pour les immeubles de 5 étages sur rez-de-chaussée¹⁷⁵.

Les architectes revoient alors leurs plans afin de répondre à ces sollicitations. Le résultat est célébré dans la presse, qui se félicite de la création, enfin, d'un véritable ensemble locatif dans la Ville de Lausanne¹⁷⁶ : « une magnifique cité moderne [qui] forme, avec un merveilleux cadre de verdure, deux piscines [...] des pelouses, des places de jeux et de sports, et les coquets bois d'alentour, un quartier d'habitation idéal pour de nombreuses familles »¹⁷⁷.

Malheureusement, ces éléments ont été, à des degrés différents, altérés au fil des décennies, d'abord au niveau urbanistique avec la construction de plusieurs bâtiments, notamment du côté sud du quartier, rongant ainsi au fur et à mesure la vaste pelouse où l'on entendait « les rires des gosses » qui participaient de l'intérêt du quartier selon Jean-Pierre Vouga¹⁷⁸. Ainsi, c'est tout le concept du plan de quartier d'origine qui est compromis (fig. 21). Sur le plan architectural également, on peut regretter des interventions tardives et notamment les travaux entrepris entre 1999 et 2000. À cette époque, les trois immeubles de l'AAA sont peints en jaune, ce qui efface la « vérité »¹⁷⁹ constructive du béton recherchée par les architectes, et nuit à l'aspect unitaire des cinq bâtiments. De même, à cette époque, on procède à l'installation de panneaux sur les garde-corps des loggias en raison de la carbonatation du béton. Ce faisant, le motif caractéristique quadrillé des claustras, qui contribuait à inscrire les bâtiments dans l'architecture du Second après-Guerre est dissimulé, et l'intérêt des façades en est fortement amoindri (fig. 22).

L'ensemble locatif de l'Ancien-Stand n'en demeure pas moins « une grande œuvre immobilière et sociale »¹⁸⁰, une intervention d'une ampleur inhabituelle à Lausanne, cristallisant les problématiques de logement auxquelles la Ville – à l'instar de nombreuses autres localités suisses – se trouve confrontée durant les années 1960.

¹⁷⁵ AVL, C3, carton 3711, Dossier 420.3882, PC, Extrait du procès-verbal de la Commission communale du logement, 30.01.63.

¹⁷⁶ Paul Jeanneret « Une importante réalisation lausannoise. Le groupe locatif de l'Ancien-Stand », *JCSR*, 17, 1967, pp. 53-60, ici p. 53.

¹⁷⁷ « Une grande œuvre immobilière et sociale : le nouveau quartier de « l'Ancien-Stand » à Lausanne-Pontaise », *FAL*, 31 mai 1967, pp. 24-25, ici p. 24.

¹⁷⁸ Jean-Pierre Vouga, « Logement vaudois 1965-1970 », *Habitation*, 43.6, 1970, pp. 29-40, ici p. 29. Par ailleurs, l'auteur de l'article du *FAL* mentionné plus haut souligne également l'étendue des espaces de jeu et de détente.

¹⁷⁹ Paul Jeanneret « Une importante réalisation lausannoise. Le groupe locatif de l'Ancien-Stand », *JCSR*, 17, 1967, pp. 53-60, ici p. 57.

¹⁸⁰ « Une grande œuvre immobilière et sociale : le nouveau quartier de « l'Ancien-Stand » à Lausanne-Pontaise », *FAL*, 31 mai 1967, pp. 24-25.

Les immeubles préfabriqués d'appartements évolutifs (IPAE, études 1964-1965)

Très performants au niveau de la rapidité d'exécution, les IPLM présentent néanmoins une limite majeure à l'endroit de la différenciation typologique : sur les 172 logements de l'Ancien-Stand, la quasi-totalité est de 3 ½ ou 4 ½ pièces (respectivement 90 et 77), et seuls 5 font 5 ½ pièces¹⁸¹. Le projet des IPAE offre à l'AAA la possibilité de reconsidérer cet aspect. Mandaté par la Communauté de préfabrication totale (Coproto), à Lausanne¹⁸², en 1964, le bureau mène les études avec l'ingénieur Jean-Pierre Gonthier, à Pully. La typologie de la barre est maintenue, tout comme l'orientation nord-sud. Les architectes et les ingénieurs conçoivent un système d'étage structuré à partir d'une « travée escalier », où la circulation occupe la moitié de la profondeur côté est et une pièce côté ouest, et une « travée de base » correspondant à un appartement de 3 ½ pièces¹⁸³ (fig. 23-24).

Renonçant parfois à des appartements traversants – caractéristique qui était requise à l'Ancien-Stand – les concepteurs parviennent à une grande variété dans la composition des logements, allant du studio au 5 ½ pièces. Certains appartements, en particulier les 2 ½ et les 1 ½ pièces, sont donc mono-orientés et uniquement tournés vers l'est. Une autre caractéristique reprise des IPLM est la flexibilité des espaces cuisine - coin repas - séjour dans les appartements de 2 ½ pièces ou plus grâce à des parois coulissantes. En revanche, les loggias sont présentes uniquement pour les appartements à l'ouest ou en tête sud, et sont intégrées au corps de l'appartement ; leur ample dimension – 2 mètres sur 3 – permet néanmoins « une utilisation extrêmement judicieuse »¹⁸⁴. Ajoutons par ailleurs qu'elles peuvent être transformées en jardin d'hiver par l'adjonction d'un vitrage supplémentaire¹⁸⁵. Les appartements sont desservis à un nombre variable par palier, de deux à quatre proportionnellement à la diminution de leurs pièces ; ils constituent des immeubles prévus de trois et neuf étages¹⁸⁶.

Le procédé constructif retenu est le système « Estiot Suisse », que l'AAA avait déjà utilisé en 1962-1964 pour l'usine Gétaz-Romang-Écoffey à Bussigny : breveté en France, sa licence pour le territoire helvétique est détenue, en 1960, par l'entreprise Zwahlen & Mayr¹⁸⁷. On sait toutefois que la Coproto, maître d'ouvrage des IPAE, est également impliquée au niveau régional dans la diffusion de ce procédé constructif¹⁸⁸. Celui-ci se compose essentiellement d'éléments en béton préfabriqués,

¹⁸¹ ACM, 0029.02.0008, Polycopié *Ancien-Stand. Notice explicative résumée du 2 avril 1965*, pp. 2-3.

¹⁸² Peu d'informations sont disponibles sur la Coproto, dont on sait qu'elle est sise au numéro 1 du Chemin des Cèdres, à Lausanne.

¹⁸³ ACM, 0029.03.0003, Dossier *Immeubles d'habitation préfabriqués*, s.d. [vers 1965], [s.p.].

¹⁸⁴ *Idem*, p. 20.

¹⁸⁵ *Idem*, p. 19.

¹⁸⁶ *Idem*, pp. 18-19.

¹⁸⁷ Étienne Rossetti, « Participation de l'acier à un procédé de préfabrication lourde », *BTSR*, 86.5, 1960, pp. 74-78.

¹⁸⁸ La publication *Journée d'information sur la préfabrication dans la construction. Procédés Igéco, Tracoba, Estiot, Barets, Costamagna*, [sans information], s.d. [1965] (compte-rendu du colloque éponyme tenu à l'Aula de l'EPFL) nous indique que la Coproto est responsable de fournir des renseignements sur le système Estiot.

qui, à la différence du système Igéco, sont munis de profilés métalliques et sont montés sur une ossature en métal par soudage. De ce fait, il assure une précision supérieure à l'assemblage¹⁸⁹.

Un prototype était prévu à Aigle, mais le projet ne sera jamais réalisé (fig. 25)¹⁹⁰. Avec ce deuxième projet, l'AAA confirme l'utilité du recours à la typologie de la barre et à des techniques expérimentales de préfabrication pour répondre à la question du logement. Par rapport à l'Ancien-Standard, la rationalisation mais aussi le confort sont quelque peu réduits, au profit de conformations qui soient « les plus variées possibles »¹⁹¹.

2. Modularité : l'unité cellulaire métallique, concours CECA (études 1966-1970)

Dans un premier temps, l'AAA se concentre sur la préfabrication lourde, telle qu'elle se pratiquait dans la plupart des cas à l'étranger où elle était considérée comme la seule solution face au manque de main-d'œuvre spécialisée¹⁹². Ces techniques montrent cependant des limites importantes, que les associés soulignent en ces termes :

En continuant de “penser béton” (celui-ci étant considéré à tort comme un stade évolué de la maçonnerie de briques) dans la construction, on se heurtera [...] toujours – sur la voie d'une rationalisation poussée – aux trois obstacles majeurs suivants : - imprécision dimensionnelle, et par conséquent référentielle, - poids spécifique élevé, - transport difficile et coûteux¹⁹³.

Au début de l'année 1966, un concours d'idées lancé par la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), organisation internationale créée en 1951, fournit aux associés l'occasion de donner suite à ces propos : le concours porte sur des unités d'habitation destinées à une production industrielle constituées en large partie d'acier, « au moins pour les éléments porteurs et les dalles, de même que pour les châssis des portes et des fenêtres »¹⁹⁴. Cette initiative fait suite à d'autres actions de la CECA, très impliquée dans l'application de l'acier dans le secteur du bâtiment¹⁹⁵.

¹⁸⁹ *Journée d'information sur la préfabrication dans la construction. Procédés Igéco, Tracoba, Estiot, Baretts, Costamagna*, [sans information], s.d. [1965] ; Marchand, 2012, p. 54.

¹⁹⁰ ACM, 0029.03.0003, Dossier *Préfabrication Estiot. Rapport général*, septembre 1965, p. 1.

¹⁹¹ ACM, 0029.03.0003, Dossier *Immeubles d'habitation préfabriqués*, s.d. [vers 1965], p. 18.

¹⁹² Graf, Delemontey, 2012, p. 22.

¹⁹³ ACM, 0029.03.0003, Dossier *Proposition pour la construction de prototypes d'habitations destinées à une fabrication industrielle*, juin 1970, [s.p.].

¹⁹⁴ *Habitation*, 38.1, 1966, p. 45.

¹⁹⁵ Cf. à titre d'exemple la conférence qu'elle organise au Luxembourg en 1964 : à cette occasion, plusieurs intervenants s'expriment sur les « aspects fonctionnels et esthétiques de la construction en acier » (Hubert Petschnigg, architecte autrichien) voire sur les « développements actuels et potentiels de la construction en acier » (Fritz Stüssi, ingénieur suisse et professeur à l'EPFZ) *Habitation*, 37.3, 1965, p. 27.

Le métal permettrait en effet de contourner les limites évoquées par l'AAA ; à travers cette « préfabrication légère », les architectes espèrent dépasser la « préfabrication lourde » en vigueur, confirmant la démarche poursuivie dans la réalisation du pavillon de l'Expo 64 – métallique et construit par assemblage. Ainsi, le bureau partage les positions d'architectes tels que Marcel Lods, qui prône sans cesse l'abandon de la « construction pétrifiée » au profit de la « construction montée »¹⁹⁶. Facilité de transport et de maniement, précision lors de la fabrication et du montage, grande solidité : voici les avantages du métal mis en évidence par Lods mais aussi par l'AAA. Avec l'unité cellulaire métallique, le bureau lausannois entend proposer une solution révolutionnaire pour le secteur du logement, avec des appartements aménagés de façon extrêmement rapide, à partir de seulement cinq éléments de gros œuvre.

Le numéro d'affaire du projet – 6601, soit le premier de l'année 1966 – est indicatif du prompt intérêt porté par l'AAA au concours. Les réflexions sont menées en collaboration avec le bureau d'ingénierie de Jean-Claude Piguet, qui avait déjà côtoyé l'AAA ou ses membres à maintes reprises (Ancien-Stand, fabrique de Caractères S.A., centre de distribution GRESA, CROCS et Expo 64) et aboutissent à une première cellule en juillet 1966. Au mois de mars 1967, les concepteurs se mobilisent pour établir des contacts avec des industriels suisses, sans succès¹⁹⁷. Soulignons que, contrairement aux procédures habituelles suivies par l'AAA, ces démarches se font à l'aide d'un dossier et de schémas bilingues français et allemand, afin de toucher également une clientèle germanophone.

Le projet se compose de capsules aux coques métalliques qui peuvent être soit posées sur un socle faisant office de fondation, et donc rester à un seul niveau, soit intégrées à une structure porteuse pouvant accueillir plusieurs niveaux – les maquettes de l'AAA en présentent jusqu'à six (fig. 26-27). Les cellules sont formées de sept éléments principaux transportés séparément et assemblés sur place. Elles comportent quatre éléments de base (mesurant 7,6 x 2,7 x 2,7 mètres), un élément d'accès – composé d'un élément de base muni d'une ouverture centrale pour l'escalier, un accès latéral et des raccordements pour les installations sanitaires et de chauffage – et deux éléments de fermeture : des cadres avec vitrages coulissants et des brise-soleils saillants (fig. 28). La surface habitable de cette cellule-type pensée pour cinq personnes est de 93,5 m², mais des variantes sont possibles moyennant la soustraction d'un ou deux éléments de base, voire l'organisation en duplex. Les cellules ainsi obtenues étant indépendantes de la structure, les unités peuvent être composées librement selon les nécessités. Non contigus puisque autonomes et séparés d'un vide, les appartements présentent un

¹⁹⁶ Marcel Lods, « Le problème. Produire industriellement les bâtiments. Dessiner le pays », *T&A*, 17.5, 1957, cité dans Lucan 2001, p. 67.

¹⁹⁷ ACM, 0029.03.0003, Dossier *Proposition pour la construction de prototypes d'habitations destinées à une fabrication industrielle*, juin 1970, [s.p.].

autre avantage souligné par les concepteurs, à savoir une bonne insonorisation¹⁹⁸.

L'approche modulaire s'observe d'abord dans la création de la cellule, et ensuite dans la constitution de l'architecture par la somme des cellules sur fondation ou au sein des structures d'accueil. Les deux étapes prévoient en effet l'adjonction d'éléments réguliers. Pouvant évoluer, le projet présente ce que l'architecte Max Blumenthal identifie avec la notion d'« élasticité », à savoir, « toute modification d'un volume construit qui entraîne l'adjonction ou le retrait d'une de ses parties »¹⁹⁹. Les unités métalliques peuvent en effet être transformées par l'extension de la structure d'accueil, à laquelle il est possible d'ajouter des travées ou des niveaux.

L'emprunt de l'entité-cellule au monde biologique et la flexibilité organique des structures présentent des similitudes avec les théories de deux mouvements du Second après-Guerre : le Métabolisme, qui acquiert une visibilité internationale lors de sa fondation pour la World Design Conference de Tokyo de 1960, et Archigram, courant anglais diffusé entre 1961 et 1974 par le biais des dix numéros de sa revue éponyme²⁰⁰. Dans les projets de ces mouvements, les villes partagent certaines caractéristiques avec les organismes vivants tels que la croissance et la transformation (voire le mouvement... !), et la cellule constitue l'unité de base pour l'habitation²⁰¹. Chez les Métabolistes, elle fait l'objet d'études menées depuis la fondation du groupe et qui aboutissent à la *Capsule Declaration* parue dans le numéro de mars 1969 de la revue *Space Design*²⁰² (fig. 29), tandis qu'Archigram la propose entre autres dans ses projets *Capsule House* et *Plug-in City* (1964) (fig. 30). En revanche, l'analyse de l'intégration des cellules dans des réseaux amples, des *mégastructures* incluant les circulations et repensant l'urbanisme et le mode de vie de l'Homme, est absente dans le projet de l'AAA²⁰³ ; ces éléments constituent le cœur des études des deux mouvements mentionnés, bien que chez Archigram, les réflexions soient fortement enracinées dans la science-fiction et qu'elles débouchent volontiers sur une architecture utopique²⁰⁴. Comme celui du bureau lausannois, ces projets sont étroitement liés à l'idéologie technique de l'Américain Richard Buckminster Fuller, qui considère l'architecture comme un objet éminemment technique²⁰⁵.

Typologiquement, le projet d'unité métallique de l'AAA constitue une évolution des réflexions

¹⁹⁸ ACM, 0029.03.0003, Dossier *Proposition pour la construction de prototypes d'habitations destinées à une fabrication industrielle*, juin 1970, [s.p.].

¹⁹⁹ Max Blumenthal, « Architecture évolutive : habitation », *Techniques & Architecture*, 292, 1973, p. 34-36, ici p. 35.

²⁰⁰ Le Métabolisme est fondé en 1960 par Kisho Kurokawa, Kiyonori Kikutake, Noboru Kawazoe, Fumihiko Maki, Masato Otaka et Kiyoshi Awasu, Kenji Ekuan, sous la direction de Kenzo Tange. *Archigram* est d'abord une revue, en 1961 ; deux ans plus tard le groupe est fondé et ses membres sont Warren Chalk, Dennis Crompton, Peter Cook, David Greene, Michael Webb, Ron Herron et Peter Taylo.

²⁰¹ Cf. Kisho Kurokawa, Charles Jencks, *Metabolism in Architecture*, Londres, Studio Vista, 1977 ; Koolhaas, Obrist, 2011 ; *Archigram*, 1994.

²⁰² Kisho Kurokawa, Charles Jencks, *Metabolism in Architecture*, Londres, Studio Vista, 1977, p. 75.

²⁰³ Lucan, 2001, pp. 144-149.

²⁰⁴ Frampton, 2006 [1980], p. 300.

²⁰⁵ Graf, Delemontey, 2012, p. 19. Frampton 2006 [1980], p. 301.

sur le système IPLM, les parallèles entre les deux projets étant plus pertinents n’y paraît au premier abord. Avec des plans traversant et présentant une séparation bipartite des espaces, les cellules métalliques sont en effet une sorte de transposition des appartements IPLM, qui partagent en outre avec les cellules l’accès au centre de la surface. Les architectes adaptent donc plusieurs solutions des IPLM à la nouvelle technique constructive et tirent profit des caractéristiques du métal : premièrement, bien plus léger que le béton, ce matériau permet un degré de préfabrication plus important ; ensuite, la possibilité de détachement des cellules et des éléments structurels autorise une souplesse inexistante dans le système IPLM, où le volume architectural ne peut être modifié par la suite. De même, les architectes dépassent la rigidité de l’Ancien-Stand en imaginant 30 variantes de plans modulés²⁰⁶ (fig. 31).

L’élaboration du projet des unités métalliques se poursuit jusqu’en 1969, lorsque le calendrier d’étude d’un prototype est mis au point et qu’un budget est établi²⁰⁷. Les industriels approchés répondent cependant négativement, et le projet ne sera jamais mis en œuvre.

Il importe, en tous les cas, de souligner l’actualité de la proposition de l’AAA, qui partage des préoccupations autour de la technologie chères à nombre d’architectes des années 1960 et 1970. À titre d’exemple, citons l’expérience menée par l’architecte Claude Prouvé en collaboration avec son père, Jean Prouvé, et l’ingénieur Georges Quentin, qui ira plus loin que celle de l’AAA. On sait la grande compétence de Jean Prouvé dans la préfabrication, qu’il avait développée lors de la commande de 800 maisons entièrement métalliques en 1945 par Raoul Dautry, ministre français de la Reconstruction et de l’Urbanisme²⁰⁸. Les réflexions des trois concepteurs se poursuivent simultanément à celles du bureau lausannois ; elles se fondent sur les recherches de Claude Prouvé développées dans le cadre de son diplôme d’architecture soutenu en 1966 sur le thème « l’habitat par l’industrie »²⁰⁹. La Société Industrielle de la Recherche et de la Réalisation de l’Habitat (SIRH) fondée par les trois hommes en 1969, aboutit à la réalisation d’un prototype de construction modulaire à Ludres (près de Nancy) en 1974²¹⁰ (fig. 32-33).

Une « étude pour une cellule préfabriquée en métal » due à l’architecte André Gomis fait l’objet d’un article dans *l’Architecture d’Aujourd’hui* en 1967²¹¹, et les cellules et les structures portantes

²⁰⁶ ACM, 0029.01.0002, Dossier *Vingt ans d’habitation AAA*, Lausanne, février 1976, [s.p.]

²⁰⁷ ACM, 0029.03.0003, Dossier *Proposition pour la construction de prototypes d’habitations destinées à une fabrication industrielle*, juin 1970, [s.p.]. Concernant les modifications nous ne possédons malheureusement pas d’informations détaillées. Deux dossiers mentionnant le projet sont conservés aux ACM : le plus récent reproduit presque intégralement le premier (daté juillet 1966), auquel sont ajoutées quelques photographies de maquettes ainsi que des textes datés de juin 1970, toutefois, les plans demeurent essentiellement identiques. Seules sont faites des mentions d’un élargissement de 90 cm de la cellule et de modification de la position de l’escalier.

²⁰⁸ Seitz, 1995, p. 109.

²⁰⁹ Graf, Delemontey, 2012, p. 9.

²¹⁰ *Idem*, pp. 11-16.

²¹¹ André Gomis, « Étude pour une cellule préfabriquée en métal », *AA*, 130, 1967, p. 14.

sont mises à l'honneur dans un numéro thématique de l'*Architecture d'Aujourd'hui* de 1973, avec de nombreux exemples et analyses. Cela confirme l'intérêt porté par nombre d'architectes à propos de systèmes de construction alternatifs, ainsi que la place de l'AAA parmi ces novateurs.

Rétrospectivement, il est possible de constater que le métal connaît un certain succès dans le processus de préfabrication et d'évolution technologique du bâtiment, mais, comme Frédéric Seitz le souligne, « moins important [...] que celui qu'on aurait pu attendre »²¹². Deux obstacles principaux se présentent : premièrement les intérêts contrastants des lobbys du bâtiment traditionnel²¹³, deuxièmement des raisons de sécurité suite à d'importants incendies survenus dans les années 1970 dans des édifices en métal. Ces accidents secouent l'opinion publique et amènent au développement d'« une large série de mesures à propos de la sécurité des édifices recevant du public, qui ont ruiné, pendant de nombreuses années, les espoirs des partisans de l'architecture métallique »²¹⁴.

3. *Cluster* et articulations multicellulaires

Vers la moitié des années 1960, le modèle de la barre est profondément remis en question et abandonné au profit d'autres solutions architecturales. En 1967, l'architecte français Georges Candilis s'exclame : « Les "logements juxtaposés" ne doivent pas se confondre avec l'habitat ». À son avis, l'habitat devrait être considéré – et la définition qui ouvre l'article de Candilis est tirée du dictionnaire Larousse – comme un concept plus large, ayant « une action sur l'organisme, sur le comportement démographique, sur la psychologie individuelle et collective »²¹⁵. Les architectes comme les gouvernements se proposent de lutter contre l'aliénation et la ségrégation sociale causées par le logement, à l'instar de la France, où les débats aboutissent à l'émission de la Circulaire Guichard qui, en mars 1973, arrête la construction des grands ensembles²¹⁶. Ce climat se répand à l'échelle européenne – voire au-delà – influençant profondément la conception architecturale. La Suisse n'en est pas épargnée par cette vague, portée aussi bien par des mouvements citoyens ou des quotidiens que par des architectes et des sections locales de Patrimoine Suisse²¹⁷.

²¹² Seitz, 1995, p. 56.

²¹³ Graf, Delemontey, 2012, p. 11.

²¹⁴ Seitz, 1995, p. 56. En premier lieu, l'incendie au collège Pailleron à Paris en 1973, ayant causé le décès de 20 personnes dont 16 enfants.

²¹⁵ Dictionnaire Larousse, cité dans Georges Candilis, « Habitat, le fond du problème », *AA*, 130, 1967, p. 1.

²¹⁶ « Circulaire du 21 mars 1973. Relative aux formes d'urbanisation dites "grands ensembles" et à la lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat », *Journal officiel de la République française*, 5 avril 1973 p. 3864, en ligne, https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_du_21_mars_1973.pdf, consulté le 18.11.2019.

²¹⁷ Schnell, 2013, pp. 24-25.

Les racines de ces propos remontent aux années 1950 déjà, au sein des CIAM, cette même institution qui avait fortement contribué à la généralisation des barres et des ensembles locatifs. Une nouvelle génération d'architectes s'oppose à la doctrine des « anciens », affirmant que « la ville nouvelle doit dorénavant davantage s'adapter à la société et aux mutations de ses structures – sociales, familiales, économiques – que prétendre à un nouvel ordre »²¹⁸, ce qui était en revanche le cas avec l'urbanisme fonctionnaliste. Si au CIAM 2 de Francfort (1929) Le Corbusier avait pu affirmer que « L'habitation est un phénomène *biologique* »²¹⁹, 24 ans plus tard, au CIAM 9 d'Aix-en-Provence, Alison et Peter Smithson, épaulés par Aldo Van Eyck, Jaap Bakema, Geroges Candilis, Shadrach Woods et d'autres futurs membres du Team 10, préconisent une approche tournée vers les besoins *psychologiques* et le recours systématique aux sciences sociales telles que l'anthropologie et la sociologie²²⁰ – des disciplines qui connaissent un essor important dans le Second après-Guerre. Ces propos seront réitérés lors du CIAM 10 à Dubrovnik en 1956.

Ces débats prônent la conception d'un habitat adapté aux besoins *sociaux* de l'Homme, un élément qui doit primer sur les questions strictement techniques. Dans ce processus, les aspects anthropologiques et l'intérêt pour les structures traditionnelles et vernaculaires occupent une place importante ; ils sont notamment interrogés par l'architecte hollandais Aldo Van Eyck, qui figure parmi les initiateurs du courant dit « structuraliste », né au congrès d'Otterlo en 1959²²¹.

Aux quatre fonctions énoncées lors des premiers Congrès et consacrées par la Charte d'Athènes en 1941 – habiter, travailler, se récréer et circuler –, Alison et Peter Smithson opposent leur *Urban Re-Identification Grid*, (fig. 34) organisant les analyses à partir de différents niveaux de « rassemblement humain » (*human association*) tels que la maison, la rue, le district et la ville²²². Néanmoins, les membres du Team 10 rejettent à la fois la ville moderne, coupable, à leurs yeux, d'avoir brisé les relations humaines, et la ville traditionnelle, car si sa continuité morphologique assure l'unité communautaire, elle n'offre pas l'ouverture qui est maintenant réclamée²²³. Il s'agit alors de trouver une solution qui, dépassant « l'immobilisme des plans de l'urbanisme fonctionnaliste [et] la fermeture du tissu villageois, [soit] capable de répercuter les évolutions d'une société changeante tout en recréant l'unité, le lien, des groupes »²²⁴.

Ces architectes réinterprètent la question du logement à partir du comportement collectif, en s'appuyant sur des concepts tels que la « mobilité », l'« identité », le « *cluster* » ou « la plus grande

²¹⁸ Rouillard, dans Fayolle-Lussac, Papillault, 2008, p. 77.

²¹⁹ Nous soulignons. Cité dans Secci, 2010, p. 21.

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ Frampton, 2006 [1980], p. 296 et p. 318.

²²² Mumford, 2000, p. 7.

²²³ Rouillard, dans Fayolle-Lussac, Papillault, 2008, p. 77.

²²⁴ *Ibid.*

réalité du seuil »²²⁵, que nous approfondirons dans les pages suivantes. Toutes ces réflexions se traduisent par une architecture polymorphe, caractérisée par des articulations prononcées, des volumes fragmentés, voire par la recherche d'un antimonumentalisme²²⁶.

En Suisse, un apport décisif au développement de ce langage est constitué par l'Exposition nationale de 1964 : l'approche multicellulaire préconisée par Alberto Camenzind comporte les caractéristiques évoquées ci-dessus, et chaque organisme participe au fonctionnement du tout. Les connotations de « vivant », « naturel » ou « harmonieux »²²⁷ accompagnent ces choix formels qui se répandent dans plusieurs objets marquants de la production régionale de la décennie 1965-1975.

Le quartier de la Grangette-Praz-Séchaud à Lausanne, 1974-1977

La planification de la région

L'AAA est impliqué très tôt dans l'avenir de cette région aux limites nord de la Ville de Lausanne, si bien qu'au tout début de l'activité officielle du bureau, en hiver 1961, Léopold Veuve est mandaté par la Municipalité sur conseil d'Henri Genet, Directeur des Travaux, pour réaliser une étude sur « les terrains délimités par la route d'Oron, le chemin de Valmont, le bois de Rovéréaz et la limite du territoire communal »²²⁸ à la frontière avec Épalinges. Cette demande s'inscrit dans les actions entreprises par la Ville pour contrer l'importante pénurie de logements qui se constate au début des années 1960 ; rappelons que le quartier de l'Ancien-Stand n'est alors qu'en phase d'étude.

Le territoire examiné par Léopold Veuve, mesurant environ 50 hectares, va bien au-delà du quartier de la Grangette-Praz-Séchaud que le bureau réalisera dans les années 1970. Les travaux, que Veuve mène au nom de l'AAA, continuent les années suivantes et aboutissent en 1963 à des indications en vue de l'établissement du plan directeur : est alors imaginé l'aménagement d'une unité de voisinage sur le modèle de celles de Valmont et de l'Ancien-Stand, où les habitations – prévues pour 5 à 6000 personnes – jouxtent des commerces, des écoles et des installations sportives, culturelles ou religieuses²²⁹. Lors de ses études, Léopold Veuve préconise le principe d'un découpage du territoire « par petits quartiers ou unités en vue d'établir une étude détaillée au fur et à mesure des

²²⁵ Ces concepts figurent parmi les thèmes cités sur la couverture de la revue *Forum* 7/1959, qui a été envoyée aux participants avant le congrès d'Otterlo. Cité dans Lüchinger, 1981, p. 11. Cf. aussi Chaljub, 2010, pp. 24-30.

²²⁶ Lucan, 2001, p. 147.

²²⁷ Zurfluh, dans Lugon, Vallotton (dir.), 2014, p. 234.

²²⁸ AVL, C5, Service d'Urbanisme, carton 5160, Dossier 4.6.532, 1961-1970, Lettre de Henri Genet à Léopold Veuve, le 16 février 1961.

²²⁹ AVL, C5, Service d'Urbanisme, carton 5160, Dossier 4.6.532, 1961-1970, Lettre de l'AAA à la Direction des Travaux, le 17 septembre 1963.

besoins, étude aboutissant à la technique du plan de quartier »²³⁰ ; cette proposition sera adoptée par la Commune.

La parcelle du quartier de la Grangette-Praz-Séchaud – l'un des douze secteurs (le numéro 2) dans lesquels est divisée la région (fig. 35) – est mise à disposition sous forme de droit de superficie par la Ville de Lausanne à la Société coopérative le Logement idéal en vue de la construction de logements subventionnés. Ayant déjà collaboré avec l'AAA à l'Ancien-Stand, la Société coopérative mandate le bureau en juin 1969. À cette occasion, la Municipalité évoque l'existence d'un avant-projet de plan de quartier établi par le Service d'urbanisme²³¹. Malheureusement non conservé, cet avant-projet ne nous est connu que par la description qui en est faite dans la lettre envoyée par la Municipalité à la Société coopérative : on y apprend que « le terrain en question pourrait recevoir des bâtiments comprenant en majeure partie trois niveaux seulement. Dans la partie inférieure du terrain, il pourrait être prévu [...] deux immeubles comprenant l'un cinq niveaux et l'autre six niveaux et demi. Quant à la partie sud du terrain en question, elle pourrait recevoir un petit centre commercial »²³².

Le projet urbanistique et architectural du quartier

À partir de ces indications sommaires²³³, l'AAA prend un parti à bien des égards inhabituel, exposé en deux variantes dans des dossiers de requête préalable d'aide financière soumis à l'Office cantonal du logement, datés janvier 1970²³⁴ (fig. 36-37). Les habitations ne s'y présentent pas sous la forme de parallélépipède – classique pour l'époque et plus particulièrement pour le logement subventionné – ni dans un aménagement géométrique ou rectiligne. Au contraire, les logements sont, dans les deux projets, assemblés en plusieurs groupes disposés librement sur la parcelle. Ils se présentent donc sous forme de *clusters*, au sens d'Alison et Peter Smithson, c'est-à-dire des grappes, des éléments rassemblés et reliés. Les deux architectes anglais avaient d'ailleurs précisément proposé des maisons juxtaposées suivant des décalages dans un article paru en 1957 dans *Architectural*

²³⁰ AVL, C5, Service d'Urbanisme, carton 5160, Dossier 4.6.532, 1961-1970, Lettre de l'AAA à la Direction des Travaux, le 17 septembre 1963. Précisons que le plan de quartier (appelé aussi plan partiel d'affectation, plan d'extension, et aujourd'hui plan général d'affectation) est un outil légal, contrairement au plan directeur, qui n'a pas de caractère contraignant.

²³¹ ACM, 0029.02.0005/01a, Dossier 1, Lettre de la Municipalité de Lausanne à la Société coopérative Le Logement idéal, le 17 juin 1969.

²³² ACM, 0029.02.0005/01a, Dossier 1, Lettre de la Municipalité de Lausanne à la Société coopérative Le Logement idéal, le 17 juin 1969.

²³³ Jean Brugger souligne la très grande liberté dont a pu jouir l'AAA dans la conception du projet. Information recueillie lors des entretiens du 8 octobre et du 17 décembre 2019 avec l'architecte.

²³⁴ ACM, 0029.02.0005/01d, Dossier de requête préalable, du 30.01.70. Variante I ; Dossier de requête préalable, du 30.01.70. Variante II.

*Review*²³⁵ accompagné par le croquis d'un plan (fig. 38). Les mots suivants des Smithson conviennent bien au projet de l'AAA : « *What we are after is something more complex, and less geometric. We are more concerned with "flow" than with "measure". We have to create architecture and town planning which, through built form, can make meaningful the change, the growth, the flow, the vitality of the community* »²³⁶.

À Praz-Séchaud, la volonté de concevoir un cadre favorable aux interactions humaines – à la vitalité et au caractère changeant de la communauté, pour reprendre les propos de Smithson – est centrale. Comme le témoigne Jean Brugger, « le but était que ça soit quelque chose de très vivant ; on s'est dit qu'il fallait essayer de trouver beaucoup plus d'animation que cela n'était le cas avec les quartiers traditionnels »²³⁷. Dans la version définitive (fig. 39), votée en avril 1973²³⁸, le quartier est constitué de huit groupes locatifs (identifiés avec des lettres allant de A à H) formant des lignes courbes, un petit magasin (J), un ensemble d'ateliers d'artistes (I, non réalisé) et une aire sportive. La structure de l'ensemble peut être définie comme multicellulaire, et effectivement – bien qu'à une échelle plus réduite –, son plan n'est pas sans rappeler celui de l'Expo 64 (fig. 40), avec un site occupé par plusieurs « organismes », eux-mêmes formés de « cellules », disposés librement.

L'aménagement du quartier de la Grangette-Praz-Séchaud reflète la volonté de composer au mieux avec l'existant. La parcelle, en légère pente vers le sud-ouest, est bordée par des constructions radicalement opposées d'un point de vue typologique : des villas, au nord, et trois imposantes barres (soit le secteur 4 du plan directeur de la région), approuvées par le Conseil communal en avril 1966²³⁹, au sud. Souhaitant opérer une transition harmonieuse entre ces typologies architecturales, l'AAA prévoit des groupes d'habitations de trois niveaux au nord, tandis que l'immeuble implanté au sud de la ligne électrique à haute tension – laquelle détermine une bande non constructible de 19 mètres de large – présente des formes plus monumentales ainsi qu'un nombre d'étages grandissant (de 5 à 9 niveaux) avec le rapprochement au secteur 4 (fig. 41). Précisons que ce bâtiment (identifié par la lettre A) est destiné à des personnes âgées et est le seul à être équipé d'ascenseurs. Afin de promouvoir les contacts intergénérationnels, trois classes d'école enfantine sont également prévues dans l'immeuble²⁴⁰.

²³⁵ « Cluster City – a New Shape for the Community », *Architectural Review*, [numéro inconnu], 1957, publié dans Alison et Peter Smithson, *Ordinariness and Light. Urban Theories 1952-1960 and Their Application in a Building Project 1963-1970*, Londres, Faber and Faber, 1970, pp. 128-134.

²³⁶ Nous soulignons. « Cluster City – a New Shape for the Community », *Architectural Review*, [numéro inconnu], 1957, publié dans Alison et Peter Smithson, *Ordinariness and Light. Urban Theories 1952-1960 and Their Application in a Building Project 1963-1970*, Londres, Faber and Faber, 1970, pp. 128-134, ici p. 130.

²³⁷ Jean Brugger, propos recueillis lors de l'entretiens avec l'architecte, 8 octobre 2019.

²³⁸ « Préavis N° 217 du 13 avril 1973 : Plan de quartier de Grangette-Praz-Séchaud concernant les terrains compris entre la limite communale, l'avenue des Boveresses et le plan voté No 484 », *BCC*, 1973, pp. 363-397, ici p. 363.

²³⁹ *Ibid.*

²⁴⁰ Fiche *AAA réalisation*, « Logements à but social Grangette-Praz-Séchaud, Lausanne », [p. 2].

Les voitures ne peuvent pénétrer dans le quartier que le long de deux voies en cul-de-sac limitant la circulation, l'une aboutissant au magasin et permettant son approvisionnement, l'autre desservant une rangée de parking qui constitue le sous-bassement de l'immeuble H, le reste étant réservé à la circulation piétonne. Un parking souterrain (non réalisé, faute de moyens financiers) est prévu à l'extrémité ouest de la parcelle ; le terrain de sport se développe au-dessus de sa toiture. Prônée déjà par la Charte d'Athènes, cette séparation des flux différents est dans la lignée des indications émises par Léopold Veuve lors de ses études de 1963, établissant que « l'expérience, par les nombreuses réalisations d'ensemble d'après-guerre, a démontré la nécessité de dissocier dans la mesure du possible les deux circulations véhicules et piétons. Le piéton, se rendant ou quittant les transports publics, parcourt un circuit abrité et libre de toute circulation [de] véhicules »²⁴¹.

Les piétons peuvent ainsi profiter des amples espaces qui leur sont réservés grâce à un réseau de ruelles et de placettes aux tracés irréguliers. Tout cela se propose de contribuer à créer de l'animation et à insuffler de la vie à l'intérieur du quartier, ce que l'AAA cherche à démontrer au travers des photographies illustrant l'investissement heureux des espaces, en premier lieu par les enfants (fig. 42). L'AAA réinterprète ainsi la « philosophie du seuil de porte » formulée par Alison et Peter Smithson au CIAM 9 :

La rue est l'extension de la maison. C'est là que pour la première fois, les enfants découvrent le monde en dehors de la famille. Il s'agit d'un monde microscopique dans lequel les jeux alternent avec les saisons [...]. Dans les faubourgs et les quartiers pauvres, on peut encore trouver cette relation vivante entre la maison et la rue : des enfants courent çà et là (la rue est assez calme), les gens s'arrêtent et conversent, on répare des vélos [...] ; sorti de sa maison on est dans sa rue. Les rues redeviendraient des places (et non pas des couloirs ou des balcons), avec des passages, des boutiques, des boîtes aux lettres, des cabines téléphoniques, des kiosques, etc.²⁴²

Les similitudes de ce passage avec les préoccupations de l'AAA sont considérables. Afin d'éviter l'aliénation, ces architectes estiment qu'il est nécessaire de permettre au locataire de s'identifier au quartier et de se l'approprier complètement. Le lien entre l'intérieur et l'extérieur, qui devient le véritable prolongement de la maison, est un moyen privilégié pour y parvenir, que ce soit par le biais d'espaces publics tels que la rue ou d'espaces privés tels que le jardin et la terrasse (fig. 43). C'est ce que les Smithson évoquent à travers leur *Urban Re-Identification Grid* au CIAM 9, ainsi que dans certains écrits de 1952-1953 où ils définissent la tâche des architectes de leur génération comme « *the reidentification of man with his house, his community, his city* »²⁴³.

Jean Brugger résume ainsi le processus conception des bâtiments : « on s'est dit que comme le quartier est en bordure de ville – car à l'époque il y avait la campagne dans cette région – on devrait

²⁴¹ AVL, C5, Service d'Urbanisme, carton 5160, Dossier 4.6.532, 1961-1970, Lettre de l'AAA à la Direction des Travaux, le 17 septembre 1963.

²⁴² Alison et Peter Smithson, *CIAM 1953*, p. 78 et p. 82 ; cité dans Lüchinger, 1981, p. 33.

²⁴³ Alison et Peter Smithson, cités dans Mumford, 2000, p. 232.

attacher les gens au sol. On a donc pensé que les deux premiers étages devaient pouvoir trouver un petit jardin au sol, et pour le dernier, il fallait faire une pièce de moins, afin d'aménager une terrasse qui ait la dimension d'une pièce »²⁴⁴. En effet, les immeubles de trois niveaux présentent des formes très fragmentées, ou « en dents creuses », dégagant de l'espace pour les terrasses aux étages (fig. 44-47). Aux rez inférieur et supérieur, en revanche, sont prévues des petites vérandas menant aux jardins privés de plain-pied ou moyennant un court escalier métallique – la topographie accidentée de la parcelle permettant parfois d'avoir accès au jardin de plain-pied même au premier étage.

Les formes caractéristiques du quartier sont obtenues par une différenciation extrêmement poussée des typologies de plans : sur les 230 logements projetés, on n'en compte pas moins de 153 différents !²⁴⁵ Comme le constate Bruno Marchand, « Cette tendance est révélatrice des préoccupations sociétales de cette époque, à savoir l'idée que chacun a sa propre individualité, a besoin de sa propre cellule »²⁴⁶. L'articulation des plans a lieu autour d'un noyau central constitué par le bloc sanitaire (fig. 48). Ces pièces d'eau constituent les seuls espaces identiques et superposés d'un étage à l'autre, alors que pour les autres, les architectes opèrent des variations.

Afin de parvenir à la conception d'un habitat qui réponde aux besoins psychologiques et sociaux, les membres du Team 10 et Aldo van Eyck en particulier se tournent vers les études anthropologiques et analysent les aspects invariables et les structures propres au cadre de vie de différentes populations²⁴⁷ – d'où le terme « structuralisme » définissant le courant né au Congrès d'Otterlo. Il en ressort des typologies modulaires en tapis imitant plusieurs habitats traditionnels non-occidentaux. Celles-ci sont à la base de certaines réalisations des membres du groupe, à l'instar de l'orphelinat d'Amsterdam par van Eyck (1959-1960) (fig. 49), et sont publiées dans la revue *Forum* (fig. 50-51).

L'architecture des Casbah, terme désignant les citadelles berbères traditionnelles fortifiées et par extension les quartiers formant le cœur des villes d'Afrique du Nord, fait partie de ces sources d'inspiration²⁴⁸, et il n'est pas anodin que ce surnom ait été attribué au quartier de Praz-Séchaud immédiatement après son achèvement (les premières mentions que nous avons pu trouver dans la presse datent justement de 1977).

Dans le processus de conception du quartier lausannois, l'AAA se montre sensible à ces nouvelles théories, et plusieurs aspects du modèle de la Casbah peuvent être reconnus : retenons en

²⁴⁴ Jean Brugger, propos recueillis lors d'un entretien avec l'architecte, 8 octobre 2019.

²⁴⁵ Fiche *AAA réalisation*, « Logement à but social Grangette-Praz-Séchaud, Lausanne » [p. 6].

²⁴⁶ Bruno Marchand, cité par Rossel, dans *Expo 64 : 50 ans après*, pp. 36-39, ici p. 38.

²⁴⁷ Lüchinger, 1981, pp. 15-17 ; Oxman, Shadar, Belferman, 2002, p. 321.

²⁴⁸ Dans un numéro de la revue *Forum* Le terme « Casbah » est juxtaposé à deux images du village indigène de Taos Pueblo au Nouveau-Mexique. Cf. Oxman, Shadar, Belferman, 2002, p. 323.

particulier les dispositions groupées irrégulièrement, les volumes simples et orthogonaux, les formes « en dents creuses », ou la présence de terrasses sur les toits. Le bureau n'a pas pour autant cherché à construire « à l'orientale » par parti pris²⁴⁹ : ce modèle vernaculaire se révèle donc plutôt à l'aune des théories architecturales contemporaines.

D'un point de vue architectural, ce nouvel ensemble présente de nombreuses similitudes avec le groupe d'immeubles à Kingsbury, près de Londres, dû à l'architecte anglais Clifford Wearden (fig. 52) – qu'Alin Décoppet visite en juillet 1971²⁵⁰ – ou avec l'ensemble « Steinalde » édifié en 1962-1963 à Geroldswil (Zurich) sur les plans de Hans Demarmels (fig. 53). Il s'agit, par ailleurs, de deux des références citées par l'AAA lors d'une séance de présentation du projet au maître d'ouvrage le 6 mars 1970 : pour cette occasion, le bureau réalise des calques qu'il superpose aux pages tirées des revues spécialisées publiant certaines architectures qui ont pu l'inspirer. Ainsi, concernant la réalisation londonienne, l'AAA relève la circulation piétonne séparée des voitures – concentrées, elles, dans un parking souterrain – la composition libre des façades où se dégagent des passages à travers les immeubles et les terrasses sur les toitures (fig. 54)²⁵¹. L'orientation multiple des appartements est également remarquée dans ce projet, tout comme dans celui dû à Hans Demarmels. L'ensemble « Steinalde » de Geroldswil retient également l'attention de l'AAA pour ses formes décrochées s'adaptant heureusement à la parcelle accidentée, par ses volumétries à l'échelle modeste, ainsi que pour la création de placettes et espaces verts aux formes variées entre les immeubles (fig. 55)²⁵².

L'aspect chromatique souligne la ressemblance avec le type de la Casbah, dans la gamme de couleurs ocre qui caractérise le quartier (fig. 44-47). Conçue par l'artiste lausannois Jean-Claude Hesselbarth²⁵³, la mise en couleur (différente pour chaque bâtiment comme pour chaque porte palière) répond à plusieurs souhaits : premièrement, elle contribue à fragmenter davantage l'aspect du volume bâti, ensuite, elle permet à chaque locataire de mieux identifier (et s'identifier à) son logement à l'intérieur de ces groupes d'immeubles. Les architectes se proposent ainsi de pallier la monotonie des ensembles locatifs²⁵⁴. Cependant, le concept chromatique d'origine a été modifié suite à des problèmes techniques survenus en raison de la mauvaise pose de l'isolation périphérique crépie²⁵⁵.

²⁴⁹ Jean Brugger, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 17 décembre 2019.

²⁵⁰ Ce voyage a lieu avec un groupe dénommé « Groupe habitation » : les noms des participants ne correspondent pas avec ceux des mandataires et nous n'avons malheureusement pas de détails supplémentaires pour savoir s'il s'agit d'une partie des membres de l'AAA (celles et ceux qui s'occupent de concevoir le logement ?) ou d'autres (des membres de la rédaction de la revue *Habitation* ?). ACM, 0029.01.0003a, Dossier, *Voyage à Londres, 10-12.7.1971*.

²⁵¹ ACM, 0029.02.0005/01d, *Dossier d'information, du 6.3.70*, [s.p.]. L'image originelle est tirée de *AA*, 130, 1967, pp. 54-55.

²⁵² ACM, 0029.02.0005/01d, *Dossier d'information, du 6.3.70*, [s.p.]. L'image originelle est tirée de *B+W*, 23.9, 1969, pp. 320-321.

²⁵³ Fiche *AAA réalisation*, « Logements à but social Grangette - Praz-Séchaud, Lausanne », [p. 6].

²⁵⁴ Dans la fiche *AAA réalisation* de l'ensemble de Praz-Séchaud, les architectes confirment que « [n]on seulement les adultes vivront ainsi dans un univers plus gai, mais les enfants retrouveront plus aisément leur chemin pour rentrer chez eux ». Cf. Fiche *AAA réalisation*, « Logements à but social Grangette-Praz-Séchaud, Lausanne », [p. 5].

²⁵⁵ Jean Brugger, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 17 décembre 2019.

En effet, des fissures se présentant déjà en 1978 ont conduit, au début des années 1980, à un complément d'isolation revêtu de plaquettes²⁵⁶ (fig. 47) : les couleurs de ces dernières a conditionné le résultat final. Cette intervention a également modifié l'aspect général de l'ensemble, en réduisant les qualités géométriques de l'architecture, les surfaces présentant désormais une texture écaillée qui se substitue au traitement lisse.

L'appropriation des lieux par les locataires s'est voulue favorisée par la réflexion autour des espaces extérieurs aussi bien que des intérieurs, ainsi que par une sensibilité envers la multiplicité des modes de vie : comme le note l'AAA dans la fiche dédiée au quartier, le bureau « n'a pas désiré imposer son mode de vie et sa manière de voir les choses [...]. Il a permis au locataire de varier l'affectation des pièces et de se libérer, ainsi, d'un plan préétabli »²⁵⁷. De même, le locataire est invité à aménager sa cuisine ouverte avec la solution et le mobilier qui lui convient le mieux (fig. 56)²⁵⁸. Ainsi, l'AAA cherche à interpréter les propos de personnalités proches d'Aldo Van Eyck telles que Herman Hertzberger, qui écrit en 1963 à propos de l'« espace polyvalent » :

Ce que nous devons rechercher, plutôt que des prototypes qui sont des interprétations collectives de modes de vie individuels, ce sont des prototypes qui assurent des interprétations individuelles de tous les modèles collectifs possibles ; autrement dit, nous devons faire des maisons qui permettent à chacun de développer sa propre interprétation du modèle collectif²⁵⁹.

Le quartier de la Grangette-Praz-Séchaud se distingue ainsi de l'architecture locative traditionnelle des ensembles du Second après-Guerre par la recherche de solutions qui souhaitent rompre avec la monotonie qui caractérise nombre d'immeubles. Le caractère surprenant des choix de l'AAA est confirmé par la franche réserve émise par le maître d'ouvrage dès que le projet lui est soumis en 1970. M. Carey, membre du Comité du Logement idéal manifeste ainsi ses préoccupations : « un avis très répandu à la SIC [Société Industrielle et Commerciale de Lausanne et environs] est que ce genre de construction va coûter cher ; il serait préférable de réaliser de gros blocs de 8 niveaux, ceci pour satisfaire aux objectifs de cette société en matière de logements »²⁶⁰. Son collègue M. Dreyfus lui fait écho en affirmant que l'« on voit, dans ce projet, une certaine recherche de luxe, à quoi on oppose la déclaration du député Jotterand sur les logements à but social »²⁶¹. Ces déclarations montrent à quel point les préceptes modernistes sont ancrés parmi les différents acteurs du secteur du

²⁵⁶ ACM, 0029.02.0005/01b, *Dossier 6*, PV de la séance avec la Commission de construction, le 5 octobre 1978 ; PV de la séance du Conseil Général de la Société coopérative Le Logement idéal, le 9 novembre 1981.

²⁵⁷ Fiche *AAA réalisation*, « Logements à but social Grangette-Praz-Séchaud, Lausanne », [p. 5].

²⁵⁸ Cf. Brochure éditée par la Société coopérative Le Logement idéal : *Quartier de Grangette-Praz-Séchaud. Avenue des Boveresses nos 29 à 75*, Lausanne, Publiée [s.d.].

²⁵⁹ Cité dans Frampton, 2006 [1980], p. 318.

²⁶⁰ ACM, ACM, 0029.02.0005/01a, *Dossier 1*, PV de la séance de coordination maître d'ouvrage - architecte, le 9 avril 1979, p. 1.

²⁶¹ ACM, 0029.02.0005/01a, *Dossier 1*, PV de la séance de coordination maître d'ouvrage - architecte, le 9 avril 1979, p. 1.

bâtiment, qui voient en la barre normalisée la seule solution efficiente.

L'AAA, dans les premières années d'activité, était également de cet avis ; la conception des systèmes IPLM et IPAE en témoigne. Comment peut-on donc expliquer ce revirement dans l'architecture locative du bureau ?

Avant de répondre à cette question, il faut préciser que l'abandon de la barre hautement rationalisée ne se fait pas aussi brusquement dans les projets de l'AAA. À partir de 1966, le bureau travaille sur un ensemble d'immeubles à Renens En Publiaz (1970-1973), pour lequel des formes articulées sont privilégiées (fig. 57). La masse parallélépipède est rompue par des décalages en plan et en élévation ; la modulation opérée est particulièrement manifeste du côté nord où les volumes des cages d'escaliers et des ascenseurs sont saillants, segmentant encore davantage la silhouette de l'ensemble (fig. 58). Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que dans ces mêmes années un quartier très significatif, aux formes articulées, est construit à Lausanne ; l'ensemble de la Bourdonnette voit le jour entre 1966 et 1973 sur les plans de Jean-Pierre Desarzens (fig. 59). Ces quartiers partagent plusieurs des caractéristiques prônées par le Team 10, en particulier, une liberté accrue dans l'aménagement des volumes, la création d'espaces extérieurs variés, ou (à la Bourdonnette) l'interpénétration des chemins piétons avec le bâti. Mais malgré cela, aussi bien à la Bourdonnette qu'à Renens En Publiaz – ensemble qui peut être considéré comme une portion simplifiée du premier – les volumes massifs restent présents : l'articulation est opérée par blocs compacts. Le bâtiment A de la Grangette-Praz-Séchaud est comparable à ces réalisations, bien qu'une fragmentation plus poussée y soit observable. Le traitement de l'enveloppe par des éléments de béton armé présentant une texture granulée renforce par ailleurs le parallèle avec la réalisation de Renens, où la solution mise en œuvre est analogue. Pour ses logements groupés de trois niveaux, le projet de la Grangette-Praz-Séchaud constitue ainsi une nouvelle étape dans les réflexions du bureau et se distingue dans le panorama régional.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le changement d'approche. L'Expo 64 constitue probablement l'une des plus marquantes : tout en recherchant une architecture d'avant-garde en termes de techniques et de matériaux, l'Exposition nationale a contribué à la diffusion d'un vocabulaire multicellulaire dérivé des théories du Team 10. Vers la fin des années 1960 – au moment de la conception du quartier de la Grangette-Praz-Séchaud –, leurs réflexions, sont passablement diffusées, non seulement par écrit, mais aussi par de nombreuses réalisations architecturales. L'orphelinat d'Amsterdam par van Eyck cité plus haut ou l'ensemble locatif *Habitat 67* construit lors de l'exposition universelle de 1967 à Montréal sur les plans de l'architecte israélo-canadien Moshe Safdie (fig. 60), en constituent deux des exemples les plus remarquables et célèbres.

Ensuite, il convient de souligner qu'à cette époque Alin Décoppet, soit l'associé le plus engagé

dans les questions autour de l'architecture locative, est impliqué au sein la Commission fédérale de recherche pour l'accroissement de la productivité dans la construction de logements (CRL, en allemand *Forschungskommission zur Erhöhung der Produktivität im Wohnungsbau*), réunissant des professionnels du secteur de la construction ou de la recherche. À Décoppet revient, en particulier, de s'occuper du département qui étudie les besoins *qualitatifs* en matière de logement. Jean Brugger est alors son adjoint. Les réflexions développées dans ce cadre ont sans doute mené à l'approfondissement d'un bagage intellectuel qui a été mis à profit au sein de l'AAA. Ajoutons, par ailleurs, que Jean Brugger est d'une quinzaine d'années le cadet des associés fondateurs, à l'instar des nombreux collaborateurs qui rejoignent le bureau au fil des années. Contrairement aux fondateurs, ils et elles se sont formés dans les années 1960, après les démissions et le décès prématuré de Tschumi, et après ce 10^e CIAM, emblématique, organisé par le Team 10 : nous pouvons supposer que leurs références visuelles étaient moins imprégnées des exemples de « l'ancienne génération CIAM » et plus ouvertes à d'autres solutions. Ainsi, pour plusieurs raisons, de nouvelles sensibilités entrent en jeu au fur et à mesure au sein de l'AAA et contribuent à en modifier l'approche au logement.

Le quartier de la Grangette-Praz-Séchaud peut donc être défini, à notre sens, comme le résultat de cette approche éminemment qualitative du logement, basée sur une ouverture du champ des possibles jusqu'à la considération d'espaces et de modes de vie inspirés du vernaculaire ; les solutions se situent aux antipodes du technicisme ayant caractérisé les débuts de l'activité de l'AAA pour cette typologie d'architecture. Quand bien même à l'Ancien-Stand le désir des architectes était déjà, bien entendu, de fournir des habitations fonctionnelles et agréables à vivre, les solutions demeuraient inévitablement corsetées par le système constructif. Au contraire, à Praz-Séchaud, la rigidité des éléments préfabriqués fait place à la flexibilité de la brique en terre cuite, signifiant en même temps un retour à une pratique de la construction traditionnelle et artisanale, soit un abandon de la *performance technique* au niveau du gros-œuvre. « Ville taillée à la mesure de l'homme »²⁶², selon les mots du syndic de Lausanne Jean-Pascal Delamuraz, l'ensemble constitue une réalisation exemplaire à travers de laquelle les architectes se proposent d'offrir un cadre de vie plus adapté aux habitants.

²⁶² Jean-Pascal Delamuraz, discours d'inauguration du quartier de la Grangette-Praz-Séchaud, cité dans « Inauguration du quartier de la Grangette-Praz-Séchaud. La "casbah" des hauts de la ville », *TLM*, 27 septembre 1977, p. 10.

Le quartier de Praz-Gérémoz à Penthalaz, 1971-1975

Les réflexions relatives à un habitat nouveau, plus individualisé et accueillant, sont poursuivies dans un deuxième ensemble multicellulaire de type *cluster* : le quartier Praz-Gérémoz à Penthalaz (fig. 61). Les études pour ce quartier démarrent quelques mois après celles pour Praz-Séchaud ; la date de construction plus précoce témoigne en revanche de la plus grande célérité du processus dans le cadre d'une commande privée, les démarches pour la création du quartier lausannois, publique, s'étant prolongées pendant plusieurs années.

La réalisation de l'ensemble de Penthalaz est confiée à l'AAA vers la fin de l'année 1969 par la Société anonyme des Câbleries et des Tréfileries de Cossonay, qui souhaite fournir un logement convenable à ses salariés et retraités. En premier lieu, le bureau procède à l'étude du terrain destiné à accueillir l'ensemble locatif. Son emplacement au sein de la commune de Penthalaz est très intéressant, comme le relève l'AAA dans ses esquisses : à mi-chemin entre le vieux village, les nouveaux quartiers Nord et Sud et la gare, et à deux pas de la maison communale, ce secteur possède un grand potentiel dans la redéfinition du centre du village (fig. 62).

Dans son approche, l'AAA se montre particulièrement sensible au caractère paysager du site. Le maintien des arbres présents sur la parcelle est admis d'emblée : les groupes d'immeubles seront implantés dans l'espace qui les sépare²⁶³. Si le programme est conséquent – 257 logements sont prévus par le maître de l'ouvrage, pour un total de 750 habitants environ²⁶⁴ –, les architectes se soucient d'élaborer un plan de quartier qui soit le moins monotone possible, en organisant les bâtiments de façon souple et non géométrique. L'analyse du processus de conception est particulièrement intéressante car bien documentée dans les archives grâce à une table comparant cinq propositions sur la base de sept critères ayant des coefficients d'importance différents (fig. 63) :

- 1) Aspect de l'ensemble d'habitation et relation avec les environs ("image"), coefficient 2 ;
- 2) Qualité de l'accès et du parking (distance, mètre courant pour voie d'accès, groupement, séparation piétons-véhicules, camouflage du parking, 2 ;
- 3) Qualité des espaces extérieurs communs (utilisation, disposition d'organisation, connexion avec le paysage et la topographie), 2 ;
- 4) Qualité des espaces extérieurs privés (utilisation, possibilité de contact direct avec le site, protection de l'intimité contre le voisin et le bruit), 3 ;
- 5) Qualité de la vue (sud et ouest), 1 ;
- 6) Ensoleillement (orientation des logements et des pièces), 1 ;
- 7) Aspect quantitatif / nombre des logements : appartements et maisons, 1.²⁶⁵

Les préoccupations de l'AAA touchent presque exclusivement aux problématiques liées à la qualité de vie, et notamment au rapport entre privé et collectif, dans un esprit pleinement en phase avec les réflexions du Team 10, alors que les questions techniques qui avaient pourtant joué un rôle

²⁶³ Fiche *AAA réalisation*, « Logement à but social Praz-Gérémoz, Penthalaz » [p. 2].

²⁶⁴ *Idem.* [p. 4].

²⁶⁵ ACM, 0029.02.0006A, plan 028.

fondamental à l'Ancien-Stand ne sont pas considérées. Remarquons que chacune des cinq propositions se démarque de la forme d'habitat qui, entre les années 1950 et 1960, avait connu un succès certain en Suisse : les habitations en terrasse²⁶⁶, perçues comme une véritable spécialité helvétique et mises à l'honneur dans un numéro thématique sur l'architecture suisse paru dans la revue *l'Architecture d'Aujourd'hui* en 1965. La Cité Halen, due à l'Atelier 5 (1957-1961), en constitue l'un des exemples les plus remarquables par la critique suisse et internationale (fig. 64). Quand bien même le terrain de Penthelaz, en pente d'est vers l'ouest, se conformerait à l'adoption de cette typologie, l'AAA privilégie les solutions élaborées par les membres du Team 10.

Comme pour l'ensemble de Praz-Séchaud, les cinq propositions comportent des *clusters*. La solution retenue par l'AAA, la numéro 5, se distingue notamment par le rapport étroit entretenu avec le cheminement principal, que le bâtiment – cette fois-ci non pas fragmenté en plusieurs petits groupes mais constituant, pour la plupart, une longue ligne serpentine munie de quatre bras – enjambe sur plusieurs points grâce à l'emploi de pilotis (fig. 65). Le bureau lausannois semble appliquer à la lettre les préceptes des Smithson lorsque ces derniers écrivent : « *For genuinely suburban development, the houses are distributed along pedestrian ways that they enclose and partly cover* »²⁶⁷. Au nord, quatre groupes de maisonnettes contiguës complètent le quartier.

Certains modèles proviennent du bureau Candilis, Josic et Woods²⁶⁸, en particulier le quartier « Le Petit Nice » à Aix-en-Provence (1961-1966) (fig. 66). Audacieux, le chantier révolutionnaire de Toulouse Le Mirail (fig. 67), élaboré dès 1961 et bâti entre 1964 et 1972 sur les plans du même bureau français, marque très certainement les esprits des architectes à la recherche de solutions alternatives à celles exposées par la Charte d'Athènes. La forme fragmentée du quartier de Praz-Gérémoz n'est pas sans rappeler les articulations de l'ensemble de Toulouse Le Mirail. À l'instar du projet des Smithson pour le Golden Lane dont il s'inspire (fig. 68), l'ensemble de Toulouse est censé mettre en pratique les préceptes du Team 10, visant à fournir un cadre de vie adéquat au niveau psychosociologique. Ses dimensions colossales ne permettent cependant pas d'abandonner véritablement la barre, qui se trouve multipliée dans des réseaux articulés souples²⁶⁹. À Praz-Gérémoz comme à Aix-en-Provence, l'échelle réduite génère au contraire des espaces réellement à mesure d'homme, rompant avec la monumentalité exacerbée qui, selon les architectes, joue un rôle majeur dans l'aliénation de l'homme par les grands ensembles.

²⁶⁶ *Construire des logements. L'habitat collectif suisse 1950-2000*, p. 13.

²⁶⁷ « Cluster City – a New Shape for the Community », *Architectural Review*, [numéro inconnu], 1957, publié dans Alison et Peter Smithson, *Ordinariness and Light. Urban Theories 1952-1960 and Their Application in a Building Project 1963-1970*, Londres, Faber and Faber, 1970, pp. 128-134, ici p. 130.

²⁶⁸ Georges Candilis, Alexis Josic, Shadrach Woods, « Recherches d'architecture (Bilbao, Belleville, Francfort, Bochum, Berlin) », *AA*, 115, 1964, pp. 14-19.

²⁶⁹ Frampton, 2006 [1980], p. 292.

De par son langage architectural (fig. 69-70), le quartier de Penthalaz est particulièrement proche de celui de la Grangette-Praz-Séchaud dans ses premières versions. La coïncidence est d'ailleurs aussi chronologique, puisque la variante 2 pour la Grangette-Praz-Séchaud soumise en janvier 1970 est encore d'actualité en septembre 1970²⁷⁰ – étant intégrée au plan directeur du secteur étudié par l'AAA à ce moment (fig. 35 et 37) –, et la mise à l'enquête pour la première phase du quartier de Penthalaz date de juillet 1970²⁷¹.

L'ensemble de Penthalaz présente ainsi de nombreuses similitudes avec d'autres réalisations citées par l'AAA lors de la séance du 6 mars 1970, tenue avec le maître d'ouvrage de la Grangette-Praz-Séchaud : c'est notamment le cas de l'ensemble à Bietigheim-Buch Sud-est (près de Stuttgart) par Gerhardt Kalpper et Martin Einsele (fig. 71) ou de celui à Villemomble (en région parisienne) dû à Sergio Mosca et Jean Laur (fig. 72) ; enfin, le quartier « Le Petit Nice » à Aix-en-Provence par Candilis, Josic et Woods cité plus haut, est également présenté par l'AAA lors de cette séance. Dans toutes ces réalisations, la fragmentation des masses est fortement marquée par les articulations irrégulières des pièces composant les appartements, ce qui se concrétise à l'extérieur par des décrochements et des jeux d'ombres animant verticalement la façade. Remarquons que dans les dessins d'architecture, l'AAA prend soin de souligner cet élément en relevant les ombres en rouge (fig. 73). Il est en outre intéressant de relever qu'une solution similaire à celle adoptée pour l'aménagement de Praz-Gérémoz sera reprise par le bureau pour le projet d'un quartier à Arzew en Algérie, destiné à accueillir le personnel du site pétrochimique adjacent. Étudié en 1975 et destiné à 1000 personnes²⁷², celui-ci se présente sous la forme de *clusters* multicellulaires qui se développent librement au fil d'une série de décalages (fig. 74).

Exemplaire à maints égards, le bureau de Candilis, Josic et Woods constitue également un modèle en ce qui relève de la composition de la façade et de ses ouvertures. Les architectes français écrivaient que « La fenêtre n'est pas un trou dans le mur, mais un élément organique et plastique qui assure l'ensoleillement maximum, l'éclairément, la ventilation et la vue libre. Elle contribue à l'expression plastique du bâtiment »²⁷³. Dans la Citadelle de Bagnols-sur-Cèze (1956-1960) déjà, les trois architectes abandonnent l'emploi systématique des fenêtres en bandeau – l'un des « Cinq points de l'architecture moderne » prônés par Le Corbusier – au profit d'un jeu formel qui allie des ouvertures verticales et d'autres horizontales (fig. 75) ; des solutions que l'on retrouve à Penthalaz et que l'AAA propose à la même époque à l'école d'infirmières et d'infirmiers assistants de Morges

²⁷⁰ AVL, AVLBT 60, AAA, *La Grangette-Praz-Séchaud, Plan directeur, septembre 1970 / février 1971*.

²⁷¹ ACP, Enquête 487, 6950. *Cossonay-Penthalaz, habitation. Tranche A 1 (12 logements), Enquête publique. Description du projet définitif. Notice du 10.07.70*.

²⁷² ACM, 0029.01.0002 ; ACM, 0029.01.0003a, « Cinq ans de prospection AAA ».

²⁷³ Georges Candilis, Alexis Josic, Shadrach Woods, « Les fonctions d'une fenêtre, concours "Million", 1955 », cités dans Chaljub, 2010, p. 65.

(1971-1972) (fig. 76).

D'un point de vue matériel, l'ensemble de Praz-Gérémoz se situe dans le sillage de celui de la Grangette-Praz-Séchaud, avec un gros-œuvre en maçonnerie traditionnelle. Des solutions techniques novatrices sont néanmoins mises en place, tel que le double mur de façade constitué d'une paroi intérieure porteuse séparée de l'extérieure par une couche d'isolation visant à augmenter le confort des locataires. Le chauffage est également à l'avant-garde : intégralement électrique, il remplace l'habituel mazout²⁷⁴.

Comme à Praz-Séchaud, la couleur contribue à Penthalmaz à fragmenter la perception des volumes. Le concept chromatique est également conçu par Jean-Claude Hesselbarth (fig. 77) : l'artiste opte ici pour des tonalités de roses, oranges et verts pâles qui ne sont pas sans rappeler les teintes des quartiers réalisés par Le Corbusier pour l'industriel Henri Frugès au milieu des années 1920 (Lège-Cap-Ferret, 1924-1925, et Pessac, 1924-1926) (fig. 78). À Penthalmaz, ce choix polychrome entend donner un air de village à l'ensemble ; les habitations du long bâtiment sont ainsi traitées de la même manière que le seraient les maisons mitoyennes d'un bourg, où le caractère homogène du tout est contrebalancé par un élément singularisant, dans le but de favoriser l'épanouissement de l'identité du locataire.

Adoptée dans le quartier lausannois, cette solution représente une exception au principe de l'« honnêteté » constructive telle qu'elle est habituellement recherchée par le bureau, la maçonnerie du gros-œuvre étant dissimulée par le crépis. Des compromis s'observent néanmoins : employé ponctuellement, le béton n'est en effet pas couvert. C'est le cas des pilotis permettant l'intersection des cheminements piétons et du bâtiment, ainsi que des loggias (fig. 70). À Penthalmaz, cet élément caractérise significativement le dessin des façades, comme pour l'ensemble de Mosca et Laur à Villemomble. Dans ces réalisations, le béton est choisi par les architectes en contrepoint du matériel principal des élévations. La forme des loggias de Praz-Gérémoz est d'autant plus particulière : soutenues latéralement par des éléments verticaux, elles rappellent les choix de Louis Kahn au Salk Institute (1962-1963) (fig. 79).

Nous avons déjà évoqué l'importance du lien intérieur-extérieur pour le quartier de la Grangette - Praz-Séchaud. Le respect de la « philosophie du seuil de porte » est également manifeste à Penthalmaz, où l'extérieur constitue une partie intégrante de l'habitat. À Praz-Gérémoz, nous retrouvons donc des espaces communs irréguliers, voire, selon les termes de l'AAA, « varié[s] et vivant[s] »²⁷⁵, parcourus par un réseau de rues piétonnes. De même qu'à Praz-Séchaud, les places de jeux font à Penthalmaz

²⁷⁴ Les architectes affirment même qu'« il s'agit du premier quartier d'habitation en Suisse avec chauffage direct à l'électricité ». Cf. Fiche AAA réalisation, « Logement à but social Praz-Gérémoz, Penthalmaz », p. 5.

²⁷⁵ ACM, 0029.02.0006A, plan 084.

l'objet d'une attention particulière : pas moins de huit sont prévues par les plans du bureau²⁷⁶. Cet élément est mis à l'honneur par le Team 10, notamment par Aldo van Eyck, qui en conçoit des centaines pour la seule ville d'Amsterdam²⁷⁷. En vue du développement d'un « nouvel humanisme »²⁷⁸, la place de jeu constitue selon le Team 10 un élément central pour le développement identitaire des habitants, ainsi que Aldo van Eyck l'affirme dans un panneau de la grille *Lost Identity* présenté au CIAM 10²⁷⁹.

Le projet de l'AAA pour Praz-Gérémoz ne sera cependant pas réalisé dans sa totalité : tous les bras resteront amputés et certains groupes de villas au nord ne seront pas construits. L'ensemble reste néanmoins un exemple remarquable d'une tendance architecturale basée sur des articulations organiques qui prend de plus en plus pied en Suisse à la fin des années 1960, comme un numéro thématique de la revue *Werk* en témoigne²⁸⁰. Ainsi que l'affirme l'auteur de l'article introductif de cette publication, « l'on se distancie toujours davantage du bloc strictement fonctionnel pour essayer, par l'ordonnance des masses de construction, d'humaniser l'habitat en lui conférant une note d'individualité »²⁸¹. À Penthelaz comme à la Grangette-Praz-Séchaud, l'AAA conçoit des quartiers particulièrement aboutis essayant de présenter une réponse à ces nouveaux défis du logement social.

L'Institut romand d'éducation (Fondation de Serix), Palézieux-Village, Oron, 1972-1974.

Les réflexions régissant le site de l'Institut romand d'éducation, aujourd'hui Fondation de Serix, se situent dans le sillage des idées que nous avons mises en lumière pour la Grangette-Praz-Séchaud et Praz-Gérémoz, et ce, malgré le mandataire responsable soit Nicolas Petrovitch-Niegoch et non pas Alin Décoppet : cela confirme les dynamiques d'échanges présentes à l'intérieur du bureau.

Fondé en 1868, l'Institut accueille des adolescents et préadolescents avec des situations familiales ou comportementales difficiles, fonctionnant en tant que logement et école. À partir de 1966, l'AAA est mandaté pour concevoir l'agrandissement du complexe, pour lequel un plan directeur voit le jour l'année suivante, prévoyant la démolition de deux bâtiments anciens²⁸². Le nouvel ensemble (fig. 80-81), dont le chantier ouvre en 1972, est conçu suivant une approche

²⁷⁶ ACM, 0029.02.0006B, plan 075.

²⁷⁷ Caljouw, Withagen, 2017, p. 1.

²⁷⁸ Tafuri, Dal Co, 1991 [1976], p. 379.

²⁷⁹ « *The playground as core and extension of the doorstep* », panneau de la grille « *Lost Identity* », présentée au CIAM 10 de Dubrovnik en 1956, cité dans Mumford, 2000, p. 251.

²⁸⁰ *Werk*, 57.4, 1970. Les bâtiments publiés dans ce numéro sont exploités par l'AAA qui en tire des comparaisons avec l'ensemble de Praz-Gérémoz pour une présentation du projet. Cf. ACM, 0029.02.0006A, plans 084-094.

²⁸¹ « Logements à caractère social. Exposé du problème », *Werk*, 57.4, 1970, p. 220.

²⁸² Fiche *AAA réalisation*, « Institut romand d'éducation. Serix-sur-Oron », [p. 1].

pavillonnaire que l'on peut qualifier de multicellulaire, distribuant les différents éléments du programme au sein du site. Plusieurs bâtiments de faible dimension sont disposés le long d'une rue et autour d'une place. En aval sont situés les services et l'administration, flanqués de part et d'autre d'un pavillon abritant les logements des enfants et des éducateurs. En amont se trouvent le bâtiment scolaire – divisé en deux parties distinctes chacune dotée de sa propre entrée afin de répartir les flux d'usagers – et une salle polyvalente, mise à disposition de la population de la région suivant le souhait d'établir un contact avec la vie à l'extérieur de l'Institut²⁸³.

Cet aménagement, comportant plusieurs corps aux dimensions variables organisés autour d'une place et partiellement reliés entre eux, rappelle l'organisation de la plupart des secteurs de l'Exposition nationale suisse de 1964 (fig. 8 chapitre 2 ; fig. 40 chapitre 3.I), ce qui corrobore la métaphore organique. À Serix, la disposition forme une sorte de centre de village ; l'aspect non-urbain est accentué par l'implantation irrégulière des corps. Les questions de l'identité et de l'identification étant centrales dans un institut d'accueil comme celui-ci, les réflexions des architectes renouent avec les recherches du Team 10 que nous avons mises en lumière dans les pages précédentes. L'AAA souhaite favoriser le développement de ce que Bruno Marchand qualifie de « sentiment de domesticité »²⁸⁴ : comme à la Grangette-Praz-Séchaud ou à Penthalaz, cela est poursuivi à travers une disposition libre générant des espaces « vivants et variés », selon les termes de l'AAA, et par la création d'endroits communautaires telle la placette, véritable noyau de la composition. Remarquons que lors d'un projet d'un autre Institut social, daté 1974 et prévu au Mont-sur-Lausanne mais non réalisé, le bureau conçoit un aménagement analogue (fig. 82). Il s'agit d'éléments caractéristiques de la « philosophie du seuil de porte » développée par Alison et Peter Smithson, selon laquelle les habitants s'identifient à leur propre domicile en fonction de ce qui se trouve à l'extérieur immédiat de celui-ci. Pour cela, selon les architectes, des espaces communautaires permettant une certaine vitalité doivent s'y trouver. À Serix, ces éléments sont complétés par de nombreuses terrasses. Donnant lieu à une interpénétration des espaces intérieurs et extérieurs, ces dernières favorisent une vie plus intime. Cet aspect est d'autant plus important que les familles des éducateurs habitent eux-mêmes les lieux, à l'étage des deux pavillons et dans le bâtiment central, où une garderie pour les enfants plus jeunes est d'ailleurs prévue en attique²⁸⁵.

Le traitement architectural en béton brut et l'emploi, à l'intérieur, de la brique apparente témoignent de l'influence de l'architecture dite « brutaliste » telle que pratiquée par Le Corbusier ou Aldo Van Eyck²⁸⁶. De même qu'auprès des œuvres du Chaux-de-Fonnier à partir des années 1940

²⁸³ Fiche *AAA réalisation*, « Institut romand d'éducation. Serix-sur-Oron », [p. 3].

²⁸⁴ Marchand, 2013, p. 30. L'auteur se réfère à une autre réalisation multicellulaire, le Centre de vie enfantine de Montelly (1962-65), dû à Frédéric Brugger et François Gut.

²⁸⁵ Fiche *AAA réalisation*, « Institut romand d'éducation. Serix-sur-Oron », [p. 3].

²⁸⁶ Nous reviendrons plus précisément sur la définition de cette tendance dans le chapitre 3.III.2.

(fig. 16), les façades sont sillonnées des marques du décoffrage (fig. 83), alors que certains aménagements réalisés en brique et comprenant des formes circulaires renvoient à des bâtiments du Hollandais et en particulier à l'orphelinat d'Amsterdam (fig. 84-85). La similitude est renforcée par la présence de nombreux portiques, terrasses et placettes, qui caractérisent aussi bien l'orphelinat que l'Institut de Serix (fig. 86). À l'extérieur, il est possible d'identifier un motif supplémentaire typiquement corbuséen, à savoir, le volume saillant à la section en quart de cercle (fig. 87) : Le Corbusier l'utilise aussi bien en Europe, à la Chapelle de Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp par exemple (1953-1955) (fig. 88) – où le profil est moins géométrique – qu'en Asie, comme à la Villa Sarhabai à Ahmedabad (1951-1955) (fig. 89).

Les toitures constituent un élément architectural important dans l'ensemble de l'Institut de Serix. Inclinées et recouvertes de plaques en Eternit (aggloméré ciment et amiante) de couleur brun, elles représentent un motif régionaliste qui vise à mieux intégrer l'ensemble dans un contexte rural²⁸⁷ et qui s'inscrit, à notre sens, dans la recherche d'intimité et de familiarité, là où des toitures plates auraient donné un effet plus froid. Après avoir été banni par les modernes au profit, justement, du toit plat, la toiture à un ou deux pans fait son retour dans la production du Second après-Guerre, dans le sillage de l'architecture organique de personnalités comme Alvar Aalto. En Suisse, le caractère plastique de cet élément est particulièrement développé par des architectes tels que Ernst Gisler, auteur du Parktheater de Grenchen (1953-1955) (fig. 90) ou Justus Dahinden (fig. 91) : le motif de la toiture est désormais réinterprété par des lignes minimalistes qui définissent, comme à Serix, des volumes sculpturaux. Cette solution, que l'AAA vient d'adopter dans l'une des rares villas qu'il a réalisées, sise à Gollion (1966) (fig. 92), accentue la volumétrie des façades par la combinaison de matériaux différents. Entre ces deux réalisations du bureau lausannois existe néanmoins une différence formelle très importante, puisque à Gollion, la toiture contraste avec la légèreté du rez-de-chaussée vitré qui s'inspire de l'architecture domestique américaine contemporaine, alors qu'à Serix, elle est intégrée à l'écriture massive du béton armé. Le projet de l'Institut du Mont-sur-Lausanne, évoqué plus haut, reprend les solutions formelles de Serix pratiquement telles quelles (fig. 93).

L'Institut romand d'éducation partage les approches autant urbanistiques qu'architecturales de plusieurs membres du Team 10 ; contrairement à ce qu'ils mettent en œuvre aux ensembles de la Grangette-Praz-Séchaud ou de Penthalaz, cependant, les architectes les interprètent dans un langage franchement moderne basé sur l'emploi de matériaux apparents. Le résultat, incontestablement plus sévère que le traitement avivé par les compositions chromatiques des deux autres ensembles locatifs du bureau lausannois peut cependant soulever des questionnements quant à l'aboutissement d'une

²⁸⁷ Fiche AAA réalisation, « Institut romand d'éducation. Serix-sur-Oron », [p. 1].

architecture intime – ce que l’AAA se propose d’obtenir²⁸⁸ ; il serait aisé de soutenir que l’humanisme a, à certains égards, cédé la place à l’économie des moyens ou à des aspects d’ordre esthétique.

4. Logement touristique

L’implication des associés dans le domaine du logement ne se limite pas uniquement aux résidences principales, mais touche également le secteur du tourisme. Le bureau élabore une stratégie d’action pour ce domaine dès 1969, conscient de son importance²⁸⁹. Si l’expérience de l’AAA reste modeste, elle est marquée par un projet très conséquent conçu en 1972-1973 pour une station à Bruson (Valais) (fig. 94), après que l’ancien bureau de Michel-Robert Weber et Nicolas Petrovitch-Niegoch se soit distingué à Leysin entre la fin des années 1950 et le début des années 1960 en concevant deux ensembles d’appartements avec les architectes zurichois Rudolf Schoch et René Möller (fig. 95-97). Aussi bien les projets de Leysin que celui de Bruson incarnent le bouleversement que connaît le secteur touristique à partir des années 1930, et notamment dans le Second après-Guerre²⁹⁰. Dans son discours d’inauguration de la deuxième réalisation leysinoise, Michel-Robert Weber le souligne par des propos qui laissent transparaître son esprit idéaliste et universaliste :

Jusqu’à la dernière guerre, les vacances étaient réservées à certains privilégiés qui pouvaient dépenser des sommes importantes pour séjourner dans des hôtels très chers [...]. Actuellement, la forme de tourisme a changé. Toutes les classes sociales ont la possibilité d’aller en vacances. Le système de congés payés a permis à *toutes les familles* de fuir leur cadre urbain, leurs occupations, leurs habitudes, pour entrer facilement en contact avec la nature, grâce à des moyens de transport rapides et à la portée de tous²⁹¹.

À Bruson, les architectes tentent de se détourner des volumes monolithiques caractérisant la typologie traditionnelle de l’architecture hôtelière, bien que la tâche reste ardue en raison de la très forte densité de lits prévus – pas moins de 4500 ! Ce but est davantage atteint dans les trois zones périphériques composant le site, où sont prévus des villages constitués de maisonnettes contiguës disposées suivant des décalages proches de ce que l’on peut observer à Penthaz, à la Grangette-Praz-Séchaud, et au village de l’Union syndicale suisse de Weber, Petrovitch, Schoch et Möller. La zone centrale, en revanche, est occupée par un hôtel et les équipements collectifs ; pour sa forme, les

²⁸⁸ Fiche *AAA réalisation*, « Institut romand d’éducation. Serix-sur-Oron », [p. 3].

²⁸⁹ ACM, 0029.04.0004b, *Réorganisation 68-69, Prép. AG 70, 2*, « Notes Petrovitch et Barbier sur le développement touristique. Document du 15.1.1969 ».

²⁹⁰ Boyer, 1999, pp. 3-4 et 14-15.

²⁹¹ Nous soulignons. Michel-Robert Weber, discours d’inauguration du Village, cité dans « Regard sur le village de vacances de l’USS », *Courrier de Leysin*, 21 juillet 1961, p. 3.

architectes font recours à la typologie de la barre, bien qu'elle soit fragmentée.

Ce compromis permet au bureau, qui collabore avec des urbanistes (en l'occurrence la société Urbaplan nouvellement fondée) et des sociologues²⁹², de porter une attention marquée aux aspects sociaux, en particulier dans les zones périphériques : l'aménagement s'inspire ici d'exemples vernaculaires, et le développement d'une dynamique communautaire est favorisé par l'étude poussée des équipements collectifs, pour des loisirs tant culturels que sportifs. De même, dans ces secteurs sont prévus des bars, des restaurants « de style "pinte villageoise" »²⁹³, mais aussi des places de jeux.

Au niveau architectural, les plans et les coupes des bâtiments confirment la tendance des architectes du Village de l'USS à Leysin pour l'abandon des formes traditionnelles de l'architecture alpine ou le pittoresque des réalisations Heimatstil, car le langage pressenti est sobre et géométrique (fig. 98-99)²⁹⁴. En se basant sur les résolutions des CIAM, les architectes tirent profit des matériaux modernes afin de satisfaire les besoins en termes d'hygiène, d'air et de lumière dans une surface réduite²⁹⁵.

Non réalisé, ce projet n'en dénote pas moins la sensibilité de ses concepteurs pour les propos du Team 10 et envers les questions sociales, dans le souhait de concevoir des lieux de détente « adaptés aux conditions d'une société organisée sous une forme nouvelle »²⁹⁶, où l'accès aux loisirs est désormais garanti au plus grand nombre. À l'architecte revient la tâche de concevoir le cadre le plus adapté pour leur séjour.

²⁹² Fiche *AAA projet*, « Bruson-les-Forêts. Station touristique », [p. 4].

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ Michel-Robert Weber, discours d'inauguration du Village, cité dans « Regard sur le village de vacances de l'USS », *Courrier de Leysin*, 21 juillet 1961, p. 3.

²⁹⁵ *Idem.*

²⁹⁶ *Idem.*

II. Architecture administrative

Apparue dès la fin du XIX^e siècle aux États-Unis, la typologie moderne du bâtiment de bureaux connaît un succès fulgurant au milieu du XX^e siècle avec l'explosion du secteur tertiaire²⁹⁷. Durant le Second après-Guerre, une modernisation des services publics est entreprise dans le canton de Vaud tant à l'échelle cantonale que communale²⁹⁸. En effet, les activités administratives étaient jusqu'à alors très souvent exercées dans les bâtiments disponibles hérités du parc immobilier préexistant. Le développement de ces services, ainsi que la volonté de les concentrer dans un seul endroit, nécessite la construction de nouveaux espaces institutionnels capables d'accueillir un nombre grandissant de fonctionnaires et répondant aux dernières exigences en matière de bureaux²⁹⁹. L'enjeu est alors « d'inventer, de concevoir et de réaliser des lieux adaptés à des processus et modes de travail nouveaux et très spécifiques »³⁰⁰, dont les caractéristiques élémentaires – lumière, espace, fonctionnalité – sont énoncées, en 1928 déjà, par Le Corbusier dans *Une maison, un palais*³⁰¹.

La plupart des espaces administratifs que l'AAA conçoit faisant partie de bâtiments dont la vocation principale est industrielle ou commerciale, l'architecture strictement administrative ne constitue pas, et de loin, la majeure partie des activités du bureau. Les associés signent néanmoins une réalisation marquante avec l'ensemble administratif, commercial et culturel de Chauderon. Cette construction voit le jour après que l'ancien bureau de Michel-Robert Weber et Nicolas Petrovitch-Niegoch (avec les architectes Eugène Calandra et Aloïs Chappuis) ait conçu l'hôtel de Ville d'Aigle, entre la fin des années 1950 et le début des années 1960, et dont le chantier ne se termine qu'en 1963. Vers les dernières années de son activité, l'AAA réalise un deuxième bâtiment administratif abritant la nouvelle poste d'Aigle, aujourd'hui lourdement modifiée. Il importe de souligner qu'il s'agit, à Aigle comme à Chauderon, d'une architecture administrative *publique*. Nous reviendrons sur cet élément dans le chapitre 4 (*Qu'est-ce que l'AAA ?*).

Très différents dans leur programme et dans leurs formes, les deux projets de l'AAA et celui de Weber et Petrovitch partagent néanmoins une approche résolument moderne donnant lieu à des bâtiments qui contrastent radicalement avec le contexte urbain environnant.

²⁹⁷ Charollais, dans Charollais, Lamunière, Nemeč, 2015 [1999], p. 669.

²⁹⁸ Meuwly, dans *Histoire vaudoise*, 2015, p. 381.

²⁹⁹ Meuwly, 2003, p. 70.

³⁰⁰ Charollais, dans Charollais, Lamunière, Nemeč, 2015 [1999], p. 669.

³⁰¹ Le Corbusier, *Une maison, un palais*, Paris, G. Crès, 1928, p. 106.

Entre *cluster* et *stem* : les immeubles administratifs, commerciaux et culturels à Chauderon, Lausanne, 1970-1974

Le plan de quartier

Le chantier des immeubles de Chauderon est lancé au début des années 1960 par la Ville de Lausanne, qui souhaite regrouper ses services administratifs alors disséminés. Une parcelle appartenant à la Ville, située à l'extrémité nord-est du pont Chauderon et accueillant l'ancienne École d'ingénieurs, est retenue.

Ce projet est l'un des plus conséquents menés par l'AAA, notamment au niveau de la complexité des opérations. Ceci a contribué à l'étalement des travaux sur quasiment toute la période d'activité du bureau : l'implication de l'AAA à Chauderon débute en avril 1961 et se poursuit jusqu'au milieu des années 1970³⁰².

Dans ce secteur de la ville, il ne s'agit pas uniquement de la conception de bâtiments : le projet de construction d'immeubles administratifs fait partie d'une ambition plus large, qui se propose de redéfinir tout le quartier de Chauderon en y développant un nouveau centre, envisagé comme un pendant à celui de Saint-François³⁰³. Les études de l'AAA sont d'abord dépendantes des travaux de réaménagement de la place Chauderon. Devenue un carrefour important au fil du XX^e siècle avec le développement de la ville vers l'ouest, cette place constitue l'un des problèmes urbanistiques lausannois les « plus épineux »³⁰⁴ : la question est donc urbanistique autant qu'architecturale, étant donné qu'il s'agit de repenser la circulation automobile autant que piétonne, et ceci sur l'ensemble du secteur. Le Service des routes et voiries imagine ainsi un tunnel routier sous le carrefour à l'ouest de la place Chauderon, débouchant directement sur l'avenue de Morges, tandis que pour l'étude de la circulation piétonne – séparée de celle des voitures ainsi qu'il advient très souvent dans ce milieu du XX^e siècle – il mandate, en septembre 1960 deux architectes lausannois, Pierre Foretay (1922-2017) et Marx Lévy (1924-2017), qui conçoivent des passages souterrains³⁰⁵.

L'aménagement du terrain au nord-est du pont Chauderon est d'abord étudié par le Service d'urbanisme de la Ville, qui réalise en automne 1960 un premier projet comportant un bâtiment qui prolonge le front bâti au sud de la place et dessine un « L » avec un corps retourné parallèlement au

³⁰² ACM, 0029.02.0004/01, *Immeubles administratifs et commerciaux, Place Chauderon Lausanne, Rapport Final*, 1976, p. 12.

³⁰³ Marchand, 2012, p. 57 ; Fiche *AAA réalisation*, « Immeubles administratifs et commerciaux, Place Chauderon, Lausanne », [p. 1].

³⁰⁴ « Préavis N° 253 du 19 janvier 1965 : Plan d'extension concernant les terrains compris entre la place Chauderon, le pont Chauderon et la rue de Genève », *BCC*, 1965, pp. 30-34, ici p. 30.

³⁰⁵ AVL, C5, carton 5161, Dossier 4.6.533 (1961-1981), Programme de travail pour une étude d'aménagement de la tête nord du pont Chauderon et de la place Chauderon, 12 juin 1961, p. 1.

pont (fig. 1). Abrutant des locaux administratifs, commerciaux et un garage, l'immeuble rachète la pente au moyen de soubassements et de pilotis, enjambant la rue des Entrepôts dont le tracé demeurerait inchangé³⁰⁶.

Sur proposition de la Municipalité, la Caisse de pensions du personnel communal devient le maître d'ouvrage de cette réalisation³⁰⁷. L'AAA est alors recommandé au mandataire par les architectes Jean-Luc Lavanchy et Étienne Porret (respectivement chefs du Service des bâtiments et du Service d'urbanisme) : les membres de la Commission pour l'étude des placements de fonds de la Caisse de pension du personnel communal reconnaissent les compétences de l'association de jeunes architectes. Néanmoins, ils « constatent que les intéressés ont peu réalisé. Pour une affaire aussi importante – poursuivent-ils – il faudrait qu'ils soient assistés d'un architecte chevronné »³⁰⁸. On convient ainsi de la pertinence de proposer à l'AAA une coopération avec un architecte plus expérimenté. Dans cette optique, plusieurs personnalités sont envisagées par la Commission et les deux chefs de service : Marcel Maillard (1908-1990), « Brugger » [Charles ? (1879-1973)], Jacques Favarger (1889-1967), André Berguer et René Haemmerli (?-?), Roger Adatte (?-1989 ; actif dès 1946) ou Paul Dumartheray (1910-1989)³⁰⁹. C'est ce dernier qui sera retenu. Notons au passage que Marcel Maillard et Charles Brugger sont, avec Charles Thévénaz (1882-1966), les architectes que la Municipalité d'Aigle sollicite en 1957 en qualité d'experts pour évaluer les projets de l'hôtel de Ville³¹⁰. Cela souligne leur renommée au niveau régional.

L'AAA et Dumartheray réalisent d'abord une étude en collaboration avec Pierre Foretay et Marx Lévy, afin de saisir au mieux les problématiques urbanistiques en jeu – pour l'AAA, c'est, sans surprise, Léopold Veuve qui se charge de cette mission. En partant du principe que « la place Chauderon va devenir un ensemble de voies de circulation où le piéton n'a plus d'espace »³¹¹, et en tenant compte du passage souterrain précédemment prévu par Foretay et Lévy qui relie les secteurs nord et sud de la place, les architectes conçoivent entre fin 1961 et début 1962 un ensemble de deux bâtiments séparés par un parvis à deux niveaux (fig. 2-3). Destiné à la circulation piétonne et

³⁰⁶ AVL, C3, carton 3722, Dossier Chauderon 007, 420.8291, No. 1 (1954-1968), Immeubles Pl. Chauderon-Pont Chauderon. Programme sur la parcelle propriété de la Commune, No. 535, le 28 octobre 1960.

³⁰⁷ AVL, C3, carton 3722, Dossier Chauderon 007, 420.8291, No. 1 (1954-1968), PV de la séance du 12.1.1961 de la Commission pour l'étude des placements de fonds de la Caisse de pension du personnel communal Lausanne, le 16 janvier 1961.

³⁰⁸ AVL, C3, carton 3722, Dossier Chauderon 007, 420.8291, No. 1 (1954-1968), PV de la séance du 12.1.1961 de la Commission pour l'étude des placements de fonds de la Caisse de pension du personnel communal Lausanne, le 16 janvier 1961.

³⁰⁹ AVL, C3, carton 3722, Dossier Chauderon 007, 420.8291, No. 1 (1954-1968), PV de la séance du 12.1.1961 de la Commission pour l'étude des placements de fonds de la Caisse de pension du personnel communal Lausanne, le 16 janvier 1961. Pour les travaux d'ingénierie, le bureau Janin et Girard est proposé et mandaté.

³¹⁰ ACA, Bâtiments, O-4-1, Bâtiment administratif, Construction, Dossier *Administration, 1955-1965*, Lettre de la Municipalité d'Aigle à Charles Thévénaz, Marcel Maillard et Charles Brugger, le 11 février 1957.

³¹¹ AVL, C5, carton 5161, Dossier 4.6.533 (1961-1981), Rapport du Service d'Urbanisme et des architectes mandatés au sujet de l'aménagement de la place, le 1^{er} novembre 1961.

comportant des commerces ainsi que la bibliothèque municipale, le niveau inférieur n'est ajouré que verticalement, par une ample trémie circulaire. Le niveau supérieur – une plateforme prolongeant la place Chauderon – dessert les deux bâtiments à la manière d'une « plaza » miessienne, et accueille à l'est la terrasse d'un restaurant imaginé dans le bâtiment du Cercle ouvrier lausannois adjacent. La complexité du programme témoigne de l'ambition du maître de l'ouvrage, qui s'engage dans une réalisation faisant écho, toute proportion gardée, aux *down town* des villes américaines³¹². Son ampleur et la mixité des fonctions qu'il englobe font du projet de Chauderon le pendant de l'immeuble Bel-Air Métropole, réalisé trente ans auparavant sur les plans d'Alphonse Laverrière (1931-1932) (fig. 4). Ce parallèle est également manifeste du point de vue topographique, les deux réalisations marquant les limites du versant nord de la vallée du Flon entre les deux places homonymes.

Concernant les immeubles, les architectes prévoient deux volumes parallélépipédés surélevés sur pilotis, conformément à l'avant-projet du Service de l'urbanisme. Dès les premières études, le plus grand des deux bâtiments délimite le versant sud de la place et repose sur un profond soubassement destiné à accueillir des garages et des bureaux : cette solution permet une meilleure exploitation du terrain fortement pentu – un dénivelé de près de 14 mètres séparant ses points extrêmes. Un nouveau front bâti est donc créé directement sur la rue de Genève au niveau du Flon. Ainsi, la rue des Entrepôts, conservée dans l'avant-projet de 1960, est supprimée dans la moitié supérieure de son tracé et devient la voie d'accès aux garages. Le deuxième bâtiment de l'ensemble poursuit, quant à lui, l'alignement des constructions de la place Chauderon ; sa disposition est donc parallèle et non pas perpendiculaire au premier immeuble, contrairement au projet définitif.

Dans le deuxième avant-projet, daté de juillet 1963, l'organisation des bâtiments administratifs est préservée (fig. 5). La différence principale consiste en l'inclusion de volumes saillants à l'ouest de la parcelle : ces espaces supplémentaires à destination commerciale obtiennent un accès depuis la place Chauderon. La trémie est décalée au centre de la plateforme et sa forme est modifiée en un rectangle. Ainsi, le niveau supérieur devient une sorte de corniche du niveau inférieur, décomposant le concept de la vaste « plaza » uniforme et propre à desservir les bâtiments.

Ce n'est qu'avec le quatrième avant-projet (fig. 6), en février 1964, que l'aménagement de la place piétonne et des bâtiments se rapproche de la disposition actuelle, avec un « Front est », c'est-à-dire un édifice perpendiculaire au plus grand bâtiment, qui constitue le « Front sud », et un troisième bâtiment situé entre les deux passages souterrains (nord-sud et ouest), longeant tout le versant nord en deux ailes reliées par un passage restreint (fig. 7). Dans ce troisième corps bâti sont prévues, à l'ouest, la bibliothèque municipale, et à l'est des boutiques. La place piétonne acquiert ainsi une forme de cuvette, le niveau supérieur étant pratiquement supprimé si ce n'est pour quelques terrasses au-

³¹² Charollais, dans Charollais, Lamunière, Nemeç, 2015 [1999], p. 690.

devant des édifices. De même, les bâtiments sont implantés à des niveaux différents, puisque seul le Front est se trouve au niveau de la place Chauderon, tandis que le bâtiment contre le versant nord est accessible de plain-pied depuis les passages souterrains. Le Front sud se situe à un niveau intermédiaire et repose sur une plateforme à laquelle mènent des rampes et des gradins (fig. 8). La composition des bâtiments se précise également sur cet avant-projet, en particulier celle du Front est qui présente désormais trois volumes : le corps des bureaux est complété par un volume étroit – qui, en léger retrait, le relie au bâtiment du Cercle ouvrier et concentre la circulation verticale – et par un soubassement de deux niveaux à destination commerciale qui prolonge l'ensemble vers la vallée du Flon.

Cette disposition est scellée par le plan de quartier voté le 15 janvier 1965 par le Conseil Communal (fig. 9)³¹³ et se fonde sur une « esthétique de la connexion »³¹⁴ qui se situe à mi-chemin entre un *cluster* et un *stem*, dans l'esprit du Team 10. Déjà évoqué plus haut dans le domaine du logement, le concept de *cluster* mobilise l'idée du groupement et de la mise en communication métaphorisé par la grappe : connectés entre eux, les immeubles de Chauderon répondent à ce principe. Dans un même temps, l'ensemble renvoie à la notion de *stem* qui, introduite par Shadrach Woods en 1960, pourrait être traduite en français par la notion de « tige », bien que plus fréquemment désignée par l'expression oxymorique de « centre linéaire »³¹⁵.

Ce « centre linéaire » est imaginé par l'architecte américain et ses associés Georges Candilis et Alexis Josic dans les concours de Caen-Hérouville (1961), Toulouse-le-Mirail (1961) ou Bilbao (1962) (fig. 10-11), et est repris par l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture (AUA) dans le Quartier Arlequin de Grenoble (1966-1968) (fig. 12). Il consiste en une voie de circulation piétonne structurant l'ensemble bâti – auquel elle est indissociablement intégrée –, et se compose d'espaces culturels, de commerce, de lieux de restauration ou autre³¹⁶ : des espaces qui pourraient caractériser le centre d'un bourg mais que les trois associés disposent sous forme de « centre linéaire » à l'intérieur d'une architecture. Le *stem* se différencie alors d'un centre traditionnel, d'un passage couvert ou d'un lieu de circulation puisqu'il en cumule les caractéristiques, tout en étant – suivant les mots de Shadrach Woods – « le *générateur* de l'habitat [...] : il procure l'environnement dans lequel les cellules peuvent fonctionner »³¹⁷, selon une démarche quasi biologique. La métaphore organique est poursuivie au niveau formel : dans des aspects différents, elle peut s'appliquer aussi bien au quartier de Toulouse-le-Mirail qu'à l'ensemble de Chauderon, qui peut rappeler une structure cellulaire.

³¹³ « Préavis N° 253 du 15 janvier 1965 : Plan d'extension concernant les terrains compris entre la place Chauderon, le pont Chauderon et la rue de Genève », *BCC*, 1965, pp. 30-34.

³¹⁴ Rouillard, dans Fayolle-Lussac, Papillault, 2008, p. 75.

³¹⁵ *Idem*, p. 76.

³¹⁶ Joedicke, 1968, p. 17 ; Rouillard, dans Fayolle-Lussac, Papillault, 2008, p. 85.

³¹⁷ Nous soulignons. Shadrach Woods, cité par Rouillard, dans Fayolle-Lussac, Papillault, 2008, p. 86.

Dans la réalisation de l'AAA, le *stem* est constitué par le réseau de chemins, passages et places ainsi que par les espaces commerciaux et culturels qui y sont incorporés : un « centre linéaire » qui dessert les bâtiments administratifs (fig. 13-14). La parenté des espaces de Grenoble et de Chauderon est encouragée par la similitude graphique de leur illustration, partageant la volonté de capturer différentes vues architecturales et moments de vie (fig. 15). Malgré cela, bien que reliés, les bâtiments administratifs en particulier jouissent d'une indépendance formelle et volumétrique incontestable ; ils répondent en ce sens au concept de *cluster*. Le résultat est ainsi une sorte d'hybride des deux notions³¹⁸.

Les bâtiments

L'architecture des bâtiments évolue considérablement, notamment en ce qui concerne la conception structurelle et la composition des façades. Jusqu'en 1965-1966 environ, la solution choisie pour les immeubles administratifs comporte un rez-de-chaussée habitable surmonté d'un corps d'étages sur pilotis (fig. 2). En vue des formulations définitives, les réflexions sont premièrement menées sur le Front sud, en raison de sa complexité plus élevée ; le Front est sera élaboré en conséquence³¹⁹. Souhaitant conserver autant que possible l'ouverture au sud vers la moraine de Montbenon, les architectes concentrent la structure porteuse ainsi que tout l'équipement technique en six piliers en béton armé au cœur du plan. Ce choix est également motivé par la difficulté à trouver des trames porteuses satisfaisantes qui passent à travers les cinq niveaux du soubassement (compte tenu des deux souterrains) tout en s'adaptant au rythme de la façade sur la rue de Genève. Les piliers centraux, qui dans le Front sud délimitent le hall d'accès ainsi que les circulations verticales, sont séparés des deux piliers extérieurs par un espace vide prolongeant la place piétonne sous le bâtiment (fig. 16-17). Soutenus uniquement en leur centre, les blocs des étages semblent ainsi flotter au-dessus de la place, une solution qui rappelle la structure porteuse du Pavillon suisse de la Cité universitaire de Paris (1929-1932) par Le Corbusier (fig. 18).

Par ce biais, les architectes de Chauderon parviennent à consacrer une surface d'autant plus importante à la place piétonne, et ce, aux dépens du maître d'ouvrage auquel il a fallu faire accepter la perte d'une part de surface de plancher³²⁰. Pour la structure porteuse du bâtiment, les architectes optent pour un parti audacieux : les planchers des étages ne sont pas porteurs puisque cela aurait

³¹⁸ Ainsi, il nous semble que le concept de *stem* correspond tout aussi bien à la situation de Chauderon que celui de *cluster*, employé dans l'ouvrage dirigé par Bruno Marchand sur l'*Architecture du canton de Vaud. 1920-1975* relativement à la réalisation de l'AAA et Dumartheray. Cf. Marchand, 2012, p. 57.

³¹⁹ ACM, 0029.02.0004/01. Dossier *Immeubles administratifs et commerciaux, place Chauderon à Lausanne. Notice générale sur les constructions*, Lausanne, 1973, p. 3.

³²⁰ « Architectes et usagers s'affrontent sur Chauderon », *24 heures*, 12-13 avril 1980, pp. 31-33, ici p. 32.

conduit à un encombrement et à un coût très importants³²¹. Au contraire, ils sont suspendus à une ossature métallique formée par deux poutres maîtresses en acier et par des fermes transversales. Cette imposante structure – les poutres maîtresses mesurent 2,4 mètres de haut – repose complètement sur les six pylônes en béton armé (pour le Front sud) qui s’élèvent depuis le niveau de la rue de Genève (fig. 19-21). Un système analogue est mis en place au Front est.

La recherche structurelle et formelle mise en œuvre à Chauderon est ancrée dans son temps : après avoir constitué l’un des traits distinctifs de la production corbuséenne, incarnée par les pilotis, la surélévation d’un volume massif au-dessus d’un vide constitue un motif récurrent dans l’architecture des années 1960 et 1970. Ces prouesses structurelles sont l’antithèse de la notion vitruvienne de la *soliditas*, basée sur un système de proportions géométriques à l’intérieur duquel les éléments architecturaux se superposent du plus robuste jusqu’au plus léger afin de répondre à une exigence d’équilibre visuel³²². Les architectes du Second après-Guerre confèrent plutôt à leurs réalisations une impression de flottement ou d’instabilité potentielle. Des solutions surprenantes sont proposées aussi bien par les architectes américains qu’européens – y compris suisses, comme le prouve l’ouvrage *Neue Schweizer Architektur* d’Alfred Altherr (1965). Si l’habitation individuelle représente le premier programme à être investi par le motif du porte-à-faux, d’autres typologies de bâtiments font bientôt l’objet de cette expérimentation formelle, souvent avec des dimensions plus conséquentes. Des architectes comme James Stirling (Faculté des ingénieurs de l’université de Leicester, 1959-1963) (fig. 22), Denys Lasdun (Collège royal de médecine, Londres, 1960-1964) (fig. 23) ou Kenzo Tange (Centre de la presse et de la radio Yamanashi à Kofu, 1964-1966, ou Centre de presse et diffusion Shizuoka à Tokyo, 1966-1967, fig. 24) étendent ces volumétries à l’architecture scolaire ou administrative. Citons encore, en Suisse, l’exemple remarquable du Palais des Congrès de Bienne, conçu par Max Schlup (1961-1966) (fig. 25).

Pour les façades, une grille orthogonale est initialement envisagée, mais ne sera finalement pas développée³²³ (fig. 8). Semblable à celle adoptée à l’hôtel de Ville d’Aigle (fig. 26-27), cette solution reprend l’esthétique de la façade-rideau au dessin quadrillé typique de l’architecture administrative américaine, développée par Mies van der Rohe notamment³²⁴. Le projet définitif est caractérisé par des fenêtres aux angles arrondis, une forme facilitant la production en série mais aussi, selon les architectes, le nettoyage (fig. 28-29)³²⁵. Elles présentent des vitres réfléchissantes de couleur orange.

³²¹ ACM, 0029.02.0004/01, *Immeubles administratifs et commerciaux, place Chauderon à Lausanne. Notice générale sur les constructions*, Lausanne, 1973, p. 3.

³²² Picon, 1992, pp. 101-102.

³²³ ACM, 0029.02.0004/01, *Immeubles administratifs et commerciaux, Place Chauderon Lausanne, Rapport Final*, Lausanne, 1976, p. 41.

³²⁴ Frampton, 2006 [1980], p. 326.

³²⁵ « Les nouveaux bâtiments de la place Chauderon », *NRL*, 17 décembre 1974, annexe « spécial Chauderon », [s.p.].

Les façades sont composées de panneaux métalliques percés de fenêtres sur cinq étages, et culminent par un sixième étage plein. Dans les côtés courts, ce couronnement comporte deux encoches triangulaires amenuisant légèrement l'aspect massif du volume. Monolithiques et autoportants, les panneaux ont vu le jour après d'importantes études, et leur réalisation relève d'un véritable exploit technique. L'enjeu consistait en la conception de panneaux hermétiques englobant toutes les composantes nécessaires à l'isolation thermique et phonique – la pollution et le bruit sur la place Chauderon pouvant atteindre des niveaux très élevés en raison de la circulation automobile – ainsi qu'à la protection du feu. Leur poids devait être réduit au maximum, afin de convenir au système constructif en suspension des immeubles, et le parti choisi prévoyait une préfabrication totale. Afin de résoudre au mieux ces différentes problématiques, l'AAA se tourne vers Jean Prouvé, architecte-constructeur français parmi les spécialistes mondiaux dans l'habillage de bâtiments. Avec ce dernier, le bureau parvient à satisfaire les exigences en jeu, tout en établissant un équilibre entre les divers matériaux employés. L'injection de l'isolation en mousse de polyuréthane a sans doute représenté l'un des moments les plus délicats du processus, car le comportement face à la pression exercée était imprévisible³²⁶. De nombreux essais auprès du Laboratoire fédéral d'Essai du Matériaux et de l'Institut de Recherche (EMPA) de l'EPFZ ont été nécessaires³²⁷. Développés pendant un an et demi, ils ont été réalisés par le constructeur lausannois André Félix³²⁸.

Lors de l'installation, les panneaux sont posés par travées et séparés par un joint vertical, réalisé en une seule pièce sur les cinq étages (fig. 30). Cette cannelure qui sillonne sans interruptions toute l'élévation aurait pu ne pas être soulignée, mais les architectes en ont tiré profit afin de structurer et d'animer les façades, tout en mettant en évidence la vérité constructive qui régit l'habillage³²⁹. De même, cet élément est appréhendé par l'AAA comme une sorte de contrepoint vertical aux cordons, aux bandeaux ou aux frontons ornant les bâtiments de la place Chauderon³³⁰.

L'emploi du métal et de surfaces planes aux angles arrondis apporte aux deux bâtiments une modernité certaine : ces formes s'inscrivent dans l'esthétique de la « *soft line* » en vogue dans les années 1960 et 1970 qui, en région lausannoise, culmine avec la réalisation du premier bâtiment de l'EPFL par Zweifel et Strickler (dès 1974) (fig. 31). Les fenêtres arrondies constituent un motif qui connaît une fortune grandissante et caractérise également l'imposant immeuble du Bureau international du Travail à Genève (Alberto Camenzind et Eugène Beaudouin, 1969-1974) (fig. 32). Le bâtiment V de l'annexe Unesco rue Miollis à Paris (1966-1969) (fig. 33), finalement, apparaît

³²⁶ René Vittone et Jean Brugger, information recueillie lors des entretiens du 28 août 2019 et du 8 octobre 2019 avec les architectes.

³²⁷ Fiche *AAA réalisation*, « Immeubles administratifs et commerciaux. Place Chauderon, Lausanne », [p. 3].

³²⁸ François Neyroud, « Jean Prouvé et notre région », *Ingénieurs et architectes suisses*, 111.6, 1985, pp. 77-81, ici p. 79.

³²⁹ « Les nouveaux bâtiments de la place Chauderon », *NRL*, 17 décembre 1974, annexe « spécial Chauderon », [s.p.].

³³⁰ *Idem*, [s.p.].

comme une autre réalisation très proche de celle de Chauderon – aussi bien du point de vue constructif que formel, en raison de son plan rectangulaire aux angles adoucis. Élevé sur les plans de Bernard-Henri Zehrfuss en collaboration avec Jean Prouvé, il est précisément cité par les architectes de Chauderon comme l'une des références qui les ont amenés à solliciter le conseil de l'architecte-constructeur français³³¹.

Pour les piliers des immeubles, l'AAA et Paul Dumartheray optent pour un traitement texturé typique de l'architecture brutaliste (fig. 34) : comme sur les façades du bâtiment de l'art et de l'architecture de l'université de Yale, de Paul Rudolph (1958-1964) (fig. 35), les surfaces des piliers sont travaillées, à Chauderon, par de profondes rainures. Celles-ci mettent en valeur la matérialité du béton, qui s'exprime par la rugosité irrégulière des marques et par la présence des granulats.

Les volumes métalliques sont surélevés au-dessus d'un long soubassement en béton de trois niveaux qui constitue le nouveau front bâti de la rue de Genève. Accueillant des bacs à verdure, les corniches présentent des découpes arquées (fig. 36) : cette forme est réalisée en tirant profit de la plasticité du matériau, qui peut être moulé. Dans un premier temps, les architectes avaient imaginé des formes linéaires sobres (fig. 8 et fig. 37) – répondant au dessin orthogonal des façades tel qu'il était alors envisagé. Cette volumétrie curviligne permet d'obtenir un meilleur éclairage des niveaux du soubassement en réduisant les zones d'ombre, tout en conférant une expression plus dynamique à l'architecture. L'abandon d'une composition orthogonale s'inscrit dans les recherches de nombre d'acteurs de la tendance brutaliste : à l'instar de Bertrand Goldberg (Marina City, Chicago, 1961-1964) (fig. 38) ou de Ove Arup and Partners (Gare routière de Preston, 1968-1969) (fig. 39), ces architectes expérimentent durant les années 1960 et 1970 des solutions en béton moulé avec des formes curvilignes originales qui rompent avec une certaine orthodoxie dérivée des réalisations des grands architectes modernistes de la première moitié du siècle.

À Chauderon, ces volumétries plus « baroque[s] »³³², selon les termes de Willomet, confirment l'affranchissement des formes rectangulaires, une démarche que nous avons également mise en avant pour le bloc des étages. Il n'en demeure pas moins que ces deux parties se différencient sur bien des aspects : la présence des bacs à fleurs dans les niveaux inférieurs contraste énergiquement avec le dépouillement inorganique des étages, opposant ainsi le monde minéral et organique du béton et de la végétation au monde inorganique du métal (fig. 40) ; la matérialité occupe une place prépondérante à cet égard et se manifeste dans le jeu de textures et de lumières, entre le lisse luisant des étages, le rugueux ombragé des piliers et la fine granulosité matte du soubassement ; finalement, à l'horizontalité marquée qui structure le soubassement répond la composition moins accusée des

³³¹ ACM, 0029.02.0004/01, *Immeubles administratifs et commerciaux, Place Chauderon Lausanne, Rapport Final*, Lausanne, 1976, p. 41.

³³² « Les nouveaux bâtiments de la place Chauderon », *NRL*, 17 décembre 1974, annexe « spécial Chauderon », [s.p.].

niveaux supérieurs, où l'horizontalité que dessinent fenêtres est contrebalancée par la verticalité des joints.

La conformation des espaces intérieurs dénote la sensibilité novatrice des architectes. En effet, la structuration traditionnelle des étages en plusieurs bureaux séparés, présente dans les premiers projets (fig. 41), est abandonnée au profit du plan libre et du bureau paysager : chaque étage ne forme qu'un seul espace, libre de toute paroi mais équipé de cloisonnettes mobiles (fig. 42-43). Conçue pour la première fois au milieu des années 1930 par Frank Lloyd Wright pour l'immeuble administratif de la Johnson Wax à Racine³³³, cette solution est ultérieurement développée et est débattue, en Suisse, dès le début des années 1960 ; elle est alors considérée comme avant-gardiste. Telles que les articles du numéro thématique de *Bauen+Wohnen* de 1969 dédié aux *Grossraumbüro*, de nombreuses études voient le jour analysant les caractéristiques de cette organisation³³⁴. Globalement, les bureaux paysagers apparaissent comme plus rentables et plus fonctionnels, les personnes et les informations circulant plus aisément entre les services (fig. 44).

Afin de convaincre le maître de l'ouvrage de l'utilité du bureau paysager, les architectes de Chauderon lui proposent, au début de 1966, de procéder à une étude de l'organisation des services administratifs. Les travaux de l'entreprise française Velox Interorg, spécialiste de « la *technique administrative* et de *l'organisation de la construction* »³³⁵, active dans différents pays européens dont la Suisse, constituent leur référence. Suite à deux voyages d'études, la Caisse de pension du personnel communal choisit de confier un mandat à la filiale helvétique – Interorg Klaus Schnelle – basée à Bienne³³⁶. Interorg est chargée de produire un rapport critique plus global, comprenant l'entièreté du projet établi par les architectes de Chauderon³³⁷. La position de l'entreprise, partageant celle des architectes, est déterminante à l'endroit de l'aménagement des bureaux : le principe du plan libre est adopté. Outre les avantages économiques, cette solution se propose de donner une dimension plus humaine à l'administration, en favorisant les relations interpersonnelles³³⁸. D'un point de vue architectural, elle se veut hautement flexible et adaptable à l'évolution des besoins futurs³³⁹, selon

³³³ Charollais, dans Charollais, Lamunière, Nemeč, 2015 [1999], p. 680.

³³⁴ Citons, à titre d'exemple, les suivants : W. Henn, « Planung und Gestaltung neuer Bürobauten », *B+W*, 17.1, 1963, pp. 19-24 ; Arno Lappat, « Umwelt und Einrichtung im Grossraum-Büro », *B+W*, 23.1, 1969, pp. 1-8 ; A. Brunner, H.R.A. Suter, « Das Grossraumbüro », *B+W*, 24.1, 1970, p. 5-8 ; Arno Lappat, « Soziale Umweltgestaltung in Büroraum und Bürogebäude », *Werk*, 57.8, 1970, p. 503-510 ; Arno Lappat, « Zur Kritik des Grossraumbüros », *B+W*, 25.1, 1971, p. 1-3.

³³⁵ ACM, 0029.02.0004/02A, *Mandat préalable. Interorg Unternehmensberatung Klaus Schnelle, Bienne. Étude administrative relative à l'implantation de vos services dans le futur immeuble de la place Chauderon, à Lausanne, 1968, [s.p.]*.

³³⁶ ACM, 0029.02.0004/01, *Immeubles administratifs et commerciaux, Place Chauderon Lausanne, Rapport Final, Lausanne, 1976, p. 15.*

³³⁷ Le rapport complet se trouve aux ACM sous la cote 0029.02.0004/02.

³³⁸ « Les nouveaux bâtiments de la place Chauderon », *NRL*, 17 décembre 1974, annexe « spécial Chauderon », [s.p.].

³³⁹ ACM, 0029.02.0004/01, *Immeubles administratifs et commerciaux, place Chauderon à Lausanne. Notice générale sur les constructions, Lausanne, 1973, p. 5.*

une philosophie qui est au cœur du système CROCS que nous analyserons dans le chapitre suivant. Aujourd'hui, cependant, la plupart des espaces est retournée à une organisation fragmentée moyennant des parois.

Les domaines d'action d'Interorg sont des plus divers, l'entreprise mettant également à disposition du maître de l'ouvrage des conseillers pour les questions d'électrotechnique, d'acoustique, de calcul économique ou de classement³⁴⁰. Cette attention portée à des installations techniques de plus en plus sophistiquées constitue en effet l'un des points centraux dans la conception de la typologie du bâtiment administratif³⁴¹ : cela se traduit à Chauderon par l'adoption d'un système d'air conditionné et de chauffage particulièrement performant, ainsi que par la présence des locaux du Centre de calcul électronique et du Service d'organisation et d'informatique de la ville³⁴². Autre domaine de spécialisation d'Interorg, l'architecture intérieure est abordée par l'entreprise par le biais de la psychologie des couleurs³⁴³. Le choix des concepteurs portera, dans ce contexte, sur des teintes ocres. Toujours dans le domaine de la décoration, citons l'intervention des artistes lausannois Jean-Claude Hesselbarth et Pierre Jaquier, qui conçoivent des œuvres en céramique aux formes abstraites et aux couleurs vives pour les ascenseurs (fig. 45).

Le plan de quartier voté en 1965 prévoit un troisième immeuble sur la placette, pour lequel deux niveaux sont admis, dont un, destiné à accueillir la bibliothèque municipale, s'élèverait au-dessus de la place Chauderon. Il est intéressant de noter que ce bâtiment est temporairement imaginé avec un plan circulaire et un profil conique, avec des éléments structurels curvilignes évoquant les œuvres de l'architecte Oscar Niemeyer à Brasilia (fig. 46-47). La structure du troisième bâtiment de Chauderon retrouve des formes orthogonales lors de la mise à l'enquête de mars 1969 ; le corps sera alors coiffé par une vaste marquise au profil ondulé, qui signale sa présence depuis la place Chauderon (fig. 17 et 48). Au moment de la mise à l'enquête, l'entièreté des surfaces est destinée au commerce, tandis que la bibliothèque municipale est installée dans le soubassement. En 1974, le bâtiment est affilié au restaurant Silberkugel de Mövenpick, contribuant à sa caractérisation architecturale définitive. Comptant parmi les premiers restaurants *fast food* lausannois, l'établissement reprend certains éléments formels des autres filiales de Suisse alémanique, et notamment les ouvertures circulaires et l'emploi du métal, qui figurent le nom de la chaîne (fig. 49). Ces solutions sont, dans tous les cas, en harmonie avec les volumétries de l'ensemble, où le recours au métal et à la ligne

³⁴⁰ ACM, 0029.02.0004/02A, *Mandat préalable. Interorg Unternehmensberatung Klaus Schnelle, Bienne. Étude administrative relative à l'implantation de vos services dans le futur immeuble de la place Chauderon, à Lausanne, 1968, [s.p.]*.

³⁴¹ Charollais, dans Charollais, Lamunière, Nemeč, 2015 [1999], p. 671.

³⁴² « Les nouveaux bâtiments de la place Chauderon », *NRL*, 17 décembre 1974, annexe « spécial Chauderon », [s.p.]

³⁴³ ACM, 0029.02.0004/02A, *Mandat préalable. Interorg Unternehmensberatung Klaus Schnelle, Bienne. Étude administrative relative à l'implantation de vos services dans le futur immeuble de la place Chauderon, à Lausanne, 1968, [s.p.]*.

courbe est prégnant.

D'un point de vue chromatique, ce bâtiment, aussi bien que les deux autres, est caractérisé par des teintes argentées et oranges. Cette dernière couleur marque surtout le bâtiment nord abritant de nos jours la bibliothèque de la Ville de Lausanne, mais est également utilisée pour les accès et les plafonds en porte-à-faux des deux Fronts. Il est difficile d'établir les raisons initiales du choix de cette teinte, mais l'installation du restaurant de Mövenpick semble y avoir contribué³⁴⁴ ; le logo de l'entreprise présentait alors ces couleurs. Quoiqu'il en soit, nous observons une cohérence chromatique avec les fenêtres orangées des immeubles métalliques ; il importe de souligner que cette coloration des verres réfléchissants connaît un succès certain durant le Second après-Guerre, et son aspect brillant caractérise quelques réalisations iconiques de l'architecture contemporaine, à l'instar du Seagram Building de Mies van der Rohe (1954-1958) (fig.50).

Ce troisième bâtiment a fait l'objet des transformations les plus importantes dans le secteur. Le périmètre du plan mis à l'enquête en 1969, prolongeant les redents qui accompagnent le parcours du visiteur entre les deux passages souterrains, est modifié dans les années 1980. La bibliothèque municipale est alors déplacée dans ces locaux, et Nicolas Petrovitch-Niegoch conçoit un agrandissement vers l'est qui sature quelque peu la place piétonne (fig. 48 et 51). De même, cette transformation n'est pas sans conséquences sur l'homogénéité du dessin de la façade d'origine, puisque des arcs segmentés remplacent les élégantes formes circulaires.

Avec du recul, il peut être estimé que le concept des architectes et surtout des urbanistes pour l'ensemble de Chauderon n'a pas connu le succès espéré : l'austérité métallique des deux Fronts ainsi que les parcours artificiels engendrés sont critiqués à peine quelques années après la finalisation déjà³⁴⁵. Le mécontentement (ou l'incompréhension) face aux solutions modernes tranchant avec le bâti existant est également présent à Aigle, où la démolition de l'hôtel de Ville – « un bâtiment vieillot et pas du tout intégré à l'architecture du quartier », selon les termes du journaliste Christophe Boillat – a même été envisagée³⁴⁶. À Chauderon, comme le souligne Roland Willomet, « l'échec fut réellement consommé lorsqu'on hésita à contraindre tous les piétons à transiter par la zone inférieure qui leur était réservée »³⁴⁷. En effet, la circulation piétonne s'est toujours maintenue au niveau de la place Chauderon, ce qui a conduit à l'insuccès des commerces et, par conséquent, au retour de la bibliothèque dans le bâtiment nord.

L'ensemble continue dans tous les cas à marquer l'extrémité occidentale du centre-ville avec des formes et des volumes empreints d'une modernité radicale, qui sont restés exceptionnels à

³⁴⁴ « Les nouveaux bâtiments de la place Chauderon », *NRL*, 17 décembre 1974, annexe « spécial Chauderon », [s.p.].

³⁴⁵ « Architectes et usagers s'affrontent sur Chauderon », 12-13 avril 1980, p. 31-33.

³⁴⁶ Christophe Boillat, « L'Hôtel de Ville migrera-t-il un temps à l'hôpital ? », *24 heures*, 5 août 2019.

³⁴⁷ Roland Willomet, « Concevoir une place », *LAS*, 109.13, 1983, p. 280-282, ici p. 282.

Lausanne. Cette démarche avait été au cœur du projet de l'hôtel de Ville d'Aigle, pour lequel Michel-Robert Weber, Nicolas Petrovitch-Niegoch, Eugène Calandra et Aloïs Chappuis avaient ignoré les observations de Marcel Maillard et Charles Thévenaz qui critiquaient « un modernisme accusé qui ne se légitime pas »³⁴⁸, et qui préconisaient une intégration plus homogène avec le contexte urbain existant³⁴⁹ (fig. 52-53).

L'AAA s'inscrit dans la modernité par le projet de la nouvelle poste d'Aigle (1975-1979) (fig. 54), dont la volumétrie parallélépipède et les lignes géométriques sont très différentes avec celles des bâtiments aux alentours. Son rez-de-chaussée vitré est surmonté de deux étages, dont le supérieur est traité avec des éléments métalliques d'inspiration miessienne (aujourd'hui modifiées, cf. fig. 55). La séparation entre le rez et les niveaux supérieurs est en revanche marquée par un élément horizontal en béton brut tiré du vocabulaire de Le Corbusier. Il en va de même pour la cage d'escaliers semi-circulaire greffée au nord (fig. 56).

Ainsi que le souligne Dave Lüthi, l'éclosion de cette modernité dans le canton de Vaud se vérifie notamment grâce au travail de Tschumi, véritable précurseur dans un contexte encore très régional³⁵⁰. L'autorité de Jean Tschumi et sa sensibilité moderniste se substituent ainsi à celles de praticiens tels que Marcel Maillard ou Charles Thévenaz ; cela se traduit au sein de l'AAA par des références formelles provenant du langage des « Maîtres »³⁵¹ du Mouvement moderne ou des œuvres architecturales contemporaines, et par la recherche de solutions techniques avant-gardistes dont la mise en œuvre engage un contraste frontal avec le bâti existant.

³⁴⁸ ACA, Bâtiments, O-4-1, Bâtiment administratif, Construction, Dossier *Administration, 1955-1965*, Compte-rendu des critiques de Charles Thévenaz et Marcel Maillard concernant les projets pour un bâtiment administratif à Aigle, le 28 mars 1957, p. 2.

³⁴⁹ Sollicités par la Commune d'Aigle en qualité d'experts, les deux architectes avaient exhorté l'adoption d'« une toiture en tuiles, d'un entretien plus pratique [par rapport à quel matériau, dans le projet de Calandra, cela nous est inconnu] et donnant à la construction un caractère s'harmonisant avec les bâtiments environnants ». ACA, Bâtiments, O-4-1, Bâtiment administratif, Construction, Dossier *Administration, 1955-1965*, Compte-rendu des critiques de Charles Thévenaz et Marcel Maillard concernant les projets pour un bâtiment administratif à Aigle, le 28 mars 1957, p. 2.

³⁵⁰ Lüthi, dans *Histoire vaudoise*, 2015, p. 461.

³⁵¹ Selon l'architecte soleurois Franz Füeg, qui, lorsqu'il est rédacteur de la revue *Bauen+Wohnen* à la fin des années 1950, forme trois « écoles » liées à trois maîtres : Forme et béton avec Le Corbusier, Structure et acier avec Mies van der Rohe, Espace et brique avec Frank L. Wright. Cf. Allenspach, 1999, p. 90.

III. Architecture scolaire

Les questions relatives à l'architecture scolaire sont liées aux problématiques démographiques qui caractérisent les années 1960. L'importante augmentation de la population qui manifeste dans de nombreuses communes rend en effet nécessaire l'édification de nouveaux espaces destinés en particulier à la formation primaire et secondaire. Au-delà des données quantitatives, les autorités publiques choisissent d'aborder également les aspects qualitatifs et, à Lausanne notamment, se soucient d'offrir un enseignement qui soit d'un bon niveau et homogène dans les différents quartiers ou localités de la commune.

Comme le remarque Dave Lüthi, si le domaine de l'architecture scolaire demeure peu étudié, il n'occupe pas moins une place tout à fait centrale dans la production bâtie publique³⁵², et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, notamment dans les grandes communes, il s'agit du seul programme répété malgré son coût important : une seule municipalité peut arriver à financer plusieurs réalisations en l'espace de quelques années à peine, comme dans le cas de Lausanne entre 1950 et 1960 et entre 1968 et 1974³⁵³. Deuxièmement, dans des communes modestes notamment, « l'architecture scolaire représente [souvent] ce que les autorités publiques produisent de plus intéressant, voire de plus osé³⁵⁴ ». L'exemple d'Ollon, que nous analyserons dans les pages suivantes, est très éloquent à ce propos. En 1973-1974, la Commune réalise un complexe scolaire aux dimensions conséquentes et affichant un langage extrêmement moderne qui tranche avec le reste de la masse bâtie communale.

D'un point de vue architectural, les constructions scolaires de cette période reflètent les questionnements ayant intéressé les architectes et les théoriciens dans les décennies précédentes. Ces concepteurs se concentrent avant tout sur la figure de l'élève, en essayant de saisir ses besoins physiologiques et psychologiques – en termes d'espaces, de lumière, d'air ou de mobilier – pour que l'apprentissage se déroule favorablement. L'architecture se veut ainsi au service de l'enfant et se fonde sur des considérations pédagogiques³⁵⁵. C'est ce que l'architecte Alfred Roth, actif à Zurich, exprime dans son ouvrage incontournable *La Nouvelle École* publié en 1950 et qui connaît un succès sensationnel³⁵⁶. Ce point de vue n'est pas dépourvu d'une implication politique, ainsi qu'en témoigne le conseiller communal socialiste lausannois Édouard Lavanchy, lorsqu'il affirme, en 1950 : « Nous revendiquons, au siècle de la technique, un minimum nécessaire au développement de ceux pour qui

³⁵² Lüthi, 2012, p. 18.

³⁵³ *Idem*, p. 19.

³⁵⁴ *Idem*, p. 24.

³⁵⁵ Marchand, 2012, p. 209.

³⁵⁶ Thomas Freivogel, « Alfred Roth », *DHS*, en ligne, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/027405/2012-01-05/>, consulté le 7.1.2020.

l'instruction risque fort d'être la seule fortune³⁵⁷ ».

Pendant les années 1960 se déploient également des discussions autour des écoles supérieures vaudoises, avec le début des vastes chantiers de Dorigny. L'AAA est au cœur de ces débats et participe en première ligne aux réalisations. Que ce soit dans les constructions pour l'enseignement obligatoire ou supérieur, le bureau cherche à concevoir des bâtiments hautement rationalistes et développe des réflexions autour des techniques de construction pratiques et bon marché, mais aussi centrées sur les besoins essentiels des utilisateurs.

1. « Construire mieux, plus vite, moins cher »³⁵⁸ : l'école primaire à Ollon, 1973-1974

La réalisation de l'école primaire d'Ollon, actuel Collège de Perrosalle, naît d'une sollicitation du Département cantonal de l'instruction qui, dans le cadre des réformes scolaires étudiées dès 1970³⁵⁹, incite les communes d'Ollon et Bex à examiner l'idée d'un regroupement des classes terminales³⁶⁰. Si l'État revient par la suite sur ses pas quant à cette intention, la Commune d'Ollon choisit néanmoins de continuer le projet individuellement : après avoir envisagé des constructions par étapes et à différents endroits, elle opte pour un complexe unique et achète en 1972 un terrain de 21'000 m² sis au lieu-dit en Perrosalle, en aval du centre du village³⁶¹. Suite à la visite de plusieurs collèges par une commission municipale, la Commune organise un concours, lors duquel trois projets sont retenus. Qualifiée d'« originale » dans un article de *L'Est vaudois*, la proposition du bureau Réalisations Scolaires et Sportives (RS, société annexe à l'AAA, dont fait partie Michel-Robert Weber avec l'architecte Jean-Pierre Cahen et l'ingénieur Jean-Claude Piguet) est finalement préférée aux deux autres, jugées « tout à fait traditionnelles », sur la base d'un choix motivé par des avantages qualitatifs et économiques³⁶².

Le bureau lauréat exploite le système dit CROCS, mis au point par les mêmes membres de RS en collaboration avec les architectes Jacques Dumas et Paul Vallotton, et les ingénieurs Jean-Pierre Gonthier et Jean-Marie Yokoyama³⁶³, qui avaient formé en 1965 le groupe d'études du CROCS

³⁵⁷ « Plan d'ensemble dans le domaine scolaire », *BCC*, 28 mars 1950, pp. 157-160, ici p. 159.

³⁵⁸ *Rapport final sur l'opération pilote de la ville de Lausanne en matière de constructions scolaires*, 1973, p. 9.

³⁵⁹ Jean Zeissig et Christian Gilliéron, Répertoire numérique de la cote S 271 des ACV. Intitulé : « Secrétariat général du Département de l'instruction publique et des cultes », 1969-1972, en ligne, <http://www.davel.vd.ch/qfpdavel/0/D2895.pdf>, consulté le 9.1.2020.

³⁶⁰ « Inauguration du groupe scolaire primaire d'Ollon. Un bâtiment très complet pour que tous les avantages scolaires soient réunis », *L'Est vaudois*, 13 décembre 1974, pp. 13-14, ici p. 13.

³⁶¹ *Ibid.*

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ *Rapport final sur l'opération pilote de la ville de Lausanne en matière de constructions scolaires*, 1973, [s.p.].

(Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires)³⁶⁴ (fig. 1). Ces professionnels avaient travaillé sur mandat de la Commune de Lausanne, en contact étroit avec des spécialistes du secteur pédagogique, des enseignants ainsi que les autorités publiques, aboutissant à la création d'un procédé constructif très règlementé.

D'abord conçu pour les écoles lausannoises, il est également mis à disposition d'autres communes. Pour cette raison, les caractéristiques du collège d'Ollon sont très semblables à celles de nombreuses réalisations au travers du canton de Vaud, dans d'autres cantons romands mais aussi jusqu'en France et au Luxembourg³⁶⁵. L'AAA, représenté par Michel-Robert Weber au sein de RS, conçoit au moins trois autres écoles avec ce procédé : l'École primaire la Planchette (Collège des Dents-du-Midi actuel) à Aigle (1971, extension : 1975) (fig. 2), l'École secondaire du Reposieux à Monthey (1971-1972) (fig. 3) et le Centre d'Enseignement Secondaire Supérieur du Nord Vaudois (Gymnase d'Yverdon) à Cheseaux-Noréaz, en collaboration avec une entreprise générale (1971-1974)³⁶⁶ (fig. 4).

Le système CROCS se base sur une rationalisation très importante, le plan étant conçu à partir d'une grille au double module de 60 et 240 cm (fig. 5). Les bâtiments sont réalisés avec une structure ponctuelle métallique, des planchers autoportants en béton armé, et des façades métalliques légères (fig. 6-7). Pour chacun de ces éléments, le groupe de recherche a œuvré pour parvenir aux géométries et aux méthodes de construction les plus simples³⁶⁷. Les élévations sont standardisées avec des hauteurs définies, et les concepteurs élaborent des « règles de composition en plan » et des « règles de composition en coupe », mais également des « règles de mise en place de l'ossature métallique », des « règles de mise en place des cabines WC », ou encore des normes pour les « escaliers », les « plafonds », les « sols », l'« isolation phonique » et une « convention des couleurs »³⁶⁸, témoignant du très haut degré de normalisation.

Cette expérience s'inscrit dans un mouvement d'impulsion novatrice généralisé à l'échelle internationale³⁶⁹ – et à l'intérieur duquel s'insèrent les recherches autour des systèmes métalliques de Konrad Wachsmann, invité à l'EPUL en 1959 – qui connaît un succès considérable lors de l'Exposition nationale de 1964. Ainsi que l'observe l'architecte Bernard Meuwly, les architectes

³⁶⁴ Précisons d'emblée une certaine indétermination dans l'usage du mot CROCS, adopté pour définir aussi bien le groupe d'étude que les réalisations construites à partir du système élaboré par ces concepteurs.

³⁶⁵ AAA 1961-1975, pp. 38-39.

³⁶⁶ ACM, 0029.01.0003d, Dossier *Proposition pour l'étude d'un système de préfabrication pour les constructions scolaires*, 18 mai 1977 [s.p.] ; Hoffmeyer (2018), p. 103.

³⁶⁷ *Directives de projet. Document 1*, 1969, ch. 1.3.1.

³⁶⁸ Ce sont les titres d'autant de chapitres de la publication *Directives de projet applicables à l'étude et à la mise au point de constructions scolaires réalisées à l'aide du système CROCS. Document 1 : Gros-œuvre, second-œuvre (nouvelle édition)*, Lausanne, [s.l.], 1969.

³⁶⁹ Graf, Delemontey, 2012, p. 22. Cf. aussi le catalogue de l'exposition tenue en 1970 à l'EPFL sous la direction du prof. Georges van Bogaert : *Industrialisation de la construction. Exposition epfl 26 octobre - 14 novembre 1970*, Lausanne, Ruckstuhl, 1970.

impliqués lors de cet événement ont fait preuve d'un grand investissement dans la « recherche de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux, avec un souci constant de rationalisation et de préfabrication des constructions »³⁷⁰. Le secteur « Éduquer et créer », conçu par Max Bill (dont le Théâtre de Vidy constitue le vestige le plus remarquable), est emblématique à cet égard, étant basé sur une architecture modulaire structurée par des trames métalliques (fig. 8). En outre, ces réflexions se font le miroir des propos exprimés par Pierre Bussat dans son ouvrage *La Coordination modulaire dans le bâtiment*, publié en 1963 sur commande du Centre de rationalisation du bâtiment (CRB).

Le système CROCS prévoit une industrialisation très élevée des composantes, ce qui permet une grande rapidité d'exécution et des prix limités, et ce, en assurant une qualité, selon les concepteurs, supérieure à la production traditionnelle – d'où le slogan « construire mieux, construire plus vite, construire moins cher ». Les constructions sont « évolutives », « flexibles » et « élastiques » au sens de l'architecte Max Blumenthal, c'est-à-dire qu'elles peuvent être agrandies ou modifiées à l'interne sans que la cohérence architecturale soit compromise. Comme le précise l'architecte :

De nombreux auteurs utilisent le terme “*évolutif*” pour caractériser la flexibilité et/ou l'élasticité d'un bâtiment. Par la *flexibilité*, il est généralement entendu toute modification pouvant intervenir dans un volume construit sans modification de l'enveloppe générale. Par *élasticité*, il est généralement entendu toute modification d'un volume construit qui entraîne l'adjonction ou le retrait d'une de ses parties³⁷¹.

Pour l'architecture scolaire, ces caractéristiques sont essentielles aux yeux d'Alfred Roth, car elles assureraient la souplesse et l'adaptabilité nécessaires à une formation didactique réussie. Dans *La Nouvelle École*, il affirme :

La pédagogie, et avec elle les programmes d'éducation, étant en évolution continue, il est indispensable de donner au plan et à la forme de l'école la plus grande flexibilité possible. L'enchaînement spacial [*sic*], le système de construction, la forme enfin, doivent permettre des transformations [...] sans occasionner trop de frais³⁷².

La possibilité d'adjoindre aisément des parties à l'édifice existant est l'une des qualités remarquées par le jury dans le projet de RS³⁷³ ; la Commune exploitera d'ailleurs cette possibilité dans les décennies suivantes en effectuant des extensions des bâtiments.

Le collège d'Ollon se compose de trois corps, reliés entre eux par un passage couvert (fig. 9-fig. 10). À l'origine, les salles de cours sont concentrées dans le bâtiment A, au sud, haut de trois niveaux et formé de six travées. Au nord se situent les espaces pour les activités sportives et

³⁷⁰ Bernard Meuwly, cite par Rossel, dans *Expo 64 : 50 ans après*, pp. 36-39, ici p. 37.

³⁷¹ Nous soulignons. Max Blumenthal, « Architecture évolutive : habitation », *Techniques & Architecture*, 292, 1973, p. 34-36, ici p. 35.

³⁷² Roth, 1957 [1950], p. 33.

³⁷³ « Inauguration du groupe scolaire primaire d'Ollon. Un bâtiment très complet pour que tous les avantages scolaires soient réunis », *L'Est vaudois*, 13 décembre 1974, pp. 13-14, ici p. 13.

collectives : le bâtiment B, se développant à l'ouest, comprend une salle de gymnastique (fig. 11) et une piscine, tandis que le C, à l'est, abrite la cafétéria et une aula polyvalente consacrée à la projection de films ou à d'autres manifestations scolaires. Les bâtiments côté nord ont tous deux été surélevés d'un niveau (le C en 1986 et le B en 1997) afin d'accueillir des salles de cours supplémentaires³⁷⁴. L'accès principal au complexe se fait côté est, dans la partie supérieure de la parcelle la cour présente entre les bâtiments A et C conduit au passage couvert qui dessert les trois corps. Un accès supplémentaire se situe au sud, devancé d'un deuxième préau destiné aux classes enfantines. Ainsi, les architectes prévoient des espaces spécifiques aux différentes tranches d'âge (fig. 12).

L'organisation des trois corps, avec leur destination spécifique au sein de la parcelle, témoigne du souci d'un aménagement attentif qui traduit les idées d'Alfred Roth. En effet, la nécessité d'une séparation entre des zones calmes et des zones bruyantes est exposée clairement dans *La Nouvelle école*³⁷⁵, et se retrouve à Ollon comme dans toutes les autres constructions CROCS du bureau citées plus haut. C'est pourquoi dans le projet boyard – avant les surélévations –, les salles de cours sont présentes uniquement dans le corps sud, comme évoqué, loin des espaces sportifs, de la cafétéria et de l'aula. Si à Aigle la salle de Gymnastique est relativement proche des salles de cours (mais toujours dans un corps séparé), cette distanciation est observée à Monthey et à Cheseaux-Noréaz : entre les différents bâtiments se déploient de vastes préaux et espaces sportifs (fig.13-15).

L'aspect extérieur du complexe d'Ollon se caractérise par l'emploi de panneaux métalliques mats de couleur vert-brun, délimitant horizontalement des ouvertures en bandeau qui ajourent les édifices sur toute leur largeur. Les fenêtres sont séparées uniquement par de minces barres en acier ou, en correspondance des éléments structuraux, par des panneaux métalliques lucides gris clair (fig. 16-17). Les façades permettent ainsi une extraordinaire lisibilité du plan, témoignant de la modularité du bâtiment. L'expression formelle, basée sur l'emploi exclusif du verre et de l'acier dans des façades-rideaux, dérive de l'architecture contemporaine américaine telle qu'élaborée et mise en œuvre par Mies van der Rohe, et qui deviendra une référence incontournable dans l'architecture des années 1950 à 1975³⁷⁶. À Ollon, cette modernité accusée ne manque pas de séduire les observateurs les plus progressistes, comme l'auteur d'un article paru dans *l'Est vaudois*, qui déclare : « l'aspect extérieur du bâtiment est sans conteste très attirant »³⁷⁷.

Au niveau formel, l'horizontalité accusée du dessin des façades résulte des réflexions visant à

³⁷⁴ « Préavis Municipal N° 2013/02 du 18 mars 2013 : Collège de Perrosalle, ECA 4566. Réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment A, y compris pose de panneaux solaires photovoltaïques », en ligne, <https://www.ollon.ch/ConseilCommunal/download.asp?d=163>, consulté le 9.1.2020 ; Fiche bleu N° 1057/9-043, GROUPE SCOLAIRE 1975/1986/1997.

³⁷⁵ Roth, 1957 [1950], p. 35.

³⁷⁶ Frampton, 2006 [1980], p. 326.

³⁷⁷ « Inauguration du groupe scolaire primaire d'Ollon. Un bâtiment très complet pour que tous les avantages scolaires soient réunis », *L'Est vaudois*, 13 décembre 1974, pp. 13-15, ici p. 13.

l'assurance d'un bon éclairage des espaces, auxquelles les architectes répondent par l'emploi de la fenêtre en bandeau d'origine corbuséenne ; les modèles des années 1920 demeurent donc, de ce point de vue, de parfaite actualité (fig. 18). En effet, en 1928, après le premier concours pour le siège de la Société des Nations, Le Corbusier avait énoncé les éléments qu'il considérait nécessaires pour créer un espace de travail moderne. À propos des ouvertures, il avait affirmé que « le bureau type, utile à chacun, est celui muni d'une fenêtre en longueur, s'étendant d'un mur à l'autre »³⁷⁸. Selon le Chaux-de-Fonnier, ce type de fenêtre est le plus adéquat pour l'homme assis, position ordinaire du travailleur administratif³⁷⁹. Les solutions préconisées par Le Corbusier sont aisément adaptées à l'architecture scolaire : il s'agit simplement de remplacer les notions de travail-bureau-employé par celles de enseignement-salle de cours-écolier.

D'un point de vue typologique, le collège d'Ollon – comme toutes les réalisations CROCS – suit une disposition organique. Cette tendance, particulièrement développée dans les pays anglo-saxons³⁸⁰, se caractérise par un aménagement libre de blocs cubiques ou rectangulaires au sein de la parcelle. À Ollon, dans le bâtiment A, les 22 salles de cours du projet initial sont disposées autour d'un hall central à éclairage zénithal contenant les liaisons verticales (fig. 19-20). Cela évoque l'organisation de la Cranford Secondary School à Hounslow, près de Londres (1950-1953), la Kantonsschule Freudenberg à Zurich (1956-1960), ou, dans un contexte local, le groupe scolaire de l'Elysée (1958-1961) (fig. 21-23). Dans l'ouvrage de Roth, la réalisation anglaise et la zurichoise figurent parmi les rares exemples présentant cette disposition, l'auteur privilégiant la typologie pavillonnaire qui requiert cependant de grandes surfaces de terrain. Suivant un aménagement organique, en revanche, l'occupation du site et les aspects constructifs sont tout à la fois davantage rationalisés, en correspondance avec le souci premier du groupe d'étude du CROCS. Il n'est pas anodin, à cet égard, que la différence principale existante entre la réalisation boyarde et les trois exemples cités concerne la générosité des espaces : si à Ollon les escaliers desservent des couloirs ou des coursives, ils se développent dans les autres cas à partir de l'amples halls.

Les corps du collège d'Ollon présentent donc des formes compactes : cette volumétrie découle de la grille modulaire et des règles de composition émises par les concepteurs, ce qui permet, par exemple, l'emploi de poteaux métalliques montant d'un seul tenant sur toute la hauteur du bâtiment – laquelle est limitée à trois étages sur rez-de-chaussée pour des questions de stabilité³⁸¹.

Dans le complexe scolaire d'Ollon, les classes normales, dites « polyvalentes », sont accompagnées de plusieurs salles spéciales : des locaux sont prévus pour les sciences, la musique, le

³⁷⁸ Le Corbusier, *Une maison, un palais*, Paris, G. Crès, 1928, p. 100.

³⁷⁹ Charollais, dans Charollais, Lamunière, Nemeç, 2015 [1999], p. 678.

³⁸⁰ Jaermann, dans Lüthi, 2012, p. 97.

³⁸¹ Suillot, dans Lüthi, 2012, p. 116.

dessin, les travaux manuels ou la lecture³⁸². Cette disposition s'inscrit dans l'évolution des pratiques pédagogiques, qui, dans la deuxième moitié du XX^e siècle, trouvent un terrain particulièrement fertile aux États-Unis et en Angleterre³⁸³. Reprenant et relayant de nombreuses théories d'auteurs anglo-saxons, Alfred Roth souligne que « l'éducation doit mettre en valeur la plénitude de l'être humain, sa vie psychique comme sa vie intellectuelle. Elle nécessite un enseignement et des occupations très variées »³⁸⁴. Dans l'architecture, cela se manifeste par une augmentation des salles spéciales au sein des bâtiments scolaires, permettant de pratiquer au mieux ces différentes activités. L'inclusion d'espaces et de matériels consacrés à la projection témoigne de la conscience du potentiel pédagogique des nouvelles technologies audiovisuelles, et confirme la grande modernité de laquelle découle la conception des écoles CROCS. Parmi les espaces remarquables à cet égard figurent la cantine – aménagée, selon l'auteur de l'article de *L'Est vaudois* cité précédemment, « de façon ultra-moderne »³⁸⁵ – pouvant accueillir 200 personnes, ainsi que la piscine couverte, dont la profondeur peut varier de 0.50 m à 1.80 m grâce à un fond mobile : une prouesse technique qui fascine les usagers et les visiteurs³⁸⁶ (fig. 24). Particulièrement apprécié, cet équipement constitue le fleuron d'un complexe scolaire qui a pour but d'offrir une instruction égalitaire et de qualité pour chaque enfant. Ainsi, dans le cas de la piscine, « les jeunes gens venus de la montagne, qui, pour la plupart, ne savent pas nager »³⁸⁷, pourront être à l'aise dans l'eau avant d'atteindre l'âge adulte.

Le collège d'Ollon et l'expérience du CROCS représentent un moment foisonnant dans l'histoire de l'architecture régionale ; la rationalisation et l'industrialisation touchent alors des niveaux inédits. À ce propos, les très grandes similitudes que l'on observe aussi bien en plan qu'en élévation entre les réalisations d'Ollon, Aigle, Monthey et Cheseaux-Noréaz, mais également avec tout le corpus des écoles CROCS, soulèvent la question de la liberté laissée à l'architecte. Il s'agit par ailleurs d'une perplexité exprimée à plusieurs reprises par les autorités lausannoises (le mandataire du système constructif)³⁸⁸. Si les concepteurs du procédé assurent que « les “bons” architectes conservent toujours une grande liberté de conception »³⁸⁹, force est toutefois de constater, en considérant le corpus bâti, que le haut degré de normalisation limite les variations possibles.

³⁸² « Inauguration du groupe scolaire primaire d'Ollon. Un bâtiment très complet pour que tous les avantages scolaires soient réunis », *L'Est vaudois*, 13 décembre 1974, pp. 13-15, ici p. 15.

³⁸³ Cf. des publications telles que Lawrence Perkins, Walter Cocking, *Schools*, New York, Reinhold, 1949 ; Alfred Roth, « Neues vom englischen Schulbau », *Werk*, 39.3, 1952, p. 74-76.

³⁸⁴ Roth, 1957 [1950], p. 29.

³⁸⁵ « Inauguration du groupe scolaire primaire d'Ollon. Un bâtiment très complet pour que tous les avantages scolaires soient réunis », *L'Est vaudois*, 13 décembre 1974, pp. 13-15, ici p. 14.

³⁸⁶ « Inauguration du complexe scolaire d'Ollon », *24 heures*, 14-15 décembre 1974, p. 19.

³⁸⁷ « Inauguration du groupe scolaire primaire d'Ollon. Un bâtiment très complet pour que tous les avantages scolaires soient réunis », *L'Est vaudois*, 13 décembre 1974, pp. 13-15, ici p. 15.

³⁸⁸ Suillot, dans Lüthi, 2012, p. 120. Cf. « Répercussions financières des études du CROCS sur les projets votés et à voter », *BCC*, 22 décembre 1969, pp. 1274-1285.

³⁸⁹ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Séminaire sur les constructions scolaires*, 24 avril 1969, p. 2.

La pratique architecturale est remise en question jusque dans ses fondements : la pérennité recherchée traditionnellement par l'architecture occidentale est abandonnée au profit d'une flexibilité et d'une élasticité qui, passionnant nombre de concepteurs de l'époque, constituent les conditions pour une architecture qui se veut mutable : moyennant le principe du mécano, le bâtiment est censé pouvoir évoluer très aisément, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de son volume d'origine³⁹⁰.

Remarquablement conservée, la réalisation boyarde permet d'apprécier ces caractéristiques, notamment pour ce qui est du réseau modulaire bien lisible, de la légèreté des éléments constructifs, et du dépouillement architectural.

2. Rationalisation brutaliste : le collège propédeutique des sciences (Amphipôle), UNIL Dorigny, Lausanne, 1969-1970

Le plan directeur du site de Dorigny et les avant-projets

Plusieurs des problématiques centrales soulevées par l'AAA avec l'expérience du CROCS se voient réitérées à l'occasion de l'édification du bâtiment du collège propédeutique de la Faculté des Sciences (actuel Amphipôle), développé simultanément au système CROCS. Les études s'inscrivent dans le projet, très conséquent, de transfert du site universitaire du centre-ville vers Dorigny.

Au début des années 1960, l'Université de Lausanne est confrontée à un manque d'espaces pour l'enseignement, la recherche et l'administration ; des activités qui, de surcroît, se trouvent réparties en plus de quarante endroits de la ville³⁹¹. Le déplacement de l'Université à Dorigny est ainsi admis, et le Grand Conseil inaugure une Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny. Sa séance constitutive a lieu le 14 juin 1966³⁹² ; présidée par Emmanuel Faillettaz, directeur du Comptoir suisse, elle se compose de 22 membres, parmi lesquels figure Guido Cocchi, qui représente l'AAA. Celui-ci fait également partie du bureau d'architecture de la Communauté avec trois autres architectes lausannois, Frédéric Brugger (1912-1999), Pierre Foretay (professeur

³⁹⁰ Comme Aline Suillot le remarque, ce principe s'avère cependant bien moins efficace que prévu : le coût très élevé (dépassant les 40'000 francs) d'une transformation « flexible » d'un étage de six classes en huit classes au collège Beausobre de Morges en 1972, découragera quasiment tout déplacement des parois des autres collèges. Cf. Suillot, dans Lüthi, 2012, p. 121.

³⁹¹ Maillard, 2013, p. 39.

³⁹² *Ibid.* ; *Rapport de la Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny et plan directeur 1967*, [s.l. ; 1967], en ligne, https://uniris.unil.ch/files/pandore/document/Rapport_Communaute_Travail_Terrain_1967_FWTXuklgw.pdf, p. X, consulté le 13.1.2020.

d'architecture à l'EPUL, 1922-2017), et Jean Kropf (1924-1983)³⁹³.

L'intégration de Guido Cocchi au sein du groupe de travail est motivée par son importante expérience, en qualité d'adjoint, à la direction du bureau d'architecture de l'Exposition nationale de 1964³⁹⁴. Lors de cette mission, il avait collaboré à la création d'une « mosaïque architecturale »³⁹⁵ en composant avec les éléments paysagers caractérisant le vaste site vierge de Vidy. À Dorigny, la tâche s'annonce proche à bien des égards : il s'agit de disposer des bâtiments sur un terrain spacieux, tout en créant un ensemble qui se développe de manière fonctionnelle et cohérente.

En 1967, la Communauté de travail aboutit à un plan directeur, adopté le 13 décembre par le Grand Conseil³⁹⁶, qui structure le futur campus de l'Université en trois zones principales : les sciences exactes à l'ouest (2) et les sciences dites « morales » à l'est (1) jouxtent le secteur des locaux communs (3), formant une agglomération multicellulaire (fig. 25.). Le premier secteur abordé par la construction est situé à l'ouest. Pour la Faculté des Sciences, le maître de l'ouvrage souhaite un bâtiment qui puisse concentrer les enseignements de première année des différentes branches scientifiques. Il s'agit de libérer les instituts spécialisés des gros effectifs des étudiants débutants afin de garantir un niveau homogène de formation, tout en favorisant le contact et les échanges interdisciplinaires³⁹⁷. À cet égard, il s'agit d'une expérience novatrice en Suisse³⁹⁸.

En vue de la construction du collège propédeutique de la Faculté des Sciences, le Conseil d'État désigne en janvier 1968 un Comité directeur appelé à agir, en son nom, en qualité de maître de l'ouvrage. Celui-ci est composé de trois personnalités de l'économie vaudoise : MM. Emmanuel Faillettaz, Jean-Emmanuel Dubochet et Roger Givel³⁹⁹. De même, il confie les travaux aux architectes Frédéric Brugger et Guido Cocchi et à l'ingénieur Léonard Gabella, auxquels sera adjoint le bureau d'ingénierie Janin et Girard⁴⁰⁰. Le programme prévoit des espaces d'enseignement magistral – des auditoriums et salles – ainsi que d'apprentissage pratique – des laboratoires. Le groupement d'architectes et d'ingénieurs conçoit plusieurs avant-projets, d'où se dégagent deux formules principales : dans l'une, les auditoriums délimitent une place et sont flanqués par les ailes des laboratoires qui se développent sur la pente (fig. 26) ; l'autre prévoit une série de corps au plan

³⁹³ *Rapport de la Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny et plan directeur 1967*, [s.l. ; 1967], en ligne, https://uniris.unil.ch/files/pandore/document/Rapport_Communaute_Travail_Terrain_1967_FWTXuklgw.pdf, pp. IX-X, consulté le 13.1.2020.

³⁹⁴ Maillard, 2013, p. 225.

³⁹⁵ Guido Cocchi (dialogues avec Nadja Maillard ayant eu lieu entre juin 2009 et novembre 2010), cité dans Maillard, 2013, p. 225.

³⁹⁶ Maillard, 2013, p. 42.

³⁹⁷ Fiche *AAA réalisation*, « Collège propédeutique de la Faculté des Sciences. Lausanne Dorigny », [p. 1].

³⁹⁸ « Dorigny : premier collège propédeutique de Suisse », *FAL*, 12 novembre 1970, p. 51 ; Fiche *AAA réalisation*, « Collège propédeutique de la Faculté des Sciences. Lausanne Dorigny », [p. 1].

³⁹⁹ Maillard, 2013, p. 42 ; ACM, 0180.01.0002/01.001.0012. Procès-verbal de la séance du Comité directeur du 17 janvier 1968.

⁴⁰⁰ *Ibid.* ; *Ibid.* ; ACM, 0180.01.0002/01.001.0012. Procès-verbal de la séance du Comité directeur du 5 février 1968, p. 5.

rectangulaire, reliés entre eux par un couloir rectiligne et situés entre les auditoriums (fig. 27). Cette seconde proposition s'inspire sans équivoque du centre de recherches médicales Newton-Richards à Philadelphie (1957-1960), de l'architecte américain d'origine estonienne Louis Kahn et également destinée à des laboratoires (fig. 28-29). La ressemblance est d'autant plus explicite dans une phase antérieure de conception : la volumétrie et l'aménagement des blocs en plan y constitue une véritable citation de l'architecture de Kahn (fig. 30-31). Il est intéressant de relever que cette disposition en plan sera développée dans les années 1970 pour une autre réalisation de l'AAA avec un programme analogue : le centre des laboratoires d'Épalinges (1974-1976) (fig. 32-33), dans lequel les corps sont décalés relativement à un axe de circulation transversal comme dans l'avant-projet de Dorigny et comme dans les laboratoires de Kahn. Les liaisons verticales seront cependant intégrées au cœur du corps et non pas juxtaposées en un volume indépendant.

Pour le collège de Dorigny, deux autres avant-projets sont produits, qui sont dus à une entreprise zurichoise nommée Spectrospin. Bien que ces avant-projets ne soient pas conservés, nous savons du premier (grâce à des descriptions) qu'il consiste en une construction compacte de forme rectangulaire⁴⁰¹ ; son plan devait donc vraisemblablement rappeler celui de la Freie Universität de Berlin, par Candilis, Josic et Woods en collaboration avec Jean Prouvé, dont le concours se déroule en 1963 (fig. 34). En avril 1968, la Faculté des Sciences émet un avis favorable à l'égard de l'avant-projet de l'agence zurichoise, préféré à ceux de Frédéric Brugger et Guido Cocchi⁴⁰². Les architectes lausannois s'adressent alors au maître de l'ouvrage afin de l'alerter : évolutif et ouvert, le plan directeur de l'Université de 1967 serait mis à mal par l'adoption de la solution zurichoise, renfermée et dissociée de tout développement futur du campus⁴⁰³. Cette donnée est en effet toujours considérée par Brugger et Cocchi, ainsi qu'en témoignent les plans de situation, qui comprennent des propositions de développements importants (fig. 35).

C'est ainsi qu'un cinquième avant-projet est élaboré par Brugger et Cocchi et approuvé par le Comité directeur le 22 avril 1968 ; en juillet, l'AAA, représenté par Guido Cocchi, est mandaté pour la suite des études et pour la réalisation⁴⁰⁴. À ce stade, « les paliers suivants sont franchis à une étonnante rapidité »⁴⁰⁵, ainsi que le remarque la presse : l'enquête se déroule en novembre 1968, le

⁴⁰¹ ACM, 0180.01.0002/01.002.0021, Dossier *Contacts avec Université. Rapports / Notes*, Rapport de la Faculté des Sciences de l'Université de Lausanne sur les avant-projets de Collège propédeutique, le 2 avril 1968.

⁴⁰² ACM, 0180.01.0002/01.001.0010, Dossier *Correspondance avec le maître de l'ouvrage*, Lettre du Bureau des architectes du Centre Universitaire de Lausanne-Dorigny (BUD, Brugger et Cocchi), au Comité Directeur, le 8 avril 1968, pp. 1-2.

⁴⁰³ ACM, 0180.01.0002/01.001.0010, Dossier *Correspondance avec le maître de l'ouvrage*, Lettre du Bureau des architectes du Centre Universitaire de Lausanne-Dorigny (BUD, Brugger et Cocchi), au Comité Directeur, le 8 avril 1968, pp. 1-2.

⁴⁰⁴ ACM, 0180.01.0002/01.002.0021, Dossier *Contacts avec Université. Rapports / Notes*, Notes sur l'avant-projet 5, le 31 juillet 1968, p. 1.

⁴⁰⁵ « Le collège propédeutique : tremplin de l'Université de Lausanne-Dorigny », *GdL*, 11 décembre 1970, pp. 15-23, ici p. 20.

permis de construire est délivré en janvier 1969, les travaux débutent en avril de la même année et les étudiants occupent le bâtiment dès octobre 1970, soit 18 mois à peine après l'ouverture du chantier – et ce, bien que la taille du bâtiment dépasse les 120'000 m³⁴⁰⁶.

Le bâtiment du collège propédeutique

Le collège propédeutique est développé sur la base d'une maille dont le module mesure 7,20 mètres, et se compose de deux entités distinctes : une basse, au sud, et une haute, constituée de deux ailes parallélépipèdes de quatre niveaux, au nord (fig. 36-37). Dans la première partie, où se situe l'entrée principale, un vaste hall dessert un café et un laboratoire public (qui ont remplacé la cafétéria d'origine), les locaux administratifs, quatre auditoriums situés au centre de l'espace ainsi que différentes salles de taille plus réduite placées dans le périmètre. Toute cette partie est coiffée d'une vaste toiture en aluminium plissé, soutenue par une mince structure métallique qui scande l'espace selon une grille régulière (fig. 38). Si ce corps s'ouvre sur un seul niveau sur l'esplanade au sud, il révèle, côté nord, un étage inférieur supplémentaire ajouré grâce à la pente naturelle du terrain (fig. 39).

Un axe nord-sud structure le bâtiment : la symétrie est volontairement inexacte afin que les avantages d'une distribution hautement rationnelle ne se heurtent pas à la conception d'espaces variés. Situé le long de cet axe, un couloir vitré conduit aux deux cages d'escaliers principales ainsi qu'à un deuxième couloir disposé perpendiculairement et desservant les deux ailes des laboratoires. Celles-ci sont réalisées en béton afin de supporter les charges importantes des appareils scientifiques. Chacun des étages qui les composent est destiné à une branche spécifique. En tirant profit de la topographie, les architectes parviennent à situer le « niveau 0 » – c'est-à-dire celui de la partie basse au sud, où se trouve l'accès principal qui s'effectue de plain-pied – en correspondance avec le troisième étage des ailes au nord (fig. 40) ; ainsi, les utilisateurs.trices n'ont à monter ou descendre que deux étages au plus, et, dès lors, peuvent se passer des ascenseurs, permettant de réduire considérablement les coûts (seuls deux monte-charge pour le matériel sont construits)⁴⁰⁷. Les deux ailes sont reliées par un volume bas adossé au couloir transversal et aux deux cages d'escaliers, favorisant une circulation plus aisée entre les espaces (fig. 41).

L'économie des moyens, aussi bien financiers qu'architecturaux, apparaît comme un élément central dans cette réalisation, ainsi que Guido Cocchi le confirme : « Les intentions du maître de

⁴⁰⁶ « Dorigny : premier collège propédeutique de Suisse », *FAL*, 12 novembre 1970, p. 51 ; *GdL*, « Le collège propédeutique : tremplin de l'Université de Lausanne-Dorigny », 11 décembre 1970, pp. 15-23, ici p. 20 ; Fiche *AAA réalisation*, « Collège propédeutique de la Faculté des Sciences. Lausanne Dorigny », [p. 4].

⁴⁰⁷ Fiche *AAA réalisation*, « Collège propédeutique de la Faculté des Sciences. Lausanne Dorigny », [p. 3]. Sans doute, les normes pour les personnes à mobilité réduite étaient alors insuffisantes, et les actuelles ne permettraient pas cette solution.

l'ouvrage et de l'architecte ont été de mettre à la disposition de la Faculté des sciences un bâtiment simple, exempt de tout luxe, mais parfaitement fonctionnel »⁴⁰⁸. En effet, le système constructif est basé sur « l'emploi systématique d'un module de dimensionnement dans une logique de rationalisation de la construction par la réduction de la variété des composants⁴⁰⁹ », selon un esprit très similaire à celui du CROCS (fig. 42). La simplicité s'exprime également dans le choix des matériaux, qui sont laissés apparents et confèrent un aspect extrêmement rude et industriel au collège. Cela transparaît notamment dans le hall, où les formes peuvent rappeler celles d'un entrepôt. Cette démarche est typique du courant brutaliste, un terme dérivé de « *New Brutalism* », forgé par Alison et Peter Smithson en 1953 en parodiant les expressions « *New Humanism* » ou « *New Empiricism* ». Ces désignations qualifient la tendance qui visait à un retour pittoresque aux racines de l'architecture moderne⁴¹⁰. Les Smithson entendaient répondre ainsi aux jugements négatifs de la critique conservatrice à l'égard de la nouvelle l'esthétique du béton *brut*, incarnée par l'Unité d'habitation de Marseille de Le Corbusier⁴¹¹, et leur attitude n'était pas exempte de rébellion, de « je m'en-foutisme, [de] goût de la provocation »⁴¹².

Guido Cocchi souligne la difficulté rencontrée pour convaincre le milieu académique quant au langage architectural du bâtiment :

Je peux vous dire qu'il a fallu batailler pour faire passer cette architecture fonctionnelle devant le Rectorat de l'Université qui n'était pas emballé du tout, pour qui un bâtiment universitaire représentatif d'une institution de savoir et de recherche devait avoir quelque chose de monumental ou de plus prestigieux... ce que ce bâtiment n'avait pas du tout⁴¹³.

L'architecture du collège propédeutique est en effet dépourvue d'éclat ou de formes majestueuses ; on y perçoit, au contraire, une volonté de poursuivre une démarche hautement rationnelle et de respecter la vérité constructive. Cette approche est motivée par un souci d'économie financière, certes, mais également par des convictions personnelles de Guido Cocchi et des membres de l'AAA⁴¹⁴. Rejoignant la thèse de Reyner Banham, qui se penche le premier sur cette tendance architecturale, il nous semble que le côté « éthique », lié à une démarche prétendument honnête, s'accompagne sans doute d'une recherche d'ordre proprement « esthétique »⁴¹⁵. Dans les formes et

⁴⁰⁸ Guido Cocchi, entretien cité dans le *FAL*, 12 novembre 1970, p. 51.

⁴⁰⁹ Graf, Delemontey, *L'Amphipôle de l'UNIL (ancien Collège propédeutique de la Faculté des sciences). Étude patrimoniale*, Lausanne, ENAC-SIPAL, 2014, p. 39, cité dans Van der Poel, 2016, p. 17.

⁴¹⁰ Banham, 1970 [1966], p. 11.

⁴¹¹ Ockman, dans Casciato, D'Orgeix, 2012, p. 37.

⁴¹² Reyner Banham, « Essay : the New Brutalism », *Architectural Review*, décembre 1955, pp. 356-357, cite par Ockman, dans Casciato, D'Orgeix, 2012, p. 37.

⁴¹³ Guido Cocchi (dialogues avec Nadja Maillard ayant eu lieu entre juin 2009 et novembre 2010), cité dans Maillard, 2013, p. 239.

⁴¹⁴ *Idem*, p. 240.

⁴¹⁵ Banham, 1970 [1966], p. 135. Dans le titre de son ouvrage, l'auteur anglais se pose la question suivante : « Le brutalisme en architecture. Éthique ou esthétique ? »

dans l'attitude des architectes, le collège se rapproche ainsi de nombreuses réalisations du courant brutaliste, telles que l'École secondaire de Hunstanton (1949-1954) due à Alison et Peter Smithson (fig. 43). La ressemblance est particulièrement marquée dans le hall, qui, comme celui du collège propédeutique, est coiffé par un toit métallique plissé et soutenu par des poutres apparentes ; on y constate un emploi « expressionniste et exacerbé des matériaux [...] à l'état brut »⁴¹⁶.

À Dorigny, l'abandon de tout élément soi-disant luxueux et superflu conduit à considérer la structure porteuse même comme le seul élément de « décor », puisque les poutres triangulées sont peintes d'une couleur rouge-orangée imitant le minium, un apprêt anti-rouille commun qui est d'ordinaire appliqué avant la couche finale. Ainsi, les architectes choisissent une couleur intrinsèquement fonctionnelle, qui, par ailleurs, sera aussi employée au collège de Perrosalle d'Ollon. Il est très intéressant de remarquer que, dans la réalisation boyarde, cette teinte a également une fonction structurante de l'espace : si la grille structurelle est identique dans tout l'édifice, la couleur du minium n'est utilisée qu'à l'extérieur sous le passage couvert, alors qu'à l'intérieur est appliquée une couleur brune (fig. 44).

Dans la partie sud du collège propédeutique, le rouge-minium ponctue d'une touche vivace les façades réalisées essentiellement en verre et en aluminium éloxé brun, complétées par le gris des éléments en béton (fig. 39 et 45). Cette palette alternante de couleurs chaudes et froides est répétée à l'intérieur. Ici, entre le rouge de la structure et le blanc/gris de la toiture et des parois est prévue une tonalité intermédiaire beige qui couvre l'entièreté du sol en caoutchouc : cette teinte aurait été choisie par Guido Cocchi de manière à ce qu'elle soit « comme [celle de] mes [de Cocchi] souliers qui prenaient la terre de l'extérieur sans qu'on n'ait jamais l'impression de la saleté »⁴¹⁷. Ces choix confirment la sensibilité chromatique, basée sur des couleurs terreuses, précédemment mise en lumière à Chauderon : dans les deux cas, les couleurs froides trouvent des contrepoints vifs avec des teintes chaudes.

Détachées de la structure porteuse, les façades du corps sud rappellent l'architecture éphémère de l'Expo 64 mais aussi celle des halles industrielles conçues pour être modifiées ou démontées suivant les besoins de l'entreprise. Elle incarne donc le caractère évolutif du collège propédeutique, qui, suivant l'avant-projet du plan directeur de 1967, serait appelé à se développer pour s'adapter à différents programmes. La conception des auditoriums conforte cette approche : réalisés avec des briques Durisol (brutes), ils seraient démontables, pouvant ainsi éventuellement disparaître dans le cas où un changement des méthodes pédagogiques mènerait à délaisser l'enseignement magistral au

⁴¹⁶ Lamunière, dans Charollais, Lamunière, Nemec, 2015 [1999], p. 74.

⁴¹⁷ Guido Cocchi (dialogues avec Nadja Maillard ayant eu lieu entre juin 2009 et novembre 2010), cité dans Maillard, 2013, p. 258.

profit de séminaires plus petits⁴¹⁸ (fig. 46). Mais cet esprit est également symbolisé par le rouge-minium, une couleur qui, d'après Guido Cocchi, « devait donner l'impression de l'inachevé, exprimer que ce bâtiment n'est pas là pour l'éternité, que l'université allait forcément évoluer »⁴¹⁹.

Ainsi, dans sa partie sud, le collège propédeutique revêt un aspect de légèreté, en raison des amples ouvertures, des niches en porte-à-faux situées du côté nord, aussi bien que des appuis de la toiture au sol – ponctuels et soulignés par le rouge. L'impression aérienne conférée par le métal et le verre contraste avec les éléments massifs en béton armé abritant les cages d'escaliers et ressortant des façades par des volumes semi-cylindriques (fig. 39). Ces entités plastiques renvoient à la théorie de Louis Kahn sur les espaces servants / servis : comme dans le centre de recherches médicales Newton-Richards à Philadelphie évoqué plus haut, la circulation verticale est concentrée dans des espaces possédant une structure et une volumétrie propre. D'un point de vue formel, la solution adoptée par l'AAA renvoie au vocabulaire du Modernisme de l'Entre-deux-guerres : celui aux nuances paquebot de Robert Mallet-Stevens, à l'image de sa caserne de pompiers à Paris 16^e (1935-1936) qui culmine avec une cage d'escalier semi-cylindrique saillante (fig. 47), ou celui de Le Corbusier, notamment le Centrosoyous de Moscou (1928-1936) (fig. 48). Remarquons que la même solution du bloc saillant en béton pour la circulation verticale, ajouré par des ouvertures étroites, sera employée quelques années plus tard par l'AAA pour la poste d'Aigle (1976-1979) (fig. 55 ch. 3.II).

La référence corbuséenne se poursuit dans les deux ailes nord en béton armé, à commencer par les murs pignons aveugles en béton armé qui caractérisent plusieurs bâtiments du Chaux-de-Fonnier que nous avons déjà évoqués, tel que le Pavillon suisse de la Cité universitaire de Paris ou l'Unité d'habitation de Marseille. Si l'idée des galeries en façade aurait, d'après Guido Cocchi, une origine vernaculaire⁴²⁰, son interprétation basée sur des ouvertures en bandeau et des coursives marquant l'horizontalité des compositions, ainsi que l'esthétique unissant une fine trame métallique au verre et au béton (fig. 45 et 49), sont puisées dans le vocabulaire du célèbre architecte, et se retrouvent, par exemple, dans l'immeuble Clarté de Genève (1930-1932) (fig. 50).

Visuellement, le lien architectural entre la partie sud et les ailes est opéré par l'imbrication des matériaux et des volumes caractérisant le gros-œuvre de la partie opposée : l'insertion au sud des cages d'escaliers massives en béton armé dans la légèreté du verre et de l'acier ainsi que l'adoption au nord des grilles métalliques fines devant les façades en béton.

Premier bâtiment du nouveau campus, le collège propédeutique marque le transfert historique de l'Université au bord du lac, en épousant la pente douce du terrain avec des lignes très modernes. Ainsi que le note Cedric van der Poel, plusieurs de ses caractéristiques – comme le module régissant

⁴¹⁸ *Idem*, p. 245.

⁴¹⁹ *Idem*, p. 256.

⁴²⁰ L'architecte cite les coursives des maisons traditionnelles tessinoises. Cf. Maillard, 2013, p. 245.

la composition des espaces (1,20 mètres), la hauteur des étages, la présence de galeries extérieures en façade ou l'emploi de l'aluminium éloxé et du verre pour les enveloppes – sont établies en tant que principes directeurs pour les bâtiments ultérieurs du campus (fig. 51-52) ; ceux-ci seront suivis scrupuleusement dans un premier temps, puis assouplis graduellement⁴²¹.

Si l'architecture brutaliste doit, d'après Reyner Banham, « répondre à trois critères, à savoir, exposer la structure, mettre en valeur les matériaux “tels quels” et marquer les esprits »⁴²², le collège propédeutique incarne à bien des égards ce langage. Radicale, à plus forte raison dans le contexte de l'architecture académique, l'approche des concepteurs poursuit en même temps les réflexions sur la modularité et l'évolutivité développées avec les écoles CROCS. Les solutions mises en œuvre à Dorigny sont surprenantes, pour ne pas dire – comme le reconnaît Guido Cocchi – quelque peu provocatrices⁴²³.

⁴²¹ Van der Poel, 2016, p. 17.

⁴²² Reyner Banham, « The New Brutalism », *The Architectural Review*, vol. 118, no. 708, 1955, cité dans Chadwick, 2016, p. 39.

⁴²³ Guido Cocchi (dialogues avec Nadja Maillard ayant eu lieu entre juin 2009 et novembre 2010), cité dans Maillard, 2013, p. 256.

IV. Architecture industrielle

« *Industriebauten zählen zu den wichtigsten Bauaufgaben der modernen Architektur* »⁴²⁴, écrit en 1970 le théoricien de l'architecture allemand Jürgen Joedicke dans les pages de *Bauen+Wohnen*. La typologie de l'architecture industrielle connaît un succès quantitatif et qualitatif formidable dans le Second après-Guerre sur la vague de la croissance économique des « Trente Glorieuses ». Recouvrant un rôle fonctionnel par excellence, l'architecture industrielle est d'une haute importance aux yeux de Joedicke, car elle incarne le renouveau architectural survenu avec le Mouvement moderne en se prêtant aux expérimentations de nouveaux matériaux et de nouvelles méthodes constructives : la standardisation ou la préfabrication y sont appliquées avec un succès bien supérieur à celui relatif à d'autres programmes⁴²⁵. Le statut moins noble de cette typologie architecturale a sans doute contribué à ce processus, qui se caractérise par l'abandon des vocabulaires traditionnels. En outre, l'on dénombre parmi l'architecture industrielle des icônes des débuts du Mouvement moderne telles que la halle des turbines d'AEG par Peter Behrens (1908-1909) ou l'usine Fagus à Alfeld-ander-Leine par Walter Gropius et Adolf Meyer (1910-1911) – deux des œuvres qui concluent l'épopée des *Pionniers de l'architecture moderne* racontée par Nikolaus Pevsner⁴²⁶.

Malgré ces exemples précoces de réalisations signées par des architectes de renom, l'architecture industrielle était, au cours de la première moitié du XX^e siècle, et à plus forte raison en Suisse, considérée comme une typologie foncièrement humble. Dans le Second après-Guerre, elle devient au contraire « affaire de prestige »⁴²⁷, et les numéros thématiques de plus en plus nombreux qui lui sont consacrés dans les revues spécialisées entre 1955 et 1975 en témoignent⁴²⁸.

Tout au long de son activité, l'AAA se montre très sensible à cette typologie. Cela est tout particulièrement le cas de René Vittone, qui se dit véritablement fasciné par le monde industriel et n'aborde l'architecture qu'après avoir effectué un apprentissage de typographe⁴²⁹. Mais la plupart des associés déclarent partager cet intérêt à tel point que l'architecture industrielle figure à la première place d'un sondage mené au sein de l'atelier en 1968 et interrogeant ses domaines de prédilection (fig. 1). La fondation des sociétés de réalisations industrielles FRISA et SOMERI en constitue la

⁴²⁴ Jürgen Joedicke, « Zu diesem Heft. [Industriebauten] », *B+W*, 24.7, 1970, [s.p.].

⁴²⁵ Ernst Zietzschmann, « Industriebauten », *Bauen+Wohnen*, 10.5, 1956, [s.p.] ; Nemeč, dans Charollais, Lamunière, Nemeč, 2015 [1999], p. 805.

⁴²⁶ Nikolaus Pevsner, *Pioneers of Modern Design. From William Morris to Walter Gropius*, New York, Museum of Modern Art, 1949.

⁴²⁷ Pierre Zoelly, « Architecture de la nécessité », *Werk*, 57.6, 1970, p. 371.

⁴²⁸ *B+W*, 10.5, 1956 ; 15.4, 1961 ; 17.9, 1963 ; 22.7, 1968 ; 23.7, 1969 ; 24.7, 1970 ; 27.7, 1973 ; *Werk*, 52.7, 1965 ; 57.6, 1970.

⁴²⁹ René Vittone, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

confirmation tangible. L'attrait exercé par cette typologie aux yeux des membres s'explique sans doute, du moins en partie, en raison du fonctionnalisme qui la caractériserait intrinsèquement. Pouvant soi-disant se passer d'« enjolivures », selon les mots de l'architecte Ernst Zietzschmann, ces bâtiments se fonderaient sur une « honnêteté constructive exempte de tout compromis »⁴³⁰. Autant de dogmes de l'architecture moderne que l'AAA revendique.

Nous maintenons également que cette typologie incarne, aux yeux des associés, le progrès technique, l'accroissement de la productivité et, partant, l'élévation du niveau de vie de la société propre aux « Trente Glorieuses ». Ces aspects seront analysés de manière plus détaillée dans le chapitre 4.2. L'ouverture de la plaquette éditée par le bureau par un chapitre sur les constructions industrielles est significative du type d'image de soi que l'AAA souhaitait véhiculer.

1. Fonctionnalisme, sobriété et évolutivité

Une large partie de la production de l'AAA dans le domaine de l'architecture industrielle consiste en des réalisations peu complexes. Leur intérêt architectural réside essentiellement en trois aspects : un caractère fonctionnel, une expression formelle sobre – qui se veut être la conséquence du premier point – et une conception évolutive (telle que définie par l'architecte français Max Blumenthal, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents⁴³¹). Les bâtiments des entreprises Sibra au Mont-sur-Lausanne (1971-1972) et Clématite à Vallorbe (1972-1973) rendent pleinement compte de ces caractéristiques (fig. 2-3).

Visant à satisfaire un besoin de la manière la plus élémentaire et économique possible, ces constructions présentent des plans rectangulaires simples et sont réalisées principalement en béton armé, métal et verre, des matériaux laissés systématiquement apparents (fig. 4-5). Afin d'obtenir un maximum de surface utile, ces bâtiments sont constitués de structures ponctuelles de grande portée ou présentent des ossatures périphériques générant de vastes espaces (fig. 6-7).

La séparation des activités de production de celles relatives à l'administration en des volumes distincts répond à la volonté de rationaliser autant que possible les espaces et les procédés constructifs en choisissant le plus convenable à chacune des exploitations. Ainsi, les locaux administratifs sont pensés dans un corps adjacent mais non contigu, afin d'obtenir un éclairage naturel sur tous les côtés des deux bâtiments. De forme parallélépipède, ces volumes se caractérisent par une expression

⁴³⁰ Ernst Zietzschmann, « Industriebauten », *B+W*, 10.5, 1956, [s.p.].

⁴³¹ Cf. infra, p. 47.

horizontale déterminée par des fenêtres en bandeau, reprenant les modèles corbuséens analysés dans le cas des écoles CROCS. Ce choix formel pour les ouvertures est également adopté par l'AAA également pour les corps des dépôts ; dans ceux voués à l'administration, toutefois, l'horizontalité est d'autant plus prégnante en raison des caractéristiques des allèges qui présentent des surfaces planes ininterrompues sur toute la longueur des façades.

L'élément le plus marquant et le plus intéressant de ces bâtiments reste l'évolutivité, véritable *topos* de l'architecture des années 1960 et 1970, que l'AAA explore à plusieurs reprises. Dans les réalisations citées, cet aspect est notamment recherché dans les corps des halles : les surfaces destinées aux agrandissements sont présentées sur les plans des fiches monographiques et de la plaquette éditées par l'AAA, dans le but de démontrer l'esprit clairvoyant du bureau (fig. 8-9).

Afin de parvenir à des bâtiments aptes à recevoir des extensions, les architectes conçoivent des enveloppes démontables et réutilisables lors d'agrandissements ultérieurs. À l'usine de Clématéite de Vallorbe, nous ne savons pas si la façade a été conservée suite à l'agrandissement du début des années 1980, lorsque trois travées ont été adjointes au sud (fig. 10) ; cependant, il est certain que le système constructif facilite physiquement les modifications (quant à la rentabilité de ces opérations, c'est une autre histoire)⁴³². Employé pour les façades à Vallorbe comme au Mont-sur-Lausanne, le métal représente le matériau le plus exploité pour une architecture évolutive, en raison de son faible poids – une position en phase avec les réflexions du CROCS. Néanmoins, l'AAA développe des systèmes évolutifs faisant recours à d'autres matériaux, comme le béton : l'usine de conditionnement Lipton, à Crissier (1969), en témoigne (fig. 11-12). Bien que mesurant jusqu'à 8 mètres de haut, les éléments préfabriqués en béton des façades latérales peuvent être décrochés de la structure métallique du bâtiment et réutilisés⁴³³. Nous ignorons néanmoins à nouveau si cette préconisation a été respectée lors de l'extension du début des années 1980.

Concernant l'implantation, l'enjeu est de planifier le positionnement idéal destiné à la première étape, afin que l'exploitation de l'entreprise ne soit perturbée qu'au minimum lors des extensions éventuelles. Les cas de Vallorbe, Le-Mont-sur-Lausanne et Crissier montrent que les premiers volumes des dépôts sont bâtis en bordure des voies, afin que la desserte principale ne soit pas interrompue.

Il est intéressant de souligner que pour d'autres bâtiments industriels, l'AAA renonce au principe de l'élasticité. C'est le cas du centre de distribution Naville à Carouge (1971-1973) (fig. 13-14) ou de l'atelier électromécanique Hoehne à Lausanne (1968-1969) (fig. 15-17). Réalisés sur des parcelles exiguës, respectivement dans une zone industrielle à fort développement, et au milieu d'un

⁴³² Les cas de ces réalisations spécifiques nous sont inconnus, mais nous avons évoqué les limites de telles opérations dans le cas des écoles CROCS. Cf. infra, p. 88, note 390.

⁴³³ AAA 1961-1975, p. 8.

tissu urbain déjà bâti, ils n'auraient de toute manière pas réellement pu être étendus⁴³⁴. Il n'est donc pas anodin qu'ils présentent tous deux une structure massive en béton armé – et non pas métallique – à laquelle sont intégrés des éléments préfabriqués lourds.

Toutes ces réalisations partagent néanmoins un langage extrêmement sobre qui reflète les propos d'Ernst Zietzschmann cités plus haut. Pour ces bâtiments, l'AAA se concentre sur la nature constructive en la montrant soi-disant « honnêtement », c'est-à-dire sans tentative de dissimulation. La sobriété mise en œuvre reflète également la volonté de produire très rapidement et pour des maîtres d'ouvrages souhaitant un bâtiment fonctionnel qui affiche un langage moderne en termes de formes et de matériaux, laissés apparents. Les similitudes architecturales qui se constatent effectivement entre ces dépôts industriels et les bâtiments écoles CROCS ou le collège propédeutique des Sciences mentionnés témoigne de la radicalité des choix opérés pour ces derniers.

2. « Le bâtiment industriel comme emblème »⁴³⁵

Comme le sont d'autres typologies de bâtiments liés à la production et au commerce, l'architecture industrielle est confrontée à la question de la représentation. Comme le remarque Jean Gubler, en effet, « la concurrence capitaliste engage aux entreprises de se distinguer [...]. L'architecture prend alors une valeur iconique de représentation [et] participe d'une stratégie d'identification »⁴³⁶, selon un souci relevant de la *corporate identity*. Le critère esthétique se superpose donc à l'impératif fonctionnel. Pour les architectes qui se revendiquent d'une démarche profondément pragmatique comme l'AAA, le défi consiste à ne pas (trop) sacrifier le second aspect au profit du premier.

Avec ses caractéristiques volumétriques et chromatiques, le bâtiment industriel devient un « emblème » représentant l'entreprise et signe de son activité sur le territoire. C'est le cas, notamment, de la fabrique de Caractères S.A. à Neuchâtel ou du centre de distribution Gétaz Romang Écoffey à Bussigny. Dans un sens élargi, le bâtiment peut recouvrir le rôle d'« emblème » du progrès en symbolisant le processus productif depuis une position topographique exceptionnelle, à l'instar de la centrale thermique de Chavalon-sur-Vouvry.

⁴³⁴ Tant il est vrai que la récente modification que l'atelier électromécanique a connue a consisté en une surélévation.

⁴³⁵ Jürgen Joedicke, « Le bâtiment industriel comme emblème », *B+W*, 24.7, 1970, p. 244-245, ici p. 244.

⁴³⁶ Gubler, 2008, p. 74.

La fabrique de Caractères S.A., Neuchâtel, 1961-1980

Caractères S.A. était une entreprise active au Locle depuis 1942 et spécialisée dans la production de caractères pour machines à écrire et imprimantes. Connaissant un succès grandissant au cours des années 1950 qui en fait l'une des sociétés de pointe du secteur au niveau mondial⁴³⁷, elle choisit de s'agrandir en construisant une usine dans la partie haute de la ville de Neuchâtel, aux Cadolles.

Les premiers contacts sont établis en 1960 entre Alfred Bauer, directeur de l'entreprise, et le bureau de Guido Cocchi et René Vittone⁴³⁸ ; après la création de l'AAA, la responsabilité du mandat est assumée par Vittone – son apprentissage de typographe aura sans doute fourni un solide terrain d'entente avec Bauer.

Implanté sur une parcelle en pente, l'ensemble est réalisé par étapes successives et se compose de deux bâtiments, fidèle à la séparation administration-production décrite précédemment (fig. 18-20). Le bâtiment administratif consiste en un parallélépipède de cinq niveaux (à l'origine quatre) qui se caractérise par une façade-rideau métallique. Conçu selon un module de 1,80 mètres, dicté par les aménagements intérieurs, il comporte une structure formée de piliers en béton armé en léger retrait par rapport à la façade. Ces éléments renvoient à l'architecture moderne telle qu'elle s'est manifestée au tournant des années 1920-1930 ; notons le corps sud du Bauhaus de Gropius à Dessau (1925-1926) (fig. 21) ou la Cité de Refuge de Le Corbusier à Paris (1929-1933) (fig. 22). Comme mentionné pour Chauderon et les écoles CROCS, l'expression des façades basée sur le métal et le verre évoque en revanche l'architecture administrative américaine du Second après-Guerre. Des plans libres sont obtenus en adossant les sanitaires au dispositif de distribution central⁴³⁹ – une solution qui sera mise en place à Chauderon de manière encore plus radicale.

L'immeuble de production est construit selon une maille de 6,8 mètres et comporte deux niveaux : le rez-de-chaussée est partiellement enterré du côté nord et est occupé par les locaux de service, tandis que le niveau supérieur, plus exposé à la lumière grâce à des ouvertures dans le plafond en plus des latérales, est destiné aux activités de fabrication. Ici, la maille est redoublée, afin de minimiser les retombées des structures et libérer de grandes surfaces de travail⁴⁴⁰ (fig. 23). Les accès sont séparés en conséquence, celui pour le personnel se situant en amont, celui pour le matériel en aval. Premièrement, le bâtiment répond à la question de la flexibilité, puisqu'il est doté d'une ossature ponctuelle et de façades modulaires métalliques qui peuvent être démontées et

⁴³⁷ « Caractères : la refonte », *L'Express*, 4 mai 1990, p. 4.

⁴³⁸ ACM, 0029.02.0019/25.

⁴³⁹ Maillard, 2001, p. 48.

⁴⁴⁰ Guido Cocchi (dialogues avec Nadja Maillard ayant eu lieu entre juin 2009 et novembre 2010), cité dans Maillard, 2013, p. 225.

réutilisées, semblablement à ce que nous avons observé à la fabrique de Clématéite à Vallorbe ou au dépôt Sibra au Mont-sur-Lausanne. À Neuchâtel, cette démarche a été entreprise trois fois en vingt ans – voire quatre, en comptant la surélévation du bâtiment administratif –, portant la surface de 8x4 à 8x10 modules avec une interruption au nord pour l'accès principal, qui est resté au même endroit depuis la première phase de construction et se trouve maintenant au cœur de l'immeuble (fig. 20 et 24).

La toiture de l'ensemble architectural est des plus remarquables. Afin de garantir un éclairage optimal, les architectes prévoient des sheds. Cependant, contrairement à ce qui sera mis en œuvre à Vallorbe une dizaine d'années plus tard, ces dispositifs ne sont pas orientés de façon rectiligne sur la largeur du bâtiment, mais sont fragmentés en plusieurs éléments de plan carré correspondant à un module de 6,4 mètres : leur ouverture est tournée de 45° par rapport à la disposition du bâtiment, et l'angle nord de chaque shed est remonté (fig. 24-25). Les architectes parviennent ainsi à saisir la lumière indirecte, idéale pour le travail, tout en gardant l'orientation de la fabrique dictée par la pente naturelle du terrain. Évoquant des montagnes, voire une forêt de conifères – une sorte de « Style sapin des “Trente Glorieuses” » ? –, le jeu volumétrique présent dans la toiture anime le bâtiment qui, dans ses autres composantes, relève d'une grande sobriété. Ce principe rappelle certaines réalisations de Paul Waltenspühl, professeur à l'école des arts décoratifs de Genève (1955-1957), à l'EPUL (1957-1959), puis à l'EPF de Zurich (1959-1971), telle que la fabrique de Netstal Maschinen à Näfels (1960-1961) (fig. 26) : la volumétrie du bâtiment, globalement très simple, est caractérisée par le dispositif d'éclairage qui se manifeste sur les façades planes par des formes rhomboïdales claires, dessinant une composition harmonieuse. Le même architecte avait par ailleurs conçu un autre bâtiment industriel remarquable à Payerne pour l'entreprise Eternit (1956-1957), basé sur une articulation plus étendue où les sheds redescendent verticalement sur la façade nord et animent le périmètre (fig. 27).

Arborant ces solutions ingénieuses, la fabrique de Caractères comme les bâtiments de Waltenspühl se distinguent des nombreux entrepôts banaux et contribuent à façonner l'image de l'entreprise par leur originalité. Les choix représentatifs du bâtiment neuchâtelois confirment le caractère emblématique de cette toiture, qui devient le détail privilégié des photographes – les images prises par l'association Patrimoine Suisse, qui a inclus cette réalisation parmi *Les plus beaux bâtiments 1960–75*, ne font à cet égard pas exception⁴⁴¹.

D'autres réalisations de l'AAA témoignent d'une telle recherche de *corporate identity* par l'exploitation d'un élément significatif, différencié du traitement plutôt ordinaire du reste de l'architecture. C'est le cas du bâtiment de service de la gare de triage de Lausanne à Denges (1966-

⁴⁴¹ https://schoenstebauten.heimatschutz.ch/fr/fabrique-de-caracteres-dimprimerie?vnc=mCpkVgRBwL_UC80EuG-cRbiOd5ZWkpwWBrjgAMBi8P4&vnp=26 (consulté le 10.05.2020).

1968). Constitué d'un parallélépipède simple – les fenêtres en bandeau et l'horizontalité de la composition constituent un souvenir lointain du vocabulaire corbuséen, uni à l'expression industrielle qui ressort des façades en acier plissé – il se signale par un corps saillant au nord qui comprend le poste de vigie et qui représente la nature même de la gare de triage : le contrôle et l'organisation du trafic de trains (fig. 28-29). Aménagé en porte-à-faux, cet élément singulier présente une silhouette fuselée et élancée en direction des voies qui peut rappeler l'avant d'un moyen de locomotion. Si son intégration au sein du bâtiment peut laisser quelque peu dubitatif, son caractère symbolique et reconnaissable est certain.

Le centre de distribution Gétaz Romang Écoffey, Bussigny, 1962-1964

En 1961, l'entreprise Gétaz Romang Écoffey S.A. (GRESA) mandate l'AAA pour la réalisation d'un dépôt de matériaux de construction : l'idée initiale du maître de l'ouvrage consistait en une halle de stockage traditionnelle destinée à entreposer la marchandise. Très rapidement, l'étude abandonne ce que les architectes définissent comme « le caractère statique et empoussiéré du “dépôt” »⁴⁴² pour s'orienter vers une construction plus dynamique, plus fonctionnelle et mieux adaptée au commerce de matériaux, désignée sous le nom évocateur de « centre de distribution ».

La première contrainte résidait dans l'exiguïté de la parcelle, causée par les prix élevés du foncier ; cela a conduit au développement du projet sur plusieurs niveaux. Dès lors, l'analyse se concentre attentivement sur la résolution des circulations horizontales et verticales – en outre de la gestion et de la distribution de la marchandise – afin de parvenir à la plus grande rationalisation possible dans toutes les opérations⁴⁴³.

Faisant abstraction de la surélévation qui a été effectuée ultérieurement, le bâtiment se compose de cinq niveaux, dont un sous-sol, et présente un plan rectangulaire très allongé mesurant de 140 x 30 mètres (fig. 30-32). Le rez-de-chaussée accueille le quai de chargement et est organisé en larges zones pour la préparation des commandes. Afin de garantir une exploitation optimale, la circulation des véhicules des clients est séparée de celle de l'entreprise et des fournisseurs⁴⁴⁴. Pour les voitures et les camions légers, l'accès aux étages se fait par deux rampes latérales menant jusqu'à la toiture, où se trouvent l'administration générale et un parking. Les deux étages intermédiaires sont destinés

⁴⁴² ACM, 0029.01.0003c, Article « Gétaz, Romang, Écoffey SA. Centre de distribution de Bussigny », signé Roland Willomet, mars 1965, [s.p.].

⁴⁴³ « Centre de distribution pour matériaux de construction, Gétaz, Romang, Écoffey S.A. à Bussigny », *Werk*, 52.7, 1965, pp. 250-251, ici p. 250.

⁴⁴⁴ *AAA 1961-1975*, p. 14 ; Gaston Nicole, « Maisons vaudoises du XX^e siècle. 7. Centre de distribution à Bussigny », *GdL*, 2 juin 1965, p. 3.

aux stocks de marchandises. Signalons également que le premier étage se situe au niveau de la voie industrielle CFF qui dessert le centre du côté nord-est, et dispose d'un quai de chargement accessible aux véhicules lourds.

Le dessin des façades est strictement lié aux choix constructifs, basés sur des blocs en béton armé (fig. 33). En collaboration avec l'ingénieur Jean-Claude Piguet, avec lequel l'AAA travaille simultanément sur l'Ancien-Stand, le bureau développe une solution fondée sur le système préfabriqué « Estiot Suisse ». Aux pièces en béton réalisées en usine sont incorporés des profilés métalliques, et le montage se fait par soudage sur une ossature métallique, garantissant une précision supérieure. L'architecture est donc définie par une trame régulière et apparente, résultant des dimensions des pièces. Au nord et à l'ouest, les façades sont rythmées par l'intercalation de blocs rectangulaires et de piliers, tandis qu'elles sont, au sud et à l'est, lisses et traversées par deux fentes longues et étroites comprenant des fenêtres en bandeau (fig. 34).

Dans le centre de distribution, l'élément emblématique repose sur les rampes d'accès, signalées par des pièces préfabriquées rectangulaires décalées le long de la montée. Cette solution donne l'impression que la façade doit être à terme complétée, un aspect « en chantier » qui illustre parfaitement l'activité de l'entreprise GRESA, opérant dans le domaine de la construction. Comme à l'usine de Caractères, l'angle de vue le plus récurrent dans les publications est celui qui met en valeur cette silhouette dynamique, contrairement à l'arrière qui n'est que très rarement montré.

Les toitures et les planchers du bâtiment de Bussigny sont également intéressants. Les dalles caissonnées qui les composent sont réalisées en béton coulé dans des coffrages en polyester armé, une première suisse. Elles sont développées avec l'aide de la Communauté d'intérêt pour l'étude et l'application des plastiques à la construction et l'entreprise Foretay S.A.⁴⁴⁵ Présentant un avantage structurel en termes de solidité et de légèreté, ces dispositifs recouvrent un rôle esthétique remarquable dans la caractérisation du bâtiment (fig. 33 et 35). Cet esprit, alliant recherches structurelle et artistique, est typique de nombreux architectes et ingénieurs de l'époque, à l'instar de Pier Luigi Nervi, dont les réalisations turinoises font par ailleurs l'objet d'une visite lors du voyage d'étude organisé par l'AAA en septembre 1967⁴⁴⁶ (fig. 36). Louis Kahn représente une autre référence, comme le témoigne le plafond de la Yale University Art Gallery (1951-1953) (fig. 37). Mais la solution employée à Bussigny reprend pratiquement telles quelles les formes des dalles à caissons « système HA » développées par Honegger frères : conçus pour des logements économiques au Maroc, ils sont également employés par les architectes en région genevoise, y compris dans des

⁴⁴⁵ « Centre de distribution pour matériaux de construction, Gétaz, Romang, Écoffey S.A, à Bussigny », *Werk*, 52.7, 1965, pp. 250-251, ici p. 250 ; Gaston Nicole, « Maisons vaudoises du XX^e siècle. 7. Centre de distribution à Bussigny », *GdL*, 2 juin 1965, p. 3.

⁴⁴⁶ ACM, 0029.01.0003a, Dossier *Voyage à Turin*, 22-24.9.1967.

immeubles à usage artisanal comme le bâtiment Arcoop à Carouge⁴⁴⁷ (1958-1959) (fig. 38).

Le béton armé est choisi par l'AAA comme matériau caractéristique dans un autre projet : le centre de distribution Naville S.A., à Lausanne-Montelly (1963-1965) (fig. 39-40). Ce bâtiment emprunte largement au vocabulaire corbuséen. La grille et les brise-soleils rythmant les façades, l'élévation sud dotée d'étroites ouvertures verticales, ou encore l'escalier aux formes très plastiques situé à l'arrière en rendent compte (fig. 41). Comme à la fabrique de Caractères S.A. à Neuchâtel, les architectes tirent profit de la pente du terrain afin de séparer les quais d'accès et de chargement sur trois niveaux différents⁴⁴⁸. Comme à Bussigny, enfin, ils signalent l'accès principal au bâtiment par un élément particularisant en béton armé : épousant le tracé courbe de la route, le socle est prolongé en porte-à-faux et se termine en une forme pointue et élancée qui accueille le visiteur venant en aval (fig. 42). Par cette solution, l'AAA propose un contrepoint dynamique et original à la régularité qui régit ailleurs le bâtiment.

Dans son aspect actuel, l'intérêt architectural du centre de distribution de Bussigny est amoindri par une surélévation menée en 1971 par l'AAA même : la différence d'écriture et de matériau – le nouveau volume, superposé au corps initial de l'administration tout en le dépassant légèrement est en métal avec de grandes fenêtres en bandeau – portent atteinte à l'unité expressive du bâtiment (fig. 43). Un agrandissement a dès le départ été envisagé (fig. 31), mais il prévoyait des formes et des volumes plus cohérents de ce qui ont finalement été réalisés. Peu heureuse, cette solution contraste avec l'homogénéité, l'élégance et la sobriété d'origine.

La centrale thermique de Chavalon-sur-Vouvry, 1964-1967

L'AAA est recommandé au maître de l'ouvrage par Bernard Meuwly⁴⁴⁹, chef du Service des bâtiments et architecte de la Ville de Lausanne, avec qui Guido Cocchi avait collaboré lors de l'Expo 64. La nature très technique du programme n'a pas manqué de soulever des questionnements au sein du bureau quant à l'acceptation du mandat, les composantes d'une centrale thermique relevant essentiellement des compétences d'ingénieur : la crainte des architectes était de n'avoir à recouvrir, dans un tel contexte, qu'une tâche purement esthétique⁴⁵⁰. Le travail entrepris par l'AAA, toutefois, a dépassé cette seule fonction. Celui-ci a porté sur l'étude d'intégration au site préétabli, l'étude de

⁴⁴⁷ Graf, 2010, p. 77 et p. 161.

⁴⁴⁸ AAA 1961-1975, p. 145.

⁴⁴⁹ René Vittone, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

⁴⁵⁰ Alin Décoppet, René Vittone, « Rôle de l'architecte dans l'étude et la réalisation de la centrale thermique de Vouvry », *BTSR*, 92.7, 1966, pp. 128-131, ici p. 128.

conception et de réalisation des différentes enveloppes, mais également, conjointement à tous les spécialistes, sur l'établissement d'un programme général rigoureux coordonnant les opérations⁴⁵¹. En effet, les architectes ont intégré un groupe de spécialistes de différentes disciplines – un « collège de cerveaux », pour reprendre l'expression d'Alin Décoppet⁴⁵² – régi par des rapports horizontaux.

L'emplacement du complexe avait été déterminé par le maître de l'ouvrage suite à des études aérologiques dans la région alentour de la raffinerie de Collombey, qui était le fournisseur en combustible pour le fonctionnement de la centrale⁴⁵³. Il fallait en effet que les fumées générées par le complexe puissent être dissipées rapidement ; l'Office fédéral de l'air n'admettant pas une cheminée trop élevée en plaine, le choix s'est porté sur le plateau naturel de Chavalon-sur-Vouvry, à l'altitude de 830 mètres, soit 450 mètres environ au-dessus de la Plaine du Rhône⁴⁵⁴.

L'ensemble comporte, au centre, le bloc usine, qui comprend la grande salle des machines, orientée nord-sud, dans laquelle sont installées les turbines et les générateurs ; en amont de celui-ci sont adossées deux chaudières avec les équipements annexes, ainsi qu'un corps moins élevé abritant les salles de commande. La cheminée se situe au nord-ouest de ces éléments, tandis qu'au sud se trouve le bâtiment d'exploitation. Contre le versant de la montagne sont installés des ateliers et des magasins, alors que les tours de réfrigération s'élèvent à l'extrémité sud du site (fig. 44-46). En aval se situent ensuite des maisons destinées aux ouvriers.

Les choix des matériaux et des procédés constructifs sont influencés par les délais très courts imposés pour la réalisation : « il a fallu concevoir le projet et en réaliser la première tranche en l'espace de 14 mois »⁴⁵⁵, souligne l'AAA. René Vittone confirme l'étendue du tour de force qu'a constitué cette réalisation, se rappelant que « d'un côté on minait encore pour aplatir le terrain, de l'autre on installait déjà le vitrage aux façades ! »⁴⁵⁶

Pour la plupart des bâtiments, pour les charpentes comme pour les murs périphériques, des éléments métalliques préfabriqués ont ainsi été retenus en raison de leur rapidité de fabrication et de montage (fig. 47). De plus, ce système constructif permet d'obtenir des portées considérables afin de créer des espaces continus d'une très grande ampleur. Il a été nécessaire, dans le but de mener à bien le projet dans les délais fixés, de nommer un consortium de constructeurs romands de charpentes

⁴⁵¹ Alin Décoppet, René Vittone, « Rôle de l'architecte dans l'étude et la réalisation de la centrale thermique de Vouvry », *BTSR*, 92.7, 1966, pp. 128-131, ici p. 128. Afin de surveiller de près l'évolution des travaux, les plans sont même établis à la demi-journée, se souvient Vittone (information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019).

⁴⁵² Cf. infra, p. 23. ACM, 0029.04.0004b, Dossier *Réorganisation 68-69, 1*, article « L'architecte a-t-il encore le droit d'exister ? », *Faits et propos* [numéro et année inconnus ; date tapuscrite : 24 décembre 1968], p. 2.

⁴⁵³ « La Centrale thermique de Vouvry VS : 1963/64. AAA/Atelier des architectes associés, Lausanne, représenté par René Vittone, architecte FAS/SIA », *Werk*, 52.7, 1962, pp. 252-253, ici p. 252.

⁴⁵⁴ Fiche AAA *réalisation*, « Centrale thermique Chavalon-sur-Vouvry », [p. 1].

⁴⁵⁵ *Idem*, [p. 2].

⁴⁵⁶ René Vittone, propos recueillis lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

métalliques : parmi les membres se distingue l'entreprise Zwahlen & Mayr de Lausanne⁴⁵⁷, avec laquelle l'AAA collabore plusieurs fois, notamment à Neuchâtel pour Caractères S.A., un chantier qui se déroule simultanément à celui de Vouvry et, quelques années plus tard, à Chauderon.

Les choix formels et expressifs sont sobres, au nom de l'efficacité et du fonctionnalisme. Un effort est néanmoins mené pour essayer d'intégrer au mieux – tant bien que mal pourrait-on dire, au vu des dimensions monumentales de l'ensemble (chaudière 33 x 27 x 45 mètres ; salle des machines 105 x 30 x 24 mètres ; hauteur de la cheminée 120 mètres)⁴⁵⁸ – le complexe au site. Les architectes prévoient ainsi des plans obliques dans l'intention de pallier le monolithisme des éléments et de fragmenter les masses⁴⁵⁹. Pour la centrale thermique, l'AAA opte pour une gamme de bleus – aujourd'hui passablement délavés – afin de diminuer l'impact de sa silhouette se détachant sur le ciel (fig. 46, 48-50). L'élément chromatique joue un rôle prépondérant à l'intérieur de la salle des machines, dont l'espace est rythmé par de grosses poutres métalliques teintées en orange. Le choix de cette couleur pourrait relever d'une réflexion comparable à celle tenue pour le collège propédeutique des sciences à l'Université de Lausanne, où une teinte imitant le minium, véhicule d'une signification symbolique, sera adoptée à l'endroit de l'ossature métallique (fig. 51). Faisant contrepoint à cette couleur, notons les garde-corps bleu – la teinte complémentaire.

La sensibilité, du point de vue de la composition, dont font preuve les architectes fait de la centrale de Vouvry une mosaïque de formes et de couleurs. Si ces choix sont dictés par des nécessités d'ordre fonctionnel (intégration satisfaisante au site), elles n'en démontrent pas moins la dignité que revêt l'architecture industrielle aux yeux des associés : la fragmentation des masses monolithes à l'aide de la couleur étant en effet l'une des stratégies mises en place dans le domaine (plus « noble ») du logement, aux quartiers de la Grangette-Praz-Séchaud ou à Penthalaz⁴⁶⁰.

Concernant le traitement architectural, nous pouvons encore signaler quelques solutions intéressantes, comme l'adoption de ceintures externes de contreventement sur les corps des chaudières. Assurant la stabilité de l'enveloppe, elles consistent en des anneaux rigides constitués de treillis tubulaires entourant la construction. L'effet des ombres triangulaires contribue à animer les façades autrement très monotones et ajoute une touche – que l'on pourrait qualifier de lyrique – typique de l'architecture contemporaine : particulièrement étudiées par Konrad Wachsmann, ces solutions sont également développées par Mies van der Rohe, ainsi qu'en témoigne son projet pour le théâtre de Mannheim (1953) (fig. 52). Les treillis de Vouvry consistent en quelque sorte en une

⁴⁵⁷ Pierre Bergier, « Les constructions métalliques de la centrale thermique de Vouvry », *BTSR*, 92.7, 1966, pp. 133-137, ici p. 134.

⁴⁵⁸ Alin Décoppet, René Vittone, « Rôle de l'architecte dans l'étude et la réalisation de la centrale thermique de Vouvry », *BTSR*, 92.7, 1966, pp. 128-131, ici p. 129.

⁴⁵⁹ Fiche *AAA réalisation*, « Centrale thermique Chavalon-sur-Vouvry », [p. 3].

⁴⁶⁰ Cf. infra, chapitre 3.I.3.

transposition à l'horizontale de la formule miessienne.

Les références à l'architecture de l'Allemand se poursuivent de façon d'autant plus directe dans le bâtiment administratif (fig. 50), le dernier à voir le jour sur le site. Celui-ci se distingue par ses façades-rideaux métalliques et une structure apparente constituée de quatre couples de piliers externes, suivant une esthétisation de la structure qui caractérise un vaste pan de la production miessienne, à l'image du théâtre cité précédemment ou du siège de Bacardi à Mexico (1958-1961) (fig. 53). Dans ce dernier, on retrouve par ailleurs le portique couvert obtenu par le retrait du rez-de-chaussée ainsi que la structure mise en valeur latéralement.

Malgré son architecture dépouillée, la centrale thermique marque fortement le territoire du Chablais. Les efforts de l'AAA pour trouver la meilleure intégration au site se heurtent toutefois inévitablement aux dimensions monumentales et à l'emplacement emphatique de l'ensemble, qui incarne l'activité industrielle régionale de manière théâtrale (fig. 54).

4. Qu'est-ce que l'AAA ?

Le panorama fourni par les précédents chapitres nous mène à interroger la nature du bureau, en vue de mieux la cerner. Nous avons déjà parlé des aspects pragmatiques ayant conduit à la création de l'AAA, en soulignant notamment le bénéfice que représentait la réunion de plusieurs associés au sein d'un même bureau, dans le but de décrocher des mandats importants. Cette raison n'étant toutefois pas suffisante, il paraît central de reposer la question : de quoi l'existence de l'AAA tient-elle ? quels sont les points communs entre les associés ou quels sont leurs buts ? S'agit-il de questions stylistiques et esthétiques, de simples liens d'amitié, d'approches de la pratique architecturale, ou encore, d'idéologie ?

1. Un « style AAA » ?

L'architecture n'a rien à voir avec les « styles »⁴⁶¹.

Dès les premières années d'activité, la problématique du style est soulevée par les mandataires. Dans le cadre d'un séminaire ayant eu lieu en mars 1963, la question est ouvertement posée comme élément de réflexion et de débat : « Doit-on avoir un certain “style” ? »⁴⁶² Les réponses des associés sont négatives, puisque, à leurs yeux, l'adoption d'une architecture unique et estampillée AAA constituerait une aliénation de l'expression personnelle des partenaires⁴⁶³. Mais, plus avant, la notion même de « style » est intrinsèquement problématique aux yeux des mandataires, puisqu'elle impliquerait, ainsi que l'avance René Vittone, une approche « dogmatiste » et foncièrement esthétique que l'AAA refuse⁴⁶⁴.

Vittone souligne l'écart qui séparerait le bureau lausannois d'architectes suisses très en vue à l'époque comme l'Atelier 5 ou Jean-Marc Lamunière, lesquels ont un langage très reconnaissable et proche, respectivement, de Le Corbusier et de Mies van der Rohe. Dès lors, on peut appréhender la production de ces architectes comme relevant d'un certain « style », tel que défini dans le *Dictionnaire général du bâtiment*, en ceci qu'elle constitue globalement un « ensemble homogène, et le plus souvent codifié, dont les formes architecturales [...] sont caractéristiques d'une époque, d'une

⁴⁶¹ Le Corbusier, *Vers une architecture*, Paris, Arthaud, 1979 [1923], p. 15.

⁴⁶² ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Séminaire Gruyères I, 21, 22 et 23 mars 1963*, p. 2.

⁴⁶³ *Idem*, [s.p.].

⁴⁶⁴ René Vittone, propos recueillis lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

région, d'un artiste »⁴⁶⁵. Il nous paraît important de souligner, dans ce contexte, la pertinence du recours à la notion d'homogénéité, perçue comme la résultante de l'emploi constant des mêmes éléments : celle-ci s'applique en effet de manière relativement satisfaisante aux cas de l'Atelier 5 ou de Lamunière.

L'AAA ne prétend pas s'affranchir de toute recherche esthétique – cela serait un paradoxe pour tout architecte. Il soutient néanmoins que cet élément ne doit pas être poursuivi au détriment d'autres aspects, comme les questions fonctionnelles et sociales⁴⁶⁶. Ainsi que l'explique Vittone, les mandataires agiraient comme des « réalisateurs », procédant avant tout à la résolution de problèmes concrets⁴⁶⁷. Ces mots renvoient à l'« humilité » et à l'« honnêteté » évoqués par Alin Décoppet et cités dans le chapitre 2.3, à partir desquelles l'architecture deviendrait « l'expression naturelle d'une solution optimisée »⁴⁶⁸.

Essayons de répondre à la question du supposé « style AAA » sur la base des analyses que nous avons conduites précédemment.

Il est vrai, un large pan de la production du bureau consiste en des bâtiments ayant recours à la préfabrication, pratiquée à une échelle plus ou moins importante des composantes de l'objet architectural. Par conséquent, les solutions découlent dans une certaine mesure des procédés employés. Ainsi, par exemple, l'aspect des écoles CROCS est étroitement lié aux réseaux métalliques qui les forment ; celui des immeubles IPLM ou du centre de distribution GRESA de Bussigny découle des murs porteurs en béton armé ; celui de l'hôpital et de l'école d'infirmiers de Morges, ou des dépôts Lipton à Crissier et Sibra à Lausanne, ressort des éléments préfabriqués mis en œuvre. Cependant, même ces réalisations témoignent d'une sensibilité envers la production architecturale contemporaine internationale : dans les écoles CROCS ou dans plusieurs dépôts industriels, le vocabulaire formel basé sur l'emploi de fenêtres en bandeau et d'allèges filantes marquant l'horizontalité des compositions ont des sources notamment miessiennes et corbuséennes ; les IPLM se réfèrent clairement aux Unités d'habitation et l'hôpital et l'école d'infirmiers de Morges sont, d'une part, tributaires des discussions autour de la barre telle que développée au sein des CIAM, et, d'autre part, comprennent plusieurs motifs typiques de l'architecture élaborée par Candilis, Josic et Woods.

Ailleurs, les références sont encore plus évidentes, comme dans le cas du centre de distribution Naville à Montelly, affichant un langage nettement corbuséen, ou des ensembles de la Grangette-Praz-Séchaud, de Penthalaz, de Chauderon et de l'Institut romand d'éducation de Serix, intégrant des

⁴⁶⁵ Nous soulignons. *Dicobat 10 : Dictionnaire général du bâtiment*, 2011, p. 995.

⁴⁶⁶ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Séminaire Diablerets III, 24 et 25 novembre 1967*, p. 7.

⁴⁶⁷ René Vittone, propos recueillis lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

⁴⁶⁸ Cf. infra, p. 23.

réflexions des membres du Team 10. Les réalisations d'Alison et Peter Smithson ont également été décisives pour la conception du collège propédeutique des Sciences de l'Université de Lausanne, et des évocations de l'architecture de Louis Kahn sont à relever dans le même collège propédeutique, dans le centre des laboratoires d'Épalinges ou encore dans le centre de distribution Gétaz Romang Écoffey à Bussigny.

L'état d'esprit de l'AAA et son refus de se plier à la notion de style ne sont pas surprenants : rappelons que les premiers acteurs du Mouvement moderne considéraient déjà leur architecture comme « un acte pur de rationalisation » (Tafuri et Dal Co à propos des CIAM)⁴⁶⁹, comme l'aboutissement d'une « harmonie [qui] n'est point l'effet des caprices mais celui d'une construction logique et cohérente avec le monde ambiant » (Le Corbusier)⁴⁷⁰, voire comme un acte collectif générant des solutions universelles (ABC et sa pratique de la *Gestaltung*)⁴⁷¹. Alors perçue comme un pur produit de la rationalité et des lois universelles, la production de cette période constitue aujourd'hui indubitablement une tendance (ou des tendances) stylistique et esthétique, trahissant la vulnérabilité de ces propos.

Dans une grande partie de la production de l'AAA, il est possible de reconnaître une constante esthétique découlant d'une économie des moyens matériaux qui mène à la mise en valeur des matières employées dans la construction, en particulier le béton et le métal. Ceux-ci sont très fréquemment montrés à l'état brut, d'une manière franche, voire sévère, tant dans le cas des écoles CROCS ou du collège propédeutique des sciences, que de celui des habitations de l'Ancien-Stand (avant qu'elles ne soient peintes) ou de l'Institut romand d'éducation de Serix, en passant par l'architecture administrative de Chauderon et par l'architecture industrielle. Cette approche, qui a des traits de parenté avec la démarche brutaliste, se fonde sur une attitude prétendument rationnelle qui se propose d'aborder les aspects pratiques et non seulement visuels, dans le sillage des affirmations de René Vittone et Alin Décoppet. Cependant, ainsi que Banham l'a démontré, une telle démarche ne constitue pas moins une expression formelle et ne résulte pas moins d'une recherche esthétique intentionnelle. Nous avons essayé de mettre en lumière ces considérations au fil de nos analyses des réalisations de l'AAA.

Parmi les rares entorses à ce principe figurent néanmoins des œuvres majeures du bureau : les quartiers de la Grangette-Praz-Séchaud et de Penthelaz, qui présentent des crépissages peints. La sensibilité humaniste a, dans ces cas, devancé les aspects éminemment techniques, la préoccupation étant avant tout celle de parvenir à un ensemble locatif qui ne soit pas monotone et qui réponde aux besoins sociaux des habitants.

⁴⁶⁹ Tafuri, Dal Co, 1999 [1976] p. 246.

⁴⁷⁰ Le Corbusier, *Vers une architecture*, Paris, Arthaud, 1979 [1923], p. 80.

⁴⁷¹ Allenspach, 1999, p. 56.

À la lumière des éléments évoqués, nous pouvons affirmer que la production de l'AAA est nourrie par plusieurs sources, à commencer par les « Maîtres » du Mouvement moderne en passant par les membres du Team 10 et par d'autres architectes régionaux et internationaux contemporains. Une dimension stylistique vaguement brutaliste constitue le fil rouge de la plupart des réalisations de l'AAA, mais quelques-unes seulement – le collège propédeutique et l'ensemble de Chauderon notamment, et, à certains égards, le centre de distribution de Bussigny – répondent aux trois critères énumérés par Reyner Banham à l'égard de l'architecture brutaliste (« exposer la structure, mettre en valeur les matériaux “tels quels” et marquer les esprits ») : les solutions structurelles développées par l'AAA ne constituent pas, dans les autres cas, la caractéristique marquante des bâtiments.

L'économie des moyens matériaux, observée dans une grande partie des réalisations du bureau, est contrebalancée par l'hétérogénéité formelle qui caractérise ces mêmes bâtiments et qui nous mène à répondre par la négative à la question du « style AAA » ; le langage mis en œuvre par le bureau est, en définitive, éclectique.

Une réflexion similaire peut être avancée à l'endroit du dessin des plans : le bureau adopte fréquemment des compositions basées sur des tracés régulateurs, dans l'architecture scolaire (en plus des CROCS, également au collège propédeutique de la faculté des sciences à Dorigny), administrative et industrielle (fabrique de Caractères à Neuchâtel, dépôt Sibra à Montelly et nombre d'autres) aussi bien que dans celle des établissements de recherche (centre des laboratoires d'Épalinges). Ces agencements extrêmement rationalisés découlent du désir d'aboutir à une architecture hautement fonctionnelle, ce qui va parfois de pair avec des pratiques de préfabrifications faisant recours à des éléments modulaires. Cependant, ce principe ne s'observe pas dans l'architecture locative. D'abord car, comme nous l'avons vu plus haut, d'autres solutions de préfabrication prévoyant des unités à la taille très conséquente sont employées (les immeubles IPLM en témoignent) et, ensuite, en raison des nouvelles réflexions qui prennent le dessus sur la rationalisation stricte.

Reste à se demander quelle est la source de la pluralité formelle dont fait preuve le bureau : le nombre élevé de partenaires pourrait raisonnablement en constituer une raison. Cette explication n'est cependant pas entièrement satisfaisante puisque, par exemple, les ensembles locatifs dirigés par Alin Décoppet au début des années 1960 sont radicalement différents de ceux qu'il coordonne dix ans plus tard. Des différences importantes sont également manifestes entre deux mandats assumés par Nicolas Petrovitch-Niegoch : l'institut de Serix et le centre de distribution Naville à Montelly. Les sources du premier sont à chercher, d'une part, dans les réflexions du Team 10, et de l'autre, dans une sensibilité organique qui caractérise les toitures – dont le motif incliné et plastique évoque au contraire la villa à Gollion réalisée par Roland Willomet. Le vocabulaire du second, à Montelly, est corbuséen. Willomet dirige également les projets de Chauderon et du centre de distribution de Bussigny,

d'apparence très dissemblables ; la réalisation de Bussigny présente en revanche à son tour une approche similaire aux immeubles IPLM coordonnés par Décoppet. On pourrait encore mentionner la poste d'Aigle (Michel-Robert Weber), qui rappelle le bâtiment administratif de la centrale de Vouvry (René Vittone). Cette dernière partage pourtant peu d'éléments avec l'école d'infirmières de Morges (Vittone). Seul le cas de Guido Cocchi fait quelque peu exception à cet égard, les réalisations qu'il dirige affichant souvent des structures métalliques fines ou des façades détachées des éléments porteurs (fabrique de Caractères, avec Vittone, collège propédeutique des sciences, centre des laboratoires d'Épalinges), témoignant d'une production assez homogène.

Les associés tendraient sans doute à expliquer l'hétérogénéité qui caractérise la production du bureau, telle que nous l'avons mise en lumière, en renvoyant aux conséquences inévitables d'une démarche objective visant à répondre de manière pragmatique à chaque situation posée – dans un esprit *sachlich* au sens de Hermann Muthesius⁴⁷². À notre avis, la réponse peut se trouver tout à la fois dans les dynamiques d'échanges constants qui régissent le bureau, commentées dans le chapitre 2.3 (les bâtiments découlent au mieux des choix de l'architecte mandataire *et* de son adjoint-remplaçant, au plus, de ceux de tous les sept mandataires), et dans une fluidité de l'approche formelle architecturale opérée par les différents membres. Ce qui nous semble dans tous les cas certain, c'est que cette caractéristique de l'AAA ne saurait faire d'eux des architectes peu ou pas sensibles aux tendances contemporaines. Bien au contraire, ils y prêtent une grande attention, comme nous avons essayé de le démontrer.

L'éclectisme inhérent aux réalisations de l'AAA ne semble pas avoir constitué un obstacle à l'activité du bureau ; les archives témoignent par ailleurs de ce que cette particularité a pu être positivement remarquée, comme l'atteste les commentaires de certains visiteurs qui, lors de leur visite des bureaux de l'AAA, auraient apprécié la diversité architecturale tout en pointant le sentiment d'une base commune⁴⁷³ – base qui, à notre sens, ne peut pour autant pas suffire pour parler d'un « style »⁴⁷⁴. La trajectoire brillante que l'AAA a pu mener au niveau régional, en particulier au cours des années 1960, soutient ce propos et confirme qu'une sorte de signature du bureau n'aura pas été nécessaire à l'obtention de chantiers de premier plan.

⁴⁷² Frampton 2006 [1980], p. 130.

⁴⁷³ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Séminaire Gruyères I, 21, 22 et 23 mars 1963*, [s.p.].

⁴⁷⁴ Le texte n'explique par ailleurs pas si cette base se situe au niveau formel ou dans la posture intellectuelle des associés, soit l'aspect nous allons analyser dans le chapitre suivant.

2. Le rôle social de l'architecte

Toi, l'architecte, quelle voie vas-tu prendre ? Celle du dévouement à la bourgeoisie qui t'apportera l'aisance, les honneurs, peut-être le succès, dans un monde de mal-logés et de sans-abri ? Ou celle du combat pour une autre société ? Le progrès, pour toi, qu'est-ce c'est ? L'embellissement du décor ? La perfection des détails ? La réduction des coûts ? Au profit de qui ? Tu es sommé de choisir. De que côté te rangeras-tu ?⁴⁷⁵

Les implications sociales de la pratique de l'architecte constituent un point de réflexion constant au sein de l'AAA. Les associés s'estiment dus à une importante responsabilité vis-à-vis de la société, qu'il s'agit d'honorer au travers de leur activité⁴⁷⁶. Ainsi, le bureau « s'inquiète et s'interroge en vue de rechercher une ligne de conduite, une base politique professionnelle, une éthique AAA ou collective »⁴⁷⁷. Si les archives ne nous ont malheureusement pas livré de documents exposant explicitement *l'éthique* ou la *politique* de l'AAA, nous pouvons en tracer les lignes fondamentales sur la base de plusieurs documents et des discussions que nous avons pu mener avec certains mandataires.

Selon les termes de René Vittone, le rôle social que les associés auraient découlé d'une *formamentis* propre au contexte historique du Second après-Guerre : la Reconstruction pose d'innombrables nouveaux problèmes auxquels il s'agit de répondre promptement⁴⁷⁸. La mission de l'architecte est alors, aux yeux de l'AAA, foncièrement « altruiste »⁴⁷⁹, engagée pour le bon fonctionnement de la société, et tout sauf dépourvue d'une perspective politique. En ce sens, il est possible d'insérer l'AAA dans le sillage d'artistes et d'intellectuels engagé.e.s et tributaires, à des degrés différents, des pensées socialiste et marxiste, à l'instar – du côté de l'architecture – du groupe ABC, de Max Bill et de son élève genevois Claude Schnaidt, ou – parmi les hommes et femmes de lettres – de Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, ou Albert Camus – trois auteur.e.s dont René Vittone avoue avoir été un lecteur insatiable⁴⁸⁰. Nous avons vu dans le chapitre 2 que cette préoccupation sociale est également désignée comme l'un des points principaux de la pratique de l'architecture lors du premier congrès de l'UIA en 1948. L'AAA, en tant que société, refuse d'afficher

⁴⁷⁵ Claude Schnaidt, « Hannes Meyer », texte réunissant des parties de conférences et interventions et d'articles datés après 1965, publié dans Claude Schnaidt, *Autrement dit, écrits 1950-2001*, Gollion, Infolio, 2004, pp. 298-315, ici p. 298.

⁴⁷⁶ René Vittone, propos recueillis lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

⁴⁷⁷ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Séminaire Diablerets III, 24 et 25 novembre 1967*, p. 2.

⁴⁷⁸ René Vittone, propos recueillis lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

⁴⁷⁹ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Assemblée générale du 1^{er} mai 1965*, p. 4.

⁴⁸⁰ René Vittone, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

ouvertement son positionnement politique, et recommande à ses associés de faire de même, afin d'éviter de possibles répercussions possibles sur le groupe, ou des limitations de la liberté d'autrui⁴⁸¹ (sans doute cette décision vise-t-elle à ne pas empêcher l'obtention de mandats potentiels). Malgré cela, les mandataires partagent à notre avis le principe de l'« éthique en action »⁴⁸² d'Albert Camus, qui affirme que « l'homme moderne est forcé de s'occuper de politique »⁴⁸³.

Les discours formulés et les choix opérés par les membres de l'AAA témoignent d'un positionnement politique de gauche, parfois teinté d'un désir de subversion de l'ordre établi. C'est le cas de ce passage, tiré d'un séminaire de l'AAA de 1967 portant expressément sur « la fonction sociale de l'architecte » : « il n'est un mystère pour personne que les partenaires de l'AAA se trouvent fréquemment dans une situation "ambiguë", entre un système de pensée, d'intention, de critique face à la société, et les besoins économiques et financiers de l'individu et de l'entreprise »⁴⁸⁴. De tels propos se font l'écho du texte de Simone de Beauvoir « La pensée de droite, aujourd'hui », publié en 1954 dans la revue *Les Temps Modernes* :

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'être contre la bourgeoisie sans s'allier positivement à ses adversaires : bon gré, mal gré, l'artiste se trouve engagé ; s'il veut sauvegarder une indépendance anarchique, la bourgeoisie aussitôt l'annexe ; elle accepte ses insolences, ses incartades avec une indulgence maternelle, démontrant par-là la liberté dont jouit chez elle la culture⁴⁸⁵.

Ces lignes expriment bien, à notre sens, le sentiment d'impasse ressenti au sein de l'AAA, dont les membres souhaitent apporter des changements à la société bourgeoise conservatrice tout en étant dépendants. Dans la pratique, le bureau lausannois cherche à œuvrer en composant avec cette contradiction, voire en *vivant la contradiction*, si l'on s'applique à une lecture sartrienne : Jean-Paul Sartre soutient en effet que les « techniciens du savoir » (c'est-à-dire les intellectuels en puissance) ne puissent véritablement saisir les injustices du système, afin de s'y opposer, qu'à travers l'exercice de leur propre métier⁴⁸⁶.

Pour l'architecte, cela peut passer, premièrement, par le choix des mandats, une sélection qui, au sein de l'AAA, serait assurément « sévère »⁴⁸⁷, selon un rapport sur les relations publiques du bureau établi par le Centre d'Information et de Public Relations (CIPR) de Genève. L'analyse

⁴⁸¹ ACM, 0029.04.0004a, *Séminaire Saint-Cristophe II, 1er et 2 novembre 1963*, p. 14 ; *Séminaire Diablerets III, 24 et 25 novembre 1967*, p. 12.

⁴⁸² Stokle, 1970, p. 2.

⁴⁸³ Albert Camus, cité dans Olivier Todd, *Albert Camus, une vie*, Paris, Gallimard, 1996, p. 763.

⁴⁸⁴ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Séminaire Diablerets III, 24 et 25 novembre 1967*, p. 7.

⁴⁸⁵ Simone de Beauvoir, « La pensée de droite, aujourd'hui », *Les Temps Modernes*, 112-113, 1954, pp. 1539-1575 et 114-115, 1954, pp. 2219-2276.

⁴⁸⁶ Jean-Paul Sartre, entrevue pour Radio-Canada avec Claude Lanzmann et Madeleine Gobeil, diffusée à l'émission *Dossier* le 28 mars 1967, disponible en ligne sur le compte youtube des archives de Radio-Canada, <https://www.youtube.com/watch?v=tSRuzzdcJgQ&list=PLnDyFx9pJ7DbWKfGU0mddwCPNHE7BE7dTX&index=3&t=77s>. (consulté le 18.05.2020)

⁴⁸⁷ ACM, 0029.01.0003a, Dossier *Les relations publiques de l'AAA. Étude préliminaire, CIPR, août 1968*, p. 7.

qualitative des projets de l'AAA est très éloquente.

S'agissant de l'habitation, par exemple, les réalisations majeures du bureau concernent quasi exclusivement le logement social, les villas à Gollion et à Vers-chez-les-Blancs n'étant que les exceptions qui confirment la règle. La réalisation de cette dernière – qui constitue d'autant plus une exception à l'intérieur du corpus de l'AAA que ses formes sont tout à fait traditionnelles – ressemble davantage à une faveur accordée à un ami, ayant été construite pour Pierre Marendaz-Malherbe, chef du Service du logement lausannois avec lequel le bureau a collaboré à maintes reprises. Les archives mentionnent par ailleurs trois autres villas et quelques restaurations de fermes et dépendances⁴⁸⁸, sans pour autant que de la documentation d'un quelconque genre soit conservée – seules des images des transformations sont publiées dans la plaquette *AAA 1961-1975*. Malgré ces exemples, il apparaît évident que les efforts du bureau en matière d'habitation demeurent consacrés au logement collectif.

Une situation semblable à celle du domaine de l'habitation est à relever à l'endroit des établissements touristiques, que l'AAA conçoit « pour le grand nombre », ainsi qu'en témoigne la station de Bruson-les-Forêts. Le village de vacances de l'Union syndicale suisse par Michel-Robert Weber, Nicolas Petrovitch-Niegoch, Rudolf Schoch et René Möller dénotait également d'une attention envers les classes moins aisées.

Concernant les écoles, il est essentiel de rappeler que le développement du système CROCS poursuivait une intention universaliste, puisqu'il visait, à l'origine, à fournir une éducation de qualité et *égale* pour chaque enfant de la Ville de Lausanne, indépendamment du quartier de résidence – en plus de satisfaire aux impératifs de rapidité. L'architecture administrative « pure » conçue par l'AAA est *publique* (Chauderon) ; de même, l'hôpital de Morges ou le centre d'éducation de Serix se situent dans le secteur public ou dans le domaine social. D'autre part, dans le secteur privé abondent les usines ou dépôts commerciaux, alors que sont absentes les réalisations directement liées au monde de la finance. L'idéologie marxiste n'est incontestablement pas étrangère à ces différents choix. Si, au premier abord, cela pourrait sembler en contradiction avec ces propos, le projet d'agrandissement de la Mutuelle Vaudoise Assurance (abandonné) s'explique aisément dans la mesure où les membres de l'AAA connaissaient Roger Bobillier, membre de la direction, qui avait collaboré à la réorganisation du bureau dans les années 1960. Par ailleurs, l'AAA était déjà indirectement impliqué dans le chantier du siège de la Mutuelle avant sa fondation, Guido Cocchi ayant collaboré avec Jean Tschumi à la réalisation du bâtiment lorsqu'il était aux études.

Pour synthétiser, donc, l'AAA déserte tout projet qui puisse être considéré comme bourgeois ou conservateur, à l'instar des architectures luxueuses, ou – et cela est tout sauf anodin – de

⁴⁸⁸ ACM, 0029.04.0002, Dossier *Présentation de l'AAA, Références, Considérations concernant le secteur hospitalier, AAA, 1973*, p. 10.

l'architecture religieuse, alors même que dans les années 1960 et 1970, plusieurs églises et temples voient le jour à Lausanne⁴⁸⁹. Le seul bâtiment attesté dans le domaine religieux (dont les archives ne fournissent qu'une mention superficielle) est une salle paroissiale à Chavannes-près-Renens dans le quartier Épenex, que les architectes classent du côté des « équipements sociaux et culturels »⁴⁹⁰. De nouveau, ces décisions trouvent indubitablement leur origine dans une idéologie de gauche.

Il est significatif, dans la continuité de ces propos, que l'AAA n'agit jamais en tant que promoteur, ni ne fait de la spéculation, mais suit une ligne éthique stricte sur la base de laquelle les mandats peuvent être obtenus uniquement à travers des concours ou par la renommée, voire des connaissances⁴⁹¹. Cette particularité montre à quel point le bureau s'efforce, de fait, de répondre à un besoin réel.

Dans sa démarche architecturale, l'AAA se rapproche sensiblement de la tendance initiée par ABC qui, dans la revue homonyme parue dès 1924, bannit le terme *Baukunst* (dans lequel il voit une connotation trop esthétique) au profit de la *Gestaltung*, plus pragmatique et utilitaire⁴⁹². Au travers de ce concept, le groupe prône une pratique selon laquelle la forme d'un bâtiment découlerait d'une concordance entre la fonction et la construction ; l'architecte se devrait de maîtriser aussi bien l'architecture et l'urbanisme que la technique de construction, mais également de connaître les besoins sociaux, afin d'offrir des solutions universelles avec une rentabilité maximale pour un investissement minimum⁴⁹³. Élève de Hannes Meyer (l'un des cofondateurs de ABC) au Bauhaus, Max Bill poursuit cette philosophie à la Hochschule für Gestaltung de Ulm – qu'il cofonde et dirige dès 1953 –, puis en donne un témoignage tangible entre autres à Lausanne lors de l'Expo 64 avec la conception d'un secteur. Rappelons qu'à l'occasion cette manifestation plusieurs des membres de l'AAA sont actifs, et notamment Guido Cocchi, lequel est l'adjoint de l'architecte en chef Alberto Camenzind. Au début des années 1960, le contact de l'AAA avec Max Bill et la *Gestaltung* est donc très concret.

À l'instar du groupe bâlois, l'AAA manifeste une démarche techniciste, qui – bien que moins radicale que celle de ABC, car aucune « dictature de la machine »⁴⁹⁴ n'est invoquée par l'AAA – prévoit que la technique soit mise au service de l'architecture pour une exploitation des ressources plus rapide et rationnelle. Les nombreuses recherches menées par le bureau lausannois sur la préfabrication et sur les méthodes de construction rationalisées en sont la preuve évidente.

⁴⁸⁹ Cf. Dave Lüthi (dir.), *Lausanne – Les lieux du sacré*, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 2016, en particulier pp. 86-117.

⁴⁹⁰ ACM 0029.04.0002, Dossier *Présentation de l'AAA, Références, Considérations concernant le secteur hospitalier, AAA, 1973*, p. 6.

⁴⁹¹ René Vittone, information recueillie lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

⁴⁹² Allenspach, 1999, p. 56.

⁴⁹³ *Ibid.*

⁴⁹⁴ Selon les termes de ABC. Cf. Allenspach, 1999, p. 56.

Interviewé en 1996 lors de la parution de son ouvrage « Bâtir » – un livre qui bien que de trente ans postérieur, est emblématique de certaines approches de l'AAA –, René Vittone le confirme en affirmant qu'au sein du bureau « nous avons foi idéologiquement, politiquement et économiquement dans l'industrialisation de la construction »⁴⁹⁵. Il en découle que l'architecte doit devenir un *constructeur* ou un *réalisateur*⁴⁹⁶, des appellations que l'AAA revendique en les opposant à une démarche d'esthète, de laquelle il se distancie au contraire⁴⁹⁷. Ainsi, en prétendant pratiquer davantage la *Gestaltung* que le *Baukunst*, pour reprendre la terminologie de ABC, l'AAA partage un certain désir de désacralisation (mais en aucun cas de dévalorisation) de l'architecture propre au groupe bâlois⁴⁹⁸ : les réalisations ne sont pas considérées par les mandataires comme des objets en soi, mais sont subordonnées à leur fonction⁴⁹⁹. Dans cette approche, toutes les typologies ont la même dignité aux yeux des associés.

Cette attitude positive à l'égard de la technique et de la technologie, perçues comme des ingrédients essentiels de la pratique architecturale, est également tributaire du contexte d'euphorie caractérisant les « Trente Glorieuses ». René Vittone souligne l'impact de la fin de la guerre pour celles et ceux qui, comme lui, ont vécu le rationnement qui était mis en place pendant cette période ; avec la nouvelle abondance des années 1950 et 1960, découlant de la liberté retrouvée et de la croissance économique, tout semble désormais possible à ses yeux, ainsi que le témoigne cette anecdote : « lorsqu'il s'agissait de commander du matériel, la question n'était pas *pour quel prix maximal ?*, mais *combien ?* et *pour quand ?* »⁵⁰⁰. À cet égard, l'AAA épouse les propos de Jean Fourastié – le théoricien de l'expression « Trente Glorieuses » – en ceci qu'il voit un rapport de causalité directe entre le progrès technique, la productivité et le niveau de vie⁵⁰¹. Selon l'économiste français, l'élévation du niveau moyen de vie dans les décennies faisant suite à la fin de la Seconde Guerre Mondiale – menant à des meilleures conditions d'habitation, d'hygiène, d'instruction ou de travail – a pour cause directe l'accroissement de la production, lui-même rendu possible par des procédures techniques plus efficaces.

Contrairement à la *qualité de vie* et au *bien-être* – intégrant des facteurs d'ordre social et psychologique –, le concept du *niveau de vie* mesure la quantité tout comme la qualité de biens et de services auxquels une personne ou une population peut avoir accès relativement à son revenu⁵⁰².

⁴⁹⁵ « René Vittone livre une bible du bien bâtir », *24 heures*, 3 mai 1996, p. 51.

⁴⁹⁶ Allenspach, 1999, p. 56 ; Mumford, 2000, p. 21.

⁴⁹⁷ René Vittone, propos recueillis lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

⁴⁹⁸ Jacques Gubler, dans Claude Schnaidt, *Autrement dit, écrits 1950-2001*, Gollion, Infolio, 2004, p. 9.

⁴⁹⁹ René Vittone, propos recueillis lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

⁵⁰⁰ René Vittone, propos recueillis lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

⁵⁰¹ Cf. notamment Jean Fourastié, *La civilisation de 1975*, Paris, Presses universitaires de France, 1957 (4^e édition, remaniée ; 1^e édition 1947, publiée sous le titre *La civilisation de 1960*) et *Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible*, Paris, Fayard, 1979.

⁵⁰² Jean Fourastié, *La civilisation de 1975*, Paris, Presses universitaires de France, 1957, p. 40 ss.

Néanmoins, les associés semblent superposer ces notions. Lors d'un séminaire, en effet, les architectes s'expriment ainsi : « Considérant le “cheminement” de Fourastié selon lequel le progrès économique conduit au progrès social, quelle est la contribution de l'architecte ? C'est de “fabriquer au meilleur prix le meilleur logement” »⁵⁰³.

C'est précisément cette confiance en la technologie et en l'économie qui permet à l'architecte d'assumer sa responsabilité sociale sereinement. Le risque étant celui que Claude Schnaidt exprime dans *Architecture et engagement politique* : « Cette confiance illimitée dans les possibilités de la technique s'accompagne, d'autre part, d'une naïveté surprenante en ce qui concerne l'avenir de l'homme. [...] Ces visions tranquilisent beaucoup d'architectes : devant tant de technicité, face à une telle confiance en l'avenir, ils se sentent rassurés, justifiés dans leur démission sociale et politique »⁵⁰⁴.

L'AAA affirme dans tous les cas être focalisé sur les besoins de la société et prétend que sa démarche architecturale « est profondément engagée dans la sociologie »⁵⁰⁵. Pour ajouter ensuite, « Se souvenir qu'une analyse sociologique permet de définir ce que veulent les gens et non ce qu'ils devraient vouloir »⁵⁰⁶. Le contraste avec l'attitude de Le Corbusier est évident lorsqu'on note que ce dernier avait pu s'exclamer ainsi au CIAM 3 à Bruxelles (1930) :

Je vous le demande instamment, ne nous occupons pas de politique et de sociologie ici. Ces deux phénomènes sont infiniment trop complexes ; il s'y joint encore l'économique ; et nous ne sommes pas qualifiés pour discuter, en congrès, de ces problèmes ardues. Je le répète, nous devons rester architectes et urbanistes et, sur ce terrain professionnel, faire connaître à ceux dont ce sont les fonctions, les possibilités et les nécessités d'ordre architectural et urbanistique.⁵⁰⁷

Refusant toute vérité préétablie, l'engagement de l'AAA prône au contraire une approche empiriste, dont l'impulsion se situerait au niveau des usagers.ères mêmes : l'accomplissement du rôle social de l'architecte dépendrait de la compréhension de leurs besoins effectifs afin d'y donner une réponse satisfaisante.

⁵⁰³ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Séminaire Diablerets III, 24 et 25 novembre 1967*, p. 3.

⁵⁰⁴ Claude Schnaidt, « Architecture et engagement politique », texte abrégé de conférences faites sous le titre *Architektur und politisches Engagement* en 1967 et 1968, publiées dans Claude Schnaidt, *Autrement dit, écrits 1950-2001*, Gollion, Infolio, 2004, pp. 625-637, ici pp. 629-630.

⁵⁰⁵ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Séminaire Diablerets III, 24 et 25 novembre 1967*, p. 4.

⁵⁰⁶ *Ibid.*

⁵⁰⁷ Cité dans Secci, 2010, p. 20.

5. Conclusion

« Sommes-nous des novateurs ? »⁵⁰⁸ La question est posée entre les associés en guise de sujet de réflexion lors d'un séminaire de l'AAA en 1963. Cette interrogation est éloquente à l'endroit du rôle que revêtent, aux yeux des mandataires, la modernité et l'innovation dans la pratique architecturale. Sur la base des éléments discutés dans le chapitre précédent, et en particulier de l'approche techniciste – imprégnée des textes de Jean Fourastié –, il est à notre sens possible, dans l'optique de l'AAA, de superposer les concepts d'« innovation » et de « qualité architecturale ». Dans cet esprit, à travers l'innovation, la productivité et le niveau de vie seraient élevés, mais également la qualité de vie, corrélativement à l'ultime but de l'architecture selon les associés. Si la réponse à cette question n'est malheureusement pas développée dans les archives, le simple fait qu'elle soit posée (relativement tôt après la fondation du bureau) témoigne déjà de l'ambition, voire des objectifs des mandataires.

Nous espérons par ce travail avoir démontré qu'il serait à bien des égards possible de répondre par l'affirmative à cette interrogation, si celle-ci est envisagée relativement à un contexte régional. Les projets développés par l'AAA se situent en effet souvent à l'avant-garde par rapport à la pratique architecturale courante, aussi bien d'un point de vue technique que formel : nous pensons notamment aux immeubles IPLM, aux quartiers de la Grangette-Praz-Séchaud et de Praz-Gérémoz, aux écoles CROCS ou à l'ensemble de Chauderon. Ces réalisations témoignent d'une part de l'esprit novateur des associés, et d'autre part – nous ne saurions le minimiser – d'une grande sensibilité à l'égard de la production des « Maîtres » du Mouvement moderne et des architectes contemporains les plus en vue, ce dont nos analyses ont cherché à rendre compte en tentant d'identifier les différentes sources d'inspirations potentielles.

Le parcours de l'AAA apparaît comme une expérience stimulante, animée par l'idéalisme et par un engagement politique et social qui, s'il n'est pas affiché ouvertement, n'en traverse pas moins les sentiments et la pratique des associés. Les dynamiques qui sous-tendent les rapports entre les mandataires ne nous sont connues que d'une manière très partielle : nous en avons parlé en évoquant les réunions hebdomadaires et les discussions autour des projets présents et futurs, qui favorisent un échange des sensibilités architecturales entre les mandataires. L'image du « foyer AAA » qui ressort de nos recherches est celle d'un lieu vif où chaque partenaire partage ses intérêts et ses spécialisations – les plus emblématiques étant les penchants de Alin Décoppet pour le logement, de Léopold Veuve pour l'urbanisme ou de René Vittone pour l'industrie. Tout cela contribue à faire du bureau un maître

⁵⁰⁸ ACM, 0029.04.0004a, Dossier *Séminaire Gruyères I*, 21, 22 et 23 mars 1963, p. 2.

d'œuvre compétent dans différents domaines. Mais le rayonnement du bureau est également favorisé par les réseaux de contacts humains que chaque associé possède, dont deux sont des exemples évocateurs : Roland Willomet, actif au début de sa carrière à Renens puis à Crissier, constitue un lien avec l'ouest lausannois, ce qui le porte à coordonner les réalisations rennaises des IPLM à l'avenue des Paudex et de l'ensemble En Publiaz, du centre de distribution GRESA à Bussigny et de la salle paroissiale de Chavannes-près-Renens ; Michel-Robert Weber, qui étend l'activité de l'AAA au Chablais (écoles CROCS à Aigle et Ollon, poste d'Aigle), après avoir été actif dans cette région au tournant des années 1950 et 1960, lorsqu'il avait coréalisé les logements touristiques de Leysin et l'hôtel de Ville d'Aigle. Rappelons encore l'importance qu'a pu revêtir l'épisode de l'Expo 64, lors duquel Guido Cocchi, en particulier, a saisi l'occasion de démontrer sa qualification dans la gestion de vastes projets, et qui a également vu la participation d'Alin Décoppet et de René Vittone.

À l'échelle régionale, les idées novatrices des associés ont permis à l'AAA de décrocher des mandats de premier plan en parvenant à gagner la confiance des services publics, qui feront appel au groupement à plusieurs reprises, et dès ses premières années – voire mois ! – d'activité déjà (Ancien-Stand et Chauderon notamment). La nomination de Bernard Meuwly, ancien collègue de Cocchi dans le cadre de l'Expo 64, à la tête du Service des bâtiments de la Ville de Lausanne ne fera que raffermir ces liens. Des relations se tissent également avec les sociétés coopératives d'habitation, qui garantiront plusieurs mandats consécutifs.

Au regard de l'histoire du bureau, cependant, une question demeure, semble-t-il, légitime : le projet d'association était-il inévitablement destiné à s'interrompre tôt ou tard, avec ou sans la crise du secteur de la construction des années 1970 ? Il est très difficile de répondre, mais nous avouons que nous ne saurions être surpris face à la décision des partenaires de dissoudre le bureau. En effet, nous avons la sensation qu'au fil des années, l'existence de l'AAA se trouvait en quelque sorte dans une situation d'équilibre instable, et ce pour deux raisons principales.

Premièrement, comme évoqué, dès la deuxième partie des années 1960 plusieurs associés gèrent des projets annexes, à l'intérieur desquels ils trouvent sans doute leur compte : Michel-Robert Weber est engagé dans Réalisations Scolaires – et la majeure partie des mandats qu'il dirige pour l'AAA (via RS justement) sont des écoles CROCS ; Guido Cocchi est de plus en plus impliqué au sein du bureau d'architecture de l'Université de Lausanne pour le site universitaire de Dorigny, qui, dès la deuxième moitié des années 1970 en particulier, n'a de cesse d'accueillir de nouveaux bâtiments⁵⁰⁹ ; René Vittone se consacre à FRISA et se lance dans l'expérience nord-africaine avec

⁵⁰⁹ Dans l'ordre, avant 1980 sur le campus sont ouverts les chantiers suivants : le bâtiment des sciences physiques (Cubotron), par Max Richter et Marcel Gut (1971-1973) ; le bâtiment des Facultés des sciences humaines, 1^{ère} étape (Internef), par Frédéric Brugger (1975-1977) ; le bâtiment du rectorat et de l'administration (Unicentre), par Jean Serex (1979-1981) ; le bâtiment central (Unithèque), par Guido Cocchi (1979-1982).

SOMERI. À cette aune, la séparation de Léopold Veuve et d'Urbaplan vis-à-vis de l'AAA en 1971 constitue un précédent non négligeable, qui témoigne de la difficulté à trouver un équilibre entre les différents projets et l'entreprise commune qui regroupe les acteurs.

Deuxièmement, à travers la « promotion » de trois collaborateurs en tant que nouveaux mandataires en 1971, le noyau dur des fondateurs est définitivement transformé, et, avec lui, la charge idéologique dans laquelle puisaient les racines mêmes de l'AAA se trouve amoindrie. C'est ce que relève René Vittone lorsqu'il confie que les nouveaux associés « n'avaient pas le même élan “fabuleux” et intellectuel [que les fondateurs] »⁵¹⁰.

Si l'histoire de l'AAA se termine en 1976, celle des bâtiments qu'il a construits ne vient que de commencer. Ce récit n'est parfois pas très heureux, ainsi qu'en témoigne la réception mitigée de certaines réalisations, à l'instar de l'ensemble de Chauderon. De même, plus globalement, il est extrêmement rare, dans notre expérience, que l'évocation des œuvres conçues par le bureau suscite d'emblée une réaction d'appréciation positive, à commencer par le collège propédeutique des sciences, que nos camarades qui sillonnent le campus connaissent très bien. Un jalon ultérieur de cette face négative est constitué par les démolitions (IPLM avenue des Paudex à Renens, 2020 et 2022), les transformations lourdes (poste d'Aigle, plusieurs écoles CROCS mais en particulier, dans le cas de RS et de l'AAA, le CESSNOV à Cheseaux-Noréaz, actuel Gymnase d'Yverdon) ou les modifications moins radicales mais altérant tout de même la qualité architecturale (Ancien-Stand).

Ces problématiques renvoient aux enjeux de la patrimonialisation et de la protection de ces objets comme d'autres réalisations du Second après-Guerre. À cet égard, des questions se posent, telles que celles formulées par Cedric van der Poel : « pourquoi conserver » et « comment restaurer » voire « comment faire évoluer »⁵¹¹. Si la première question semblerait superflue et provocatrice aux yeux de l'étudiant.e en histoire de l'art ou de l'historien.ne, la réalité nous prouve le contraire. L'un des derniers exemples en date étant un entretien de Bruno Marchand à l'émission *Tribu* de la RTS au mois de juin dernier⁵¹². Invité pour discuter du travail de la Commission qu'il a présidée, chargée par l'État de Vaud de (ré)évaluer le patrimoine architectural du XX^e siècle⁵¹³, le professeur de l'EPFL s'est, entre autres, attelé à des argumentations expliquant l'utilité des mesures de protection pour les réalisations des années 1920 à 1975 et notamment pour celles des « Trente Glorieuses ». Les propos tenus par Marchand témoignent des efforts qu'il reste à fournir à ce sujet, en dépit de la campagne « L'envol » que Patrimoine suisse a lancée en 2007 ayant pour but de sensibiliser la population à

⁵¹⁰ René Vittone, propos recueillis lors d'un entretien avec l'architecte, 28 août 2019.

⁵¹¹ Van der Poel, 2016, p. 20.

⁵¹² « De verrue architecturale à chef-d'œuvre », avec Bruno Marchand, *Tribu*, RTS, 23.06.2020, en ligne, <https://www.rts.ch/play/radio/tribu/audio/de-verrue-architecturale-a-chef-duvre?id=11386253>, consulté le 24.06.2020.

⁵¹³ « Commission spéciale pour assurer une évaluation scientifique et indépendante du Patrimoine architectural du XX^e siècle », (CP).

l'architecture des années 1950 et 1960 en particulier⁵¹⁴.

Le rapport final du travail de la Commission dirigée par Bruno Marchand a été publié le 11 juin 2020⁵¹⁵. Si nous avons choisi de ne pas prendre en compte ce texte pour nos analyses de la production de l'AAA – afin de mener au mieux des réflexions d'ordre historique et artistique, car nous ne voulions pas être conditionné par leurs appréciations – il nous semble à ce stade intéressant d'évoquer les considérations tenues à l'égard des réalisations du bureau. La CP a proposé d'évaluer avec la note 2 (objet d'intérêt régional, dont la protection est de compétence cantonale) trois architectures : l'ensemble de Chauderon et les quartiers de l'Ancien-Stand et de la Grangette-Praz-Séchaud. En particulier, les deux dernières sont distinguées par une « valeur de site », une notion qui évalue les ensembles⁵¹⁶. Pour six objets, la note 3 est proposée (objet d'intérêt local, dont la protection est de compétence communale) : les immeubles IPLM de l'avenue des Paudex à Renens, l'ensemble En Publiaz à Renens (dont la valeur de site est cependant estimée à 4), le quartier de Praz-Gérémoz à Penthalaz (par une valeur de site), le collège propédeutique des sciences, l'école CROCS d'Ollon et le centre de distribution GRESA à Bussigny. Finalement, la villa à Gollion est considérée comme « objet bien intégré » (note 4), et l'école CROCS d'Aigle est réputée être un « objet présentant des qualités et des défauts » (note 5, alors qu'elle était jusqu'à présent évaluée par la note 3).

Nous n'entendons pas entrer ici en matière quant à ces évaluations car cela nous mènerait trop loin. Nous nous contenterons de constater la présence de multiples réalisations d'intérêt local ou régional, ce qui atteste de la qualité de la pratique du bureau.

Quant aux questions « comment restaurer » et « comment faire évoluer », nous nous rallions au professeur Franz Graz dans son « éloge du raisonnable »⁵¹⁷, selon lequel « Le meilleur projet [d'intervention dans le bâti] est souvent proche de l'invisible, du non immédiatement perceptible, loin d'une gesticulation formelle exaspérée »⁵¹⁸. Les problématiques énergétiques ou de sécurité imposent sans conteste des modifications ; celles-ci devraient néanmoins pouvoir se passer des « relookages » complets qui sont fréquemment proposés (fig. 1-6). Une autre voie a en revanche été privilégiée pour le collège propédeutique, destiné à une intervention plus respectueuse et subtile, basée sur une connaissance minutieuse de la matérialité de l'architecture⁵¹⁹.

⁵¹⁴ « Pour une protection efficace des bâtiments des années 50, 60, ... », en ligne, <http://www.heimatschutz.ch/fileadmin/aufschwung/media/files/Revendications.pdf>, consulté le 01.05.2019.

⁵¹⁵ *Rapport de la Commission spéciale pour assurer une évaluation scientifique et indépendante du Patrimoine architectural du XX^e siècle, 1920-1975*, en ligne, https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/culture/patrimoine_bati/fichiers_pdf/Rapport_evaluation_scientifique_patrimoine_architectural_20e_siecle.pdf, consulté le 14.06.2020.

⁵¹⁶ Notons que dans le cas de la Grangette-Praz-Séchaud, tandis que tout le quartier présente une valeur de site de note 2, une différenciation est proposée au niveau des bâtiments, l'immeuble plus haut au sud de la parcelle étant évalué avec la note 4 (objet bien intégré).

⁵¹⁷ Graf, 2016.

⁵¹⁸ Graf, 2016, p. 8.

⁵¹⁹ *Rapport du jury, Rénovation et transformation de l'Amphipôle, un bâtiment pour l'enseignement dédié à la biologie*

Si l'approfondissement de l'aspect matériel sort de nos compétences, ce travail pourra, nous l'espérons, à la fois nourrir les argumentations du « pourquoi protéger » en élargissant la compréhension des réalisations de l'AAA, et participer à définir le « comment », en mettant en lumière les caractéristiques historiques et artistiques propres aux bâtiments.

Bibliographie

Sources

a) Archives

Archives de la construction moderne, EPFL, Fonds 0029 AAA/AD DECOPPET, 1964-1976.

Archives de la construction moderne, EPFL, Fonds 0180 Cocchi, Guido, 1960-2010.

Archives de la Ville de Lausanne.

Archives communales d'Aigle

Archives communales d'Ollon

Archives communales de Penthaz

b) Littérature publiée

Pour les publications concernant spécifiquement les réalisations de l'AAA, se référer au catalogue des réalisations et des projets dans le vol. II, où des éléments bibliographiques sont cités au cas par cas.

« 60 Jahre Bund Schweizer Architekten », *Werk*, 55.1, 1968, pp. 1-72.

ALTHERR Alfred, *Neue Schweizer Architektur*, Teufen, Arthur Niggli, 1965.

ARGUILLÈRE Charles Henri, PARAT Pierre, « Habitat social. Tendances, verrous, propositions », *AA*, 130, 1967, p. 3-11.

Atelier 5 : 26 ausgewählte Bauten, fotografiert von Balthasar Burkhard : Werkverzeichnis : Gespräch mit Hermann Hertzberger: "Antitypologische Prototypen", Zürich, Ammann Verlag, 1986.

Atelier des Architectes Associés, *AAA 1961-1975*, Paris, Société internationale de presse et d'édition, [s.d. vers 1975].

BALLADUR Jean, « L'industrialisation du bâtiment », *Habitation*, 36.7, 1964, pp. 20-22.

de BEAUVOIR Simone, « La pensée de droite, aujourd'hui », *Les Temps Modernes*, 112-113, 1954, pp. 1539-1575 et 114-115, 1954, pp. 2219-2276.

- BLOC André, DIAMANT-BERGER Renée, « Constructions scolaires », *AA*, 72, 1957, pp. 1-104.
- BLUMENTHAL Max, « Architecture évolutive : habitation », *T&A*, 292, 1973, pp. 34-36.
- BOVET J., « La préfabrication lourde à Genève », *BTSR*, 89, 1963.
- BRUNNER A., SUTER, H.R.A., « Das Grossraumbüro », *B+W*, 24.1, 1970, pp. 5-8.
- BUSSAT Pierre, *Die Modul-Ordnung im Hochbau / La coordination modulaire dans le bâtiment*, Zurich, Centre Suisse d'Études pour la Rationalisation de la Construction, 1963.
- CAMENZIND Alberto (dir.), *Construire une exposition*, Lausanne, Librairie Marguerat, 1965.
- CANDILIS Georges, JOSIC Alexis, WOODS Shadrach, « Recherches d'architecture (Bilbao, Belleville, Francfort, Bochum, Berlin) », *AA*, 115, 1964, pp. 14-19.
- « Comment assurer annuellement la construction de 8000 logements », *FAL*, 17 mai 1966, p. 15.
- CONRADS Ulrich, *Programmes et manifestes de l'architecture du XX^e siècle*, Paris, Les Éditions de La Villette, 2017 [1^e édition allemande : 1964].
- Contribution à la Charte de l'Habitat : [études préliminaires en vue du] CIAM 9, Aix-en-Provence, 19-25 juillet 1953*, Nendeln, Kraus Reprint, 1979 (1953).
- DÉCOPPET Alin, « Avant-propos pour une révision professionnelle. Organisation et spécialisation dans le bureau d'architecture », *Habitation*, 44.12, 1971, pp. 21-23.
- DÉCOPPET Alin, « Rationalisation et organisation de l'activité professionnelle », *BTSR*, 94.5, 1968, pp. 71-75.
- DÉCOPPET Alin, VITTONÉ René, « Rôle de l'architecte dans l'étude et la réalisation de la centrale thermique de Vouvry », *BTSR*, 92.7, 1966, pp. 128-131.
- Directives de projet applicables à l'étude et à la mise au point des constructions scolaires réalisées à l'aide du système CROCS ; Document 1 : Gros-œuvre – second œuvre*, Lausanne, [s.l.], 1969.
- École d'architecture et d'urbanisme. Projets, esquisses, études des élèves de l'école*, Lausanne, La Concorde, 1948.
- École d'architecture et d'urbanisme. Projets, esquisses, études des élèves de l'école*, Lausanne, [s.l.], 1953
- FOURARTIÉ Jean, *La civilisation de 1975*, Paris, Presses universitaires de France, 1957 [4^e édition, remaniée ; 1^e édition : 1947, publiée sous le titre *La civilisation de 1960*].
- FOURASTIÉ Jean, *Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979.
- GROPIUS Walter, « Le rôle de l'architecte dans la société moderne », *B+W*, 15.9, 1961, pp. 319-321.
- GROSSMAN E. F., « Architecture et industrialisation », *Habitation*, 36.7, 1964, 22-23.
- HENN W., « Planung und Gestaltung neuer Bürobauten », *B+W*, 17.1, 1963, pp. 19-24.
- HUNGENBERG H., Étude et aménagement des bureaux-paysage, *AA*, 165, 1973, pp. 7-10.

- JOEDICKE Jürgen, « 1930-1960 », *Bauen+Wohnen*, 15.10, 1961, pp. 360-373.
- JOEDICKE Jürgen (dir.), *Candilis-Josic-Woods*, Stuttgart, Karl Krämer, 1968.
- JOEDICKE Jürgen, « Le bâtiment industriel comme emblème », *Bauen + Wohnen*, 24.7, 1970, p. 244-245.
- JOEDICKE Jürgen, « Zu diesem Heft. [Industriebauten] », *Bauen + Wohnen*, 24.7, 1970, [s.p.].
- JOSS Heinz, « Centre d'études pour la rationalisation du bâtiment : la coordination modulaire dans le bâtiment », *Habitation*, 36.7, 1964, p. 19-20.
- JOSS Heinz, « La coordination modulaire dans le bâtiment », *BTSR*, 91.8, 1965, 105-115.
- Journée d'information sur la préfabrication dans la construction. Procédés Igéco, Tracoba, Estiot, Baretts, Costamagna*, [sans information], s.d. [1965]
- KUROKAWA Kisho, JENCKS Charles, *Metabolism in architecture*, Londres, Studio Vista, 1977.
- « L'architecture et les architectes », *TdL*, 5 février 1961, p. 11-12.
- « La cuisine, première cellule du logement », *Habitation*, 35.1, 1963, pp. 15-19, ici p. 17.
- « La rationalisation dans la construction vue par un architecte lausannois », *FAV*, 25 mai 1966, p. 9.
- LAMUNIÈRE Jean-Marc « Urbanisme et planification. L'architecte doit sortir de sa solitude », *Habitation*, 33.4, 1961, p. 27-28.
- LAPPAT Arno, « Soziale Umweltgestaltung in Büroraum und Bürogebäude », *Werk*, 57.8, 1970, p. 503-510.
- LAPPAT Arno, « Umwelt und Einrichtung im Grossraum-Büro », *B+W*, 23.1, 1969, p. 1-8.
- LAPPAT Arno, « Zur Kritik des Grossraumbüros », *B+W*, 25.1, 1971, pp. 1-3.
- LE CORBUSIER, *Le Corbusier et Pierre Jeanneret. Œuvre complète de 1910-1929*, Zurich, Éditions Girsberger, 1956 [1^e édition 1937].
- LE CORBUSIER, *Le Corbusier et Pierre Jeanneret. Œuvre complète de 1929-1934*, Zurich, Éditions Girsberger, 1952 [1^e édition 1935].
- LE CORBUSIER, *Une maison, un palais*, Paris, G. Crès, 1928.
- LE CORBUSIER, *Vers une architecture*, Paris, Arthaud, 1979 [1^e édition : 1923].
- Les conditions de la préfabrication économique de logements à la lumière de récentes expériences*, documents publiés à l'occasion des journées d'étude du 28 et 29 septembre 1965 au Palais des Congrès, Zurich, [s.d., 1965].
- « Les congrès : Journées d'études sur la préfabrication », *BTSR*, 88.26, 1962, p. 399-400.
- MAURER A., « Problèmes actuels de la politique suisse du logement. Point de vue d'un coopérateur », *Habitation*, 35.7, 1963, pp. 28-35.
- « Naissance d'une nouvelle architecture et non pas mort de l'architecture », *Habitation*, 35.8, 1963, pp. 24-29.
- « Neue Gedanken zur Küchengestaltung », *Bauen+Wohnen*, 11.1, 1957, pp. 29-36.

- PERKINGS Lawrence, COCKING Walter, *Schools*, New York, Reinhold, 1949.
- PEVSNER Nikolaus Pevsner, *Pioneers of Modern Design. From William Morris to Walter Gropius*, New York, Museum of Modern Art, 1949.
- « Plan d'ensemble dans le domaine scolaire », *BCC*, 28 mars 1950, pp. 157-160.
- « Politique du logement Un appel aux autorités fédérales », *Habitation*, 36.7, 1964, p. 18.
- « Préavis N° 137 du 22 janvier 1960 : Lutte contre la pénurie de logements et encouragement à la construction d'habitations à loyers modérés », *BCC*, année 1960, Lausanne, Imprimerie Vaudoise, 1960, pp. 28-43.
- « Préavis N° 2002/13 du 21 mars 2002 : Stand de Tir de Vernand. Travaux de transformation et de rénovation. Mise en conformité et rénovation des installations. Nouveau mode d'exploitation », *BCC*, année 2002, Tome II, [s.l., s.d.], pp. 39-46.
- « Préavis N° 217 du 13 avril 1973 : Plan de quartier de Grangette-Praz-Séchaud concernant les terrains compris entre la limite communale, l'avenue des Boveresses et le plan voté No 484 », *BCC*, 1973, pp. 363-397.
- « Préavis N° 232 du 10 mars 1961 : Plan de quartier "Ancien-Stand" concernant les terrains limité par l'avenue du Vieux-Moulin, la rue de la Pontaise, la route des Plaines du Loup et le Bois-Merimet », *BCC*, année 1961, Lausanne, Imprimerie Vaudoise, 1961, pp. 272-276.
- « Préavis N° 253 du 19 janvier 1965 : Plan d'extension concernant les terrains compris entre la place Chauderon, le pont Chauderon et la rue de Genève », *BCC*, 1965, pp. 30-34.
- « Premier Congrès de l'Union internationale des architectes », *BTSR*, 74.16, 1948, pp. 204-205.
- « Problèmes d'urbanisme », *TdL*, 2 avril 1961, pp. 5-6.
- PROUVÉ Jean, « Limites de l'industrialisation ? », *Habitation*, 36.7, 1964, p. 15.
- Rapport de la Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny et plan directeur 1967*, [s.l. ; s.d. ; 1967], en ligne, https://uniris.unil.ch/files/pandore/document/Rapport_Communaute_Travail_Terrain_1967_FWTXuklgw.pdf, p. X, consulté le 13.1.2020.
- Rapport final sur l'opération pilote de la ville de Lausanne en matière de constructions scolaires*, Lausanne, [s.l.], 1973.
- « René Vittone livre une bible du bien bâtir », *24 heures*, 3 mai 1996, p. 51.
- « Répercussions financières des études du CROCS sur les projets votés et à voter », *BCC*, 22 décembre 1969, pp. 1274-1285.
- ROSSETTI Étienne, « Participation de l'acier à un procédé de préfabrication lourde », *BTSR*, 86.5, 1960, pp. 74-78.
- ROTH Alfred, « Neues vom englischen Schulbau », *Werk*, 39.3, 1952, p. 74-76.
- ROTH Alfred, *Das neue Schulhaus / The New School / La nouvelle école*, Zurich, Girsberger, 1957 [1^e édition 1950].
- SCHMIDT H., « Possibilités et limites de l'industrialisation dans le domaine de l'architecture », *Habitation*, 36.7, 1964, 23-24.

- SCHNAIDT Claude, « Architecture et engagement politique », texte abrégé de conférences faites sous le titre *Architektur und politisches Engagement* en 1967 et 1968, publiées dans SCHNAIDT Claude, *Autrement dit, écrits 1950-2001*, Gollion, Infolio, 2004, pp. 625-637.
- SILVY Maurice, « Voie pour une industrialisation ouverte », *T&A*, 293, 1973, p. 43-51.
- SMITHSON Alison (dir.), *Team 10 meetings 1953 – 1984*, New York, Rizzoli, 1991.
- SMITHSON Alison et Peter, *Ordinariness and Light. Urban Theories 1952-1960 and Their Application in a Building Project 1963-1970*, Londres, Faber and Faber, 1970.
- SMITHSON Alison et Peter, *Without Rhetoric: an Architectural Aesthetic 1955-1972*, Londres, Latimer New Dimensions, 1973.
- « Team 10 + 20 », *AA*, 177, 1975, pp. 1-66.
- TRIEBEL Wolfgang, « La préfabrication dans la construction en Allemagne fédérale », *Habitation*, 35.6, 1963, p. 24-29.
- TSCHUMI Jean, « De l'Architecture à l'Urbanisme », leçon inaugurale prononcée le 18 novembre 1943, publiée dans *BTSR*, 69.25, 1943, pp. 325-331.
- TYRWHITT Jacqueline, SERT Josep Lluís (dir.), *The Heart of the City : Towards the Humanisation of Urban Life, CIAM 8, Hoddesdon, 1951*, Nendeln, Kraus Reprint, 1979.
- « Un rapport de la Commission fédérale pour la construction de logements », *Habitation*, 35.11, 1963, pp. 41-45.
- VILLARD, R., PAYOT, F., « Pénurie de logements », *Habitation*, 35.10, 1963, pp. 43-44.
- VITTONÉ René, « Le rôle de l'ingénieur suisse à l'étranger : une expérience réalisée en Algérie », *Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'études économiques et sociales*, 35.1, 1977, pp. 9-12.
- VOUGA Jean-Pierre, « Alton Estate : une des meilleures réalisations de l'après-guerre », *Habitation*, 33.9, 1961, pp. 21-28.
- VOUGA Jean-Pierre, « L'urbanisme et l'habitation en Suisse », *AA*, 121, 1965, pp. 4-13.
- VOUGA Jean-Pierre, « Les architectes devant l'industrialisation du bâtiment », *BTSR*, 79.24, 1953, p. 457-459.
- VOUGA Jean-Pierre, « Les architectes devant l'industrialisation du bâtiment : l'industrialisation du bâtiment et productivité en matière de logements dans le cadre des institutions internationales », *BTSR*, 79.25, 1953, p. 469.
- VOUGA Jean-Pierre, « Logement vaudois 1965-1970 », *Habitation*, 43.6, 1970, pp. 29-40.
- WEBER Michel-Robert, discours d'inauguration du village de l'Union Syndicale Suisse, cité dans « Regard sur le village de vacances de l'USS », *Courrier de Leysin*, 21 juillet 1961, p. 3.
- WENKE Helmut, « La cuisine, première cellule du logement », *Habitation*, 35.1, 1963, pp. 15-19.
- Werk*, 57.4, 1970 [numéro thématique « Sozialer Wohnungsbau »].
- WOOD Elizabeth, « Aspects sociaux de l'habitation et du développement urbain », *Habitation*, 41.3, 1968, pp. 27-46, 41.5, pp. 27-76, 41.6, pp. 50-59.

ZIETZSCHMANN Ernst, « Industriebauten », *B+W*, 10.5, 1956, [s.p.].

ZOELLY Pierre, « Architecture de la nécessité », *Werk*, 57.6, 1970, p. 371.

c) Sources audio-visuelles

Jean-Paul Sartre, entrevue pour Radio-Canada avec Claude Lanzmann et Madeleine Gobeil, diffusée à l'émission *Dossier* le 28 mars 1967, disponible en ligne sur le compte youtube des archives de Radio-Canada, <https://www.youtube.com/watch?v=tSRuzzdcJgQ&list=PLnDyFx9pJ7DbWKfGU0mddwCPNHE7BEdTX&index=3&t=77s>. (consulté le 18.05.2020).

Littérature secondaire

ABRAM Joseph, *L'architecture moderne en France, tome II. Du chaos à la croissance. 1940-1966*, Paris, Picard, 1999.

ALLENSPACH Christoph, *L'architecture en Suisse : bâtir aux XIX^e et XX^e siècles*, Zurich, Pro Helvetia, 1999 [1^e édition allemande : 1998].

Archigram, catalogue de l'exposition au Centre Georges Pompidou, du 29 juin au 29 août 1994, Paris, Éditions du Centre Pompidou, 1994.

BAHNAM Reyner, *Le brutalisme en architecture. Éthique ou esthétique ?*, Paris, Dunod, 1970 [1^e édition anglaise et allemande : 1966].

BASSAND Michel, CHEVALIER Gérard et ZIMMERMANN Erwin (dir.), *Politique et logement : mise en œuvre d'une politique fédérale d'incitation à la construction de logements sociaux*, Lausanne, Presses polytechniques romandes, 1984.

BARSAC Jacques (dir.), *Charlotte Perriand : Complete Works*, vol. 1 : 1903-1940, Zurich, Scheidegger & Spiess – Paris, Archives Charlotte Perriand, 2014.

BRAUN, Jascha Philipp, *Grosssiedlungsbau im geteilten Berlin : Das Märkische Viertel und Marzahn als Beispiele des spätmodernen Städtebaus*, Berlin, Gebruder Mann, 2018.

BUISSON Aurélie, MARCHAND Bruno, *Georges Brera : architecte*, Gollion, Infolio, 2019.

CALJOUW Simone, WITHAGEN Robert, « Aldo van Eyck's Playgrounds: Aesthetics, Affordances, and Creativity », *Frontiers in psychology*, en ligne, <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fpsyg.2017.01130/full>, publié le 04.07.2017, consulté le 12.01.2020.

CASCIATO Maristella, D'ORGEIX Émilie, *Architectures modernes. L'émergence d'un patrimoine*, Wavre, Mardaga, 2012.

- CASCIATO Maristella, D'ORGEIX Émilie « Introduction », pp. 9-16.
- OCKMAN Joan « Comment l'Amérique a appris à ne plus s'en faire et à aimer le brutalisme », pp. 37-42.

- CASTEX Jean, DEPAULE Jean-Charles, PANERAI Philippe, *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Marseille, Éditions Parenthèse, 2001 [1^e édition : 1977].
- CHALJUB, Bénédicte, *Candilis, Josic, Woods*, Gollion, Infolio – Paris, Éditions du patrimoine, 2010.
- CHADWICK Peter, *Archi brut*, Paris, Phaidon, 2016 [1^e édition anglaise : 2016].
- CHAROLLAIS Isabelle, LAMUNIÈRE Jean-Marc, NEMEC Michel, *L'architecture à Genève 1919-1975*, Genève, Office du patrimoine et des sites - Gollion, Infolio, 2015 [1^e édition : 1999].
- CLEMENT Alexandre, *Brutalism. Postwar British Architecture*, Ramsbury, The Crowood Press, 2011.
- COHEN Jean-Louis, GROSSMAN Vanessa (dir.), *Une architecture de l'engagement : l'AUA, 1960-1985*, catalogue de l'exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris, 30 octobre 2015 - 29 février 2016, Paris, Éditions La Découverte, 2015.
- COHEN Jean-Louis, *L'architecture du XX^e siècle en France. Modernité et continuité*, Paris, Hazan, 2014.
- DELEMONTÉY Yvan, *Reconstruire la France : l'aventure du béton assemblé, 1940-1955*, Paris, Les Éditions de La Villette, 2015.
- Expo 64 : 50 ans après*, Lausanne, Favre - 24 heures, Lausanne, 2014.
- CARDELLINI Igor, « Expo 64, le symbole d'un pays en ébullition », pp. 11-17.
 - ROSSEL Natascha, « Les architectes se défoulent », pp. 36-39.
- FRAMPTON Kenneth, « Des vicissitudes de l'idéologie », *AA*, 177, 1975, p. 62-65.
- FRAMPTON Kenneth, *Histoire critique de l'architecture moderne*, Paris, Sers, 2006 [1^e édition anglaise : 1980].
- FRAMPTON Kenneth, *Le Corbusier*, Paris, Hazan, 1997.
- FREY Pierre, MARCHAND Bruno, BERSANO Angelica, NEUENSCHWANDER-FEIHL Joëlle, *Expo 64. Le printemps de l'architecture suisse*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2014.
- GILG Peter, HABLÜTZEL Peter, « Une course accélérée vers l'avenir. 1945-... », dans *AA. VV., Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, tome III, Lausanne, Payot, 1983, p. 179-298.
- GRAF Franz (dir.), *Honegger frères : architectes et constructeurs, 1930-1969 : de la production au patrimoine*, Gollion, Infolio, 2010.
- GRAF Franz, DELEMONTÉY Yvan (dir.), *Architecture industrialisée et préfabriquée : connaissance et sauvegarde*, compte rendu des Journées d'études internationales du 23-24 juin 2011, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2012.
- GRAF Franz, DELEMONTÉY Yvan (dir.), *L'Amphipôle de l'UNIL (ancien Collège propédeutique de la Faculté des Sciences), Guido Cocchi (AAA), architecte, 1968-70*, Lausanne, EPFL-TSAM, 2014 [non consultable].
- GRAF Franz, « Éloge du raisonnable », *Tracés*, 142.19, 2016, pp. 6-9.
- GUBLER Jacques, *Jean Tschumi. Architecture échelle grandeur*, Lausanne, Presses polytechniques universitaires romandes, 2008.

- Guide artistique de la Suisse, tome 4a, Jura, Jura bernois, Neuchâtel, Vaud, Genève, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 2011.*
- HARWOOD Elain, *Space, Hope, and Brutalism English Architecture, 1945–1975*, New Haven-Londres, Yale University Press, 2015.
- HELLER Geneviève, FORNET Marianne, *La cage dorée : de la chambre d'école au groupe scolaire : deux siècles d'architecture scolaire*, Chapelle-sur-Moudon, Éditions Ketty & Alexandre, 1997.
- Histoire de l'École polytechnique Lausanne : 1953-1978*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 1999.
- GUBLER Jacques, « Enseignement de l'architecture. Vies et avatars », pp. 369-424.
- Histoire vaudoise*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise - Gollion, Infolio, 2015.
- JEANNERET Pierre, « Vaud se confronte à la modernité », pp. 398-455.
 - LÜTHI Dave, « Les architectes jouent la carte européenne », pp. 456-461.
 - MEUWLY Olivier, « Le canton se dessine une identité, pp. 344-397.
- HOFFMEYER Matthieu, *Le système CROCS pour les établissements scolaires dans le canton de Vaud : construction et actualité*, mémoire de maîtrise de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (2018).
- KOOLHAS Rem, OBRIST Hans Ulrich, *Project Japan. Metabolism Talks*, Cologne, Taschen, 2011.
- KROHN Carsten, *Mies van der Rohe : the Built Work*, Bâle, Birkhäuser, 2014.
- LUCAN Jacques, *France architecture, 1965-1988*, Milan-Paris, Electa France, 1989.
- LUCAN Jacques, MARCHAND Bruno, STEINMANN Martin, *Construire des logements. L'habitat collectif suisse 1950-2000*, publié à l'occasion de l'exposition à l'EPFL, 25 octobre - 29 novembre 2000, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2000.
- LÜCHINGER Arnulf, *Structuralisme en architecture et urbanisme*, Stuttgart, Karl Krämer, 1981.
- LUGON Olivier, VALLOTTON François (dir.), *Revisiter l'Expo 64*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2014.
- MARCHAND Bruno, « Des villes nouvelles aux clusters : mutations territoriales et urbaines de Lausanne et de sa région lors de l'Expo 64 », pp. 161-178.
 - ZURFLUH Lukas, « L'autorité menacée de l'architecte et le principe du "multicellulaire" », pp. 224-239.
- LÜTHI Dave (dir.) *Lausanne – Les écoles*, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 2012
- LÜTHI Dave, « 1800-1980. Architecture scolaire lausannoise : pour une remise en contexte », pp. 18-29.
 - BIRKE VON GRAEVENITZ Maya, « 1950-1960. Une architecture centrée sur l'enfant », pp. 82-95.
 - JAERMANN Brigitte, « 1955-1965, Volumes organiques et blocs sculpturaux », pp. 96-109.
 - SUILLOT Aline, « 1968-1972. CROCS : "Construire mieux, plus vite et moins cher" », pp. 110-121.
- MAILLARD Nadjia, *Architecture moderne & contemporaine en ville de Neuchâtel*, Neuchâtel, Service de l'urbanisme, 2001.
- MAILLARD Nadjia (dir.), *L'Université de Lausanne à Dorigny*, Gollion, Infolio, 2013.

- MALFROY Sylvain, MARCHAND Bruno, « Un quartier expérimental dans le contexte des années soixante à Lausanne », *Habitation*, 69.1, 1997, p. 12-19.
- MALFROY Sylvain, « Jean-Pierre Vouga », *DHS*, en ligne, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/027436/2015-01-05/>, consulté le 30.10.2019.
- MARCHAND Bruno (dir.), *Lausanne dans le contexte du second après-guerre*, Lausanne, École polytechnique fédérale, Département d'architecture, 1997.
- MARCHAND Bruno, « Atelier des architectes associés (AAA) », dans RUCKI Isabelle, HUBER Dorothee (dir.), *Architektenlexikon der Schweiz. 19./20. Jahrhundert*, Bâle-Boston-Berlin, Birkhäuser, 1998, pp. 29-30.
- MARCHAND Bruno (dir.), *Jean-Pierre Vouga architecte de l'État*, Lausanne, Éditions Payot, 2000.
- MARCHAND Bruno (dir.), *Architecture du canton de Vaud. 1920-1975*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2012.
- MARCHAND Bruno, *Habiter en hauteur. Traditions organiques : des Tours de la Borde (1961-1968) de Frédéric Brugger aux réalisations contemporaines*, Gollion, Infolio, 2013.
- MESEURE Anna, TSCHANZ Martin, WANG Wilfried (dir.), *Schweiz, Architektur im 20. Jahrhundert*, Munich, Prestel, 1998.
- MEUWLY Olivier, *La politique vaudoise au 20^e siècle : de l'État radical à l'émiettement du pouvoir*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2003.
- MONNIER Gérard, *L'architecture moderne en France, t. III, De la croissance à la compétition. 1966-1999*, Paris, Picard, 2000.
- MUMFORD Eric, *The CIAM Discourse on Urbanism, 1928-1960*, Cambridge, The MIT Press, 2000.
- OXMAN Robert, SHADAR Hadas, BELFERMAN Ehud, « Casbah: a brief history of a design concept », *Urbanism*, 6.4, 2002, pp. 321-336.
- PICON Antoine, « La notion moderne de structure », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, 29.3, 1992, pp. 101-110.
- Van der POEL Cedric, « Rénovation de l'Amphipôle : un processus exigeant, un résultat subtil », *Tracés*, 142.19, 2016, pp. 16-20.
- Rapport de la Commission spéciale pour assurer une évaluation scientifique et indépendante du Patrimoine architectural du XX^e siècle, 1920-1975*, en ligne, https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/culture/patrimoine_bati/fichiers_pdf/Rapport_evaluation_scientifique_patrimoine_architectural_20e_siecle.pdf, consulté le 14.06.2020.
- Rapport du jury, Rénovation et transformation de l'Amphipôle, un bâtiment pour l'enseignement dédié à la biologie computationnelle et à l'école des sciences criminelles*, <https://www.unil.ch/unibat/files/live/sites/unibat/files/shared/PDF-WORD/Rapport%20du%20jury.pdf>, consulté le 08.06.2019.
- RESENDIZ-VAZQUEZ Aleyda, *L'industrialisation du bâtiment. Le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France (1951-1973)*, thèse de doctorat au CNAM, 2010.
- ROUILLARD Dominique, « La théorie du *cluster* : généalogie d'une métaphore », dans FAYOLLE-LUSSAC Bruno, PAPILLAULT Rémi, *Le Team X et le logement collectif à grande échelle en Europe*.

Un retour critique des pratiques vers la théorie, actes du colloque, Toulouse 27-28 mai 2004, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2008, pp. 75-95.

SAMUEL Manon, *Le quartier de la Bourdonnette à Lausanne : Cité idéale ou cité béton ?*, mémoire de maîtrise de l'Université de Lausanne (2019).

SCHNELL Dieter, « La fin abrupte des grandes cités de logements », *Heimatschutz/Patrimoine*, 2, 2013, pp. 24-25.

SECCI Claudio, « Réceptions et appropriations des sciences humaines par les architectes. Le cas des CIAM et du Team Ten (1928-1962) », *Espaces et sociétés*, 142.2, 2010, p.17-31.

STOKLE Norman, *Le combat d'Albert Camus*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1970.

TAFURI Manfredo, DAL CO Francesco, *Architecture contemporaine*, Paris-Milan, Gallimard-Electa, 1991 [1^e édition italienne : 1976].

VAYSSIÈRE Bruno, *Reconstruction, déconstruction : le hard french ou l'architecture française des trente glorieuses*, Paris, Picard, 1988.

VIANNA, Fabiano Borba, « Revisiting Toulouse-le-Mirail: From Utopia of the present to the Future in the Past », *Pós*, 25.47, 2018, pp. 34-50.

De VIGAN Jean, *Dicobat 10 : Dictionnaire général du bâtiment*, Paris, Éditions Arcature, 2011.

ZANGHI Dominique, « Espoirs et aléas de la préfabrication en Suisse romande. Le cas de l'usine Igéco à Etoy », *matières*, 3, 1999, pp. 86-95.

ZEISSIG Jean, GILLIÉRON Christian, *Répertoire numérique de la cote S 271 des ACV*. Intitulé : « Secrétariat général du Département de l'instruction publique et des cultes », 1969-1972, en ligne, <http://www.davel.vd.ch/qfpdavel/0/D2895.pdf>, consulté le 09.01.2020.

ZELLER Christa, *Guide d'architecture suisse. 3, Suisse romande, Valais, Tessin 1920-1995*, Zurich, Verlag Werk, 1996.

Sources audio-visuelles

« De verrue architecturale à chef-d'œuvre », avec Bruno Marchand, *Tribu*, RTS, 23.06.2020, en ligne, <https://www.rts.ch/play/radio/tribu/audio/de-verrue-architecturale-a-chefduvre?id=11386253>, consulté le 24.06.2020.